





COLLECTION
DES MÉMOIRES
RELATIFS
A LA RÉVOLUTION D'ANGLETERRE.

MÉMOIRES DE SIR JOHN RERESBY, ET MÉMOIRES DU DUC DE BUCKINGHAM.

PARIS, IMPRIMERIE DE A. BELIN,
Rue des Mathurins St.-Jacques, n°. 14.

MÉMOIRES

DE

SIR JOHN RERESBY.

MÉMOIRES

DU

DUC DE BUCKINGHAM.





A PARIS,

CHEZ BÉCHET AÎNÉ, LIBRAIRE-ÉDITEUR

QUAI DES AUGUSTINS, N°. 57.

A ROUEN,

MÊME MAISON DE COMMERCE,

RUE GRAND-PONT, N°. 73.

1824.

NOTICE

SUR

SIR JOHN RERESBY.

L'ÉDITEUR anglais des *Mémoires* de sir John Reresby nous apprend dans une note que le manuscrit d'où il les a tirés, beaucoup plus étendu que le volume offert au public, contenait de longs détails sur la naissance, l'éducation et les voyages de l'auteur; mais jugeant cette portion de la vie de sir John tout-à-fait indifférente au public, il s'est borné à donner la portion de son récit qui s'étend de 1658 à 1689. C'est, en effet, un témoignage précieux à recueillir sur cette époque, que celui d'un membre du parlement employé par la cour, comme le fut sir John Reresby depuis 1675 jusqu'à la révolution; et les intérêts personnels qui l'occupèrent durant cet intervalle s'entremêlent d'une manière assez piquante avec les affaires publiques. Sous tous les autres rapports, sir John Reresby est demeuré parfaitement inconnu, et était fait pour l'être. Dans la foule des hommes que le gouvernement représentatif appelle sur le théâtre des affaires, il s'en trouve nécessairement un grand nombre d'une capacité fort médiocre, mais dont le sens s'est montré assez droit dans les occasions communes de la vie,

et qu'une sorte de considération locale a poussés vers ce centre, où se viennent réunir les notabilités du pays. Destinés à faire nombre en faveur de l'opinion à laquelle ils s'attachent, ces hommes ne prennent guères d'importance personnelle que sous les gouvernemens en lutte avec l'opinion publique, et obligés à chercher ailleurs une force capable de les soutenir. De tels gouvernemens ne s'adressent point au public, dirigé d'ordinaire par certaines idées communes de raison et de justice sur lesquelles ils n'ont point de prise, ou par des intérêts généraux qu'ils ne veulent pas satisfaire. Ils vont chercher les intérêts individuels, tous divers et isolés, tous dénués de la puissance nécessaire pour se faire obéir, et par conséquent disposés à servir. Alors le mouvement politique se change en un agiotage ministériel, où chaque individu a son taux séparé et son histoire particulière. Celle de sir John Reresby est telle qu'on doit l'attendre de la situation d'un homme déterminé à faire valoir pour sa fortune celles de ses opinions qui doivent plaire au pouvoir, en laissant inactives celles qui lui seraient désagréables. Tory par goût, par intérêt, par vanité, il se trouve naturellement disposé à tous les dévoûmens que lui demande le pouvoir, sans se dissimuler en même temps le danger des fausses mesures auxquelles il ne manque jamais de prêter son appui. Porté à préférer la conduite ménagée du marquis d'Hallifax aux opinions violentes du duc d'York, mécontent de la faveur de la duchesse de Portsmouth, mais fidèle à la faveur selon qu'elle se promène tour à tour sur chacun

d'eux, il livre ses services en réservant son jugement, et après la révolution de 1688, affligé de la chute de ses anciens maîtres, il se sent blessé du peu d'empressement que met son patron, le marquis d'Hallifax, à le faire employer au service du prince dont il déplore l'avénement. Honnête homme d'ailleurs, dans le sens trivial du mot, privé seulement du sens des devoirs politiques, généralement oblitéré après les époques d'illégalité et de despotisme, durant lesquelles il est demeuré sans emploi, sir John Reresby se présente avec toute la naïveté d'un homme parfaitement rassuré sur la légitimité de ses impressions, parce qu'il a la conscience que ce sont celles de tout le monde. Aussi, rien de plus curieux que le détail de ses relations avec le Roi et les ministres, les avis qu'il donne, les confidences qu'il reçoit, les familiarités qui le séduisent, les argumens qui le convainquent; parfaitement vulgaire de sentimens et d'idées, il n'en est que plus propre à donner l'idée de la faiblesse, et à faire comprendre la chute du gouvernement qui l'avait choisi pour un de ses appuis. Ses éditeurs, en arrêtant à l'année 1689 la publication de ses mémoires, semblent indiquer que cette année fut le terme de sa vie publique. Il arrive un moment où la servilité se compromet à son tour; et, quelque prudence que sir John se fût flatté de mettre dans sa conduite, les services auxquels la cour des Stuart l'avait employé dans son comté d'York le rendaient peu propre à devenir l'instrument d'un gouvernement qui voulait agir sur l'opinion. F. G.

MÉMOIRES

DE

SIR JOHN RERESBY.

En 1658, mourut le protecteur Olivier Cromwell. Si sa cause avait été bonne, il aurait été un des hommes les plus grands et les plus habiles que le monde eût jamais vus. Je laisse aux historiens le récit de ses actions; pour moi, ne m'étant trouvé près de lui qu'une seule fois, à la réception d'un ambassadeur à Whitehall, je me bornerai à dire que son extérieur ne répondait pas à son caractère. Assez bien fait, sans être cependant un bel homme, il n'avait dans le regard rien de hardi; il était simple et plutôt négligé que soigné dans ses vêtemens, avait les larmes à commandement, et était, sans aucun doute, l'homme de la terre le plus profondément dissimulé.

Le duc de Buckingham, qui avait suivi le Roi dans l'étranger, s'était depuis peu donné des torts envers Sa Majesté, l'avait quittée, et s'efforçait alors d'obtenir en mariage la fille et l'unique hé-

ritière du lord Thomas Fairfax, autrefois général de l'armée parlementaire, et auquel on avait donné, comme récompense, la plus grande partie des propriétés de ce duc. Celui-ci était, de figure et d'esprit, le gentilhomme le plus accompli que je crois avoir jamais vu; mais il ne savait s'occuper long-temps ni d'idées sérieuses ni d'affaires, et s'était conduit envers le Roi avec une insolence qui rendit leur séparation indispensable. C'est à cette époque que je commençai à en être connu, et dès le premier moment il me manifesta de l'intérêt.

Il était alors facile de s'apercevoir que les voies propres à faciliter le retour du monarque étaient tout aplanies. Le Rump conservait cependant encore une ombre d'existence, et je me rappelle avoir assisté à un dîner donné par la cité de Londres à Lambert et à d'autres officiers de l'armée, dîner bien autrement cher et magnifique qu'aucun de ceux que j'ai vu dans la suite offrir à Sa Majesté : tant il vrai que la crainte a sur nous plus d'empire que l'affection.

Ma santé ne se raffermissait pas : partie pour cette raison, partie pour d'autres, je retournai à Paris. Je ne m'y fus pas plutôt mis en état de paraître décemment, que je m'empressai de me faire présenter chez la Reine-mère d'Angleterre qui, alors, tenait sa cour au Palais-Royal. De tous ses enfans, Sa Majesté n'avait alors avec elle

que la princesse Henriette Marie. Fort peu d'Anglais d'ailleurs venaient lui faire leur cour. Je fus donc parfaitement reçu. Je parlais la langue du pays et dansais passablement bien; c'en fut assez pour que la jeune princesse, alors âgée d'environ quinze ans, me traitât avec toute la familiarité polie qu'elle pouvait se permettre. Elle me faisait danser avec elle, me jouait du clavecin dans son appartement, souffrait que je l'accompagnasse quand elle se promenait dans le jardin, que quelquefois je la balançasse sur une escarpolette fixée entre deux arbres, et qu'en un mot je prisse part à tous ses innocens amusemens.

La Reine m'ordonna de lui faire ma cour aussi souvent que je le pourrais sans me gêner; elle portait un grand attachement à l'Angleterre malgré les traitemens cruels qu'elle et les siens y avaient éprouvés. Avec les hommes et les femmes du plus haut rang en France, elle se plaisait à louer les Anglais, leur courage, leur générosité, l'excellence de leur nature, et s'efforçait d'excuser les récens et funestes troubles du pays en les représentant comme l'œuvre de quelques fanatiques désespérés plutôt que comme l'effet du génie et du caractère de la nation. Voici une preuve des sentimens de cette princesse pour l'Angleterre. Un jour, il m'arriva de mener à la cour un gentilhomme anglais qui, pour être plus élégant, avait mis à son habit une riche garniture

de rubans mélangés de rouge et de jaune. La Reine le remarqua, m'appela et me dit de recommander à mon ami de réformer un peu son goût dans le choix des rubans, la réunion des deux couleurs paraissant ridicule en France et pouvant fournir à quelque Français un prétexte de moquerie.

J'avais, vers cette époque, dans un couvent anglais à Paris, trois cousines dont l'une fort âgée devint dans la suite abbesse de cette maison. La Reine y venait souvent passer quelques jours dans la retraite. Une vieille parente me dit que lord Jermyn, depuis St.-Alban, tenait sévèrement devant lui cette princesse dans la crainte : de fait, il exerçait visiblement un grand empire sur sa conduite ; mais qu'il l'eût épousée ou qu'il en eût des enfans, comme quelques personnes l'ont dit, je ne pouvais le croire alors, quoiqu'il en fût certainement ainsi.

La cour de France fut très-brillante l'hiver de 1660 ; on donna au Louvre un grand bal masqué où le Roi et la princesse Henriette d'Angleterre ravirent l'admiration par leur danse. Mais il y avait alors un beaucoup plus grand concours de monde au Palais--Royal qu'à la cour de France. Notre Reine-mère, par son humeur facile et son esprit, et la princesse sa fille, par sa beauté, attiraient davantage l'attention que tout ce qui se faisait remarquer dans la reine de France, qui était une Espagnole.

A la réception de la nouvelle de l'heureuse restauration du Roi, la Reine sa mère manifesta sa joie de toutes les manières possibles ; entre autres divertissemens, elle donna, dans le palais qu'elle occupait, un bal magnifique où furent invitées toutes les personnes du plus haut rang et où l'on admit tous les gentilshommes anglais alors à Paris. Ayant été malade quelque temps auparavant, je désirais être dispensé de danser ; mais la Reine m'ordonna de prier la nièce du cardinal, et j'obéis.

Je restai à Paris jusqu'au mois d'août, et je reçus de la Reine et de la princesse sa fille des marques de bonté que j'étais loin de mériter, et que je ne pouvais reconnaître que par le plus constant dévoûment et toute l'assiduité dont j'étais capable.

Le 2 août, je me mis en route pour l'Angleterre ; mais, avant mon départ, j'allai prendre les ordres de la Reine : elle me dit qu'elle me chargerait d'une lettre, et m'ordonna de la venir chercher le lendemain matin. Quand je l'eus reçue, et en prenant congé, je souhaitai savoir si cette dépêche devait être remise sans aucun retard. « Non, me dit Sa Majesté, elle ne contient « autre chose qu'une recommandation toute par- « ticulière au Roi mon fils en votre faveur. »

A Londres, je trouvai ma mère et la plus grande partie de mes parens qui s'y étaient ren-

dus, comme on le faisait sur tous les points de l'Angleterre, pour voir le Roi. Le duc d'Ormond, qui n'était alors que marquis, me présenta à Sa Majesté, dans son cabinet à Whitehall; je remis la lettre de la Reine, et le Roi me fit diverses questions sur cette princesse et sur mon voyage.

La cour de Whitehall devint bientôt très-brillante, et les ducs d'York et de Glocester eurent chacun la leur à part. Le royaume était alors dans un grand état de prospérité, et généralement on éprouvait une vraie satisfaction du retour du monarque. Ce n'est pas (et comment pouvait-il en être autrement?) qu'il ne restât quelques mécontens de diverses classes. Mais le Roi ne s'occupait pas beaucoup des affaires; la nation était tranquille et heureuse; le parlement, ainsi que ses actes le prouvent assez, se montrait facile sur toutes les demandes raisonnables; et le comte de Clarendon, alors grand chancelier, tenait le gouvernail de l'État. Le Roi, que son âge et la force de sa constitution portaient aux plaisirs, s'y livrait tout entier. S'il se laissait dominer par l'amour plus que par toute autre passion, il eut pour excuse d'une part un tempérament ardent qui le portait à la galanterie, de l'autre les avances que les femmes semblaient lui faire. C'était à tel point que, dans la suite, j'ai entendu ce prince dire que souvent celles-ci couraient d'elles-mêmes au-devant de ses embrasse-

mens : les deux ducs, ses frères, n'étaient pas, au reste, plus ennemis que lui du beau sexe.

Vers le mois de novembre, la reine de Bohême, tante du Roi, vint de La Haye en Angleterre, ainsi que la sœur de ce prince, la princesse d'Orange; mais toutes deux moururent peu après leur arrivée, et furent bientôt suivies dans le tombeau par le duc de Glocester.

La Reine-mère me demandait souvent si le Roi avait fait quelque chose pour moi, et sur quoi mes désirs s'étaient fixés, afin de parler en ma faveur; mais la vérité est qu'alors je ne m'occupais pas de ma propre fortune comme j'aurais pu le faire; je fréquentais la cour plutôt pour causer et observer que dans l'intention de solliciter aucune grâce, me reposant entièrement sur les bontés dont m'honorait la Reine, sur son crédit auprès de son fils; mais tous mes rêves brillans s'évanouirent bientôt complétement; la Reine quitta l'Angleterre peu de temps après la mort de ses enfans, emmenant avec elle à Paris la princesse Henriette, et je vis ainsi mes espérances déçues.

Au commencement de 1661, un certain Venner excita dans Londres un petit mouvement séditieux, qu'un détachement de gardes étouffa dès sa naissance; mais les factieux, chassés de la ville, se rallièrent dans le bois de Cane, près de Highgate. Désirant voir quelque léger engagement militaire, je montai un de mes chevaux de

voiture, me fis suivre sur l'autre par mon valet, et rejoignis sir Thomas Sands, qui commandait les Gardes envoyés à la poursuite des mutins. Après avoir fouillé le bois jusqu'au milieu de la nuit, nous nous rendîmes à une petite maison; là, on nous dit que ces gens étaient venus demander quelques rafraîchissemens peu d'instans auparavant, et ne pouvaient être loin. Une heure après nous en aperçûmes effectivement plusieurs dans le plus épais du bois; ils déchargèrent leurs armes contre nous; mais la lune venant à se montrer, ils s'éloignèrent et retournèrent précipitamment à Londres, où ils trouvèrent le sort que que chacun connaît : leur chef et plus de vingt des siens furent pendus et écartelés; une vingtaine d'autres périrent dans les différens combats qu'on leur livra, et où les troupes du Roi perdirent aussi quelques hommes, dont l'un fut tué tout près de moi dans le bois de Cane.

Ce fut dans l'été de cette même année que le duc d'York fit, pour la première fois, quelque attention à moi; je causais avec l'ambassadeur de France et quelques autres gentilshommes de cette nation dans le salon d'audience de Whitehall; le prince, qui aimait beaucoup la langue française et voyait d'un œil favorable ceux qui la parlaient, se joignit à nous, et le soir, en venant souper chez le Roi, il s'entretint long-temps avec moi.

Ce fut le 19 mai 1662 que Sa Majesté, suivie de la cour la plus nombreuse que je lui aie jamais vue dans aucun de ses voyages, se rendit à Portsmouth pour y recevoir l'Infante de Portugal. Quoique dans cette occasion tout fût galant, magnifique et animé par une gaieté brillante, on s'apercevait facilement que le Roi n'était rien moins que charmé de sa jeune épouse : cette princesse était petite et d'une figure assez passable, mais n'avait ni dans sa personne, ni dans son maintien, rien qui pût lutter contre les charmes de la comtesse de Castlemaine, depuis duchesse de Cléveland, la plus belle femme de son temps. Il est bien connu qu'on rejeta sur le chancelier tout le blâme de ce mariage stérile, et qu'on répandit qu'une incommodité constante rendait la Reine incapable d'avoir des enfans.

En 1664, la guerre éclata entre la Hollande et l'Angleterre; je me déterminai à servir sur notre flotte en qualité de volontaire, dans l'espoir d'être reçu à bord du vaisseau même du duc d'York. Je me fournis en conséquence, et à mes propres frais, des équipages nécessaires pour un service de mer, et me présentai au Roi afin d'obtenir la permission de m'embarquer et prendre ses ordres pour le duc : mon intention était de me mettre en route dès le lendemain. Sa Majesté me dit qu'elle consentait avec plaisir à mon départ, mais qu'elle avait à écrire au duc

des lettres dont elle me chargerait; elle m'ordonna donc de les attendre et me remit d'un jour à l'autre, voulant, selon toute apparence, avoir préalablement des nouvelles du duc. A la fin, elle me dit qu'elle n'écrirait pas, et qu'il était inutile que je partisse, le duc étant sur le point de débarquer, après avoir vainement tenté de forcer les Hollandais à combattre.

Dans l'été de 1665, une peste cruelle désola Londres et fit périr quatre-vingt-dix-sept mille trois cent neuf individus; le plus souvent les gens du peuple mouraient dans les rues en faisant leurs affaires; et, à ce sujet, on raconta comme un fait certain qu'un joueur de cornemuse, entièrement gris, tomba dans une rue et y resta endormi. Le lendemain de bonne heure, il fut enlevé dans cet état, jeté dans une charrette et transporté hors de la ville avec plusieurs cadavres; cependant il se réveilla au moment où le jour commençait à poindre, se releva et se mit à jouer un air sur son instrument; les hommes qui conduisaient la charrette, et ne pouvaient encore rien voir bien distinctement, furent frappés d'un tel étonnement, que dans leur frayeur ils s'enfuirent à toutes jambes, persuadés qu'ils avaient emporté le diable caché sous la figure d'un homme mort.

Pour revenir à d'autres objets, je me mariai, ce qui m'empêcha d'être témoin oculaire de la

guerre contre la Hollande. Je me bornerai donc à dire que le duc d'York remporta une glorieuse victoire sur la flotte de cette république.

Ce prince et la duchesse son épouse firent un voyage à York. On y remarqua que M. Sidney, le plus bel homme de son temps, et gentilhomme de la chambre du duc, était passionnément amoureux de la princesse. Celle-ci, fille du chancelier Hyde, était une femme d'une beauté si parfaite et d'un esprit si distingué, qu'en vérité l'on doit bien excuser M. Sidney. La duchesse, de son côté, paraissait le voir d'un œil favorable, mais en toute innocence. Il eut cependant le malheur dans la suite d'être banni de la cour, à ce qu'on a dit, pour une autre raison.

Je me rendis à Oxford dans l'intention de rappeler au Roi son ancienne promesse de me faire haut-shériff du comté d'York; mais il me revint que sir Francis Cob, qui avait eu des dépenses extraordinaires à supporter pour la réception et le service de la cour, venait d'obtenir à la sollicitation de Son Altesse royale la faveur de conserver sa charge encore une autre année; allant alors trouver le duc, je l'instruisis de ma juste réclamation et le priai de m'accorder son appui. Ce prince me répondit qu'il eût désiré connaître à temps mes prétentions, et se fût fait un plaisir de me servir, mais qu'il me laissait au surplus toute liberté de presser l'exécution des engagemens de

Sa Majesté. Je le remerciai, mais en lui déclarant que je ne voulais, en aucune manière, me donner même l'apparence de m'élever contre une chose agréable à Son Altesse, et que j'ajournerais en conséquence toute demande jusqu'à une occasion plus favorable. Le duc, charmé, me conduisit sur-le-champ au Roi, et le supplia de m'assurer la place en question pour l'année d'après. Sa Majesté me donna sa main à baiser, et me renouvela sa parole que je serais shériff comme je le désirais.

Le prince Robert et le duc d'Albemarle remportèrent, en 1666, une grande et heureuse victoire sur les Hollandais; vers le même temps, un funeste et terrible incendie réduisit en flamme la vaste et illustre cité de Londres; mais les détails de ces deux événemens ont été publiés tout récemment; je me contenterai donc de remarquer, à l'occasion du dernier, que les cruels ravages de l'incendie ne furent pas plus extraordinaires que la promptitude, la régularité et la dépense avec laquelle on la répara, et qu'on vit s'élever rapidement une nouvelle Londres beaucoup plus magnifique que l'ancienne.

Je vins dans cette ville le 2 octobre rappeler au Roi et au duc leur promesse de me faire haut-shériff du comté d'York l'année suivante; le duc ne me vit pas plus tôt qu'il me dit : « Je ne vous ai point « oublié pendant votre absence, et votre affaire

« est faite. » Pour rendre hommage à la vérité, aucun prince ne se montrait alors plus rigide observateur de sa parole; aussi trouvai-je ce qu'il m'assurait parfaitement exact : Sa Majesté daigna me le confirmer avec la plus grande bonté et me nomma shériff du comté d'York, quoique je ne fusse point un des trois candidats présentés par les juges.

Depuis quelque temps le duc de Buckingham était tombé dans la disgrâce de la cour; on le soupçonnait de manœuvres criminelles contre le Roi; et il parut, en 1667, une proclamation qui ordonnait de se saisir de sa personne. Partagé entre le devoir que m'imposait ma place de shériff et mon attachement pour le duc, je ne savais, je l'avoue, comment me conduire dans cette affaire. Mais les juges, qui vinrent tenir les assises, me conseillèrent fortement de publier la proclamation; je le fis, et cette démarche me perdit pour jamais dans l'esprit de ce seigneur.

Le lord Southampton, grand trésorier, étant mort depuis peu, la gestion de sa place fut confiée à quatre commissaires, le duc d'Albemarle, le lord Ashley Cooper, depuis comte de Shaftsbury, sir William Coventry, secrétaire du duc d'York, et sir John Duncomb. En même temps le parlement exerça de vives poursuites contre l'illustre comte de Clarendon, qui avait quitté les sceaux, et fut quelques mois après réduit à se

réfugier en France pour se soustraire, autant que possible, à la violence de ses ennemis. Les plus acharnés de ceux-ci étaient, dans la chambre des pairs, le duc de Buckingham, et dans celle des communes, sir Thomas Osborne, depuis comte de Danby, qui dut surtout son élévation aux plus hauts emplois à la manière dont il se prononça dans cette occasion, et à l'appui du duc de Buckingham, alors redevenu favori tout-puissant.

Ce duc était, à cette époque, un vrai premier ministre. Le Roi le consultait plus que tout autre dans toutes les affaires de quelque importance; et les ambassadeurs des cours étrangères devaient s'adresser à lui avant d'être admis devant Sa Majesté; mais il était si ennemi du travail, si avide de plaisirs et si porté à faire du jour la nuit et de la nuit le jour, qu'il ne pouvait ni se rendre exactement aux ordres du Roi, ni rien terminer aussi promptement qu'il l'aurait dû, avec les gens qui avaient affaire à lui. Aussi son ministère ne put-il être de longue durée.

Au printemps de l'année suivante, je conduisis toute ma famille à Londres; la ville et la cour étaient alors dans les fêtes et la joie; la paix venait d'être conclue avec la France, l'Espagne, le Danemarck et les États-généraux; et l'on déployait la pompe la plus éclatante dans la réception et l'envoi d'ambassadeurs extraordinaires.

Le 5 avril 1669, le prince de Toscane vint à

Londres avec une suite et un train conformes à la grandeur de son rang : défrayé d'abord magnifiquement par le Roi, il fit bientôt après lui-même la dépense de sa maison, et l'on trouva chez lui en abondance les mets et les boissons les plus recherchés que fournît l'Italie, et qu'on pût en faire venir. Je dînai deux fois chez ce prince, qui me marqua beaucoup de bonté, ainsi qu'il faisait à tous ceux qui avaient voyagé dans l'Italie et en parlaient la langue. Ce même printemps, le prince de Danemarck vint également à Londres : c'est le même qui, quelques années après, épousa la princesse Anne d'Angleterre.

Toute cette joie fut bientôt remplacée par un deuil pour la Reine-mère, qui, vers cette époque, finit ses jours à Paris. C'était une grande princesse, et pour moi particulièrement une maîtresse pleine de bonté.

Dans l'été de l'année suivante, 1670, la duchesse d'Orléans, sœur du Roi, vint à Douvres, où allèrent la trouver Sa Majesté, le duc d'York et toute la cour. Ce fut dans ce voyage que cette princesse confirma Son Altesse le duc dans le papisme, dont jusqu'alors on n'avait fait que la soupçonner; et il se répandit que le principal motif de son adhésion aux dogmes catholiques était que sa mère, en lui donnant sa dernière bénédiction, lui avait recommandé de demeurer

ferme et inébranlable dans la foi romaine. Jusques alors on avait cru ce prince favorable aux presbytériens; et, peu de temps auparavant, on disait que Son Altesse et le duc de Buckingham, alors ministre suprême, avaient écrit aux juges en faveur d'un ministre non-conformiste poursuivi devant les tribunaux à Pomfret, pour avoir prêché dans un conventicule. Mais ce prince, un jour que j'étais allé lui faire ma cour au parc de Saint-James, m'appela, me parla de cette affaire, et m'assura que tout ce qu'on disait était faux, qu'il ne s'en était mêlé d'aucune façon, quoique assez disposé envers ces sectaires pour souhaiter que la loi ne fût pas mise à exécution contre eux, ou même pour tâcher de l'empêcher; mais qu'il n'avait décidément point écrit. Son Altesse alors me recommanda de bien faire connaître, dans l'occasion, qu'elle n'était point l'ennemi de ces non-conformistes. Sur cela, je l'informai qu'il y avait à Londres un M. Vincent, mon parent, et l'un des chefs de ce parti. Elle m'ordonna de le lui amener; je le fis; elle le prit à part et l'entretint fort long-temps. On pensait généralement que le duc montrait en cela une politique toute conforme aux circonstances. Il se répandait, en effet, que le Roi voulait divorcer d'avec la Reine; et le prince cherchait à l'empêcher en se rendant agréable à tous les partis.

Quoi qu'il en soit de tout cela, la famille

royale perdit encore alors un de ses membres. Quelque temps auparavant le duc d'Orléans s'était montré fort jaloux de sa femme, et il n'en avait que de trop bonnes raisons, si tout ce qu'on racontait était vrai. Le comte de Guiche passait pour avoir obtenu les bontés de la duchesse, et l'on assurait que, pendant son voyage de Douvres, elle s'était éprise du duc de Monmouth. Ces bruits furent si bien répétés au duc son mari, que cette princesse, à son retour à Paris, mourut subitement, et, à ce qu'on disait, empoisonnée.

Dans le mois d'octobre, le prince d'Orange vint à Londres rendre une visite au Roi. Le parlement s'étant alors réuni, conformément à l'acte de sa prorogation, sir John Coventry se permit dans un discours des réflexions injurieuses sur les mœurs du Roi. Le duc de Monmouth en fut instruit et donna l'ordre à sir Thomas Sands, officier des Gardes, et à trois ou quatre autres de l'attendre et de l'attaquer quand il rentrerait le soir chez lui. Ceux-ci obéirent, l'arrachèrent de sa voiture, et lui coupèrent le nez; mais on s'en plaignit à la chambre, la chose y fut prise très-vivement, et elle passa un bill contre ceux qui se rendraient méchamment coupables de mutilations et de blessures.

Le duc d'Orange prolongeait son séjour en Angleterre, et faisait une cour assidue à lady Marie,

fille aînée du duc d'York. Le Roi, autant par ce motif qu'à cause des liens de parenté qui l'unissaient à ce prince et du mérite personnel et distingué de celui-ci, le défrayait avec une grande magnificence. Un soir, dans un souper que donnait le duc de Buckingham, Sa Majesté fit boire le prince outre mesure. Celui-ci, naturellement ennemi de tout excès de table, se montrait, quand une fois il s'y laissait aller, plus emporté par une gaieté bruyante que qui que ce fût. Ce jour-là il lui passa par la tête de briser les fenêtres des chambres où logeaient les filles d'honneur; et il serait entré dans leurs appartemens si elles ne s'étaient sauvées tout effrayées. Sa maîtresse, je le suppose, ne l'en aima pas moins pour cette preuve évidente de la force de son tempérament.

Le 31 mars 1671 mourut Anne, duchesse d'York, qui à son dernier soupir s'avoua papiste.

A la fin du mois suivant on déclara la guerre aux États-généraux. La cité de Londres était alors si bien relevée des ruines causées par l'incendie et déjà rebâtie en si grande partie, que cette année le Roi fut invité au dîner d'installation du lord-maire, et s'y rendit.

Vers cette époque, Sa Majesté fit paraître une proclamation qui prescrivait des mesures d'indulgence en faveur des consciences scrupuleuses en matière de foi. Cette mesure causa un vif mé-

contentement non-seulement dans les deux chambres du parlement, qui l'annulèrent par la suite, mais encore dans tout le royaume. C'était en effet le coup le plus violent qu'on eût porté depuis la restauration à l'Église d'Angleterre. De ce moment, tous les sectaires recommencèrent publiquement leurs réunions et leurs conventicules; et, dans la suite, ni les lois, ni la rigueur extrême apportée à leur exécution ne purent détruire les dissidens ou les amener à se conformer à la religion établie.

En mai 1672, la France s'unit à nous contre la Hollande, mais finit par nous trahir. Dans la bataille, en effet, qui eut lieu le 18 de ce mois, la flotte française se tint en arrière, et nous laissa seuls aux prises avec les Hollandais. Si, au contraire, elle eût secondé Son Altesse le duc d'York, qui commandait en qualité de grand amiral, nous eussions, sans le moindre doute, remporté la victoire la plus signalée; mais, quoi qu'il en fût, nous eûmes si bien l'avantage, qu'après un combat de huit heures les Hollandais prirent la fuite. Dans cette action périt Edouard Montague, comte de Sandwich, vice-amiral.

Cette même année, milord Hallifax entra pour la première fois dans l'administration, et prêta serment comme membre du conseil privé. Bientôt après il fut envoyé, conjointement avec le duc de Buckingham et le lord Arlington, pour

traiter de la paix avec les États-généraux; mais cette négociation échoua, et la guerre continua.

En 1673, apprenant que le Roi se proposait d'élever un fort à Burlington pour la sûreté des marchands de charbon de terre et de tous ceux qui faisaient le commerce du nord, sans perdre un moment, je suppliai le duc d'York de solliciter pour moi de Sa Majesté le commandement de la citadelle projetée. Ce prince voulut bien se prêter à cette démarche; mais, pendant que l'affaire se traitait, il refusa de prêter le serment qu'on exigeait de lui comme lord grand amiral, se déclara par là catholique romain, et se démit de toutes ses charges. La chose qui m'intéressait en demeura donc là pour le moment.

Vers ce temps, le Roi, qui avait emprunté des orfèvres, alors appelés banquiers, la plus grande partie de l'argent comptant du pays, ferma l'échiquier: cette mesure entraîna la banqueroute des plus riches de ces orfèvres, et la ruine d'une foule de personnes dont ils avaient pris les fonds à intérêt; et ce fut par ce malheur public que se termina cette année.

A cette époque, l'un de mes voisins, sir Thomas Osborne, fut pourvu de l'office de grand trésorier d'Angleterre, dont le lord Clifford remit le bâton en se déclarant papiste. Le duc de Buckingham contribua plus que personne, par son adresse, à procurer cette charge à sir Thomas.

Il fit d'abord entre celui-ci et lord Clifford un marché qui portait que le premier gérerait la place, et abandonnerait au second la moitié du traitement; ensuite il obtint du Roi de conférer le bâton à sir Thomas, qui fut alors créé lord vicomte d'Unblain, puis comte de Danby, et s'occupait à faire expédier ses lettres patentes de marquis au moment où il tomba dans la disgrâce.

La guerre contre les Hollandais continuait toujours. Le prince Robert était notre amiral, et le comte d'Estrées celui des Français. Nous remportâmes deux victoires signalées, mais chèrement achetées par la perte de sir Edouard Sprage, grand homme de mer.

Le parlement de cette époque avait commencé l'exercice de ses fonctions aussitôt après la restauration, et s'était montré, dès le principe, parfaitement disposé pour la couronne. Il lui avait assuré un immense revenu par le tonnage et le pondage aussi-bien que par les droits d'accise établis sur diverses sortes de boissons et l'impôt sur chaque feu, sans parler de quelques taxes temporaires. Le tout montait à des sommes trois fois plus fortes que celles qu'on avait accordées précédemment à aucun des rois d'Angleterre. Le pays gémissait sous le poids d'un tel fardeau, et commençait à montrer son mécontentement. Quelques membres des deux chambres furent frappés de cet état de choses, et dès lors il s'y forma

deux partis, celui de la nation et celui de la cour. Le premier affectait d'épouser, avec une entière indépendance, la défense du peuple, de ses libertés et de ses propriétés, de tous les droits chers à un véritable Anglais, et de se déclarer le soutien de la religion et du gouvernement établis par les lois. Le second prétendait marcher au même but, mais pensait que le Roi devait jouir d'un revenu suffisant et être investi du pouvoir nécessaire à l'exercice de l'autorité royale, sans être, à l'égard de la nation, dans cette extrême dépendance qui avait été si funeste à son auguste père. De là cette ardeur plus qu'ordinaire qu'on déploya pour obtenir dans les élections le droit de siéger au parlement, les brigues violentes entre les candidats, et leurs dépenses énormes qui s'élevaient de cent ou deux cents jusqu'à deux mille livres sterling. Mais, dans le fond, l'intérêt public n'était pas ou n'excitait pas seul l'ambition de tous ces hommes. Comme ce parlement durait depuis long-temps, quelques uns sentaient la nécessité de faire partie de la chambre afin d'être à couvert de toutes poursuites pour leurs dettes. Quelques autres avaient obtenu de la cour de forts émolumens pour soutenir constamment ses intérêts. Il ne faut donc pas s'étonner si j'eus à lutter contre cinq compétiteurs quand je me présentai comme candidat pour Audborough. Pour ne pas quitter ce sujet, je dirai

que le plus redoutable des cinq était M. Benson, homme sans naissance, mais qui, de clerc d'un procureur de campagne, s'était élevé par lui-même à la place de greffier de la justice de paix d'Old Bailey, puis à celle de greffier des assises de l'arrondissement du Nord, et avait acquis un revenu de deux mille cinq cents livres, non sans prêter le flanc à quelques réflexions fâcheuses sur la manière dont il s'était fait une telle fortune. L'élection fut décidée irrégulièrement en sa faveur. Au mois de janvier suivant, je sollicitai la chambre de prononcer sur la validité du procès-verbal de cette opération; mais, avant qu'on présentât le rapport de cette affaire, le parlement fut prorogé. Je me vis donc réduit à l'obligation de produire des témoins, ce qui ne servit de rien alors.

Vers la fin de cette année, le duc d'York déclara son mariage avec la princesse Marie, fille du duc de Modène, arrivée depuis peu avec la duchesse sa mère. La nation se montra fort mécontente d'une union arrangée complétement par l'influence de la France et contractée avec une princesse papiste au plus haut degré.

Le duc de Buckingham fut alors disgracié de nouveau, et le dut à la duchesse de Portsmouth, née Française, et, dans ce temps, la plus puissante de toutes les maîtresses du Roi: c'était une fort belle personne, mais qu'on croyait généralement

envoyée en Angleterre tout exprès pour enchaîner ce prince, beaucoup trop enclin à se laisser prendre dans les filets de la beauté. Le duc recourut, mais sans succès, à la médiation du lord trésorier. Au vrai, celui-ci ne montra pas, pour Sa Grâce, tout-à-fait autant de zèle qu'il l'aurait dû, surtout quand on se rappelle que ce seigneur avait particulièrement contribué à lui procurer la baguette blanche. Au surplus, Sa Grâce n'était pas la seule à se plaindre de l'ingratitude du lord trésorier.

A cette époque, au reste, Sa Majesté en voulait personnellement au duc de ce que, cité par les communes pour rendre compte de quelques malversations qui avaient eu lieu sous son ministère, il avait non-seulement comparu malgré sa qualité de pair du royaume et sans la permission du Roi, mais encore rejeté, pour s'excuser, le blâme sur d'autres, et s'était, en tout, beaucoup trop humilié devant la chambre. Il n'avait tiré cependant aucun avantage de cette conduite auprès des communes qui, dans une adresse à Sa Majesté, demandèrent qu'il ne pût à l'avenir posséder aucune charge lucrative ou de confiance. Sa Grâce fut aussi mandée à la barre de la chambre des pairs, comme accusée de vivre, quoique mariée, dans une une union scandaleuse avec lady Shrewsbury, et d'avoir fait tuer le mari après avoir séduit la femme.

Le Roi avait prorogé le parlement au 13 avril suivant.

Le moment où il devait se réunir approchant, je me rendis à Londres et présentai une pétition au comité des priviléges et des élections. Malgré tous les obstacles qu'il me fallut combattre, je fus reconnu comme ayant droit de siéger et conduit dans la chambre des communes par les lords Russel et Cavendish.

En y prenant séance, je trouvai les deux partis opposés violemment prononcés l'un contre l'autre. Celui de la cour insistait fortement pour qu'on accordât au Roi l'argent que réclamaient les besoins du moment. Celui qui s'appelait national, ne songeait qu'à obtenir quelques lois propres à garantir toute sécurité à la religion protestante et aux droits si importans de la propriété. Mais tous deux étaient si égaux en forces, que tout se passait entre eux en simples discours qui n'étaient réellement que des mots sans résultat, puisqu'aucun des partis n'osait courir la chance de faire mettre la question aux voix. Au milieu de ces débats, le docteur Shirley présenta une pétition à la chambre des pairs contre sir John Fag, membre des communes, pour qu'il eût à comparaître et à répondre dans un procès qu'il avait intenté contre lui devant les lords. Une citation fut envoyée à sir John Fag. Les communes considérèrent cette démarche comme une viola-

tion de leurs priviléges. Une vive animosité s'éleva entre les deux chambres ; elles en vinrent l'une contre l'autre aux expressions les plus dures, et Sa Majesté crut sage d'ajourner, pour le moment, la session. . . . .

Le parlement ne fut pas plutôt rassemblé de nouveau au mois d'octobre, que M. Benson, mon compétiteur dans les élections, et un certain M. Long, présentèrent une pétition contre moi. Ils voulaient une prompte décision ; mais il était de mon intérêt de traîner la chose en longueur autant que je le pourrais, et j'y réussis. La chambre fut en effet occupée d'objets d'une si haute importance, que sa prorogation eut lieu avant qu'on pût présenter le rapport de mon affaire particulière. Je suivis, au surplus, avec une scrupuleuse attention tout ce qui se fit dans cette session et je puis en rappeler sommairement les particularités les plus remarquables. . . .

Sa Majesté, dans son discours, informa la chambre que la couronne devait quatre millions, en outre de la somme plus forte encore due aux orfèvres ou banquiers, et dont, à la ruine d'un grand nombre de familles, on ne payait ni principal ni intérêt. Quand on mit en délibération si des subsides seraient ou non accordés, la négative l'emporta de quatre voix, et cela dans un moment où la chambre comptait près de quatre cents membres présens. Mais lorsqu'on vit claire-

ment que la Hollande et la France nous étaient de beaucoup supérieures par le nombre et la grandeur de leurs vaisseaux, trois cent mille livres furent votées au Roi pour la construction de vingt bâtimens, dont un du premier rang, cinq du second et quatorze du troisième.

On mit en discussion divers projets pour lever cette somme, soit sur les terres, soit sur les Juifs par voie de capitation, soit au moyen de taxes sur les objets de luxe tirés de France ou sur notre propre consommation et le commerce intérieur. A la fin, on décida qu'elle serait levée sur les terres, acquittée en dix-huit mois, mise à part dans l'échiquier et spécialement consacrée à sa destination propre sous les peines les plus sévères contre tout agent du fisc qui l'emploierait à quelque autre usage. Mais la cour ne fut satisfaite, ni de la somme en elle-même, ni du temps donné pour la faire rentrer, ni des autres conditions mises à sa perception. On statua de plus que les droits de douane n'ayant été originairement accordés à la couronne que pour l'entretien de la flotte, une clause propre à garantir la stricte exécution de cette mesure serait insérée dans le bill en discussion, ou qu'un nouveau bill serait préparé pour confirmer l'ancienne décision.

L'état de la flotte fut remis à la chambre et l'on vit que nous avions tout au plus huit vaisseaux de premier rang, neuf de second et quarante-

trois de troisième, tandis que la France en possédait de ces diverses grandeurs à peu près vingt-six de plus que nous, et la Hollande environ quatorze.

On vota en outre que l'athéisme, la débauche et l'impiété du temps présent, seraient compris au nombre des griefs à redresser. De plus, comme on soupçonnait que plusieurs membres de la chambre avaient reçu des gratifications de la cour pour voter dans son intérêt, on ordonna qu'un comité rédigerait une formule de serment ou test qui pût mener à découvrir quelles sommes d'argent ou quels emplois avaient été donnés à des membres du parlement dans le but d'acheter leur influence.

On se plaignit aussi du commerce avec la France, dont la balance était de treize cent mille livres à notre désavantage, et l'on reconnut qu'au total, depuis la restauration, les taxes avaient, tous les ans, rendu cent livres à la couronne sur chaque mille livres de revenu.

On vota de plus qu'il existait un grief et qu'il fallait aviser à ce que les juges de paix fussent cités devant le conseil pour rendre compte de leur conduite en tant que magistrats.

L'affaire d'un sieur Luzance prit encore quelques uns des momens de la chambre. Ce Luzance était un jésuite français qui, s'étant converti à la religion anglicane, s'éleva fortement contre les

trompeuses superstitions de Rome dans un sermon qu'il prêcha dans l'église française de la Savoie. Les papistes s'en alarmèrent, et, plus que tout autre, un certain docteur Burnet, jésuite et confesseur de la duchesse d'York. Ce dernier, ayant trouvé Luzance seul chez lui, posta trois hommes à la porte de la chambre et le menaça de le tuer s'il ne faisait réparation de son crime, ne démentait ses discours et ne retournait promptement en France. Dans cette cruelle position, le pauvre homme promit sollennellement tout ce qu'on exigeait de lui afin de recouvrer sa liberté. Dès qu'il l'eut, il courut chez le docteur Breval, jésuite également converti, et lui raconta toute l'histoire. Celui-ci me la rapporta le lendemain et j'en donnai connaissance à la chambre. Les communes prirent feu; chargèrent sur-le-champ un comité de faire une enquête sur ce fait et m'ordonnèrent d'amener Luzance le jour suivant. Celui-ci comparut en conséquence et déclara la chose vraie. Ce fut alors que, pour la première fois, je me hasardai à parler dans cette grande assemblée ou même dans un comité; mais, le lendemain, je fus contraint de prendre plusieurs fois la parole sur cette affaire qui mettait en mouvement toutes les passions.

D'après le rapport que le comité fit à la chambre, lord Cavendish me somma de communiquer plusieurs autres faits que je tenais de Luzance.

L'un était que deux protestans français, marchands riches jouissant d'un grand crédit, avaient été menacés par certains papistes, de voir bientôt, si l'on ne se montrait moins sévère contre les catholiques, couler le sang protestant dans les rues de Londres. Un comité fut chargé de faire une enquête pour constater la vérité de ce récit. Luzance le confirma par son témoignage, et le certifia sous la foi du serment. Les individus dont il le tenait furent également cités, comparurent et déclarèrent que les menaces en question leur avaient été faites par quelques papistes français; mais de quelle source partaient ces menaces, ils ne l'éclaircirent pas et nommèrent seulement quelques personnes absentes ou sans aucune considération. Cette affaire n'eut donc pas une grande suite. Ces dénonciations cependant, et d'autres de même nature qui prouvaient jusqu'à quel point les papistes portaient la confiance et l'audace, exaspérèrent tellement la chambre, qu'on fit plusieurs motions tendantes à comprimer ces sectaires. Quelques uns opinèrent pour qu'on les reléguât sans délai dans les provinces, d'autres pour le bannissement hors du royaume, d'autres encore pour leur désarmement ou autres mesures semblables.

L'affaire de la pétition du docteur Shirley à la chambre des pairs, contre sir John Fag, fut, peu après, remise sur le tapis, quoiqu'elle eût

tout récemment divisé le parlement. Quelques gens regardaient ceci comme fait de l'aveu du Roi, que contrariait la marche violente des deux chambres; d'autres croyaient le docteur poussé par quelques lords du parti national, qui voulaient souffler le feu de la discorde entre les deux chambres pour que Sa Majesté fût contrainte de les proroger, de les ajourner et de les dissoudre, craignant que si ce parlement durait plus longtemps, la majorité, gagnée par les places et l'argent, ne fût entièrement à la disposition de la cour. Le lord Hallifax, alors dans les intérêts de son oncle le lord Shaftesbury, fort mal avec la cour depuis qu'il n'était plus grand-chancelier, ne me dissimula pas que telle était son opinion.

Quelle que fût, au surplus, le motif qui eut engagé de reprendre l'affaire dont il s'agit, les communes refusèrent de permettre qu'un de leurs membres plaidât à la barre des pairs durant le temps de son privilége: elles votèrent, en outre, que les lords, en recevant l'appel d'un jugement d'une cour de justice ou d'équité contre un membre de la chambre basse pendant la session du parlement, violaient par cela seul les priviléges des communes d'Angleterre; que tout homme de loi qui, comme conseil, porterait la parole dans des causes de ce genre, à la barre de la chambre haute, serait considéré comme ayant

forfait aux droits des communes d'Angleterre; et que cette délibération serait affichée sur la porte de la chambre des communes à Westminster-Hall et dans les divers colléges des avocats : ce qui fut exécuté. Le même jour, les pairs déclarèrent que cet acte était illégal, non-parlementaire et tendant à la dissolution du gouvernement, et qu'ils n'entendaient ne se relâcher en rien de leur droit de prononcer sur les appels des jugemens des cours d'équité.

Ils mirent alors en délibération si l'on ne demanderait pas au Roi, par une adresse, la dissolution du parlement; et la négative ne passa qu'à la majorité de deux voix.

Cette mésintelligence entre les deux chambres mécontentait fort le Roi : elle ne s'arrêta pas là; les pairs, qui avaient voté pour la dissolution du parlement, consignèrent leur protestation sur le registre de leur chambre, et y détaillèrent les motifs qui les déterminaient à le faire. Les choses en étant venues à ce point, il ne restait plus d'autre parti que de renvoyer le parlement; et Sa Majesté le prorogea au 10 février suivant.

Avant de quitter Londres, j'allai, par l'entremise du lord Ogle, et avec lui, rendre visite au duc de Buckingham, après m'être assuré que j'en serais reçu avec bienveillance.

J'avais un fort beau nègre d'environ seize ans, dont m'avait fait présent un gentilhomme qui l'a-

vait amené des Barbades. Ce noir vivait chez moi depuis quelques années et mourut vers ce temps-là d'un abcès dans la tête. Six semaines après qu'il eut été enterré, j'appris qu'on débitait comme positif à Londres que je l'avais fait châtrer, et qu'il était mort dans l'opération. Comme il n'y avait pas un mot de vrai dans cette ridicule histoire, je ne fis d'abord qu'en rire; mais je sus bientôt qu'elle venait du duc de Norfolk et de sa famille, et que ce lord, avec lequel j'avais eu quelques procès, s'était empressé de solliciter du Roi le don de mes biens, si j'encourais la confiscation par cet acte de félonie. Je crus prudent alors d'inviter le coroner à faire avec un jury la visite du cadavre avant qu'il fût entièrement détruit, afin qu'on ne pût attribuer à l'amputation le manque des parties tombées en corruption. Le coroner appela en conséquence un jury, et remplit les devoirs de sa charge; mais quand on eut découvert la poitrine, on la trouva tellement putréfiée qu'on ne voulut pas pousser plus loin l'examen; alors onze témoins, dont quelques uns avaient enseveli le corps, et dont quelques autres l'avaient vû tout nu, sa couleur donnant à beaucoup de gens la curiosité de l'examiner après sa mort, furent interrogés; et, sur leur déclaration, le magistrat donna son verdict portant que cet homme était mort *ex visitatione Dei*, c'est-à-dire par la main de Dieu.

On ne regarda cependant pas tout cela comme suffisant; et, en effet, quelques jours après arrivèrent un sieur Bright, avocat, un sieur Chappel, procureur, tous deux employés dans les affaires du duc de Norfolk; un certain Buck, chirurgien de Sheffield, que j'avais poursuivi peu de temps auparavant comme ayant deux femmes, et quelques autres, porteurs d'un ordre du lord grand juge adressé au coroner, pour qu'il eût à faire exhumer le cadavre. Celui-ci refusa d'obéir, disant que déjà il avait satisfait sur ce point aux obligations de sa place. Ces hommes n'en déterrèrent pas moins le corps, et Buck, sous prétexte de mieux examiner la partie qu'on disait mutilée, se disposait à l'enlever avec un bistouri; on ne le souffrit pas, dans la crainte qu'à l'aide de son instrument il ne fît la mutilation qu'il désirait trouver: ce qui fut non-seulement une faveur de la Providence, mais un véritable miracle, la partie prétendue mutilée fut reconnue parfaitement saine et entière, quoique le reste de ce cadavre, resté si long-temps dans la terre, fût complétement détruit par la putréfaction. Aussi la honte et la confusion de l'affaire retombèrent sur les auteurs de cette scène extraordinaire.

C'était une noire et fort ridicule méchanceté: quand, en effet, les efforts de mes ennemis eussent réussi à prouver le fait, jamais tout leur

art ne fût parvenu à le prouver contre moi au point de mettre en péril, soit ma personne, soit mes biens. L'acte du lord grand juge Rainsford dans cette affaire était illégal et irrégulier, par cela seul que l'accusation ne lui avait point été portée sous le sceau du serment; lui-même avoua dans la suite qu'on l'avait induit en erreur, et que l'agent du duc s'était montré excessivement ardent à obtenir et à presser la délivrance de son ordonnance. Le duc d'York dit à mon frère qu'il s'étonnait fort qu'on eût fait un tel éclat d'après des propos qui très-certainement devaient être des plus mensongers. Le lord Ogle m'assura de plus, et le grand trésorier me le confirma lui-même dans la suite, que celui-ci avait pris beaucoup de peine à empêcher qu'on ne demandât la concession de mes biens : cela, je le crois vrai; mais je soupçonne qu'il le fit adroitement dans le seul dessein, si la forfaiture était prouvée, de s'assurer ces propriétés à lui-même; et depuis on me l'a donné pour certain. Je ne négligeai rien, au surplus, pour approfondir cet infâme complot et en obtenir quelque réparation, comme on le verra plus tard.

Après avoir passé chez moi les fêtes de Noël, je retournai à Londres. A peine y fus-je, que le lord trésorier me fit prier de venir lui parler. Je me rendis donc chez lui, et il affecta de s'expliquer d'une manière très-ouverte sur une foule

de sujets divers, se plaignit surtout de ce que les gens de la province ne lui offraient aucune occasion de leur être utile auprès du Roi, et protesta que les craintes de ceux qui s'appelaient eux-mêmes le parti national étaient entièrement vaines et sans fondement; que Sa Majesté, il en avait la parfaite certitude, ne pensait qu'à conserver la religion, le gouvernement et les lois établies : qu'en un mot, il voulait qu'il n'y eût de bonheur ni pour lui, ni pour sa postérité, s'il ne disait pas ce qu'il croyait fermement; que si l'État avait quelque danger à redouter, c'était surtout de ceux qui affichaient un si grand zèle pour son bien, mais qui, sous ce prétexte, s'efforçaient de créer, entre la nation et le Roi, des divisions qui finiraient par enfanter le désordre. Il termina en me conjurant de prendre bien garde à ne me pas trop embarquer avec cette espèce de gens. Je lui répondis que je me flattais de n'être pas homme à me précipiter dans de criminelles erreurs; que ma raison et ma conscience étant les seules règles de ma conduite dans la chambre, je ne serais jamais ni d'un parti, ni d'une faction; qu'enfin la manière dont je comprenais les devoirs d'un membre de la chambre des communes dans les circonstances présentes me portait à une modération également éloignée des deux extrêmes, et à un même respect pour la prérogative de la couronne et la liberté des sujets.

Je l'avouerai, jusqu'au moment où le lord-trésorier me donna des assurances si solennelles des intentions droites du Roi, et me convainquit clairement que quelques uns des chefs du parti populaire avaient surtout à cœur leur intérêt propre dans tout ce qu'ils mettaient en avant pour le bonheur et la défense des droits du peuple, je croyais à la franchise et à la sincérité du parti national.

A l'ouverture de la session du parlement, le Roi insista particulièrement sur la demande d'une somme considérable pour la construction et l'équipement des vaisseaux. Le parti populaire fit tous ses efforts pour restreindre ce subside à quatre cent mille livres; le parti de la cour voulait le porter à un million, ou au moins huit cent mille livres; mais les hommes modérés proposèrent comme terme moyen six cent mille liv., qui furent accordées. Je votai dans ce sens, et il fut bien entendu que cette somme serait employée à construire trente vaisseaux de guerre de divers rangs. Le lord trésorier me sut tant de gré de ne m'être pas mis dans les rangs de ceux qui travaillaient de tous leurs moyens à affaiblir et embarrasser la couronne, qu'il voulut absolument me procurer l'honneur, dont je n'avais pas joui depuis mon arrivée à Londres, de baiser la main du Roi. Il me présenta donc dans la pièce qui précède la salle où s'assemble la chambre

des pairs, et avoisine les appartemens de Sa Majesté. Il ne se trouvait là que le Roi, sa seigneurie et moi. Le lord trésorier dit de moi à Sa Majesté beaucoup plus de bien que je n'en méritais, et ajouta, en finissant, que tous les miens s'étaient constamment montrés loyaux; que j'étais, il n'en doutait pas, entièrement disposé à marcher sur leurs traces, et que le moyen le plus sûr de me confirmer dans cette disposition était de me faire voir combien il y avait peu de vrai dans les prétextes qu'on mettait en avant pour tromper tant d'honnêtes gentilshommes, et les entraîner hors de leur devoir. « Je le connais depuis long-temps, dit le Roi, et lui-même, je « l'espère, me connaît assez bien pour ne jamais « prêter l'oreille à tous les bruits colportés contre « moi. On assure, je ne l'ignore pas, que je veux « renverser le gouvernement et la religion, et « que mon intention est de me passer des par« lemens et d'obtenir de l'argent par d'autres « voies; mais il n'est personne, pas même ceux « qui appuient le plus fortement sur ces accusa« tions, qui ne sachent parfaitement qu'elles « sont fausses de tous points. Il n'y a pas un seul « de mes sujets dont le bonheur et la sûreté me « soient moins chers que les miens propres, et je « serais aussi affligé d'entreprendre sur leurs li« bertés et leurs propriétés que de voir attaquer « les miennes. Les membres du parlement, con-

« tinua Sa Majesté, qui se vantent d'un zèle si « chaud pour le bien public, sont de deux sortes; « les uns ont la volonté bien réelle de détruire « de fond en comble le gouvernement et de nous « ramener à la république, et les autres affectent « de se joindre aux premiers et de parler très-« haut contre la cour, mais uniquement pour « qu'on leur ferme la bouche avec des dons ou « des emplois. » Pour dire la vérité, le grand trésorier m'avait nommé plusieurs des chefs de ce parti, qui prétendaient telle ou telle grâce du Roi, et promettaient de venir à lui à la condition qu'elles leur seraient accordées.

Je répondis à Sa Majesté qu'il était vrai qu'on opposait plusieurs raisons, dont quelques unes me paraissaient plausibles, à ce que d'autres gens croyaient dans l'intérêt de la couronne; mais qu'elles n'avaient fait que bien peu d'impression sur moi, qui jouissais depuis si longtemps de l'honneur d'être connu du Roi, et qui tout récemment encore m'étais confirmé dans mon opinion par les assurances que m'avait données le lord trésorier. J'ajoutai que ce dont j'étais parfaitement sûr, c'était de ne jamais rien faire d'indigne d'un franc et loyal sujet, ou de contraire à la prospérité de la royale personne de Sa Majesté et de son gouvernement. Le Roi me dit qu'il était bien aise de m'avoir vu, m'ordonna de lui faire ma cour de temps en temps, et m'assura

que j'aurais toujours accès auprès de lui quand et où je le voudrais.

Cette bonté de ce prince à traiter si bien un homme d'aussi peu d'importance que moi me prouva, plus que tout le reste, la vérité de ses paroles. Ce qui me persuadait encore, c'était la nature même de son caractère et de sa constitution physique; sans activité, sans goût pour les affaires, sans ambition, mais avec un grand amour pour ses aises et de l'ardeur pour les plaisirs, il ne paraissait désirer que de couler doucement son règne dans la paix et le repos.

Vers ce temps, s'éleva une violente querelle entre le lord grand maréchal d'Angleterre, lord Henri Howard, qu'on appelait d'ordinaire le duc de Norfolk, et ses jeunes frères : ceux-ci, dans une pétition à la chambre des communes, réclamèrent protection non-seulement pour eux, mais encore pour leur frère aîné, le véritable duc, que le lord maréchal retenait, disaient-ils, à Padoue comme fou, quoiqu'il jouît de la plénitude de sa raison, et demandaient à la chambre de vouloir bien prier le Roi de contraindre le lord maréchal à faire revenir le duc en Angleterre. Cette affaire fit naître de grands débats, et chacun émit son avis d'après sa conviction ou ses préventions. A la fin, les membres de la chambre qui avaient été à Padoue demandèrent à faire connaître ce qu'ils sa-

vaient de la position et de l'état de santé du duc; à cette occasion, je déclarai que celui-ci, à l'époque où je l'avais vu, était tourmenté de tous les symptômes de la folie et du désordre dans les idées. On le redit au lord maréchal, qui, sachant du reste que j'étais loin de lui devoir la moindre reconnaissance, m'envoya le lendemain un gentilhomme pour me remercier de ma générosité envers quelqu'un qui ne s'était pas montré mon ami autant qu'il aurait dû l'être; et, me touchant ensuite, mais d'une manière détournée, quelques mots de l'affaire de mon nègre, il me fit entendre que ce seigneur était dans l'intention de me voir pour s'expliquer avec moi sur ce sujet.

Ma réponse à ce message fut que j'étais surpris des remercîmens de lord Howard, n'ayant point eu en ceci intention de l'obliger, mais simplement de rendre hommage à la vérité; que je n'étais pas fâché cependant d'avoir eu cette occasion de faire plaisir à sa seigneurie, et que puisqu'elle niait toute participation à l'inique poursuite dirigée contre moi à l'occasion de la mort d'un de mes gens, je me ferais un devoir de prévenir sa seigneurie, et d'aller moi-même la visiter. Je me rendis effectivement chez le duc deux ou trois jours après; j'en fus reçu avec toute la politesse et la bienveillance imaginable. Il me déclara qu'il souhaitait qu'il n'y

eût jamais de bonheur en ce monde pour lui ni les siens, s'il avait, de quelque manière que ce fût, aidé ou protégé le complot formé contre moi. Je répondis que je ne pouvais qu'ajouter foi entière aux paroles de sa seigneurie; mais que si tout cela ne venait pas d'elle; c'était, j'en avais l'entière certitude, l'ouvrage de gens à elle, et que je la priais de me permettre de faire tous mes efforts pour les découvrir. Le lord maréchal répliqua que de grand cœur il y consentait, et me seconderait même dans cette recherche. Nous nous séparâmes donc avec toutes les démonstrations possibles d'amitié.

Souvent je me rendais et dînais chez le lord grand trésorier; souvent aussi je faisais ma cour au Roi, qui, quand il me voyait, me demandait comment allaient les choses; et le 18 mars, particulièrement, je l'entretins fort long-temps, dans la chambre à coucher de la duchesse d'York, de tout ce qui s'était fait dans la chambre des communes.

Cette session se passa, dans les deux chambres, avec assez de calme et de douceur. Le lord trésorier avait, en effet, si bien manœuvré, que le parti de la cour s'était accru plus que l'autre; mais il était fort à craindre que plusieurs votes n'eussent été achetés et non pas obtenus de l'affection; et c'est dans cette position que se termina cette année.

Dans la suivante, les communes votèrent pour la seconde fois une adresse au Roi, à l'effet de le supplier de former des alliances qui pussent assurer au roi d'Espagne la conservation de la Flandre; mais on y mit la restriction que Sa Majesté ne serait tenue à aucune réponse envers la chambre sur l'objet de l'adresse : ce n'est pas que ceux qui voulaient précipiter la couronne dans des difficultés n'eussent insisté fortement pour qu'elle fît connaître ses intentions à cet égard. Par là, elle se fût trouvée dans l'alternative, ou de mécontenter la nation, ou de déclarer la guerre à la France avant d'être en mesure de la faire.

Le Roi et le duc son frère mettaient l'un et l'autre un grand intérêt à l'affaire de mon élection. Elle devait bientôt se discuter. Sa Majesté recommanda donc à tous les membres de la chambre qui lui étaient dévoués de se rendre au comité, et de m'appuyer de tous leurs efforts quand cette affaire serait mise sur le tapis. Le même jour, 12 avril, le duc d'Albemarle vint à Londres engager tous ses amis à voter pour moi; et le duc d'York ne négligea pas de se prononcer fortement en ma faveur.

Ce même jour aussi, me trouvant seul avec le lord trésorier dans sa voiture, lorsqu'il allait à Westminster, je lui dis que plusieurs des membres de l'opposition étaient décidés à presser de tout leur pouvoir le vote du bill des subsides, afin

que la chambre pût être ajournée avant les fêtes Pâques, et sans qu'on eût passé les autres bills d'intérêt public qui se présentaient alors. J'ajoutai que leur espoir était d'irriter la nation par cette manœuvre, et de répandre adroitement, comme sujet de plainte contre le Roi, *qu'il ne réunissait le parlement que pour en obtenir de l'argent*. Sa seigneurie me répondit que Sa Majesté avait prévu ce projet et le préviendrait par un message que le secrétaire d'Etat Coventry remettrait ce jour même à la chambre, et qui portait, que s'il restait à terminer quelque objet jugé par la chambre utile au bien de la nation, le Roi accorderait après Pâques le temps nécessaire, et s'empresserait de sanctionner les bills aussitôt qu'ils seraient prêts. Ce message fut, en effet, déposé sur le bureau.

Le lord grand trésorier me manda chez lui avec plusieurs autres de mes collègues, et nous conjura de faire de notre mieux pour étouffer une querelle prête à éclater entre les deux chambres sur la forme du bill des six cent mille liv. à accorder au Roi, querelle qui pouvait amener le rejet même du bill. Les communes, en effet, y avaient inséré une clause qui prescrivait aux officiers de l'échiquier de présenter à la chambre basse le compte de la distribution et de l'emploi de la somme votée; les pairs soutenaient que ce compte était dû aux deux chambres; les

communes repoussaient cette prétention, alléguant que la chambre haute ne pouvait faire ni addition, ni retranchement à un bill de subsides; qu'à elles seules appartenait le droit d'accorder des fonds à la couronne, et qu'à elles seules aussi devait être rendu le compte de la dépense. Les pairs répondaient que leur refuser le pouvoir de mander les officiers de l'échiquier pour rendre leurs comptes, c'était attaquer le privilége judiciaire que possédait, sans aucun doute, la chambre haute comme cour suprême de justice. En s'autorisant d'ailleurs des précédens, ils observaient que quand la convention avait voté des fonds pour le licenciement de l'armée, il avait été ordonné que les états de la dépense seraient soumis également à l'une et à l'autre chambre. Toutes deux tenaient également à leur prétention respective; mais enfin le Roi obtint des pairs de renoncer à la leur, et les communes eurent ainsi tout l'avantage de cette lutte.

Peu auparavant, le roi de France, qui venait de battre le prince d'Orange, et s'en retournait par Calais, envoya le duc de Créqui et l'archevêque de Reims complimenter notre Roi. A son tour, Sa Majesté chargea lord Sunderland de porter ses félicitations au monarque français. Ce fut un juste motif de penser que, contre le vœu si fortement manifesté par le parlement, ces deux souverains ne se feraient pas la guerre. Je vis

une copie de la lettre apportée par les envoyés français; elle portait en tête ces expressions : *Très-haut, très-excellent et très-puissant prince, très-cher, très-aimé bon frère, cousin et allié,* etc. Et dans le fait la neutralité de notre Roi méritait bien cela et beaucoup plus encore de la part de la France.

Quelque temps après, trouvant l'occasion de causer en particulier avec le lord trésorier, je me plaignis à lui de l'injustice qu'on m'avait faite dans la ridicule histoire répandue sur la mort de mon nègre, et de l'empressement de Sa Majesté à disposer de mes biens. Sa seigneurie me dit qu'elle ne croyait pas que le Roi l'eût fait, elle-même l'ayant supplié, dans l'intime conviction que tous ces bruits n'étaient que d'infâmes faussetés, de ne prendre aucun parti précipité sur cette affaire; elle ajouta que, du reste, elle croyait comme moi le moment venu de faire à Sa Majesté quelque demande à titre de dédommagement, et m'aiderait à l'obtenir. Dans cette circonstance, au surplus, sa seigneurie s'ouvrit avec moi au point de me confier que, quoique Sa Majesté refusât bien rarement quelque chose au duc son frère, dans le fond du cœur cependant elle ne l'aimait guère.

Le lord trésorier me dit encore que le Roi ne pensait point à rompre avec la France; que si le parlement voulait effectivement engager Sa Ma-



jesté dans la guerre contre cette couronne, le seul moyen était d'accorder les fonds pour s'y préparer; que six cent mille livres au moins étaient absolument indispensables pour cet objet; que si le Roi recevait cette somme, il serait contraint de faire cette guerre; mais que si le parlement ne se fiait pas à Sa Majesté, elle était, de son côté, bien en droit de ne pas se précipiter en aveugle dans une telle entreprise, et pouvait dire avec toute justice : « Comment me reposerais-« je du soin de me fournir régulièrement les sub-« sides nécessaires pour faire une guerre sur un « parlement qui ne voudrait pas me mettre en « mesure de m'y préparer? » Je vis clair, au surplus, à travers toutes ces paroles, et j'aperçus nettement qu'elles n'étaient qu'un artifice pour obtenir de l'argent.

Ce ministre m'ajouta que Sa Majesté ne pouvait en honneur se joindre aux puissances confédérées contre la France; que dans tous les traités le roi d'Angleterre avait constamment été mentionné comme auteur principal dans cette guerre; que, dès l'origine, il s'était engagé à soutenir la France, et que tourner maintenant ses armes contre cette couronne ne paraîtrait ni juste, ni honorable aux yeux du monde. « Ce que je vous « dis là, continua sa seigneurie, c'est ce que me « répète Sa Majesté toutes les fois qu'il m'ar-« rive de l'entretenir sur ce sujet. Si je lui ré-

« ponds qu'elle ne doit pas se croire si étroite-
« ment liée dans cette affaire, puisque le roi de
« France n'a pas hésité à tenir une conduite toute
« contraire du temps où le chancelier Hyde était
« le chef du ministère, elle réplique que le roi
« de France n'a agi ainsi que par humeur contre
« le chancelier. Quoi qu'il en soit, conclut le lord
« trésorier, la chose est comme je vous le dis. »

Sa seigneurie se déboutonna au point de me confier encore que le duc, le principal avocat des intérêts de la France, ne favorisait actuellement les fanatiques et les sectaires que pour donner plus de force et d'audace au papisme, et était tellement bigot que, quoique l'archevêque de Reims ne se fît aucun scrupule de fréquenter nos églises, et même de s'agenouiller pendant le service divin, lui ne pouvait se décider à en passer les portes. « Son Altesse, remarqua le lord
« trésorier, est particulièrement malheureuse
« dans le choix de ses serviteurs, véritable tourbe
« dépourvue de sens. Son confesseur, homme
« qui ne manque pas de moyens, a surtout une
« grande influence sur son maître, et n'est pas
« moins que celui-ci contre la guerre avec la
« France. » Sa seigneurie au surplus se déclarait nettement pour cette guerre.

Le lendemain, j'allai voir le duc et la duchesse de Lauderdale à leur magnifique château de Ham. Après le dîner, Sa Grâce la duchesse m'entretint

long-temps, dans sa chambre, des affaires publiques. Fort belle femme dans sa jeunesse, elle passait pour avoir été la maîtresse d'Olivier Cromwell, et avoir joué un grand rôle sous son protectorat. Elle et son époux étaient entièrement alors dans les intérêts du lord trésorier. Elle se plaignait surtout que le duc d'York employât trop les papistes et les fanatiques, et eût déterminé le Roi à changer les commissaires en Irlande, et à les choisir tous uniquement pour l'avantage et dans l'intérêt des catholiques romains. Elle me mit, en un mot, dans le secret d'une foule de choses dont je n'avais jamais entendu parler, et m'instruisit en détail de l'état et des dispositions de l'Ecosse, et pouvait d'autant mieux le faire, que son mari était lord commissaire de ce royaume.

Le jour suivant, j'allai m'informer du secrétaire Williamson s'il n'avait pas été fait dans ses bureaux quelque acte relatif à la possession de mes propriétés. N'osant s'expliquer à cet égard avec moi que confidentiellement, il m'avoua que sur le bruit d'une confiscation encourue pour quelque fait qui m'était particulier, M. Felton, attaché au service de la chambre du Roi, avait effectivement sollicité le don de mes biens, et fait signifier dans ses bureaux un *caveat* à ce sujet.

Fort de ce renseignement, je m'en prévalus auprès du lord trésorier pour qu'il m'accompa-

gnât chez Sa Majesté, à qui je fis deux demandes: l'une était que le Roi voulût bien ordonner à M. le secrétaire Williamson de rayer le *caveat* inscrit dans ses bureaux par suite du don que Sa Majesté avait fait à M. Felton de mes propriétés, censées devoir être confisquées pour le prétendu acte de félonie qu'on m'imputait à l'égard du nègre mort à mon service; par l'autre, je suppliais le Roi de daigner prescrire au lord grand juge Rainsford de me faire connaître à la sollicitation et sur les instances de qui sa seigneurie avait délivré son *warrant* pour que le coroner exhumât le cadavre de ce nègre, enterré depuis si long-temps.

Sur la première de ces réclamations, Sa Majesté répondit qu'elle ne se souvenait pas d'avoir concédé mes biens à qui que ce fût; mais qu'au surplus, si quelque *caveat* était enregistré à cet égard, elle aurait soin qu'on le biffât. Quant à la seconde, le Roi m'adressa au lord trésorier pour qu'il eût à envoyer quelqu'un avec moi et en son nom, au grand juge, avec l'ordre de faire ce que je souhaitais. Sa seigneurie chargea le lendemain un de ses secrétaires de cette mission. Dès que nous fûmes chez le grand juge, celui-ci nous satisfit pleinement et me pria de lui pardonner d'avoir été si fort en avant dans toute cette affaire. Au fait, il me devait bien une pareille excuse: sa conduite ne pouvait se justifier; car il

avait délivré son ordonnance sur la simple déclaration que mon nègre était mort des suites de la mutilation, et sans recevoir aucune déposition, soit écrite, soit faite sous la foi du serment.

Le parlement se réunit à Westminster le 21 mai conformément à l'acte d'ajournement; et le Roi, dans son discours, dit à la chambre basse qu'il ne pouvait contracter les alliances qu'on désirait que dans le cas où on lui donnerait l'argent nécessaire aux préparatifs de la guerre. Les communes, mécontentes, votèrent qu'aucune somme ne serait levée, à moins que Sa Majesté n'eût conclu préalablement un traité d'alliance offensive et défensive avec la Hollande et les autres Provinces-Unies pour la sûreté des trois royaumes, la reprise de la Flandre et l'abaissement de la puissance du monarque français.

Le Roi, dans sa réponse à cet acte, déclara que les communes avaient excédé leur pouvoir et violé les formes parlementaires, non-seulement en lui demandant de former des alliances, mais plus encore en lui désignant la nature de ces alliances et les États avec lesquels il devait les contracter; qu'à lui seul appartenait le droit de faire la paix ou la guerre; que le lui ôter c'était lui laisser le vain nom de Roi, mais rien de plus; et qu'alors aucun souverain ou aucun pays ne voudrait traiter avec lui. Sa Majesté termi-

nait par rejeter l'adresse, annoncer qu'elle prendrait tous les moyens qui lui semblaient utiles à la sûreté de ses royaumes, et ajourner les chambres au 16 juillet suivant.

Il m'était cependant revenu que le lord Yarmouth était un de ceux qui avaient réclamé le don de mes biens à l'occasion de la mort de mon nègre. Apprenant que sa seigneurie venait d'arriver à Londres, je me rendis à son hôtel. Ne connaissant pas ce lord, je ne fus reçu qu'après quelques difficultés et lui demandai si le fait était vrai; il me protesta, du ton d'un homme blessé, que jamais il n'avait ni sollicité du Roi rien de semblable ni rien su de cette affaire, sinon qu'un certain Wright, agent du lord Henri Howard, était venu le voir, l'informer qu'il serait possible que j'encourusse la forfaiture et le presser d'employer son crédit à obtenir de Sa Majesté les propriétés confisquées, mais qu'il avait refusé nettement de prêter l'oreille à une telle proposition, disant *qu'il ne consentirait jamais à s'enrichir par les malheurs d'autrui;* qu'il croyait tout cela une pure méchanceté contre moi et m'aiderait de tout son pouvoir à en découvrir les auteurs. Enfin, j'obtins un écrit de sa main portant qu'il n'avait ni directement ni indirectement demandé le don de mes terres.

Le même jour, j'allai trouver ce M. Wright et

le menaçai d'intenter contre lui une action pour cause de scandale, d'après les informations qu'avait donné le lord Yarmouth, s'il ne me mettait complétement au fait de toute cette intrigue. Cet homme alors m'avoua ingénument que Bright et Chappel, dont il a été parlé plus haut, lui avaient adressé un rapport détaillé de la mort du nègre et de toutes les circonstances de sa prétendue mutilation; que sur le récit qu'il avait fait de cette histoire au lord Henry Howard, sa seigneurie l'avait envoyé porter au lord Yarmouth le conseil de demander au Roi la concession de mes biens, et que celui-ci avait fait sa demande en conséquence. Je ne pouvais revenir de voir deux hommes de si grande qualité faire si bon marché de leur honneur et nier un fait vrai, sous la foi des sermens les plus solennels. Mais, réfléchissant que donner plus d'éclat à cette affaire ne me mènerait qu'à faire un bruit scandaleux sur un conte ridicule, je me contentai d'avoir obtenu la satisfaction que ces deux seigneurs fussent, en preuve de leur honte et de leur repentir, descendus à un vil mensonge.

Le 19 octobre de cette année, le mariage entre le prince d'Orange et lady Marie, fille aînée de Son Altesse royale, fut arrêté, à la grande joie de la nation. Le prince était protestant : cette union dissipait donc en grande partie les craintes de retour au papisme qui tourmentaient la majo-

rité des citoyens, et l'on en sut très-bon gré au lord Danby, grand trésorier, qu'on en croyait le principal moteur.

Le parlement devait se rassembler le 3 décembre : une proclamation royale le prorogea jusqu'au 4 avril. Cependant, l'urgence des affaires publiques força d'abréger ce délai et de convoquer les chambres pour le 10 janvier; mais, cette époque arrivée, on les ajourna de quinze jours.

Je dînai le 2 novembre avec le lord grand trésorier, qui me reçut avec une bienveillance marquée. Le lendemain, j'eus l'honneur de baiser la main du Roi et celle de Son Altesse royale le duc d'York; celui-ci me dit, entre autres choses, que le motif qui avait déterminé ce court ajournement des chambres était que Sa Majesté ne pouvait leur faire connaître pleinement l'objet pour lequel on les convoquait à cette époque, jusqu'à ce qu'on sût parfaitement où en était le traité qui se négociait alors avec l'Espagne. Après que ce prince m'eut encore entretenu quelque temps d'autres objets d'intérêt public, je lui renouvelai les assurances du dévoûment et du respect que je professais pour lui et dont de faux rapports lui avaient donné quelque raison de douter.

Dès que le parlement fut réuni, Sa Majesté l'informa, dans son discours d'ouverture, qu'elle venait de se lier intimement par un traité avec

le prince d'Orange et les Provinces-Unies pour s'opposer au roi de France et aux progrès de ses armes en Flandre. Elle termina en exprimant le vœu d'obtenir des subsides qui la missent en mesure de remplir ses engagemens.

Les communes votèrent immédiatement une adresse au Roi pour le remercier de la preuve de sollicitude qu'il venait de donner à la foi protestante en mariant sa nièce au prince d'Orange; mais elles observèrent en même temps qu'elles ne pouvaient accorder aucun fond pour la guerre, à moins que Sa Majesté et ses alliés ne s'engageassent à ne point poser les armes que le traité des Pyrénées ne fût exécuté, et le roi de France réduit à la condition où il était à l'époque de ce traité. Sans cela, disaient-elles, il n'y a de sûreté ni pour le royaume, ni pour le reste du monde chrétien.

On vota, le 30 octobre, une somme de soixante-dix mille livres pour la cérémonie des funérailles du roi Charles le martyr, et l'exécution d'un monument à sa mémoire.

Je soupai le soir de ce même jour avec le lord trésorier. Il me dit avoir toujours été dans l'intention de supplier Sa Majesté de faire quelque chose pour moi; mais, s'il l'eût voulu sérieusement, il aurait pu, j'en étais sûr, l'obtenir long-temps auparavant.

En réponse à notre adresse, Sa Majesté nous

envoya un message où elle nous pressait de voter les subsides indispensables pour la guerre, et où, afin de nous décider plus efficacement, elle nous faisait connaître en détail les diverses alliances qu'elle avait contractées. Cette communication eut un tel effet sur la chambre, que la question ayant été mise en délibération, il fut décidé, à une majorité de quarante-deux voix, de donner au Roi des fonds pour la guerre, et de s'occuper des moyens de les avoir; mais il était tard, et la suite de la discussion fut ajournée au jour suivant.

Le lendemain matin, j'allai faire ma cour au duc d'York, qui m'entretint long-temps sur cet objet, et déjà le soir précédent je m'étais rendu chez le lord trésorier, où tout le plan à suivre dans la séance prochaine avait été développé.

De grands débats s'élevèrent sur cette affaire, et plusieurs motifs commencèrent à faire naître une violente opposition: chez les uns c'était uniquement le désir de contrarier la couronne, quoique dans le fond ils fissent des vœux pour une guerre contre la France, dont la nation se montrait toujours désireuse; chez les autres c'était la crainte que le Roi ne voulût, il est vrai, lever une armée, mais sans aucune intention de s'en servir pour la guerre; et, il faut l'avouer, plusieurs des partisans mêmes de la cour n'étaient pas certains du contraire. Les communes cepen-

dant votèrent qu'il serait fait des fonds pour mettre sur pied vingt-six régimens de pied, quatre de cavalerie, deux de dragons, et réunir une flotte de quatre-vingt-dix vaisseaux contre la France.

Quelques jours après, je fis connaître au Roi et au duc d'York une partie de ce qui s'était passé dans la chambre, et les doutes manifestés par quelques uns de ses membres sur la ratification de la paix entre l'Angleterre et la Hollande. A cela Sa Majesté répondit « que la ligue offensive et dé« fensive étant actuellement même signée par les « États, ceux-ci ne pouvaient plus maintenant « s'en dédire ; mais que la ratification n'était « cependant pas encore scellée, plusieurs pro« vinces n'ayant pas confirmé l'acte de leurs dé« putés et celui du Conseil des Huit qui l'avait « reçu. »

La grande question de la quotité des subsides à accorder au Roi fut enfin mise en discussion dans la chambre; elle y fut débattue bien à fond, et l'on mit en avant une foule de difficultés et de méfiances contre la couronne. Ainsi que beaucoup d'autres, je pris la parole et m'efforçai de prouver la nécessité de se confier au Roi dans les circonstances présentes, et l'impossibilité de reculer au point où on en était venu, quoiqu'il parût exister quelques motifs de le faire.

Le jour suivant, les communes votèrent un

million pour mettre le Roi en mesure de faire la guerre à la France, et de pourvoir à la sûreté de la Flandre.

On apprit vers ce temps que les Français s'étaient emparés de Gand et de Bruges et assiégeaient Ostende. Le Roi ordonna en conséquence que seize cents hommes fussent tirés immédiatement de ses Gardes, et envoyés dans cette dernière ville avec quelques autres troupes sous le commandement du duc de Monmouth; en un mot, ces nouvelles alarmèrent généralement la Flandre, la Hollande et l'Angleterre. Les communes s'en montrèrent vivement frappées, s'échauffèrent beaucoup et commencèrent à déclamer contre les mauvais conseillers du Roi, qui ne l'avaient pas engagé plus tôt dans cette guerre. On ne nommait personne, mais on désignait clairement le duc d'York et le lord trésorier.

A son lever, le 28 février, Sa Majesté me dit, ainsi qu'à quelques autres de mes collègues alors présens, « que si les subsides votés n'étaient « promptement levés, ils n'arriveraient qu'après « que le roi de France aurait consommé sa con- « quête. » Son Altesse royale m'ajouta, dans la même matinée, que ses amis auraient une rude tâche à remplir ce jour-là : car elle avait appris qu'on était déterminé à renouveler l'attaque contre les mauvais conseillers. Mais je l'assurai que ce n'était pas vraisemblable, puisque la veille même

j'avais entendu un des chefs du parti opposé à la cour dire que ce n'était pas le moment de susciter des querelles à l'intérieur, lorsque nous marchions vers de grands embarras au dehors. La chose, en effet, arriva comme je l'avais annoncé.

On reçut, au reste, le 2 mars la nouvelle que Gand et Bruges n'étaient pas pris, ainsi qu'on le disait, et que, de plus, M. de Rouvigny allait arriver avec des ouvertures de paix de la part de la France. Le parlement, alarmé de ce dernier bruit, manifesta l'inquiétude que les offres de la France ne fussent acceptées. Cependant nos troupes avançaient toujours vers Ostende. Aussi, deux jours après, on mit la dernière main au bill qui ordonnait de lever les subsides par voie de capitation. Le Roi ainsi que le duc parlaient alors très-haut de guerre, quoiqu'on soupçonnât toujours que dans le fond de leurs cœurs ils inclinassent davantage encore vers la paix.

Le 10 mars, Son Altesse royale me dit qu'elle savait qu'on avait formé dans la chambre des communes le projet de l'attaquer ainsi que le lord trésorier, et me pria de m'y opposer. Ce dernier m'assura la même chose et m'ajouta que cela devait se faire ce jour-là même. « Entre « autres choses, dit-il, on me reproche un traité « entre le Roi et le prince d'Orange; mais, dans « le fait, ce traité n'existe pas, et quand il exis- « terait, je serais loin de le croire désavantageux

« à l'Angleterre. Un autre crime qu'on me prête « est d'avoir conseillé à Sa Majesté de consentir « à la paix. Je ne l'ai jamais fait. Il n'est cependant pas impossible qu'un pareil dessein ne « soit réel; mais, s'il l'est, il ne part que de la « volonté propre du Roi, qui, s'il est permis de « parler ainsi, marche avec opiniâtreté dans « cette route. »

Le 14 mars, il se prononça dans la chambre plusieurs discours qui respiraient l'inquiétude et la crainte, particulièrement sur la levée actuelle des troupes qu'on affectait de croire destinées plutôt à établir le gouvernement absolu au dedans qu'à combattre l'ennemi au dehors. Des plaintes furent faites contre les conseils pernicieux et les mauvais conseillers, mais toujours sans nommer personne. De longs débats suivirent et amenèrent enfin une adresse au Roi, portant qu'on ne s'occuperait d'accorder aucun nouveau subside qu'après que Sa Majesté aurait daigné déclarer la guerre à la France, et rappelé son ambassadeur de la cour de Versailles. Une vive discussion s'engagea sur l'insertion dans cette adresse d'une prière au Roi d'écarter de sa personne les perfides conseillers qui l'avaient pressé d'ajourner le parlement en mai dernier, et empêché, pendant tout ce temps, la guerre contre la France. Cette question fut enfin mise aux voix, et la négative l'emporta, mais seulement de cinq suffrages.

Dans la même séance, les communes arrêtèrent qu'un jour serait fixé pour prendre en considération l'état du papisme dans le royaume. Trois jours après, le lord trésorier réunit plusieurs membres de la chambre, et moi entre autres, au bureau de la trésorerie. Là, sa seigneurie nous représenta qu'il était du devoir de loyaux sujets de s'opposer à toutes motions et démarches semblables qui ne tendaient qu'à inquiéter les esprits, troubler la tranquillité publique, et inspirer, en un mot, des craintes contre le gouvernement. A cela le duc d'York m'ajouta, entre autres choses, que le projet était de désarmer tous les récusans papistes, ce qui lui semblait un dessein absurde. Ici finit ce que j'avais à dire sur cette année (1).

Dès le premier mois de la suivante, beaucoup d'hommes bien intentionnés commencèrent à trembler que l'armée qui se formait alors ne fût employée à tenir le royaume dans la crainte bien plus qu'à agir contre la France, ainsi qu'on l'avait annoncé d'abord; aussi, lorsque le 8 mai on mit en délibération dans la chambre s'il serait fait au Roi une adresse pour demander que le duc de Lauderdale fût rappelé d'Écosse, la négative ne passa que d'une seule voix.

---

(1) Sir John Reresby suit ici l'ancien style d'Angleterre, d'après lequel l'année finit le 23 mars.

On mit ensuite aux voix et on emporta la motion de voter que les conseillers qui avaient donné au Roi l'avis de répondre comme il l'avait fait aux dernières adresses du parlement étaient traîtres au Roi et au royaume, et qu'une humble adresse serait présentée à Sa Majesté pour la supplier d'écarter ces hommes de ses conseils, et de leur ôter les autres emplois publics qu'ils occupaient. On rédigea cette adresse; le Roi répondit qu'elle était si étrange dans tout son contenu, qu'il voulait bien s'abstenir d'y faire la réplique qu'elle méritait : Lauderdale avait été nommé particulièrement. Le même jour, il fut décidé, mais à la majorité d'une voix seulement, quoique la chambre fût aussi nombreuse qu'elle pouvait l'être, que le dernier message par lequel Sa Majesté demandait qu'on s'occupât des moyens de faire les fonds nécessaires au paiement de la flotte, ne serait pas pris en considération.

Le Roi, voyant la chambre des communes suivre avec tant de hauteur une marche si orageuse, la prorogea au 23 mai, et l'empêcha ainsi d'aller plus loin.

On croyait généralement alors la paix conclue entre l'Angleterre, les puissances confédérées et la France. Nous reprochions aux états des Provinces-Unies leur précipitation à en venir à un accommodement; ceux-ci blâmaient l'Espagne d'avoir multiplié ses propositions de paix, quand

elle n'avait en Frandre ni hommes, ni armes, ni argent pour défendre ce pays; enfin ces deux puissances accusaient le parlement d'Angleterre, qui, au lieu d'accorder des subsides, et de presser les préparatifs de la guerre, perdait un temps précieux en discussions de partis et querelles d'intérieur avec la couronne.

Le parlement se réunit le 23, conformément à l'acte de sa prorogation; Sa Majesté leur parla d'un ton plus sévère que de coutume, et annonça la conclusion de la paix entre la France et les puissances confédérées. Cette communication affligea vivement les chambres, dans un moment où était prête à se former une coalition assez forte pour contraindre un monarque orgueilleux et puissant à rentrer en lui-même. La paix avec la France était évidemment désagréable à l'Angleterre; aussi le Roi en rejeta-t-il tout le blâme sur les communes, et leur dit qu'elles devaient s'en prendre de cette paix à leur refus de voter des fonds à la couronne avant d'avoir obtenu de nouvelles garanties pour la religion, à leur peu d'ardeur à lui donner l'éveil sur la guerre contre la France, et à l'y engager ou à l'aider à la faire, à moins qu'il ne changeât les membres de son conseil, enfin au peu d'espoir qu'une telle conduite laissait aux confédérés de se voir soutenus par l'Angleterre; que ces causes et la triste position de l'Espagne avaient disposé ceux-ci à prêter

l'oreille à des ouvertures de paix, sans parler de la lenteur des Allemands à se mettre en mouvement, de la difficulté de réunir des peuples dont les princes étaient influencés par des vues et des intérêts tellement opposés, et de la déplorable situation où se trouvaient les finances des États-généraux, sous les motifs qui avaient concouru à décider la cessation de la guerre.

On n'en persista pas moins à faire peser sur le Roi la principale faute dans cette grande affaire, pour avoir trop attendu à s'unir aux puissances. On publia que, s'il l'eût fait plus tôt, la France n'eût pas osé continuer la guerre, ou tout au moins n'eût point obtenu de si grands succès en Flandre, ni des conditions aussi avantageuses que celles qu'elle s'assurait par la paix actuelle.

Je ne pouvais croire, répondait le prince, à ces reproches, que le monarque français fût en état de pousser aussi vivement la guerre contre l'Europe entière, l'Angleterre et la Suède seules exceptées et demeurées neutres. Mais dans le cas où les nombreux ennemis de la France l'eussent humiliée, l'Angleterre n'aurait eu qu'à se féliciter d'être demeurée spectatrice désintéressée de cette guerre. Elle s'était, en effet, enrichie de tout le commerce de l'Europe, et eût pu, en définitive, acquérir par la paix autant d'avantages que les puissances engagées dans la lutte et qui seules en avaient supporté la peine et la dépense.

Les communes votèrent le 4 juin deux cent mille livres pour le licenciement de l'armée; mais ce ne fut pas sans de grandes restrictions : tant on craignait que la couronne n'employât ces fonds à d'autres usages. Le bill prononça donc des amendes considérables contre les officiers et autres agens par les mains de qui cet argent devait passer, s'ils se permettaient de le détourner de sa véritable destination. Cette précaution prise, on paya d'autant plus volontiers que la nation et ses représentans ne craignaient rien tant alors que de voir une armée sur pied.

On recommença vers cette époque à parler de guerre contre la France, sur ce que le roi de France et le nôtre ne s'accordaient pas relativement aux prétentions de la Suède, que le premier voulait qu'on réglât avant qu'il restituât les villes dont il s'était emparé dans la Flandre; mais, d'après ce que j'appris, je jugeai promptement ces bruits sans fondement. J'en fus surtout convaincu en voyant Sa Majesté, le duc d'York et l'ambassadeur de France se trouver souvent réunis chez la duchesse de Portsmouth, vivre ensemble sur le pied de l'intimité la plus gaie et rire tout haut de ceux qui prenaient cette affaire au sérieux.

Le 10 octobre éclata la première nouvelle de la conspiration tramée par les papistes pour assassiner le Roi : à moins de l'avoir vu, on ne

peut s'imaginer quelle fermentation se répandit sur-le-champ dans tous les rangs et toutes les classes de la société. J'étais alors dans mes terres et je me hâtai de me rendre à Londres avec ma famille.

Le parlement s'étant assemblé, Sa Majesté dit, dans son discours d'ouverture, qu'elle avait conservé l'armée sur pied plus long-temps qu'il n'était porté par l'acte de licenciement, mais uniquement pour la sûreté du reste de la Flandre; que cette mesure d'une sage précaution avait augmenté les dépenses; que la couronne se trouvait accablée de dettes; que ses ressources étaient hors de toute proportion avec les charges du gouvernement; que pour en convaincre complétement les chambres, elle ferait mettre sous leurs yeux l'état de ses revenus et ne doutait pas qu'alors elles ne lui votassent un supplément de fonds suffisant. Sa Majesté ajouta qu'un complot avait été formé contre sa vie par les jésuites et leurs amis; qu'elle s'abstenait de descendre dans les détails de cette affaire par la crainte que les uns ne trouvassent qu'elle en aurait dit trop peu, tandis que les autres penseraient qu'elle en aurait dit beaucoup trop; mais qu'elle abandonnait le tout à la connaissance de son parlement.

Les deux chambres, surtout celle des communes, prirent feu sur cette communication et votèrent une adresse au Roi où elles demandaient

que tous les papistes fussent renvoyés de Londres et tenus de ne pas s'en approcher à plus de dix milles. Alors arriva la mort tragique de sir Edmundbury Godfrey; alors aussi parut sur la scène le docteur Oates, qui prétendit qu'ayant eu quelque soupçon de ce qui se tramait, il avait feint d'être papiste, s'était fait recevoir dans le collége des jésuites à Saint-Omer, et avait pénétré, pendant son séjour dans cette maison, le fond du complot; en avait instruit un certain docteur Tongue, théologien anglais, qui le communiqua au lord trésorier, lequel, à son tour, en parla secrètement à Sa Majesté. C'est ainsi qu'Oates expliquait comment la conspiration était demeurée comme étouffée dans l'ombre pendant un mois entier. Mais, me trouvant chez la duchesse de Portsmouth avec le Roi, dans un moment où le lord-trésorier y était aussi, Sa Majesté me dit : « Qu'elle regardait cette affaire comme une intrigue et ne croyait pas un mot de toute cette histoire. »

Une autre source de clameurs fut l'affaire de Coleman, qui, en quelque manière, confirma la précédente. Cet homme avait, il est vrai, étrangement abusé, dans des lettres sur quelques objets importans, du nom de Son Altesse; mais le duc était totalement étranger à cette correspondance, ainsi qu'il chargea de le déclarer de sa part à ceux des membres des deux chambres qui

lui étaient particulièrement dévoués. Les communes, cependant, furent fort irritées contre le lord grand trésorier de ce qu'il avait tenu ce complot si long-temps secret, et prétendirent que, dans l'intervalle, le Roi pouvait être assassiné. Je fus le premier à en instruire sa seigneurie, et je le fis en présence même de Sa Majesté, qui me dit « que ce ministre ne méritait aucun « reproche à cet égard, et qu'elle-même lui avait « prescrit de garder le silence le plus absolu « sur toute cette affaire, afin de parvenir plus « sûrement à découvrir ce qu'elle pouvait avoir « de vrai. »

Entrer dans les détails de cette conspiration, réelle ou imaginaire, n'est pas dans le plan de ces mémoires. Les diverses déclarations des témoins devant les deux chambres du parlement et les cours de justice lors du jugement des accusés, suffisent pour donner une connaissance complète de tout ce qu'on pourrait dire sur cette affaire. Je me contenterai donc d'observer à ce sujet que, quoiqu'une grande partie des rapports qu'on mettait en avant avec le ton de la certitude, portassent tous les signes de l'improbabilité, tel était cependant alors le torrent de l'opinion, qu'il n'était permis d'élever aucun doute sur rien de ce qu'on entendait raconter.

Les communes employèrent tout le commencement du mois de novembre à examiner les dé-

positions relatives à ce complot; elles furent d'autant plus multipliées, qu'à la demande de la chambre basse Sa Majesté avait accordé amnistie entière et même les frais de déplacement à ceux qui donneraient des renseignemens, quelque profondément et criminellement qu'eux-mêmes se fussent engagés dans cette affaire. Enfin les communes décidèrent que, d'après les preuves tirées de la correspondance de Coleman et les déclarations de Oates et autres, il était pleinement démontré qu'il existait un infernal et damnable projet d'assassiner le Roi et de renverser la religion et le gouvernement établi par les lois.

La chambre des pairs crut alors devoir demander à Son Altesse royale de se retirer du conseil du Roi. Le duc souscrivit à cette demande; mais les communes, faisant encore un pas plus hardi, voulurent que ce prince fût éloigné de la personne même de Sa Majesté. Plusieurs membres de la chambre firent ressortir le danger d'une telle mesure, et observer qu'elle pourrait pousser Son Altesse royale à se mettre à la tête de la faction papiste; quelques autres se prononcèrent pour que le duc fût envoyé hors de l'Angleterre. Ce prince et Sa Majesté pressèrent tous ceux qui leur étaient dévoués de s'opposer à cette motion: ce qu'ils firent; et la résolution, n'ayant pu se prendre le jour même de la discussion, fut ajournée au 8 mai, quoique la proposition n'eût

pas été mise aux voix. La chambre était généralement d'opinion que ce qui encourageait surtout les papistes dans d'aussi détestables entreprises, c'était de voir le duc professer leur religion. Ils furent enfin chassés de Londres par une proclamation royale, et tenus de s'en éloigner à une distance de dix milles.

Pendant que la chambre procédait à l'examen des lettres de Coleman, j'allai plusieurs fois chez le lord trésorier, qui avait réuni chez lui quelques uns de nous pour discuter les mesures à prendre afin d'affaiblir l'influence que le papisme prenait dans le royaume. « Sa Majesté, nous dit « alors sa seigneurie, consent volontiers qu'on « fasse quelque acte propre *à rogner* (ce sont ses « propres expressions) *les ongles de son successeur papiste;* mais elle ne souffrira ni que son « frère soit séparé d'elle, ni qu'on viole les droits « de la ligne directe à la couronne. » Le lendemain, en effet, le Roi tint le même langage aux deux chambres.

Passant sous silence d'autres faits connus plus généralement, je dirai qu'il s'éleva, vers cette époque, quelque nuage entre le duc d'York et le grand trésorier. Son Altesse royale croyait qu'au fond du cœur sa seigneurie souhaitait son éloignement de la cour, afin d'avoir le Roi exclusivement en son pouvoir; et, de son côté, le ministre qui, j'en ai la conviction, sans aimer la religion

du prince, le servait de tous ses moyens, était vivement blessé de pareils soupçons. On prit dans ce temps plusieurs mesures sévères contre le papisme ; ce fut alors en particulier que les pairs adoptèrent le fameux bill qui déclarait inhabiles à siéger dans leur chambre ceux de ses membres catholiques romains qui refuseraient de prêter le serment d'allégeance et de suprématie ; et cependant le lord grand trésorier, dans une audience que j'avais eue de lui la veille au soir, m'avait dit avoir la certitude que ce bill ne passerait pas dans la chambre haute.

Le chargé-d'affaires du duc de Holstein avait dit, prétendait-on, que le lord trésorier était pensionné par la France. Ces bruits revinrent à la fin à sa seigneurie; elle manda cet envoyé et me fit appeler pour être présent à l'explication; mais celui-ci nia constamment les propos dont on l'acccusait; et, à quelques jours de là, en réparation du fait, j'informai sa seigneurie que ce même gentilhomme m'avait assuré que les communes allaient très-certainement se porter contre elle à de vives attaques, et qu'il était le maître de détourner les coups d'un des plus violens adversaires qu'elle pût avoir : je lui dis encore savoir d'une autre source que mon cousin Ralph Montague, depuis lord Montague, rappelé depuis peu de France, où il était ambassadeur, et alors membre de la chambre basse, se

disposait à l'y dénoncer; mais le ministre ne voulut entendre à aucun de ces avis. « Sir Ralph, « me répondit-il, ne sera pas si hardi que de se « faire mon accusateur; j'ai en main des lettres « qu'il m'a écrites pendant son ambassade, et « qui prouveraient avec quel zèle il me pressait « d'accepter l'argent de la France, ce que j'ai « toujours refusé de faire. » Le même jour le duc d'York me dit qu'il s'attendait à être attaqué par les communes, mais comptait sur la fermeté de ses amis à le défendre. Ce même jour encore, sir Joseph Williamson, secrétaire d'État, fut mis à la Tour par ordre de la chambre pour avoir signé les montres de quelques officiers papistes, sans exiger d'eux les sermens prescrits, quoique Sa Majesté lui eût enjoint de le faire.

Bedloe, l'un des témoins dans l'affaire de la conspiration, se présenta le 21 novembre; mais me trouvant ce jour-là chez le Roi, Sa Majesté me dit : « Bedloe est un coquin, et je ne doute « pas qu'il n'ait fait une fausse déposition relati- « vement à la mort de sir Edmundbury Godfrey. »

En préparant le bill qui bannissait de la chambre des pairs ceux qui refuseraient le nouveau serment du test, on mit aux voix la question de savoir si Son Altesse royale serait ou non dispensée de prêter ce serment; l'affirmative passa, mais seulement de deux voix; et si la négative l'eût emporté, nul doute qu'on n'eût ensuite

voté que ce prince serait éloigné de la personne du Roi. Tous les pairs catholiques, à l'exception de trois, furent ainsi exclus alors de la chambre haute.

Après avoir été si loin déjà, les communes arrêtèrent qu'il serait fait par leur chambre une adresse au Roi pour lui représenter dans quelle triste situation et dans quel péril Sa Majesté mettait la nation en se dirigeant par les conseils de quelques particuliers plutôt que par ceux des deux chambres de son parlement : c'était évidemment une attaque contre le lord trésorier et quelques autres membres du cabinet. Cette motion fut emportée à une majorité de vingt-deux voix, et quelques uns même des gens attachés à la cour votèrent pour. De cette dernière circonstance on conclut que le duc d'York qui, depuis quelque temps, n'assistait plus au conseil, était devenu l'ennemi du grand trésorier, et désirait son renvoi. Il se répandit, en effet alors, qu'on avait persuadé, quoique fort injustement, à ce prince, que sa seigneurie s'efforçait d'insinuer à Sa Majesté que les accusations portées contre la Reine n'étaient pas dénuées de toute vraisemblance; et cela uniquement dans l'intention d'amener le Roi à entendre à la proposition d'un divorce, et à épouser une autre femme plus en état de donner des héritiers à la couronne.

Les communes s'occupèrent alors du licencie-

ment de l'armée, des fonds à faire pour cet objet, et des poursuites contre les papistes récusans; le droit des pairs d'intervenir dans un bill de subsides fut en même temps chaudement contesté. Mais, sans nous arrêter à cette question délicate, passons à l'ordre que donna Sa Majesté de s'emparer des papiers de Ralph Montague, et d'informer la chambre que, pendant son ambassade en France, il avait pris sur lui de conclure un traité avec le nonce du pape, sans aucun ordre qui l'y autorisât, et qu'on s'était saisi de ses papiers pour connaître la teneur de ce traité; mais Montague assura la chambre que tout ceci n'était qu'une intrigue machinée par le lord trésorier pour se sauver lui-même. « En cela, ajouta-t-il, « sa seigneurie s'est trompée : on peut bien avoir « pris chez moi beaucoup de ses lettres; mais, « par une prévoyance, j'ai mis les plus essen« tielles en sûreté : par l'une d'elles, datée du 25 « mars 1678, le lord trésorier me charge d'infor« mer la cour de Versailles des grandes diffi« cultés que rencontre ici la paix entre la France « et l'Angleterre, et de ses craintes que le parle« ment ne vienne à découvrir cette négociation; « il m'ajoute que cependant Sa Majesté lui a com« mandé de me prescrire de négocier la paix entre « l'Angleterre et la France, aussi bien qu'entre « ce dernier pays et les puissances confédérées, « mais sous la condition que pendant trois ans,

« à dater de la conclusion du traité, le roi de « France donnera six cent mille livres chaque « année à Sa Majesté, qui, pendant ces trois « ans, ne peut espérer aucun subside d'un par- « lement que cette paix mécontentera. Il ter- « mine en me recommandant, lorsque j'écrirai « au secrétaire d'État, de garder le silence sur « l'affaire de l'argent, ainsi que sur cette lettre « signée *Danby*. »

Ces détails mirent la chambre en feu; sur-le-champ on fit la motion d'accuser le lord trésorier de haute trahison, comme coupable de tentatives pour aliéner le Roi de son parlement et l'amener à ne plus le convoquer. Un certain M. Powel observa en outre qu'il y avait, de la part de ce ministre, usurpation de pouvoir à l'exclusion des autres conseillers de la couronne, qui n'avaient pas un moindre droit à donner leurs avis à Sa Majesté, véritable trahison, et l'une des charges portées contre les Spencers et le duc d'Ireland, sous le règne de Richard II.

On répondait qu'écrire de telles choses quand c'était par l'ordre du Roi, ainsi que le disait la lettre, et que le reconnaissait, sans doute, actuellement Sa Majesté, ne constituait pas un crime, et que le monarque avait, certes, bien le droit de consulter tel de ses conseillers qu'il lui plaisait. « Où est le mal, demandait-on encore, quand la « couronne prévoyait que les confédérés allaient

« conclure une paix à laquelle nous serions con-
« traints d'adhérer, d'obtenir pour le pays le plus
« d'avantages possibles, et d'épargner en même
« temps la bourse de ses sujets ? »

On produisit alors une seconde lettre, qui donnait l'assurance du désir de conserver la bonne intelligence entre l'Angleterre et le Roi très-chrétien; conseillait de hâter la paix, parce que le duc d'York montrait chaque jour y répugner davantage, et mentionnait quelques villes à remettre comme garantie de la part de la France aux confédérés au moment de la conclusion de cette paix. A cette occasion, M. Montague déclara dans la chambre que, par un premier traité, le roi de France consentait à remettre deux villes de plus qu'il ne le fit effectivement; mais que le lord trésorier s'était montré si pressant sur l'article de l'argent, qu'il avait fallu traiter à de pareilles conditions pour les confédérés; mais le même membre confessa dans le même temps ne pouvoir dire qu'aucune somme d'argent eût été payée, soit à Sa Majesté, soit à son ministre. Un autre chef d'accusation contre celui-ci était sa mauvaise gestion et la pénurie de l'échiquier; mais, sur ce point, les amis de sa seigneurie répondaient que, depuis son entrée au ministère, on avait acquitté pour six cent mille livres de dettes, quoiqu'il n'eût été, pendant tout ce temps, accordé au Roi d'autres subsides que ceux dont

la chambre avait elle-même assigné l'emploi spécial.

D'après la lettre datée du 25 mars 1678, comme l'acte qui donnait à la couronne des fonds pour commencer la guerre contre la France était du 20, on accusa encore le lord grand trésorier d'avoir trompé la nation en conseillant à Sa Majesté de recevoir l'argent voté pour la levée de troupes destinées à agir contre l'étranger, dans le même temps qu'il négociait pour obtenir des subsides de la France et conclure la paix : ce qu'on regardait comme la preuve que l'armée n'avait été tenue sur pied que pour opprimer l'Angleterre, et non pour combattre la France. Enfin la question fut mise aux voix; il fut arrêté qu'un acte d'accusation serait dressé contre le lord trésorier, et l'on nomma un comité chargé de préparer ce travail.

M. Montague fut généralement blâmé d'avoir, dans cette circonstance, rendu publiques, sans la permission de Sa Majesté, des choses faites par lui en sa qualité d'agent officiel de la couronne. Le lord trésorier ne négligeait cependant rien pour détruire toute confiance dans son accusateur, et produisit quelques lettres écrites par celui-ci lors de son séjour en France; elles furent lues dans la chambre et prouvèrent que Montague était lui-même le premier coupable des faits dont il faisait des crimes à sa seigneurie;

mais les ennemis du ministre étaient si nombreux et si puissans, que la peine tomba toute entière sur lui seul : en un mot, rien ne put calmer la tempête, et l'on dressa contre lui six chefs principaux d'accusation.

On discuta cependant si, en les admettant même comme fondés, ils pouvaient constituer le crime de haute trahison, aucun d'eux n'étant compris dans le statut d'Edouard III. Enfin on mit aux voix la question de savoir si l'accusation de haute trahison ainsi établie contre le lord trésorier serait ou non portée à la chambre des pairs. Cent soixante-dix-neuf votans se prononcèrent pour *oui*, et cent trente pour *non*. Le bill d'accusation fut donc envoyé à la chambre haute; on y agita sur-le-champ la question de savoir si sa seigneurie serait ou non tenue de se retirer, et la négative l'emporta de vingt voix. Les chambres s'ajournèrent alors, mais seulement à la veille et le jour de Noël.

Le 26, les chambres reprirent leurs séances. Les communes entendirent quelques dépositions relatives à la mort d'Edmundbury Godfrey, et s'élevèrent contre les pairs en raison d'un amendement fait par ceux-ci au bill des subsides pour le licenciement de l'armée. Ce même jour, j'eus un entretien avec le Roi et le duc d'York, qui tous deux se montrèrent décidés à soutenir le lord grand trésorier.

Le lendemain, les pairs votèrent que ce ministre ne serait point emprisonné. Le même jour, la discussion entre les deux chambres sur le bill des subsides se termina dans une conférence, et toutes deux passèrent ce bill. Le lord Stafford manifestait, dans la chambre haute, contre le grand trésorier une violence qui n'avait, ce semble, d'autre source que la suppression d'une pension dont le premier jouissait sur la couronne; Sa Majesté le remarqua et me dit : « Je « ne puis trop m'en étonner, quand je songe que « son père a dû sa fin malheureuse au mode de « procédure qu'on voit aujourd'hui.

Alors, et quand on s'y attendait le moins, le Roi prorogea le parlement au 4 février. Il le fit, suivant les uns, par ménagement envers les papistes, selon les autres, pour sauver le lord trésorier, et, d'après certaines personnes, afin de sauver sa prérogative attaquée de plus d'une manière par les communes. Cependant Sa Majesté déclara en même temps l'intention de licencier l'armée et de poursuivre les auteurs de la conspiration. Vers cette époque, on découvrit, à Douvres, Montague caché sous un déguisement, et se disposant à passer en France.

Le 24 janvier, le lord trésorier me fit appeler et m'apprit que Sa Majesté avait manifesté la résolution de dissoudre le parlement, me dit qu'on en convoquerait promptement un autre et

me conseilla d'agir sans perdre un moment pour les prochaines élections. Le parlement actuel était en grande partie composé d'hommes dévoués à la couronne et à l'Église; aussi les gens de sentimens contraires désiraient-ils vivement sa dissolution. Le moyen qu'ils employèrent pour l'obtenir, si l'on peut croire aux bruits qui coururent, fut d'amener le lord trésorier à y déterminer Sa Majesté par la promesse que s'il y réussissait, il ne serait donné, dans le nouveau parlement, aucune suite à l'accusation dirigée contre lui; mais ils le trompèrent en cela, et il n'en eut que trop la preuve dans la suite.

Sa Majesté et le duc d'York daignèrent aussi me recommander de ne rien négliger pour arriver au prochain parlement; tous deux encore me promirent non-seulement la conservation de mon gouvernement de Burlington, mais de plus leur appui si mon élection rencontrait quelque obstacle.

Quand on eut donc publié la proclamation pour l'élection d'un nouveau parlement, le lord trésorier me conduisit chez le Roi, qu'il remercia pour moi de la promesse de me continuer dans mon gouvernement, et Sa Majesté répondit que l'ayant servie avec grande loyauté, je pouvais compter sur ses bontés. Sa seigneurie écrivit de plus au grand shériff du comté d'York pour lui recommander de m'être favorable dans ses rap-

ports. Pour conclure, je pris congé du duc de Monmouth, quittai Londres, et me rendis dans ma province.

Le nouveau parlement se rassembla le 6 mars; mais une difficulté s'éleva sur le choix de l'orateur : la chambre en présentait un, et le Roi en recommandait un autre : sur cela, les communes refusèrent de s'occuper d'aucune affaire, et s'ajournèrent au 7, puis au 8, et de jour en jour jusqu'au 10. Le lendemain je me trouvai sur le passage de Sa Majesté au moment où, en habits royaux et la couronne sur la tête, elle sortait de la chambre des pairs; elle s'arrêta, et me demanda si j'étais réélu, et, sur ma réponse affirmative, m'ajouta qu'elle en était charmée. A mon retour à Londres, j'appris qu'à la grande surprise de tout le monde, le Roi venait d'ordonner au duc d'York de se rendre en Flandre : selon les uns, le lord trésorier avait déterminé cette mesure pour dominer seul et exclusivement Sa Majesté; d'après les autres, le seul but de cet éloignement était de faire diversion à la violence des chambres contre Son Altesse, qu'elles soupçonnaient de n'être pas étrangère au complot papiste. Quant à moi, je présume qu'en cela le monarque n'eut d'autre intention que d'ôter au parlement tout prétexte de craindre qu'il ne fût dirigé par les conseils des catholiques, fût-ce ceux de son propre frère.

Les communes commencèrent à se montrer ennemies du lord trésorier : leur candidat pour la place d'orateur avait été repoussé par le Roi, et elles accusaient de ce refus sa seigneurie, dont, il est vrai, ce gentilhomme n'était pas l'ami. La querelle s'échauffa entre le Roi et les communes : celles-ci firent une adresse pour supplier ce prince de ne pas empiéter sur leur droit incontestable de se choisir un orateur ; mais Sa Majesté, de son côté, soutint que sans son approbation leur choix était nul. Tous les hommes modérés s'affligeaient de voir de si misérables chicanes arrêter l'expédition des affaires, dans un moment surtout où la chambre en avait de si importantes à traiter : le parti mécontent restait cependant sourd à toutes les remontrances, et le gouvernement recourut à l'expédient de proroger le parlement d'abord au 11, et ensuite au 17 du mois courant. L'avocat Grégory fut alors élu, à la satisfaction des deux parties.

A cette époque, l'orage commença à peser si rudement sur le grand trésorier, qu'il se résolut à remettre le bâton et sa charge, dans l'espoir de calmer, par ce sacrifice, l'emportement de ses ennemis. Je n'étais pas d'avis, je l'avoue, d'une pareille démarche ; je voulais qu'il tînt ferme tant que le Roi le soutiendrait : je lui disais que sa retraite le mettrait bien plus au pouvoir de ses adversaires, et, qu'en un mot, les pairs l'en crain-

draient moins et les communes ne l'en aimeraient pas davantage. Beaucoup de gens avaient obtenu des emplois lucratifs, non pas tant par la faveur et les bontés de sa seigneurie, qu'en donnant de l'argent à sa femme, qui, pendant quelque temps, avait fait un trafic secret des places, mais sans la participation et le concours de son mari. Je le savais, mais ne me sentais ni le front, ni la volonté d'arriver par une telle porte : aussi me vis-je préférer bien des personnes dont les titres n'étaient pas meilleurs que les miens; mais elles avaient fait un mauvais marché, car toutes furent entraînées par le même torrent, qui déjà commençait à engloutir le lord trésorier. Un nouveau grief fut, en effet, mis alors en avant contre lui, sur la déposition de Bedloe, qui, devant le comité chargé de l'enquête relative à la conspiration papiste, accusa ce ministre de l'avoir engagé à quitter le royaume dans l'intervalle des parlemens. Les choses allaient de plus en plus mal pour les amis du lord trésorier : aussi, mon élection ayant été attaquée, le comité des priviléges de la chambre et des élections se prononça contre moi, à la faible majorité de deux voix seulement; et, certes, avec le courant auquel tout cédait alors, j'étais fondé à regarder tout au moins un tel résultat comme une demi-victoire.

Cependant la chambre basse demandait, par

un message envoyé aux pairs, l'emprisonnement du lord trésorier; mais leurs seigneuries venaient, à l'instant même, de lui accorder huit jours pour préparer sa défense : les communes renouvelèrent leur message. Le lendemain, Sa Majesté vint à la chambre haute avec la pompe et les cérémonies d'usage, et informa les deux chambres que le lord trésorier avait écrit, par son ordre particulier, les deux lettres produites par Montague, et que ce ministre ne pouvait être accusé du secret gardé sur la conspiration papiste, puisqu'elle-même le lui avait prescrit à plusieurs reprises, suivant qu'elle le jugeait utile. Sa Majesté déclara ensuite qu'elle avait accordé un pardon plein et entier à ce ministre, le lui donnait dix fois encore s'il était nécessaire, et cependant entendait qu'il quittât tous ses emplois, et s'abstînt de paraître à la cour.

Quelques personnes auraient désiré persuader à sa Seigneurie de chercher un asile à l'étranger, comme le seul moyen d'apaiser les deux chambres. Dans le fait, les pairs discutèrent, dans une conférence avec les communes, la préparation d'un bill de bannissement contre le lord trésorier; mais celles-ci demandèrent quelques jours pour y réfléchir, dans l'espoir que lui-même s'éloignerait pendant ce délai. Au milieu de toutes ces perplexités, je vis sa Seigneurie vers le milieu de la nuit, au moment où elle sortait de son ca-

binet pour concerter avec quelques uns de ses amis le parti qu'elle devait prendre; elle me fit de grands remercîmens, me donna de bonnes paroles, m'assura qu'elle m'avait recommandé au Roi comme un homme propre à être son envoyé en France, et m'indiqua à qui, pendant son absence, je pourrais m'adresser, si j'avais quelque chose à demander à Sa Majesté.

Le lendemain les communes, fort échauffées, refusèrent de s'entendre avec les pairs sur le bill de bannissement; elles prétendirent que la peine était trop légère, et envoyèrent demander à leurs seigneuries justice contre le lord trésorier, déclarant qu'il devait être puni non-seulement dans sa propre personne, mais encore dans celle de ses descendans, et servir ainsi d'exemple à ceux qui lui succéderaient à l'avenir dans sa charge. Avant, au surplus, que ce message arrivât, la chambre haute avait elle-même changé de résolution, et chargé son huissier à la verge noire de s'emparer du lord trésorier : c'était trop tard, il avait quitté Londres, et le bruit se répandit alors que le Roi s'était beaucoup refroidi pour lui.

Un des plus grands malheurs est de servir un prince d'un caractère léger; et c'était, il faut l'avouer, celui de notre maître. Si le lord trésorier n'eût considéré que lui seul, il aurait obtenu certainement un traitement moins rigoureux;

mais, comme il l'a dit depuis, il aima mieux souffrir que de rien faire dont il pût rejaillir le moindre déshonneur sur le Roi ou sur ceux qui l'entouraient. Cette grave catastrophe me fit, je le confesse, réfléchir sérieusement à l'incertitude des grandeurs humaines. Il n'y avait que très-peu de mois encore que rien ne se faisait à la cour sans l'avis ou le consentement de cet important personnage; le frère du Roi, sa maîtresse favorite, s'estimaient heureux d'être bien avec lui; tous les hommes dans les affaires rampaient devant lui; il n'était pas seulement grand trésorier, mais encore principal ministre; lui seul disposait du trésor et jouissait tout à la fois de la première et de la plus grande influence dans toutes les affaires de l'État; et maintenant, négligé de tout le monde, il était réduit à cacher sa tête comme un vil criminel, et en danger de perdre toute sa fortune et sa vie même. Sorti de l'obscurité, il s'était élevé jusqu'au titre de marquis; la patente qui l'en investissait allait être scellée, et cependant sa famille se voyait sur le point de tomber au-dessous de l'humble rang d'un simple bourgeois; l'homme enfin le plus ignoré n'aurait pas voulu maintenant changer de sort avec celui que dernièrement encore il ne regardait qu'avec envie. Ces observations me confirmèrent dans l'opinion que rien n'est jamais préférable à une position mitoyenne, ni assez in-

férieure pour qu'on soit écrasé, ni assez élevée pour qu'on ait à redouter le souffle de l'envie. L'homme ne doit pas manquer assez d'émulation pour ne point s'efforcer de se distinguer en quelque chose de la foule des gens de son rang; mais il ne doit pas non plus être si ambitieux que de sacrifier le repos de sa vie et son avenir au désir de s'élever au-dessus de tous les autres, et de parvenir à une grandeur dont la durée n'est jamais qu'incertaine. Mais ne poussons pas plus loin cette digression.

J'écrivis à Son Altesse royale pour lui faire connaître l'état présent des affaires. Les deux chambres du parlement continuaient à ne point s'entendre sur la punition à infliger au lord trésorier disgracié. Les pairs tenaient à leur bill de bannissement; les communes ne voulaient pas se relâcher de celui d'*attainder;* il fallut enfin en venir à une conférence entre les deux chambres. Cette affaire, et la conspiration papiste, occupèrent exclusivement l'attention du parlement durant un temps assez long, pendant lequel on croyait le lord Danby caché à Whitehall.

Quant au Roi, il paraissait d'une entière indifférence sur l'éloignement de son frère et de son grand trésorier; il ne se montrait pas plus inquiet de l'usage que feraient les chambres de leur victoire : on soupçonnait pourtant qu'elles s'efforceraient de porter leurs partisans au pou-

voir, et d'arracher quelque concession à la prérogative royale, en retour des subsides qu'elles accorderaient à Sa Majesté.

Le lord Danby finit par se livrer lui-même, et fut envoyé à la Tour; j'allai l'y voir, et il me parut fort peu tourmenté de son sort.

On cassa bientôt le conseil privé, composé de cinquante lords, et on en recréa un nouveau des trente pairs et membres des communes qui s'étaient le plus violemment prononcés dans les deux chambres contre les dernières mesures de la cour : de ce nombre étaient les lords Russel, Hallifax, Cavendish et d'autres. L'amirauté ainsi que la trésorerie furent mises en commission. Au fond de tout cela était, disait-on, le duc de Montmouth : ce qui est certain, c'est qu'il commença, dès ce moment, à travailler pour ses propres intérêts.

Milord Danby adressa le 25 avril, à la chambre haute, sa réponse à l'accusation de haute-trahison portée contre lui, et insista sur le pardon qu'il avait reçu du Roi. Son mémoire fut transmis aux communes; elles le renvoyèrent à un comité, et le résultat fut que le Roi n'avait pas, dans des cas de cette nature, le droit de faire grâce. Ce même jour les deux chambres commencèrent à se répandre en réflexions défavorables contre la duchesse de Portsmouth.

Les communes, en conformité d'une résolution

prise la veille, eurent, le dimanche 27, une séance pour aviser aux moyens de pourvoir à la sûreté de la personne de Sa Majesté; elles votèrent que le meilleur de tous était d'empêcher que la succession à la couronne ne tombât dans les mains d'un papiste, et déclarèrent que le duc d'York, en embrassant la foi catholique, avait causé la conspiration contre le Roi, le gouvernement et la religion établie par les lois.

Le lord vicomte Hallifax, l'un des nouveaux membres du conseil, et qui venait d'entrer dans les affaires, me marquait de la bienveillance, quoique grand ennemi du comte de Danby; mais je dois faire observer ici que la plupart des autres pairs et gentilshommes composant le conseil privé, patriotes prononcés avant leur élévation, et jouissant à ce titre de l'estime des chambres, commencèrent, en quelque sorte, à perdre de leur influence dans toutes deux : tant il est vrai qu'on ne peut porter en même temps la livrée de la cour et celle du peuple.

Les lords enfermés à la Tour demandèrent, mais en vain, qu'on leur donnât un conseil. Un jour fut fixé pour prendre en considération la partie du discours du trône, où Sa Majesté disait qu'elle s'entendrait volontiers avec son parlement pour la confection d'un bill qui assignerait, au pouvoir d'un successeur papiste, des bornes telles qu'il ne pût altérer le gouvernement et la religion

reconnue par les lois, mais qu'elle ne souffrirait pas qu'on touchât au droit même de succession. En attendant ce jour, on avait chargé un comité d'examiner les lettres de Coleman, et de faire un rapport sur ce qui, dans cette correspondance, aurait rapport au duc d'York. Ce comité dit avoir découvert, par ces papiers, que Son Altesse avait écrit trois lettres au Pape, dont la première s'était égarée; que la seconde causa un tel excès de joie à Sa Sainteté, que le vieux pontife ne put retenir ses larmes; et que par la troisième le prince s'excusait sur son consentement au mariage de sa fille avec le prince d'Orange, et mandait au Saint-Père que la nécessité de céder au torrent du moment l'avait contraint à cette complaisance bien involontaire. D'après cet exposé, et quelques accusations de même nature, de vifs débats s'élevèrent sur la question de savoir si le bill serait rédigé dans le sens indiqué par Sa Majesté, ou si l'on procéderait sur-le-champ à une exclusion absolue. Suivant les partisans de la limitation, l'une de ces mesures ne présentait pas moins de sûreté que l'autre; il était facile de n'assigner qu'un très-faible revenu à un successeur papiste tant qu'il persisterait dans sa croyance; rien n'empêchait de lui enlever la disposition de la milice; on pouvait autoriser le parlement à se réunir aussitôt que le Roi actuel viendrait à mourir, et à rester assemblé six semaines pour

régler les affaires du royaume, mettre des protestans dans les emplois civils et militaires, et nommer aux évêchés vacans : ce que le successeur, en sa qualité de papiste, n'aurait pas la faculté de faire.

Une telle manière de procéder, répondait-on, altère la véritable base et la constitution du gouvernement et de la monarchie; elle nous réduit nettement à l'état d'une république, et serait d'ailleurs entièrement sans effet. Le Roi, par les lois fondamentales du royaume, est le chef suprême des trois ordres; un parlement convoqué, même comme on le propose, ne peut cependant rien faire de valide sans le concours du monarque; tant que celui-ci jouit du titre de Roi, il lui faut une autorité proportionnée aux fonctions de la royauté; les mesures indiquées sont donc illusoires et ne donnent pas les garanties qu'assurerait une complète exclusion.

Cet expédient, répliquaient les adversaires, doit être rejeté bien plus loin encore que le nôtre; c'est priver le duc des droits qu'il tient de sa naissance. Si Son Altesse survit au Roi, elle a un titre aussi clair à lui succéder, s'il meurt sans enfans, qu'en a tout homme à recueillir les biens de son père. Un prince de son caractère ne se soumettra pas facilement à se voir déshériter; la violation de l'ordre de succession au trône n'a jamais eu le moindre ré-

sultat durable dans le royaume, toujours le juste droit a fini par l'emporter; la guerre civile, dans de pareilles occasions, a constamment été funeste pour l'Angleterre; les succès du duc aboliraient de fait tout bill d'exclusion; enfin si Son Altesse s'ouvre ainsi par la force le chemin du trône, le renversement de la religion et du gouvernement est bien plus à redouter que si ce prince arrive paisiblement à la couronne.

J'informai le lendemain Sa Majesté du rejet de mon élection par le comité. « J'en suis peiné, « me répondit le Roi; mais ces gens-là ne reste- « ront pas long-temps après vous s'ils n'en usent, « envers mon frère et moi, mieux qu'ils n'ont « fait jusqu'ici. » Ce prince daigna me promettre encore la continuation de mon commandement de Burlington, et un traitement de deux cents livres jusqu'à la vacance d'une compagnie, qui me serait alors donnée en remplacement de la mienne qu'on allait prochainement licencier avec le reste de l'armée.

Sa Majesté adressa, le 14 mai, aux communes un message, pour les inviter à faire les fonds nécessaires à l'équipement de la flotte et au renouvellement des approvisionnemens maritimes dont manquaient alors tous les chantiers de construction d'Angleterre. Ce message ayant été pris en considération, la chambre insista sur le changement de l'ordre de succession à la couronne,

les garanties nécessaires pour la religion, et le renvoi de tous ceux des fonctionnaires publics qu'elle voyait avec peine encore en place dans le royaume. C'est là le résumé des débats; mais aucun vote ne passa, si ce n'est celui qui ajournait à huit jours un nouvel examen du message de la couronne.

On était au moment de juger les lords renfermés dans la Tour, comme impliqués dans la conspiration papiste, ainsi que le comte de Danby; une vive discussion s'éleva pour lors dans la chambre haute sur la question de savoir si les évêques devaient ou non siéger dans les procès qui pourraient entraîner peine de mort; les communes, qui croyaient les pairs spirituels trop portés à l'indulgence, traitèrent cette même question dans leur chambre, et émirent l'opinion « que les « évêques devaient se retirer. » Les pairs s'en irritèrent comme d'une atteinte à leurs priviléges de cour suprême judiciaire, et la dispute entre les deux chambres fut bientôt poussée au plus haut degré de violence.

Cependant le royaume présentait généralement l'aspect le plus triste : le Roi se trouvait sans argent; les officiers de la couronne et ceux de la maison de Sa Majesté, qui depuis long-temps n'étaient pas payés, réclamaient leurs salaires et le remboursement de leurs avances. Il ne faut donc pas s'étonner que sir Robert Howard, l'un

des principaux officiers de l'échiquier, ait déclaré dans la chambre des communes que le trésor n'avait pas l'argent strictement nécessaire pour la table de la famille royale; les approvisionnemens pour le service de mer et de terre manquaient partout; les places fortes avaient toutes besoin de réparations, leurs plate-formes tombaient en ruines, et leurs canons étaient démontés; l'armée se partageait pour ou contre le duc d'York; il en était de même de tous les hommes en place : la grande majorité du parlement était en pleine fermentation, et voyait avec plaisir des divisions publiques qui favorisaient son désir de restreindre la prérogative, rabaissaient la grandeur de la royauté, et aidaient au succès des secrets desseins du parti. Quant au Roi, brouillé avec son frère, il était si bien sous le joug de ceux qui lui promettaient une entière tranquillité, s'il voulait leur complaire jusqu'à déshériter le duc d'York, qu'il flottait incertain sans savoir à quelle résolution s'arrêter.

Pour le duc de Monmouth, sans aucun doute fort avant dans les affections du Roi, il entrait évidemment dans les mesures prises contre son oncle le duc d'York; ses créatures dans la chambre votaient toutes contre Son Altesse, et nuls n'étaient si haut dans son estime que les comtes de Shaftesbury et d'Essex et les autres chefs du parti. Au vrai, le duc de Monmouth, d'un extérieur

accompli, n'avait aucune qualité intérieure qui répondît à son physique; aussi était-il complétement la dupe de Shaftesbury, qui le flattait de l'espoir de devenir, le duc d'York une fois déshérité, le plus proche héritier de la couronne, et de voir Sa Majesté déclarer son mariage avec sa mère, ou faire légitimer sa naissance par un acte du parlement. Dans le fait, le Roi, sur les instances du duc d'York, avait dit nettement, et en plein conseil, que le duc de Montmouth était seulement son fils naturel, et que jamais il n'avait existé de mariage entre lui et la mère de ce jeune prince. Une foule de gens cependant, prêts à soutenir les droits de celui-ci, prétendaient qu'on produirait des témoignages irréfragables de gens qui avaient assisté au mariage, et que l'acte en était conservé dans un registre de l'échiquier, alors en la possession de quelques uns des amis du duc. Mais quittons ce sujet.

Le 21 mai, la chambre haute résolut que les évêques pourraient siéger lors du jugement des pairs alors accusés. Les communes renvoyèrent à l'examen d'un comité le bill d'exclusion; et, sur une question préparatoire, il y eut deux cent quarante voix pour, et cent vingt-huit contre.

Deux jours après, me trouvant au coucher du Roi, je ne pouvais assez m'étonner de le voir plein de gaieté au milieu des embarras inséparables d'un si funeste état de choses; mais il n'é-

tait pas dans la nature de ce prince d'occuper fortement sa pensée de quoi que ce fût, et de s'en tourmenter beaucoup. J'eus la bonne fortune de dire quelque chose qui plut à Sa Majesté; le duc de Newcastle, l'un des chambellans, se trouvait alors de service; Sa Grâce saisit cette occasion de glisser quelques mots en ma faveur : Sa Majesté vint donc à moi, me rassura sur la continuation de mon commandement, et daigna me dire qu'elle soutiendrait ses anciens amis.

Cependant la chambre haute persistait dans l'opinion que les pairs ecclésiastiques pouvaient prendre part au jugement des prisonniers, et particulièrement du comte de Danby, en raison de la validité du pardon royal, point qu'il avait surtout plaidé. D'un autre côté, les communes continuaient à voter que ces pairs ne devaient pas siéger, et arrêtaient qu'elles procéderaient uniquement contre le comte de Danby, et non contre les autres prisonniers, quoique le temps fixé pour leur jugement fût arrivé; une violente scission éclata donc entre les deux chambres, et en vint au point que le Roi se rendit au parlement, et leur annonça que, ne voyant aucun moyen de les concilier, il les prorogeait jusqu'au 14 août. La cité de Londres, où le parti contraire à la cour était en forces, prit très-mal cette prorogation, et s'en montra si mécontente qu'on craignit qu'elle ne se soulevât; mais cette fermentation se calma,

quoiqu'avec beaucoup de peine, et tout fut tranquille.

Alors arriva la nouvelle que les Ecossais s'étaient soulevés au nombre de sept mille, et avaient brûlé plusieurs actes du parlement, tels que l'acte relatif à l'uniformité de culte et au rétablissement de l'épiscopat, et celui qui abolissait et proscrivait le covenant; on ajoutait qu'ils venaient de publier une déclaration pour Jésus-Christ, leur Eglise et covenant. Quelques troupes envoyées contre eux furent défaites, et le duc de Monmouth courut en toute hâte en Ecosse pour y arrêter les progrès de cette rébellion naissante.

Sa Majesté me dit le 22 juin que, d'après les rapports qu'elle avait reçus, les deux armées n'étaient qu'à dix milles l'une de l'autre, et que la sienne ne se montait guères qu'à douze mille hommes, tandis que les révoltés en comptaient près de soixante mille. Malgré cette immense disproportion de forces, on apprit le lendemain que ceux-ci, après une très-faible résistance, avaient été complétement battus et dispersés.

Quelque temps après, comme j'étais à la campagne, j'appris que le duc de Monmouth allait arriver à Duncaster, à une poste au-delà des frontières d'Ecosse; je me rendis à sa rencontre, et fis apporter la moitié d'un daim et quelques vins rares pour le traiter à son passage; il n'arriva que vers minuit, et je me hâtai de quitter

le lit préparé pour lui et que j'avais pris, pensant, d'après un tel retard, qu'il ne viendrait pas cette nuit. Sir Thomas Armstrong, qui l'accompagnait, me dit que, sur quelques faux rapports faits au Roi contre le duc, Sa Majesté lui avait ordonné de quitter sur-le-champ l'Ecosse. Il se répandit, en effet, qu'après sa victoire il s'était occupé de se préparer les voies pour succéder à la couronne de ce royaume, et avait réussi, par les intrigues de ses agens, à se rendre populaire.

Après quelque séjour à l'étranger, le duc d'York reparut tout à coup en Angleterre pour voir le Roi, qu'on prétendait avoir été malade. Le duc de Monmouth, qui croyait tenir Sa Majesté en son pouvoir, ne sut rien de ce voyage qu'au moment où Son Altesse arrivait à Windsor; quatre personnes au plus en furent instruites : tant le Roi pouvait être secret et réservé quand il le trouvait nécessaire. Ce rappel du duc d'York fut dû principalement à l'intervention du lord Feversham, qui depuis m'a raconté les détails de cette affaire. On croyait généralement que le parlement, composé surtout de partisans de l'exclusion, ne serait pas de longue durée; le duc cependant s'en retourna, mais uniquement pour chercher la duchesse qu'il avait laissée derrière lui. Revenant ensuite de Flandre avec toute sa cour, il supplia le Roi de lui permettre, dans le cas où son

éloignement serait encore jugé nécessaire, de s'établir dans quelque partie des possessions de Sa Majesté; Son Altesse fut donc envoyée en Ecosse, et s'achemina vers le nord. Mais, peu après, le lord Shaftesbury cessa de faire partie du ministère, et les partisans de l'exclusion commencèrent à désespérer de leur succès. Ce ne fut pas tout cependant : le duc de Monmouth ayant quitté sans la permission du Roi la Flandre, où il avait passé par l'ordre de Sa Majesté, s'attira, par cette démarche, une telle disgrâce qu'on le dépouilla de toutes ses charges. Bientôt après, j'appris que le duc d'York avait été rappelé d'Écosse par le Roi; que les deux frères s'étaient revus avec la plus tendre amitié; et que Sa Majesté en particulier avait dit : « Personne au « monde ne pourra désormais nous séparer. » Ici finit ce qui regarde cette année.

Je me rendis à Londres, en avril, pour solliciter quelque affaire à la cour. Tout le monde alors s'empressait auprès du duc d'York, qui s'était rendu le maître absolu du Roi. Son Altesse n'avait guère le loisir d'entendre ou d'aider ses amis; car c'était sur ce pied qu'il avait paru me considérer lorsque l'année précédente j'allai lui présenter mes hommages à York, quand elle se rendait en Ecosse. Dans le fait, on ne pouvait guère se flatter de réussir dans une demande d'argent telle qu'était la mienne; chaque jour,

en effet, Sa Majesté retranchait plutôt qu'elle n'augmentait sa dépense, afin d'avoir moins besoin de son parlement, qu'elle désespérait de trouver dans de favorables dispositions.

Il se forma, vers cette époque, de nombreuses réunions de personnes mécontentes de la cour; là on conférait sur les moyens d'attaquer le Roi en toute occasion, soit dans le parlement, soit hors des chambres : ces menées s'appelaient *cabales*. Le duc de Monmouth, le comte de Shaftesbury, les lords Russel, Cavendish et autres étaient les chefs de ces assemblées, qui, pour plus de secret, se tenaient chaque nuit, tantôt dans une maison, tantôt dans une autre; en public, elles donnaient pour prétexte à leurs cris d'alarme, la crainte du papisme et le zèle pour la sûreté du monarque.

Ce prince et son frère résidaient alors à Windsor et n'allaient à Londres qu'une fois par semaine pour le conseil. Convaincu que les amis que j'avais auprès du Roi ne m'étaient pas d'une grande utilité, je me rendis moi-même à Windsor, j'informai le duc du projet que tramaient certaines gens pour arriver à prouver le mariage du Roi avec la mère du duc de Monmouth, et je détaillai à Son Altesse le moyen de déjouer ces manœuvres. Ce prince me remercia et me dit, sans que je le lui demandasse, qu'il s'était beaucoup occupé de mes intérêts. Sa Majesté me

montra elle-même une grande partie des travaux, vraiment de très-bon goût, qu'elle avait fait exécuter dans le château, et m'expliqua ce qu'elle entendait y ajouter encore; c'était alors qu'elle s'occupait de terminer ce magnifique édifice; elle y vivait tranquille, et, dans son intérieur, n'ayant que peu ou point de monde autour d'elle, passait ses journées à pêcher ou à se promener dans le parc, et se plaisait très-certainement beaucoup plus dans cette retraite que dans le tourbillon des affaires et des plaisirs du monde.

Je retournai, quelques jours après, à Windsor, et reçus du duc les assurances les plus positives de son constant appui auprès du Roi son frère, pour le succès de la demande que je faisais d'une mission à l'étranger, avec le titre d'envoyé extraordinaire. Comme je prenais, vers cette époque, congé de Sa Majesté, elle me mit la main sur l'épaule, et daigna me dire « qu'elle « connaissait bien mes services et les récompen- « serait. » Je saisis cette occasion de lui rappeler sa promesse de m'employer à l'étranger, et lui citai un noble personnage devant qui elle m'avait été faite. « Je me rappelle parfaitement cette par- « ticularité, me répondit le Roi, et je tiendrai « ma parole à la première occasion. »

Il se répandit de nouveau dans le public que le duc d'York allait quitter la cour avant la réunion du parlement. Il devait partir, suivant les

uns, pour obéir à des ordres du Roi, selon d'autres, afin d'éviter la violence des deux chambres: il était, en effet, de la dernière évidence à tous les yeux que les papistes, forts de l'appui du duc, qui dirigeait alors en maître absolu toutes les affaires du royaume, levaient la tête avec une grande arrogance; enfin, le duc et la duchesse allèrent encore une fois s'établir en Ecosse. Le lendemain, le parlement s'assembla, et le Roi, dans son discours d'ouverture aux chambres, leur déclara « qu'elles étaient libres de prendre, pour « la garantie de la religion protestante, telles « mesures qu'elles jugeraient nécessaires, mais à « la condition de ne rien proposer qui tendît à intervertir l'ordre de succession au trône en ligne « directe. »

Tout ce mois et le suivant, les communes n'en continuèrent pas moins à confectionner un bill pour exclure le duc d'York de la succession à la couronne. Des gentilshommes et d'autres citoyens de tout rang du comté d'York firent, à ce sujet, une contre-pétition dans laquelle ils exprimaient leur horreur pour une pétition séditieuse par laquelle on avait demandé la réunion du parlement; mais ils furent déclarés traîtres aux libertés nationales, et partisans du pouvoir absolu. On chargea même un comité de faire une enquête sur cette contre-pétition et ses auteurs. Deux membres de la chambre, députés du comté

d'York, furent appelés devant le comité comme signataires de cet acte : c'était à moi qu'en appartenait la rédaction ; mais j'y avais apporté un tel soin qu'elle était hors de toute prise et ne prêtait à aucune critique ; aussi le parti fut-il contraint de renoncer à cette affaire.

Le parlement poursuivait le duc avec tant de violence, et le Roi se trouvait dans une telle pénurie d'argent, que quelques gens penchaient à croire que ce prince abandonnerait son frère. Me trouvant, vers cette époque, au souper de Sa Majesté, je lui appris que j'étais menacé par plusieurs des membres de la chambre basse d'être mandé à la barre pour avoir rédigé la contre-pétition et l'avoir signée avec tous les autres gentilshommes du comté d'York. « Ne vous en tourmentez pas, me répondit le Roi, je soutiendrai « mes anciens amis; si je ne le faisais pas, je « n'aurais personne pour me défendre. » Malgré ces assurances, on craignait que ce prince ne fût pas bien ferme dans ses promesses. Il manquait tellement d'argent, et les communes lui faisaient de si magnifiques offres s'il consentait à livrer son frère, que personne n'était tranquille. Une chose ajoutait beaucoup à ces craintes, c'est que des gens, fort avant dans l'estime de Sa Majesté, paraissaient se prononcer pour le bill d'exclusion ; on n'ignorait pas d'ailleurs que la duchesse de Portsmouth inclinait complétement vers cette

mesure : était-ce pour se concilier les bonnes grâces du parti qui s'était montré fort hostile contre elle, ou pour plaire à la France, dont elle était l'instrument, et qui toujours cherchait à tout embrouiller chez nous? C'est ce qu'on ne sait pas positivement.

A quelques jours de là, comme je me trouvais chez elle, le Roi, qui y était, mit de côté toute réserve, et dit ce qu'il pensait des dépositions recueillies sur la conspiration papiste, démontrant jusqu'à l'évidence que la plupart des faits cités en témoignage étaient non-seulement improbables, mais tout-à-fait impossibles.

Le 17 novembre fut un des jours les plus fameux dans les annales de la chambre des lords, en raison de l'importance de l'affaire qui s'y traita. Il ne s'agissait de rien moins que du droit de succession à la couronne. Le bill d'exclusion, passé à la chambre des communes, avait été envoyé aux pairs; les débats furent imposans, et les orateurs distingués. Les partisans du bill avaient pour chef le comte de Shaftesbury, et le lord Hallifax était à la tête des opposans. On ne voyait qu'avec surprise ce dernier en première ligne dans le parti contraire au comte avec lequel il avait constamment marché jusques alors; mais la mesure en discussion était contraire à l'opinion du lord Hallifax, et il la combattit avec vigueur : c'était un homme du jugement le plus

net, de l'esprit le plus fin, et de l'éloquence la plus brillante : aussi défendit-il son avis si puissamment que, de l'aveu de tout le monde, ce fut lui qui entraîna toute la chambre, et lui persuada de rejeter le bill.

Sa Majesté fut si satisfaite du succès de cette journée, qu'elle appela sur-le-champ ce grand personnage à la conduite des affaires. D'un autre côté, les communes étaient si furieuses contre lui que, quoique en bonne règle il ne leur appartînt pas de prendre connaissance de ce qui s'était dit dans l'autre chambre, elles votèrent une adresse pour supplier le Roi de renvoyer ce lord et de l'écarter de ses conseils et de sa présence. Sa Majesté répondit « que si le lord Hallifax s'était permis quelque acte contraire aux « lois, elle consentait qu'il fût poursuivi et puni « comme il le méritait; mais que n'étant pas « convaincue qu'il s'en fût rendu coupable, elle « n'entendait pas l'éloigner de sa personne. » Si ce ne furent pas les propres paroles du Roi, c'en était le sens. On aurait cru généralement le service si éminemment signalé que lord Hallifax venait de rendre à Son Altesse, d'une importance et d'une nature à n'être jamais mis le moins du monde en oubli; cependant, quand ensuite le duc parvint au trône, il fit passer ce lord de l'emploi de lord du sceau privé à celui de président du conseil, uniquement afin de faire

une place pour un autre, et finit même par le mettre entièrement de côté.

Quelques jours après, j'eus un long entretien avec Sa Majesté. Je lui dis, entre autres choses, que je doutais fort que je dusse être compris dans l'état des officiers dont les pairs avaient voté qu'il leur serait donné communication, puisqu'il n'y avait à Burlington, dont j'étais gouverneur, ni une compagnie, ni même un seul canonnier, en sorte qu'on ne pouvait considérer cette ville comme ville de garnison; j'ajoutai que si je figurais dans cet état, je me verrais, selon toute apparence, au nombre de ceux dont la chambre haute demanderait au Roi la suppression. « Qu'ils fassent, répondit ce prince, « tout ce qu'ils voudront, je ne renverrai jamais « un seul officier à la requête de l'une ou l'autre « des chambres. Mon père a perdu la tête par « de semblables condescendances; mais, quant à « moi, je prétends mourir d'une autre manière. »

Le lord Hallifax, qui, comme je l'ai dit plus haut, avait fait repousser le bill d'exclusion par la chambre des pairs, était regardé comme la puissance du jour et le principal favori. J'allai le voir le lendemain; il me prit dans son carrosse à Whitehall et m'invita à dîner en tête-à-tête avec lui. Dans la conversation, il m'exprima ses craintes que de fatales divisions n'éclatassent dans la nation par suite des inquiétudes que ré-

pandait cette affaire de la succession au trône. « Dans le cas, ajouta-t-il, où malheureusement « les choses en viendraient à une guerre civile, « il serait bon de former à l'avance une espèce « de parti de tous ceux qui partageraient notre « opinion, et je ne connais que vous et une autre « personne qui ayez une influence vraiment im-« portante sur tout votre voisinage. » En conséquence de ces paroles, et de quelques autres dans le même sens, je lui portai le lendemain la liste de tous les gens considérables de mes environs, avec des notes sur leurs dispositions. En résumé, nous conclûmes que les loyalistes étaient non-seulement les plus nombreux, mais encore les plus actifs et les plus riches, et que le parti contraire à la cour, dans le parlement, ne se composait que d'hommes sans crédit et sans considération dans leur propre pays.

Mais reportons nos regards sur ce qui alors attirait à trop juste titre l'attention générale; et passons au jugement de lord Stafford par les pairs. Il eut lieu le 30 novembre à Westminster-Hall, et je n'ai, je crois, jamais rien vu d'aussi tristement solennel. On attendait avec anxiété l'issue de cette grande affaire, et il était incertain si les gens convaincus de la réalité d'une conspiration papiste contre la vie du Roi étaient, dans la chambre, plus nombreux que ceux qui n'y croyaient pas. Ce lord, décrété d'accusation par les communes, était,

à ce qu'on pensait, le moins fort des lords renfermés dans la Tour, comme prévenus du même crime, et le moins capable de se défendre : c'était là précisément ce qui déterminait à le mettre en jugement le premier; mais il trompa fort l'attente de ceux qui le poursuivaient, et plaida sa cause à étonner tout le monde. On produisit contre lui trois témoins, le docteur Oates, Dugdale et Tuberville; le premier déposa, sous serment, que sa seigneurie lui avait présenté une commission signée du pape, qui le nommait trésorier-général de l'armée qu'on devait lever contre Sa Majesté; le second déclara que ce lord lui avait offert cinq cents livres pour assassiner le Roi; le troisième affirma que la promesse d'une récompense pour cet acte criminel lui avait été faite par ce seigneur, mais à une époque différente. Ces hommes paraissaient si positifs dans ces déclarations et d'autres non moins terribles, que moi-même, qui suivis la plus grande partie des débats de ce procès, je n'aurais su que penser si ces témoins n'eussent pas été des hommes indignes de la moindre confiance. Mais telles furent, en dernière analyse, l'incohérence et les contradictions qui me frappèrent dans la discussion, que cette remarque et le méchant renom des gens qui déposaient contre ce lord me convainquirent pleinement que toutes leurs inculpations étaient

de pures calomnies. Ce malheureux seigneur n'en fut pas moins condamné par une majorité de vingt-deux voix. Il entendit ses accusateurs et se défendit avec sang-froid et résolution ; reçut sa sentence avec beaucoup de calme et de courage, qu'il conserva sans se laisser abattre sous le poids de sa condamnation jusques sur le billot où il présenta sa tête à la hache, et à son dernier soupir protesta de son innocence et réclama contre la cruelle injustice dont il était victime. Le lord Hallifax fut un de ceux qui votèrent pour son absolution, et le Roi, qui ne manqua pas une des audiences de ce procès, fut vivement affligé de la rigoureuse destinée qui accabla si brusquement ce noble personnage.

Me trouvant sur ces entrefaites chez lord Hallifax, je découvris ce qu'on ne savait pas alors généralement, que sa seigneurie était réellement élevée au rang de premier ministre, et je vis l'ambassadeur de France venir s'entretenir confidentiellement avec lui sur les affaires. Ce même jour, le gouvernement requit les communes de s'expliquer sur ce qu'elles comptaient faire pour le Roi après une si longue session sans aucun résultat relativement aux demandes que leur avait faites Sa Majesté. Elles répondirent qu'elles mettraient la couronne en état de défendre Tanger, payeraient toutes ses dettes, et lui donneraient les fonds nécessaires

pour équiper la flotte et aider puissamment ses alliés, si le Roi consentait à cesser de soutenir les droits du duc son frère, s'obligeait à réunir fréquemment le parlement, et renvoyait ceux des hommes en place qui l'entouraient que lui désignerait la chambre. Beaucoup de gens croyaient Sa Majesté fort tentée de plier; mais le lendemain lord Hallifax, que je vis, m'assura qu'il n'y avait aucune probabilité que le Roi cédât; « car, dit-il, « autant vaudrait offrir de l'argent à un homme « pour se couper le nez. »

Ce même jour, l'infortuné lord Stafford fut conduit à la chambre des pairs, et entendu de nouveau, dans l'idée qu'il ferait quelques révélations et donnerait des renseignemens sur le complot papiste; bien loin de là, il se contenta de protester de son innocence, accusa lord Shaftesbury de correspondance avec les papistes, et déclara que celui-ci l'avait envoyé vers le duc d'York afin d'engager Son Altesse à user de toute son influence sur le Roi pour l'amener à prononcer la dissolution du long-parlement royaliste, comme la mesure la plus favorable aux intérêts du papisme; il fut ensuite renvoyé à la Tour.

Le 24 décembre je me trouvai, moi quatrième, au coucher de Sa Majesté; elle était de fort bonne humeur, s'étendit pendant quelque temps sur l'orgueilleuse fausseté de ceux qui affectaient une

piété beaucoup plus rigide que celle de leurs voisins, et dit qu'elle tenait la plupart d'entre eux pour d'abominables hypocrites et d'insignes fourbes; pour preuve, elle cita divers grands personnages de notre temps, et n'oublia pas de mettre, entre autres, de ce nombre quelques têtes mitrées, qui, disait-elle, n'étaient pas les meilleures gens du monde, quoique leur extérieur dévot leur donnât le caractère de saints aux yeux de la multitude. Cependant, parmi les hommes que le Roi désignait, il en était quelques uns qu'il avait de justes raisons de ne pas aimer sous les rapports politiques, mais qui pouvaient réclamer justement contre l'amertume de ses critiques. Ce prince fut, ce soir-là, deux heures entières à se déshabiller, et plus d'une demi-heure encore à se mettre au lit. Il paraissait complétement libre de tout soin et de toute inquiétude, quoiqu'on eût dû l'en croire alors accablé; personne, en effet, n'imaginait qu'il pût différer de quelques jours encore soit à renvoyer le parlement, soit à se rendre aux demandes pressantes des communes; mais les difficultés au milieu desquelles il se trouvait ne semblaient jamais l'embarrasser, comme je le remarquai bien dans ce moment.

Je dînai deux jours après chez le docteur Guning, homme distingué sous tous les rapports, et évêque d'Ély. Le fameux docteur Oates était

au nombre des convives : animé par le désir de perdre le duc d'York, il s'exprima dans de tels termes sur le compte de ce prince et de tous les siens, qu'il le représenta comme un imbécile, ou même quelque chose de pire; ne s'arrêtant pas là, il se permit de grossières injures contre la Reine mère et contre la Reine actuelle. Il continua long-temps sur ce ton, et personne n'osait le contredire, par la crainte de se voir compromis dans la conspiration papiste; à la fin cependant, incapable de supporter davantage l'insolence d'un tel personnage, je le relevai si fortement qu'il se précipita hors de la chambre avec colère. L'évêque me dit que tel était le ton ordinaire des discours de cet Oates; que souvent lui-même il avait essayé de réprimer l'indécence des propos de cet homme; mais que, reconnaissant l'entière inutilité de ses efforts, il s'était vu contraint de renoncer à toute tentative de mettre des bornes à tant de violence.

Le 29 on conduisit le lord Stafford à l'échafaud dressé à Tower-Hill. Là, il persista dans la ferme dénégation de toutes les charges avancées contre lui; et son langage fut si puissant, si persuasif, si entraînant, que tous les spectateurs crurent à ses paroles et plaignirent son sort. Le jour même de son exécution je dînai chez milord Hallifax. « Eh bien, me dit sa seigneurie, si tout « ceci finit par une guerre, vous et moi nous

« marcherons ensemble. — Je suis prêt à vous « suivre, répondis-je, quoi qu'il en puisse arri« ver; mais si le Roi veut que ses vrais servi« teurs épousent sa cause de cœur, et s'attachent « à sa personne avec constance, qu'il s'aide donc « lui-même et donne quelque encouragement à « leur zèle. » Je fis alors connaître à sa seigneurie tous les mécomptes que j'éprouvais à la cour, malgré des promesses solennelles et réitérées; et j'ajoutai que je m'estimerais heureux si Sa Majesté daignait me choisir pour son envoyé dans quelque partie du monde que ce fût. Mais revenons à des objets d'un intérêt public et plus général.

Le Roi transmit à la chambre des communes une réponse, où il déclarait persister dans sa résolution de ne porter aucune atteinte au droit de succession à la couronne. Mais ce message n'eut que le funeste résultat de faire adopter les votes les plus violens contre ceux qu'on savait être les principaux conseillers de Sa Majesté dans toute cette affaire, et nommément les comtes d'Hallifax, de Clarendon et de Feversham; le marquis de Worcester et M. Hyde, depuis lord Rochester. Sur cela, le parlement fut prorogé du 10 au 20 janvier. Quelques personnes insistaient pour la dissolution, et d'autres voulaient que le Roi laissât les chambres s'assembler à l'époque de la prorogation, et passer

leur bill. Je me trouvai, ce même jour, chez le lord Hallifax; il se plaignait amèrement de la sévérité du vote des communes, qui le désignait « comme fauteur du papisme, et traître envers la « nation. » Une telle accusation, disait-il, quelqu'innocent que puisse être un homme, est, par cela seul qu'elle part du corps qui représente le peuple, d'un poids trop lourd pour les épaules d'un individu quel qu'il soit. « Aussi, ajoutait sa « seigneurie, j'ai bien quelque velléité de quitter « la cour; mais, en cela même, je veux ne marcher « que mon propre pas, et non me laisser pousser « dehors selon le bon plaisir de ceux qui m'atta- « quent. Que si Sa Majesté a par la suite quelque « besoin de moi, je suis prêt à me dévouer dans « tout ce qui sera juste. Quant à vous, me dit en- « core lord Hallifax, reposez-vous sur moi, je vous « préviendrai du moment où il faudra se montrer « pour le service du Roi : nous courrons ensemble « la même fortune. » Il me tint d'autres discours de même nature; mais, en même temps, il se lamentait du caractère incertain et léger de Sa Majesté, qui, observait-il, « dans le temps « même où elle semble approuver le plus complé- « tement mes conseils, écoute en arrière d'autres « gens qui la rendent flottante dans ses résolutions « et lente à se déterminer. » Le lendemain j'allai voir à la Tour le lord Danby; il me parla tout-à-fait, sur le même ton, de la faiblesse de Sa Ma-

jesté, et me dit, entre autres particularités, que, quoique le duc d'York n'eût sur elle que bien peu d'influence dans tout ce qui le regardait personnellement, les ministres le rencontraient toujours sur leur chemin, comme une puissance supérieure, dès qu'il s'agissait d'autres personnes et d'autres intérêts. Ce même jour, le duc de Newcastle me confia qu'il avait ordre de se rendre le lendemain chez le Roi, qui, croyait-il, voulait lui offrir quelque place; mais que Sa Majesté n'ayant rien fait pour lui dans des temps meilleurs, il refuserait aujourd'hui qu'ils étaient si difficiles. Ceci me rappela ce qu'observait, peu de jours auparavant, le lord Hallifax, que l'incertitude et le silence du Roi, dans tout ce qu'il se proposait, inspiraient la crainte de le servir.

Pendant tout ceci, la cité de Londres, par l'intermédiaire du conseil commun, demanda au Roi, dans une pétition, la réunion du parlement à l'époque déterminée par l'acte de prorogation. Sa Majesté répondit « que la cité n'avait pas à « se mêler de cette affaire. » Alors se répandit le bruit qu'on allait dissoudre le parlement et en convoquer un nouveau à Oxford. Lord Hallifax se montrait contraire à cette dissolution, mais ce n'était qu'une apparence; il ne pouvait certainement, au fond du cœur, tenir à des gens par lesquels il se croyait traité avec beaucoup trop de rigueur. Ce qu'il craignait alors, c'était que

le comte de Danby ne sortît de la Tour et ne rentrât au conseil : si telle chose arrivait, il était décidé à se retirer. Aussi me conseillait-il de ne pas me presser de solliciter d'emploi jusqu'à ce que les choses fussent établies sur des bases plus solides.

Quelques jours après, sa seigneurie me dit être absolument déterminée à quitter, non qu'elle fût entièrement mécontente du Roi, mais dans la crainte que le pouvoir qu'avait sur Sa Majesté le duc d'York, ne finît par faire pousser les choses trop loin. En un mot, tout, dans le moment, et pour quelque temps encore, était comme suspendu dans une incertitude, une obscurité et des embarras tels, que nul ne savait que penser et comment se conduire.

Un nouveau parlement fut enfin convoqué à Oxford : j'en fus élu membre, revins à Londres, et allai faire ma cour au Roi, qui me reçut avec bonté. Je lui dis que j'étais chargé, par plusieurs gentilshommes de ma province, de l'assurer qu'ils n'avaient aucune part à la pétition remise, aux députés du comté, à l'effet de poursuivre l'affaire du bill d'exclusion contre Son Altesse; que c'était l'œuvre de six ou sept séditieux, quoiqu'on l'eût artificieusement fait passer pour l'expression d'un vœu plus général. Sa Majesté me répondit que déjà on lui avait parlé sommairement de cet objet, et dans le même sens, et me chargea de ses

remercîmens pour ceux qui n'étaient pas entrés dans cette intrigue.

Le parlement se réunit le 21 mars. La cour était établie à Christ-Church; les communes siégeaient dans le bâtiment des écoles; mais le nombre des membres présens se trouvant très-considérable, on était fort à l'étroit dans ce local. Le Roi fit aux deux chambres un discours d'ouverture plein de bienveillance, calculé pour réconcilier toutes les opinions et calmer toutes les inquiétudes sur l'article de la religion, etc., mais toujours fortement prononcé contre le projet poussé si loin par le dernier parlement, l'exclusion du duc son frère. Le premier objet mis en discussion fut cependant de savoir si, malgré le discours du Roi, on ne s'occuperait pas de dresser et de porter un bill d'exclusion; mais pour le moment on se contenta de voter que les mesures propres à garantir la sûreté de la personne de Sa Majesté, et celles de la religion protestante, seraient prises en considération le 26 du courant.

Je ne m'arrêterai pas à l'accusation portée contre Fitz-Harris, bien moins pour le perdre que pour le soutenir contre la cour. Le grand argument en faveur du bill d'exclusion était qu'il pouvait seul empêcher l'Angleterre de retomber sous le joug du papisme. Toute la chambre s'accordait dans le dessein de fermer la porte

au papisme; les moyens d'y réussir étaient le seul point en contestation. Sa Majesté, dans son discours, avait promis d'acquiescer à tout ce qui pourrait tranquilliser les esprits sur ce sujet, l'entière exclusion de son frère seule exceptée. Sir Thomas Littleton fit, en conséquence, la motion que, pour mettre hors de toute atteinte la religion protestante, on portât un bill dont les principales dispositions seraient que le duc d'York jouirait du titre de roi, mais que la princesse d'Orange en exercerait les pouvoirs; que le parlement, s'il en existait un, quand il plairait à Dieu de rappeler à lui le roi actuel, s'assemblerait de plein droit; que les juges et tous les autres officiers de la couronne resteraient en place jusqu'à ce que les libertés et les propriétés de la nation fussent complétement garanties; que s'il n'existait pas de parlement on en convoquerait un dans les formes ordinaires; et que pour empêcher que le duc ne mît obstacle à l'exécution de ces mesures, il serait, par le même bill, actuellement banni à cinq cents milles d'Angleterre, sans pouvoir y revenir tant que le Roi vivrait. Le titre et l'autorité de roi, objectait-on, sont inséparables d'après les lois anglaises; le père trouvera bien vite quelque moyen de dépouiller la fille de sa puissance, et jamais on n'a vu de régence que dans les cas de folie ou de minorité. Des régences, répliquaient les partisans de la motion,

ont eu lieu fréquemment dans des circonstances autres que celles d'incapacité d'âge et de démence; la France autrefois, le Portugal aujourd'hui en fournissent la preuve : les princes poussent rarement l'obéissance au point de résigner leur royaume ou leur pouvoir même à un père. Quant à l'autorité du parlement actuel, nul doute que le pouvoir qui jouissait du droit de changer le gouvernement n'eût celui de le modifier. Mais l'exclusion était le grand mot de toute cette affaire; sept ou huit légistes mécontens, et orateurs habiles, soutenus de quelques autres gens qui s'étaient montrés trop actifs dans tout ceci pour espérer que le duc leur pardonnât jamais s'il parvenait au trône, travaillèrent fortement la majorité des membres de la chambre; ils réussirent si bien, qu'on vota qu'il serait porté un bill qui déclarerait Jacques, duc d'York, incapable de succéder à la couronne du royaume; et quelques uns même d'entre eux n'épargnèrent pas, dans le cours des débats, des réflexions injurieuses pour l'honneur et le courage de Son Altesse.

Les lords refusaient cependant d'admettre l'acte d'accusation contre Fitz-Harris. Ils se fondaient sur ce que, déjà poursuivi d'après la loi commune, il allait être jugé par ses pairs, comme le voulait la grande charte, et déclaraient ne voir, pour leur chambre, aucun motif de prendre connaissance du délit de cet individu. Les com-

munes mécontentes, votèrent que cet acte de leurs seigneuries était un déni de justice, attaquait les priviléges du parlement, et mettait obstacle à l'entière découverte du complot papiste; elles votèrent, en outre, que se saisir de ce procès, tandis qu'une accusation de haute trahison était encore pendante, serait, de la part de toute cour de justice inférieure, une haute violation des priviléges du parlement. Cette affaire et le bill d'exclusion portèrent à l'extrême l'irritation des deux chambres, l'une contre l'autre. Les communes, cependant, se flattaient que le Roi, qui avait déjà abordé jusqu'à un certain point leurs projets et était dans une entière pénurie d'argent, plierait devant elles; quelques uns des hommes qui approchaient Sa Majesté les entretenaient d'ailleurs dans cette opinion et les pressaient de persister dans leurs efforts. Mais le jour même fixé par le Roi pour que la salle de spectacle fût prête à recevoir la chambre basse, qui s'était plainte d'être trop à l'étroit, l'huissier à la verge noire se présenta et ordonna aux communes de se rendre à la barre de la chambre haute. Dès qu'elles y furent, Sa Majesté, revêtue de ses habits royaux, leur déclara qu'elle remarquait entre les deux chambres une division qui, si la session se prolongeait, pourrait s'accroître au point de devenir pernicieuse à l'État, et qu'en conséquence, sa volonté était que ce

parlement fût dissous. On s'attendait si peu à un tel coup d'autorité, que bien des gens crurent qu'il exciterait quelques mouvemens séditieux dans Londres.

On observa que plusieurs des membres des deux chambres, connus par leur opposition, vinrent à Oxford armés et avec une suite plus nombreuse que d'ordinaire; on assura même qu'un projet était formé pour s'emparer de la personne du Roi, et le retenir prisonnier jusqu'à ce qu'il eût souscrit aux demandes des communes; mais, si ce plan a existé, le courage ou le moment favorable manquèrent à ses auteurs pour l'exécuter. Au surplus, Sa Majesté partit sur-le-champ, et se rendit à Londres en toute hâte.

Elle eut tant de bonté que de me fournir diverses occasions de l'entretenir pendant mon séjour à Oxford; de plus, lord Hallifax, en la quittant un jour, me recommanda d'une manière pressante à sa bienveillance, et Sa Majesté, appuyant ses deux mains sur moi, me remerçia de mon zèle constant pour son service et m'ordonna de compter avec assurance sur son affection.

De cette brusque dissolution du parlement, et de ce que j'avais appris, tant de lord Hallifax que d'autres personnes, je conclus que le Roi était déterminé à ne jamais abandonner son frère, et à ne point convoquer d'autre parlement de longtemps. Au fait, il ne s'agissait plus maintenant

de savoir si le duc d'York succéderait ou non à la couronne, mais si le gouvernement serait monarchique ou républicain; quelques membres de l'opposition étaient allés jusqu'à dire, dans la chambre des communes, que le bill d'exclusion n'était pas le seul bill important qu'ils prétendissent faire passer dans la session pour empêcher la nation anglaise de devenir la proie du papisme et du pouvoir arbitraire; mais qu'il fallait encore remettre en d'autres mains l'autorité civile et militaire, appeler ceux qui en étaient aujourd'hui les agens à rendre compte de leur gestion et les remplacer. Aussi avait-on dit à Sa Majesté que si elle cessait de soutenir son frère, on en prendrait acte pour aller plus avant, hâter la ruine de ses partisans et de ses serviteurs, et la mettre elle-même à la merci des caprices de gens qu'elle n'avait aucun motif de croire fort affectionnés à sa personne. Le Roi, qui craignait qu'il n'en fût ainsi, se détermina donc d'après ces avis.

J'étais le 20 avril au coucher de ce prince, comme je le faisais d'ordinaire trois fois par semaine; il parla en termes généraux de l'impossibilité qu'il y eût la moindre vraisemblance au complot dont on accusait les papistes, et des déclarations contradictoires dont il tirait cette conclusion. Il ajouta qu'il entendait que Fitz-Harris fût mis sans retard en jugement; que dans toutes les affaires, même personnelles à lui, les

lois auraient constamment leur cours régulier; et que, quelle que fût d'ailleurs son opinion particulière, c'était par elles et par elles seules qu'il régnerait. Quel bonheur n'était-ce pas pour une nation de vivre sous un si excellent et si gracieux monarque! On commençait dès lors à pouvoir se flatter de revoir les jours d'alcyon. Sa Majesté fit, en effet, paraître, après la dissolution du dernier parlement, une déclaration remplie des plus douces promesses pour son peuple, d'assurances de sa ferme intention de gouverner exclusivement d'après les lois, et d'autres semblables témoignages de bonté. Cette pièce eut un tel et si heureux succès, que la cité de Londres en exprima sa reconnaissance au Roi par l'organe du lord maire et fut imitée par plusieurs comtés et corporations d'Angleterre.

Dans l'intervalle, Fitz-Harris fut assigné à comparaître à la barre de la cour du banc du Roi. Par l'avis de son conseil, il refusa de se défendre devant ce tribunal, et se fonda sur ce qu'il était accusé de haute trahison par le parlement, à raison des mêmes délits pour lesquels cette cour procédait contre lui. Cependant l'accusation de haute de trahison ne spécifiait aucun chef particulier de trahison, ce que faisait la plainte rendue devant le tribunal : aussi l'avocat de la couronne répliqua-t-il que ce moyen plaidé n'était

rien qu'évasif, rien ne démontrant l'identité des faits incriminés dans les deux actes.

Cette question préjudicielle fut controversée à la barre de la cour du banc du Roi; mais le cas était extraordinaire dans son espèce même et en raison du vote sévére émis par la chambre des communes qui siégeait à Oxford. Les juges crurent donc devoir prendre du temps pour examiner cet incident avec maturité. Deux jours après, cependant, ils prononcèrent en faveur de la couronne; et, en définitive, Fitz-Harris fut condamné à mort comme coupable et exécuté comme convaincu de haute trahison.

Les lords Shaftesbury et Howard furent, au mois de juillet, renfermés dans la Tour, et lord Hallifax me dit qu'on pourrait produire contre eux de quoi les faire pendre l'un et l'autre. Peu après, ce seigneur me présenta au Roi dans son cabinet, pour prendre congé et aller en toute diligence m'établir dans le Yorkshire. Ce ministre, alors favori tout-puissant, me conduisit à Sa Majesté, lui parla de moi dans les termes les plus obligeans et la pria surtout de me confirmer la promesse qu'elle avait daigné lui faire pour moi du gouvernement d'York, dès qu'il serait vacant. Le Roi satisfit à cette demande de bonne grâce et sans la moindre hésitation; me donna en même temps sa main à baiser et me

dit qu'elle savait combien j'avais toujours bien mérité d'elle.

Je revins à Londres le 12 octobre; le lendemain, lord Hallifax me raconta que le comte Shaftesbury avait écrit au Roi, que si Sa Majesté voulait bien le faire sortir de prison, il s'obligerait à se rendre dans la Caroline et à ne jamais remettre le pied en Angleterre; mais que le Roi avait rejeté cette demande et était décidé à abandonner le comte au glaive des lois. Sa seigneurie m'ajouta que, sans l'influence que la France exerçait sur nos affaires, elle se ferait fort de rétablir promptement l'Angleterre dans une condition heureuse et prospère; qu'on ne pouvait fonder aucun espoir sur la convocation d'un parlement, à moins de tenter quelques nouveaux efforts en Flandre contre la France, et qu'une telle entreprise serait bonne à faire comme moyen de calmer toutes les divisions intérieures de l'État.

L'occasion de réaliser cette idée s'offrit d'elle-même bientôt après; on apprit que le roi de France s'était emparé de Strasbourg, ce qui le rendait maître du Rhin et interceptait toute communication et tout commerce entre l'Allemagne et les Pays-Bas. Ceux-ci allaient donc se voir contraints de fléchir le genou devant le roi de France, si nous ne faisions avec eux, contre l'ennemi commun, une alliance qu'ils sollicitaient avec chaleur. Mais notre Roi ne pouvait leur prêter appui

sans le secours d'un parlement qui lui donnât des subsides ; la détresse qui pesait si cruellement sur ce prince était assez connue, surtout de la France, bien déterminée à en tirer avantage. Ainsi donc l'espoir qu'avait lord Hallifax de mettre à profit la circonstance actuelle fut entièrement trompé.

Dans la soirée du 20 octobre, Sa Majesté causa long-temps avec moi dans le parc de Saint-James et chez la duchesse de Portsmouth ; l'entretien roula principalement sur la conduite et sur les décisions iniques des jurés de Londres et de Middlesex dans quelques affaires récentes. « Il est certes bien dur, échappa-t-il au Roi de « dire à ce sujet, que je sois le dernier homme « de toute la nation à obtenir la protection des « lois et de la justice. »

Ce prince se rendit à Deptforth pour voir lancer un vaisseau nouvellement construit. Lorsqu'il était déjà dans sa barque, je me présentai sur le bord de l'eau, il m'aperçut et me fit monter avec lui. Les officiers chargés du commandement de cette barque donnèrent un grand dîner à Sa Majesté, qui permit à tous les gentilshommes présens de s'asseoir à sa table. Elle était, ce jour-là, plus sérieuse que de coutume et semblait tourmentée d'une préoccupation plus forte qu'on ne lui en voyait communément au milieu des plus importantes affaires.

J'allai le 4 novembre rendre visite au lord Danby, toujours enfermé dans la Tour. Dans le cours de la conversation, il se montra peu charitable pour les ministres actuels, et parut les accuser d'être trop favorables au lord Shaftesbury et leur faire d'autres reproches du même genre. Deux jours après, j'en informai lord Hallifax. « Le monde, « me répondit sa seigneurie, est trop prompt « dans ses opinions et ses jugemens; mais quand « les choses seraient comme on les dit, le Roi « pourrait-il rien faire de mieux que de rendre « au comte sa liberté? Il vaudrait autant l'élargir « sous conditions, que de le laisser mettre en li- « berté par un jury qui, très-certainement, ne « manquerait pas de l'acquitter lorsqu'il serait « mis en jugement, quelque criminel qu'il pût « être. Une fois dehors, ajouta lord Hallifax, il « ne saurait faire à Sa Majesté autant de mal, « qu'un tel acte de clémence et de popularité lui « fera de bien. » Le même jour, un des sous-secrétaires me dit que le Roi était déterminé à poursuivre le comte à toute rigueur et que les charges ne manqueraient pas contre lui.

Avant de raconter quel succès eut cette résolution de Sa Majesté, il ne sera pas inutile d'observer en passant que lord Hallifax, nullement ami de la France, n'était pas sur un bon pied avec la duchesse de Portsmouth. Cette mésintelligence tourmentait le Roi et embarrassait la

marche de ses affaires. Ce prince cherchait donc à opérer entre eux une réconciliation, et en obtint une, au moins extérieure, le 20 novembre; mais un rapprochement total et de cœur était impossible entre des personnes aussi directement opposées de vues et d'intérêts qu'ils l'étaient l'un et l'autre.

En exécution des ordres du Roi pour que lord Shaftesbury fût mis en jugement, on nomma une commission d'*oyer et terminer*. Les principaux faits sur lesquels reposait l'accusation avaient eu lieu à Londres. Ce fut donc là qu'on choisit le jury qui devait en prendre connaissance. On produisit une pièce qui n'allait à rien moins qu'à prouver le crime de haute trahison, et un secrétaire d'État déclara, sous serment, l'avoir trouvée parmi les papiers et dans le cabinet du comte; mais tel était l'esprit de ce temps, que le grand jury donna son verdict d'*ignoramus* (1).

Ce lord fut en conséquence élargi. Le jour où les jurés l'acquittèrent, la canaille de la cité alluma des feux de joie; aussi les juges de paix de Londres et de Middlesex eurent-ils les ordres les plus stricts d'empêcher qu'il ne se commît quelque désordre. Bien des gens alors revinrent sur les liaisons intimes qui avaient existé entre

(1) Forme par laquelle les jurés déclarent n'être pas convaincus.

les lords Hallifax et Shaftesbury, et se persuadèrent que le premier voyait avec plaisir le second enfin hors de prison. Ce qui, je l'avoue, me fit, comme d'autres, tendre vers cette opinion, c'est qu'étant allé un matin d'assez bonne heure chez sa seigneurie, je la trouvai avec un gentilhomme attaché à la maison de lord Shaftesbury; mais elle me nia solennellement tout rapprochement avec le comte, et m'assura que dans peu elle convaincrait le public de son erreur.

L'usage du Roi, quand il revenait de sa promenade d'avant son dîner, était de causer avec les ministres étrangers, qui d'ordinaire se réunissaient sur son passage dans l'anti-chambre du palais. Le 29 novembre, sa conversation roula sur la déclaration si insultante pour lui du jury chargé de prononcer dans le procès de Shaftesbury, et il voulut que j'expliquasse en français plusieurs choses relatives à cette affaire. Peu de jours après, Sa Majesté manifesta son mécontentement de plusieurs choses qu'avait faites le duc de Monmouth, et surtout de ce qu'il avait offert de se rendre caution de Shaftesbury. Le lendemain, le duc de Richmond fut nommé grand-maître de la cavalerie, et le duc de Grafton obtint l'un des régimens des Gardes à pied. Pour se plier à l'esprit du temps, et plutôt, à ce qu'on crut, pour la forme et par calcul que sérieusement, le Roi fit appeler devant lui, en

plein conseil, les juges de paix de Middlesex, leur adressa de sévères réprimandes sur leur mollesse à rechercher les nombreux papistes existans dans le comté, et leur lenteur à les poursuivre. Il ne leur parla pas lui-même, mais chargea le lord chancelier de leur ordonner, en son nom, d'être plus vigilans, plus soigneux et plus actifs à l'avenir.

Le jour où cette scène eut lieu, j'allai voir la duchesse de Portsmouth. Le lord Hallifax me ramena de Whitehall. Dans la route, je lui racontai qu'on l'accusait généralement d'être auprès du Roi contraire aux intérêts du duc d'York, et d'empêcher que Son Altesse n'obtînt, comme elle le demandait avec instance, son rappel d'Ecosse. « J'aurais tort, répondit sa seigneurie, si « l'envie prématurée que le duc a de revenir « ne devait pas tourner à son désavantage. Son « Altesse est entourée de serviteurs affamés, qui, « sans cesse, la pressent de solliciter son retour, et, dans les fausses vues de leur intérêt « personnel, ne laisseront aucun repos à leur « maître, qu'ils ne l'aient précipité dans des dé- « marches funestes pour lui-même. » Dans le fait, tant que Son Altesse fut auprès du Roi, chacun se persuadait que Sa Majesté se laissait principalement diriger et gouverner par ses amis, et favorisait par conséquent les projets papistes. Le séjour de Son Altesse en Ecosse, au contraire,

avait le grand avantage de contenir ce royaume remuant par une active surveillance ; mais les papistes et d'autres, tous créatures de Son Altesse, prétendaient qu'on ne la retenait en Ecosse qu'afin que ses ennemis eussent plus de facilité à aliéner d'elle le cœur de son frère, et les ministres plus de moyens d'accaparer l'esprit de Sa Majesté et de la guider selon leurs caprices et leur bon plaisir. « Quelle partialité, observait à « cette occasion sa seigneurie, les hommes n'ap- « portent-ils pas dans leurs jugemens ! Ne de- « vraient-ils point, d'après les règles de la jus- « tice la plus commune, tenir autant de compte « des choses faites dans les intérêts du duc d'York, « que de celles qui paraissent être dans un autre « esprit? Quelqu'un, par exemple, a-t-il su gré « aux ministres d'avoir fait nommer le duc de « Richmond maître de la cavalerie au détri- « ment du duc de Monmouth? Et cependant rien « n'est un plus grand obstacle à ce que ce duc « revienne auprès du Roi, et, bien évidemment, « le service le plus éminent qu'on puisse rendre « à Son Altesse est de tenir le duc de Monmouth « loin de la cour. »

J'eus, vers cette époque, quelque espoir d'aller en Danemarck comme envoyé; mais laissons cela de côté. Le 4 janvier, je portai un gentilhomme, nommé M. Grant, l'un des chefs du parti fanatique, à se rapprocher de lord Hallifax. Sa seigneurie

apprit de lui quelles manœuvres pleines de duplicité avaient employées contre elle certains personnages de la cour, et comment ils avaient travaillé à exaspérer sur son compte les communes des derniers parlemens. Dans ce temps encore, je conduisis à ce même ministre un gentilhomme pressé d'obtenir de lui le pardon de certains propos qu'il avait, assurait-on, tenus contre sa seigneurie. En bonne politique, nous ne devons pas souffrir que personne nous soit ennemi, si nous pouvons l'éviter. Mais tel était le caractère naturel de sa seigneurie, que, dans tout le cours de ma vie, je n'ai point rencontré d'homme plus prêt à pardonner, et cela dans tous les instans : aussi n'oublierai-je jamais ses paroles dans l'occasion dont il s'agit. « Monsieur, dit-elle à ce « gentilhomme, si vous n'avez pas dit ce qu'on « vous prête, j'en suis vraiment charmé ; si vous « l'avez dit, je me félicite que vous ayez eu « quelque motif de changer de sentiment. » Dans une conversation intime que j'eus alors avec sa seigneurie, elle me dit que le duc d'York se laissait tourner la tête par les gens qui l'entouraient, et qu'il n'y avait pas auprès de ce prince un seul être qui eût un grain de raison. Elle me fit entendre aussi que la convocation d'un parlement ne pouvait être éloignée.

Le lendemain, j'allai voir à la Tour le lord Danby, qui me raconta que lord Sunderland,

quoique beau-frère de lord Hallifax, ne cessait d'en parler fort mal. Remarquant qu'il en montrait quelque satisfaction, je me hasardai à lui faire observer que comme ami de lord Hallifax et le sien, je souhaiterais, maintenant qu'il était prisonnier, qu'il mît en oubli tout motif d'animosité contre un homme revêtu, comme lord Hallifax, du plus haut pouvoir. « Un parlement, ajoutai-je, « sera peut-être convoqué très-prochainement, « et votre seigneurie pourrait alors avoir besoin « de l'appui de ce lord et des bons offices de ses « partisans. »

Peu de jours après, Sa Majesté donna audience à un ambassadeur de Maroc. Celui-ci fut reçu avec un éclat extraordinaire, par suite de l'opinion où était le Roi que le commerce qui se faisait entre l'Angleterre et le royaume de Maroc devait nous donner des bénéfices considérables, lorsque surtout nous possédions dans ce pays une place aussi importante que Tanger. Les présens apportés par cet ambassadeur consistaient en deux lions et trente autruches. Sa Majesté en rit beaucoup et dit qu'elle ne savait rien de mieux à lui donner en retour qu'un troupeau d'oies.

Je dînai, le 22 janvier, avec le lord Lumley chez le lord Feversham. Le premier annonça l'intention prochaine de se démettre de la place de grand écuyer de la Reine qu'il avait occupée jusques alors en même temps que celle de grand

écuyer du Roi. Il paraît que la duchesse de Portsmouth avait obtenu du Roi de changer le brevet de ce lord, et d'en faire, contre les promesses qu'il avait reçues, un officier inférieur du duc de Richmond. Certes, cette duchesse méritait souvent des reproches dans les choses de cette nature. Pour afficher, en effet, l'éminent pouvoir qu'elle exerçait sur le Roi, et manifester son attachement à quelques individus, elle poussait souvent Sa Majesté à violer ses engagemens avec d'autres personnes, au mépris de son propre honneur. On croyait cependant le Roi fort refroidi dans ce temps-là pour cette dame, et sans rapports intimes avec elle depuis un voyage qu'il avait fait à Newmarket quatre mois auparavant. J'appris, ce même jour, que l'un des trois ministres s'efforçait d'amener à une réconciliation un grand personnage, jusques alors ennemi de lord Hallifax. Sa seigneurie, à qui je m'empressai de donner cet avis, me remercia beaucoup et m'ajouta qu'il lui serait d'une grande utilité.

Nous apprîmes alors qu'Ostende, Anvers et ses environs avaient été ruinés par la plus cruelle inondation qu'on eût jamais vue. La Hollande souffrit beaucoup du débordement de la mer. Les eaux couvrirent la plus grande partie de la Zélande; plusieurs villes et villages furent engloutis avec leurs habitans, et on évalua le dommage à plus de dix millions sterling. Des débor-

demens, causés par les pluies continuelles de cet hiver, inondèrent également les plaines des comtés d'York et de Lincoln.

On attendait alors avec anxiété de savoir si on convoquerait ou non un parlement. Les ministres étaient divisés sur cette grande question. A l'exception de la France, soutenait lord Hallifax, toute la chrétienté désirait cette mesure. « Dans « l'intérieur, disait-il, ce qui peut seul en éloigner « est la crainte que les chambres ne veuillent « aborder certains sujets d'un intérêt suprême. « Si elles le font, le Roi pourra toujours les proro-« ger ou les dissoudre quand il lui plaira, ce qui « convaincra le monde que la faute en est à elles « et non à lui, et prouvera clairement à la nation « qu'il n'a rien négligé pour lui donner entière « satisfaction en réunissant fréquemment des par-« lemens. Si les chambres s'entendent avec la cou-« ronne, Sa Majesté y gagnera les deux grands « avantages d'avoir l'union au dedans, et de se « faire craindre au dehors. » Mais quelques membres du cabinet, tels que Seymour et Hyde, se prononcèrent contre cette proposition, bien plus pour leur propre intérêt que pour toute autre considération.

Il se commit, le 12 février, l'assassinat le plus barbare et le plus audacieux dont on ait peut-être jamais entendu parler en Angleterre. M. Thynn, gentilhomme jouissant d'un revenu de neuf mille

liv. st., avait épousé tout récemment lady Ogle, qui, s'étant repentie de cette union, s'était enfuie en Hollande avant même la première nuit de ses noces. Trois scélérats l'attaquèrent et tirèrent sur lui au moment où sa voiture passait dans la rue. Cet infortuné gentilhomme était engagé fort avant dans le parti du duc de Monmouth, et l'on craignait que la faction opposée à la cour n'élevât quelque violente accusation sur ce crime imprévu, dont les auteurs avaient pris sur-le-champ la fuite et étaient demeurés inconnus. Je me trouvai le soir même au palais quand le Roi apprit l'événement. Il en paraissait fort affecté, non-seulement pour l'horreur de l'action en elle-même, mais encore par la peur de la tournure que les ennemis de la cour pourraient donner à cette affaire. Je quittai la cour et me mettais au lit quand un gentilhomme attaché à M. Thynn vint me prier d'exercer des poursuites contre ses meurtriers. Sur ses pas arriva un page du duc de Monmouth qui m'invitait à me rendre auprès de lui dans la maison même de M. Thynn, et m'envoyait sa voiture. J'y montai sur-le-champ, trouvai Sa Grâce entourée de plusieurs lords et gentilshommes, tous amis de M. Thynn, et vis celui-ci mortellement blessé de cinq coups de mousqueton. Je délivrai sur les lieux mêmes plusieurs mandats d'amener contre quelques individus soupçonnés d'avoir part au crime; et, dans la nuit,

il me parvint des renseignemens sur ses vrais auteurs. Enfin, sur la déclaration d'un porteur de chaise qui avait mené l'un des assassins de son logement à Westminster, à l'auberge du *Bœuf-Noir*, pour y prendre un cheval, et par le moyen d'une femme de mauvaise vie, que le même individu voyait souvent, les constables parvinrent à découvrir la demeure de cet homme, et à se saisir de son domestique : celui-ci était un Suédois. Amené devant moi, il avoua être au service d'un capitaine allemand qui lui dit avoir une querelle avec M. Thynn, et lui donnait fréquemment l'ordre de suivre sa voiture. Il ajouta que ce jour-là particulièrement le capitaine ne sut pas plus tôt le carrosse de M. Thynn dehors, qu'il prit ses bottes, et, avec deux autres individus, un lieutenant suédois et un Polonais, monta à cheval pour courir, comme il le présumait, après M. Thynn. J'appris du même domestique dans quel endroit il serait possible de trouver le capitaine et ses deux complices. Guidé par cet homme, et accompagné du duc de Monmouth, du lord Mordaunt et de quelques autres, je fouillai jusqu'à six heures du matin plusieurs maisons. Enfin, après avoir passé toute la nuit en recherches on ne peut plus sévères, je déterrai le capitaine dans la maison d'un ministre suédois en Leicester-Fields. J'entrai le premier dans la chambre; lord Mordaunt me suivit.

Notre homme était dans son lit, et avait son épée sur une table tout près de lui. Je m'assurai d'abord de son arme, et ensuite de sa personne, et le remis aux mains des constables. Il était connu pour fort courageux, et je ne revenais pas de voir qu'il se soumît avec tant de douceur et parût si parfaitement tranquille dans le premier moment, quoiqu'il dût être bien sûr qu'on trouverait en lui le principal auteur de ce meurtre horrible. Il avait, peu auparavant, commandé les Enfans-perdus au siége de Mons, et, de cinquante hommes sous ses ordres, lui et deux autres seulement étaient restés en vie. En considération de cette preuve de valeur, le prince d'Orange le fit lieutenant de ses Gardes, et, pour l'en récompenser aussi, le roi de Suède lui donna une compagnie de cavalerie. Passons sur ces détails; ses deux complices furent pris aussi et amenés chez moi avant que j'eusse pu terminer les divers interrogatoires que j'avais à faire. Sa Majesté m'envoya dire de venir la trouver au conseil pour cette même affaire, avec les prisonniers et les pièces. Elle m'ordonna de lui rendre compte de tout ce qui aurait été fait jusque-là, relativement à la saisie et à l'examen des individus arrêtés. Elle-même ensuite les interrogea. Lorsque le conseil fut levé, elle m'enjoignit de mettre par écrit tous les détails de l'affaire, et de les rédiger dans la forme voulue, en attendant le ju-

gement. Cette besogne me prit une grande partie de la journée. Je me fis cependant aider d'un des clercs du conseil, et d'un autre juge de paix, autant pour la célérité du travail que pour ma propre sécurité. La délicatesse de l'affaire exigeait ces précautions, comme la suite le fera voir clairement.

Le conseil se réunit de nouveau. Entre autres affaires, il s'occupa d'interroger le gouverneur du jeune comte de Konigsmark, alors dans l'école de M. Foubert à Londres, et qu'on soupçonnait n'être pas étranger à l'assassinat dont il s'agit. A cette occasion, le Roi me manda pour être présent au conseil. Ce gouverneur y déclara que le plus âgé des comtes de Konigsmark qui, quelques mois auparavant, avait séjourné en Angleterre, et fait sa cour à la femme mariée sous de si funestes auspices à M. Thynn, était arrivé *incognito* à Londres dix jours avant le meurtre de ce gentilhomme, et y était demeuré déguisé jusqu'à la consommation du crime. C'en fut assez pour faire penser que le comte était pour quelque chose dans ce sanguinaire complot; aussi Sa Majesté m'ordonna-t-elle d'aller faire des perquisitions dans sa demeure. Je m'y rendis avec deux constables; mais l'oiseau était déniché. Il avait fui de très-bonne heure dans la matinée qui suivit le jour où l'assassinat fut commis, et j'en fis sur-le-champ mon rapport au Roi.

Je vis ensuite plusieurs fois Sa Majesté, soit en particulier, soit au conseil, pour lui donner de temps à autre quelques détails sur cette affaire, suivant qu'il paraissait se présenter quelque circonstance nouvelle. En résultat, on découvrit, tant par l'un des individus impliqués au procès, que par les dépositions d'autres personnes, que le capitaine allemand avait été pendant huit ans intimement lié avec le comte de Konigsmark, l'un des plus grands personnages du royaume de Suède, dont l'oncle, à cette époque, était gouverneur de la Poméranie, et sur le point d'épouser la tante de son Roi; que, de plus, pendant le temps que ce comte avait passé précédemment en Angleterre, il faisait sa cour à lady Ogle, fille unique et seule héritière du comte de Northumberland, mariée à feu M. Thynn; que ce seigneur suédois s'était regardé comme insulté en cela par M. Thynn; que le capitaine, mu par son seul attachement pour le comte, mais, comme il l'assurait, sans la participation de celui-ci, s'était déterminé à le venger, et que, par suite de cette résolution, l'horrible assassinat de M. Thynn avait eu lieu. Il fut aussi prouvé que le capitaine avait été aidé dans l'exécution de son cruel projet par le lieutenant suédois et le Polonais, qu'il obligea de décharger leurs mousquetons contre la voiture. J'étais d'autant plus complétement heureux de ne voir aucun Anglais impli-

qué, soit directement, soit indirectement dans toute cette affaire, que les hommes exaltés contre la cour faisaient courir le bruit que le crime avait surtout été prémédité contre le duc de Monmouth. Le Roi, lord Hallifax et plusieurs autres personnes me témoignèrent à diverses reprises leur satisfaction du soin que j'avais apporté à mettre en évidence la véritable source de cet horrible attentat, son but et ses auteurs. Quand il arriva, le duc de Monmouth avait quitté depuis une heure la voiture de M. Thynn, et les criminels déclarèrent que si Sa Grâce y fût restée, ils n'auraient pas commis le crime.

On soupçonnait cependant que le comte de Konigsmark était toujours dans le royaume. Des recherches furent faites, et un des gens du duc de Monmouth le trouva, seul et déguisé, à Gravesend, au moment même où il descendait d'un bateau et se préparait à s'embarquer le lendemain à bord d'un vaisseau suédois. Il fut conduit à Londres, et le Roi convoqua extraordinairement le conseil pour interroger le comte. J'étais présent, et je remarquai que celui-ci parut devant Sa Majesté avec toute l'assurance imaginable. Il était très-bel homme, et avait la chevelure la plus longue que j'aie, je crois, jamais vue. Son esprit paraissait vif, mais l'interrogatoire qu'on lui fit subir fut très-superficiel, le Roi et le conseil ayant ordonné que ce même jour

le lord grand juge, le procureur-général et moi nous procédassions contre lui à un examen approfondi. Le comte cependant n'avoua aucune participation à l'assassinat de M. Thynn. Il prétendit que s'il se tenait alors caché, c'est qu'il suivait un traitement pour une légère maladie secrète, et ne voulait point paraître en public tant que les remèdes qu'il avait à faire ne seraient pas terminés. Quant à sa fuite et à son déguisement, après l'accomplissement du crime en question, il dit qu'il s'y était décidé sur l'avis de ses amis qu'on rejeterait cet attentat sur lui si on le savait en Angleterre pendant qu'un de ses intimes se trouvait sous le poids des plus violens soupçons, comme auteur présumé d'un meurtre aussi noir. Il ajouta qu'il cherchait à quitter l'Angleterre, ignorant jusqu'à quel point les lois de ce pays pouvaient, par ce seul motif, l'envelopper dans l'accusation. Me trouvant, au surplus, dans la soirée suivante, au coucher du Roi, je m'aperçus, aux discours de Sa Majesté, qu'elle désirait que le comte pût être tiré d'affaire.

Quelques jours après, M. Foubert, qui tenait à Londres une académie, vint me trouver et me prier de lui indiquer les moyens de sauver la vie du comte. Il m'insinua que ce seigneur possédait une grande fortune, et n'en pourrait faire un meilleur usage que d'en étayer son innocence et d'éviter de tomber sous le glaive de la loi dans un pays

étranger. « Si le comte, lui répondis-je, est réel-
« lement innocent, la loi l'acquittera tout natu-
« rellement, quoiqu'il soit étranger, aussi bien
« que s'il était Anglais. Soyez, au reste, plus ré-
« servé dans des offres qui ne tendent qu'à cor-
« rompre la justice. Avec de telles manières vous
« vous ferez des ennemis de tous les gens de bien
« au lieu de les concilier à vos amis. » C'était une des premières fois qu'on cherchait à me gagner par un présent de quelque valeur. J'aurais pu l'accepter sans danger d'être découvert, et sans même avoir beaucoup à faire en retour; mais j'ai toujours été d'opinion que ce qu'on gagne ainsi, loin d'augmenter notre fortune, est la cause de notre ruine, conformément à ce proverbe : *male parta, male dilabuntur*. Je refusai donc alors, comme je l'avais fait auparavant dans d'autres circonstances, comme j'espère bien le faire à l'avenir.

Les actes d'accusation contre les trois assassins de M. Thynn, comme auteurs principaux du crime, et contre le comte, comme complice, furent reçus à Hick's-Hall. Tous les accusés comparurent donc le lendemain à Old-Bailey. L'audience dura depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures du soir, et la famille de M. Thynn fit les poursuites les plus vigoureuses. Les trois meurtriers furent déclarés coupables comme auteurs du forfait, et le même jury, mi-parti d'Anglais et de compatriotes du comte, conformément au pri-

vilége des étrangers, acquitta celui-ci et le déclara non-complice. Je fus le premier à en porter au Roi la nouvelle. Il n'en parut rien moins que fâché; mais la faction du duc de Montmouth, qui se montra tout entière empressée d'envenimer les poursuites dans cette affaire, fut très-mécontente que le comte eût échappé.

Le capitaine et les deux hommes qui l'avaient aidé dans l'assassinat de M. Thynn furent, en exécution de leur sentence, pendus dans la rue même où le meurtre s'était commis. Le capitaine mourut sans donner le plus léger signe de crainte, et laisser échapper la moindre apparence de reproche contre le comte. M'apercevant dans ma voiture au moment où il passait en charrette, il s'inclina de l'air le plus ferme; et, avant d'être mis à mort, il salua de même ceux des spectateurs qu'il connaissait. Toute sa conduite, en un mot, du moment où il fut pris jusqu'à celui où il expira, dénota beaucoup de courage, mais nul sentiment de religion.

Après avoir terminé le récit de ce remarquable événement, je dirai en passant que, peu après, je fus nommé gouverneur d'York, malgré tous les efforts que fit contre moi une active et puissante cabale. Vers cette époque, j'eus une longue conversation avec mon excellent ami le comte d'Hallifax. Il tenait toujours fortement pour la convocation d'un parlement, et manifesta l'opi-

nion que le duc d'York, qui partait alors pour retourner en Ecosse, n'avait pas, en revenant tout récemment en Angleterre, gagné beaucoup dans l'esprit de Sa Majesté. Ce voyage avait été tout-à-fait désagréable aux hommes dévoués particulièrement au Roi; Son Altesse s'y était laissé engager par ses serviteurs, qui trouvaient leur avantage à ce qu'elle fût à la cour.

On reçut le lendemain la nouvelle que ce prince avait été en grand danger de périr dans son retour vers le nord. Le bâtiment que montait Son Altesse avait, disait-on, touché sur les sables d'Yarmouth, et un grand nombre de passagers s'étaient noyés. Ces bruits furent d'abord en partie contredits; mais, un ou deux jours après, un rapport détaillé les confirma. Le *Glocester*, vaisseau du troisième rang, sur lequel le duc s'était embarqué pour passer en Ecosse, avait fait naufrage sur l'un de ces bancs de sable d'Yarmouth appelés *Lemon* et *Oar*. Son Altesse et cent soixante personnes environ s'étaient sauvées; mais parmi ceux qui périrent on comptait les lords O'Brian et Roxborough, ainsi que M. Hyde, frère du lord Clarendon.

J'allai le 22 mai voir lord Hallifax; il me raconta que la veille, qui était un dimanche, le duc de Monmouth était venu à lui, après le service, et lui avait demandé s'il avait effectivement, comme on le disait, engagé le Roi en plein con-

seil à publier une proclamation qui défendît à qui que ce soit de fréquenter le duc de Monmouth. « Je répondis, ajouta sa seigneurie, que rien ne « m'obligeait à dire à Sa Grâce si j'avais ou non « ouvert un pareil avis à Sa Majesté. » Sur cela le duc répliqua « qu'aucune proclamation n'était « nécessaire pour l'empêcher de me fréquenter, « et qu'il m'en aurait dit bien davantage dans « tout autre endroit. » Après cette menace il me quitta.

Tout le monde l'avouera, Sa Grâce commit en cela une grande imprudence; elle aurait dû penser que questionner ainsi un ministre sur l'avis qu'il avait émis dans le conseil, c'était s'exposer à déplaire souverainement au Roi. Si, d'un autre côté, elle voulait réellement provoquer une querelle, il fallait choisir un autre lieu, et en dire davantage ou ne rien dire du tout. J'offris à lord Hallifax de le servir de ma vie dans cette occasion; mais il voulut bien me dire que si les choses en venaient à une telle extrémité, il prendrait pour second quelqu'un qui lui serait moins cher que moi. « Au surplus, ajouta-t-il, je ne me crois « point obligé de me battre pour cette affaire, « quoique toujours prêt à me défendre tant que « j'aurai une épée à mon côté. »

Le lendemain, il se tint un comité à Hampton-Court : dès qu'il fut levé, sa seigneurie m'apprit qu'on y avait adopté une ordonnance royale

portant « que le duc de Monmouth s'étant rendu « coupable de paroles inconvenantes envers un « des membres du conseil, à l'occasion de quelques « avis proposés au Roi dans son conseil, Sa Ma- « jesté regardait cette conduite comme une gros- « sière insolence envers elle-même, et ordonnait « en conséquence à tous ses serviteurs et à toute « personne soumise à son autorité de ne plus voir « ni fréquenter à l'avenir le duc de Monmouth. »

Dans une conférence que j'eus bientôt après avec le lord Hallifax, je lui observai qu'il se montrait trop franc et trop ouvert avec quelques personnes ainsi que lui dans les affaires, en même temps qu'avec d'autres individus qui jouissaient de toute la faveur du Roi; que généralement on trahissait sa confiance, et qu'il serait à désirer qu'il fût moins communicatif s'il était possible. « Je suis « fort touché, me répondit-il, de ce que vous « me dites; j'en reconnais l'importance et la vé- « rité; mais je ne puis réprimer cette franchise « que vous me voyez apporter dans les affaires, « et j'espère que l'intégrité de mes intentions me « soutiendra. » Il me donna, vers cette époque, quelques directions sur la conduite que j'avais à tenir dans le nord; mais elles étaient d'une telle nature que la prudence politique la plus ordinaire commande de les passer ici sous silence.

Je me rendis ensuite dans mon gouvernement d'York. Il s'y passa quelques faits assez remar-

quables, mais trop secrets et trop particuliers pour être rapportés ici. J'observerai seulement que la ville d'York était renommée, plus que la plupart de celles d'Angleterre, pour l'excès et la violence auxquels se portait le parti contraire à la cour, mais qu'après un séjour de quelque temps, voyant plusieurs des meneurs disposés à rabattre de leur exaltation, je m'engageai dans quelques entretiens particuliers avec M. l'alderman Ramsden, l'un des plus chauds de toute cette confrérie, et lui démontrai si bien leur danger à tous s'ils ne donnaient promptement quelques preuves de repentir et de remords de leur conduite passée, qu'il m'avoua reconnaître les fautes dans lesquelles ils étaient tombés dans diverses circonstances : comme d'avoir trop souvent persisté dans le choix de députés qu'ils savaient être tout-à-fait désagréables au Roi; d'avoir mal reçu le duc d'York quand il passait par la ville pour se rendre en Ecosse; d'avoir fait une pétition pour la convocation d'un parlement, et refusé de rédiger une contre-adresse exprimant tout leur repentir de leur première demande. Cet alderman m'ajouta qu'après tout il craignait que leurs torts ne fussent trop graves pour qu'ils pussent en obtenir leur pardon à des conditions moins dures que l'abandon de leurs chartes, sacrifice auquel ils ne savaient comment se résoudre. Je lui demandai à quelles démarches il croyait qu'on pût amener la ville

pour expier ses fautes ; il me répondit qu'il serait possible de la déterminer à trois choses, s'il y avait espoir qu'elles fussent acceptées : la première, de renvoyer l'alderman Thompson, le plus obstiné du parti anti-monarchique, et dont c'était le tour d'être lord maire l'année suivante ; mais il fallait que Sa Majesté daignât, par une lettre, leur ordonner d'en agir ainsi ; la seconde, de choisir un nouveau grand maître de la ville à la place du duc de Buckingham, qu'on voulait écarter, et d'offrir cette dignité à Son Altesse royale, ou, sur son refus, à sa seigneurie lord Hallifax ; la troisième enfin, d'élire de meilleurs députés pour la ville, lorsqu'il y aurait lieu. Ces trois choses, disait l'alderman, étaient faisables, si l'on voulait s'en contenter.

Sans perdre un moment, je fis connaître cette conversation à lord Hallifax, qui venait d'être créé marquis. Il me répondit, peu de jours après, que tout en approuvant qu'on renvoyât Thompson pour l'empêcher de devenir lord maire, il croyait tout-à-fait imprudent de faire écrire par le Roi au corps municipal sur un tel sujet, à moins que le succès d'une telle démarche ne fût bien certain : qu'il fallait particulièrement y prendre garde dans un moment où les choses étaient en si bon train à Londres, surtout relativement au *quo warranto* rendu contre la charte de la cité ; que si cette mesure réussissait, toutes les

autres corporations seraient contraintes de se soumettre; qu'enfin, lorsque la lettre du Roi obtiendrait même l'effet proposé, elle réagirait encore contre la cour et serait un encouragement pour le parti opposé. Quant au choix de Son Altesse royale comme grand maître de la ville, sa seigneurie le jugeait mauvais et peu convenable sous plusieurs rapports; elle voulait bien en courir pour elle-même la chance, comme on la lui offrait, mais sous la condition que rien ne pût faire croire qu'elle eût sollicité cette nomination, et qu'on vît clairement qu'elle eût pour elle un grand nombre de partisans et de votes, même quand l'événement ne serait pas ce qu'on espérait : telle était en substance la réponse du marquis d'Hallifax.

Bientôt après, il me manda de venir à Londres, ayant à me dire certaines choses qu'il jugeait plus convenable de me communiquer de près qu'à la distance qui nous séparait. Je me rendis donc dans la capitale le mois suivant. Quand j'y fus arrivé, sa seigneurie voulut bien me confier les détails de sa querelle récente avec lord Hyde, alors comte de Rochester, premier lord commissaire de la trésorerie. Elle avait appris à Sa Majesté que quarante mille livres sterling, provenant de l'impôt sur les cheminées, avaient été mal à propos appliquées à quelques usages d'intérêt privé : infraction que le lord

Rochester ne pouvait ignorer et à laquelle il était même soupçonné d'avoir participé. D'autres fautes et d'autres dilapidations que personne, à ce qu'il paraît, à l'exception de sa seigneurie, n'osait signaler au Roi, avaient été de même mises au jour. Le marquis me dit encore que lord Rochester avait fait tout récemment élever lord Sunderland à la place de secrétaire d'État, en obtenant du duc d'York de travailler en sa faveur, et que, maintenant, Son Altesse paraissait mieux disposée pour ce lord qui avait travaillé de tous ses moyens contre elle dans les derniers parlemens que pour lui lord Hallifax qui avait fait tout ce qui était en lui pour la servir, et surtout s'était prononcé plus fortement que personne contre le bill d'exclusion. Cela mena sa seigneurie à rappeler quelques mauvais services et quelques mécomptes du même genre qui lui venaient de la même source; elle était cependant toujours au mieux avec le Roi; l'éloigner passait entièrement le pouvoir de ses ennemis, quoiqu'ils réunissent tous leurs efforts vers ce but. Et, au fait, j'étais bien fondé à reconnaître quelle puissante influence le marquis exerçait sur Sa Majesté puisqu'à lui seul je devais de jouir encore de mon gouvernement d'York.

Quelques jours après, sa seigneurie me raconta quel mauvais procédé elle avait éprouvé du lord Rochester contre la foi de leurs engage-

mens mutuels, lorsqu'elle entra dans l'administration des affaires. « J'avais eu, me dit-elle, sa « promesse de la première des deux places de « lord président du conseil, ou de celle de lord « du sceau privé, qui viendrait à vaquer. La « dernière se trouva disponible; mais lord Ro- « chester agit, sous main, de tout son pouvoir en « faveur de M. Seymour. Dans cette circonstance, « on m'éleva au titre de marquis que je ne dési- « rai jamais : c'était uniquement pour me donner « une sorte de dédommagement des sceaux; mais « sans renoncer à l'une ni à l'autre de ces faveurs, « je les ai obtenues toutes deux, et, de ce mo- « ment, Seymour s'est éloigné de la cour. Au « surplus, Sa Majesté l'ordonne, ajouta sa sei- « gneurie, et je consens volontiers à être exté- « rieurement en de bons termes avec lord Ro- « chester; mais qu'il me prouve clairement qu'il « est plus mon ami que celui de Sunderland, ou « je ne puis mettre aucune espèce de confiance « en lui. Je suis, au reste, résolu de me tenir « dans mon coin, de veiller attentivement à tout « ce qui peut être utile au service du Roi, et de « ne pas craindre d'instruire Sa Majesté de tout « ce qui pourra se faire à son détriment, quels « qu'en soient les auteurs et les instrumens. En- « fin, tant que je conserverai le pouvoir, je serai « soigneux de distinguer ceux qui sont mes amis « de ceux qui ne le sont pas. »

L'affaire des quarante mille livres provenant de l'impôt sur les cheminées, que l'on disait perdues pour la couronne, et pour lesquelles on attaquait lord Rochester et les autres lords commissaires de la trésorerie, fut alors discutée par les deux partis dans le conseil et en présence du Roi. Il fut pleinement démontré que la perte était considérable pour la couronne; mais tel était le crédit dont jouissait auprès de Sa Majesté lord Rochester, soutenu comme il l'était par le duc d'York, la duchesse de Portsmouth et le lord Sunderland, qu'on ne fit alors que peu ou point d'attention à ce vol. Quelques uns même des amis de ce lord poussèrent l'audace au point de blâmer lord Hallifax de son trop d'empressement à découvrir cette dilapidation; mais le Roi le défendit, au point de déclarer ce même jour, tout haut et en pleine cour, après la décision de l'affaire, que le marquis n'avait rien fait en tout cela que par son ordre et avec son approbation. Lord Hallifax me confia que ce fait n'était pas le seul qui prouvât combien les revenus publics étaient mal administrés; il observa que le parti opposé à la cour affectait tellement de le rechercher qu'il y avait à craindre qu'on n'en prît ailleurs de l'ombrage.

« Le bruit général de la ville, me dit quelques « jours après sa seigneurie, est que le duc d'York « s'efforce de se justifier d'être intervenu en rien,

« en faveur de l'un ou de l'autre parti, pour « soutenir soit la dilapidation, soit la découverte « qu'on en aurait faite; mais il faudra que Son « Altesse se prononce pour moi avant que je me « dévoue pour elle. Hier, m'ajouta lord Hallifax, « j'ai passé deux heures en tête à tête avec le Roi « et lui ai dit qu'on répandait la nouvelle que « Sa Majesté devait donner le bâton de grand « trésorier à lord Rochester; que j'espérais qu'elle « n'était pas dans une telle intention, car cela « jeterait sur moi un grand déshonneur et ferait « croire que Sa Majesté pensait qu'elle avait fait « tort à l'homme qu'elle comblerait si promp- « tement d'une telle faveur. « Un homme cou- « pable de ce qu'a fait lord Rochester ne saurait « être sitôt lord trésorier, » me répondit le Roi, « qui vit avec peine que j'eusse prêté l'oreille à « un on dit aussi peu fondé. »

Le duc d'York, selon ce que me conta deux jours après lord Hallifax, l'assura qu'il ne s'était mêlé en rien de sa querelle avec lord Rochester. Le marquis répondit qu'il était persuadé que Son Altesse ne pouvait lui vouloir du mal; que s'il en était autrement, sans se permettre jamais la moindre démarche contre elle, il ne pourrait plus la servir avec autant de zèle qu'il l'aurait souhaité, et qu'alors Son Altesse regretterait peut-être de l'avoir empêché de se dévouer à elle autant qu'il désirait le faire; qu'au surplus, il

n'avait fait qu'exécuter les ordres du Roi, et que, dans le royaume, nul, quelque grand qu'il fût, ne pouvait décemment lui faire un crime d'avoir obéi aux commandemens de Sa Majesté. « Je « m'aperçois, avait ajouté sa seigneurie, dési- « gnant Rochester, qu'on veut se débarrasser de « moi; vraisemblablement, on n'épargnera rien « pour me rendre ma position désagréable; mais « je tâcherai qu'on ne réussisse point à m'éloi- « gner. Je veux rester auprès du Roi, d'abord « pour être à portée de le servir, ensuite afin de « déjouer ceux qui soupirent si impatiemment « après ma retraite. Mon seul but a été de sau- « ver les deniers de la couronne, et d'ailleurs je « ne pouvais rendre un plus signalé service à Son « Altesse, si elle daignait regarder un peu dans « l'avenir. Sa Majesté m'a fait sans doute plus « grand que je ne le mérite; mais je puis dire « en ma faveur que je suis gentilhomme, et qu'une « bonne justice ne doit pas moins d'égard aux « gens ayant des écussons qu'à ceux qui n'en ont » pas, comme plusieurs des créatures de Son « Altesse qui sont à peine des gentlemen. Pour « moi, je ne saurais jamais dire à Son Altesse « que la vérité; à la première vue, celle-ci peut « paraître rude et désagréable, mais rien ne « porte avec soi un plus grand fonds de respect. » A tout cela et à beaucoup d'autres choses dans le même sens, le duc répliqua que tout ce qu'a-

vait dit sa seigneurie lui paraissait fort juste; que bien loin de ne pas ressentir les obligations importantes qu'il lui avait, jamais il ne les oublierait, et qu'il la servirait de tous ses moyens, comme l'éprouverait sa seigneurie.

« Me trouvant avec la duchesse de Portsmouth, me rapporta encore le marquis ce même jour, « je lui dis, entre autres choses, que si j'étais « dans le cas de solliciter quelque faveur du « Roi, je ne pourrais espérer rencontrer beau« coup d'amis en un certain endroit de White« hall. — Il y vient quelquefois, répondit la du« chesse (voulant parler de Rochester), des gens « qui ont été fort de vos amis, et je vous assure « qu'ils seront de nouveau tels pour vous. — Je « crains beaucoup, répliquai-je, de ne pouvoir, « si je me trouvais dans un tel embarras, compter « sur votre intervention et vos bons offices; mais « je me flatte d'éviter le danger d'avoir à y « recourir. A ces mots, je remarquai, me dit « lord Hallifax, qu'elle rougit et parut un peu se « troubler. Si j'étais aussi jeune qu'autrefois, « je pourrais être aussi bien que d'autres avec « elle. — Il aurait fallu joindre, observai-je à « sa seigneurie, une bourse bien garnie à cet « avantage d'un autre genre. » C'était, en effet, d'après le bruit public, à l'aide de ce moyen, que lord Danby s'était maintenu si long-temps en bonne intelligence avec cette dame.

La cour et la ville étaient divisées par la querelle des deux lords. Ceux qui attendaient des secours de l'échiquier n'osaient se prononcer contre le comte de Rochester; mais tous les hommes sages, sérieux, indépendans et dévoués au gouvernement, applaudissaient à la probité, au zèle et au courage du lord du sceau privé, qui ne pouvait souffrir qu'on divertît une somme si considérable appartenant à l'État, et avait la noble audace de s'en plaindre, quoique certain de soulever par là, contre lui, une foule d'ennemis violens. Les Whigs, comme on appelait alors les gens du parti contraire à la cour, se montraient surtout prodigues de louanges, non-seulement pour la découverte des dilapidations mêmes, mais dans l'espoir que cette querelle refroidirait beaucoup l'attachement de ce grand personnage pour la couronne.

Pendant que ceci se passait, toute la chrétienté semblait menacée du danger de se voir enveloppée dans une guerre sanglante. Les Hongrois révoltés avaient sollicité les secours des Turcs contre l'Empereur. Alors tous les princes de l'Allemagne, à l'exception d'un ou deux, ainsi que le roi d'Espagne et de Suède, se préparaient, d'une part, à défendre l'Empire contre les Turcs; de l'autre, à combattre le roi de France, qui, selon toutes les apparences, se disposait à tomber sur la Flandre ou sur quelqu'un des princes de la

Germanie. Cependant nous jouissions de tous les biens de l'abondance attachée à une tranquillité qu'on était fondé à croire d'autant plus durable que l'intrigant et factieux Shaftesbury venait de mourir en Hollande, où il s'était retiré quelque temps auparavant.

Comme j'allais, avec le lord du sceau privé, prendre l'air dans Hyde-Park, il me dit qu'il se flattait que je ne lui en voulais pas de m'avoir pressé de venir à Londres, et reconnaissait que jamais je n'aurais pu, à une si grande distance qu'York, être aussi bien instruit de l'état des affaires. « Je ne sais, ajouta-t-il, combien de temps « encore je pourrai garder mon poste, en butte « comme je le suis à la rage de quelques indivi- « dus. Je crois cependant avoir le Roi pour moi, « et je ne saurais imaginer qu'il m'abandonne, « quand tout mon crime est d'avoir obéi à ses « ordres; mais si nous devons retomber encore « sous l'influence du cabinet français, je quit- « terai décidément les affaires, car la cabale « contre moi est encore plus forte de cet autre « côté de la mer que de celui-ci. Quand vous « retournerez dans votre province, moquez-vous « donc de tous les bruits qu'on pourrait faire « courir sur ma disgrâce jusqu'au moment où je « vous préviendrai de maretraite, et que je ne « manquerai pas de faire dès que je la croirai « indispensable. »

Deux jours après, j'allai voir à la Tour lord Danby, et je le trouvai s'expliquant, sur le lord du sceau privé, en termes beaucoup plus obligeans qu'il ne l'avait fait jusques alors. Entre autres choses, il me dit que sa seigneurie avait pris le seul parti sage et convenable en se déclarant pour la convocation d'un parlement; qu'il s'en était félicité pour son compte particulier, n'ayant d'espoir de sortir de prison que si les chambres s'assemblaient. « Quant à lord Roches-« ter, ajouta-t-il, et à son parti, ils peuvent se « soutenir pour un temps; mais les espérances « qu'ils mettent dans leur crédit ne reposent que « sur le sable. »

Le lendemain, je fis part de cet entretien à lord Hallifax, qui, de son côté, paraissait plus favorablement disposé envers lord Danby qu'il ne l'était peu de temps auparavant. « J'ai déjà, « me dit-il, assez d'ennemis, et ce que j'avais à « reprocher à ce lord, je n'y songe plus. Je ne « veux cependant pas, en me déclarant en sa fa-« veur, soulever contre moi de nouvelles haines, « comme je m'en suis précédemment attiré en « me prononçant contre lui. » Je reconnus par là que le lord du sceau privé travaillait à soutenir son crédit de son côté, comme le faisait du sien lord Rochester, qui venait de rappeler Seymour à la cour, et de lui promettre son amitié. Le marquis m'apprit que ce dernier avait fait quel-

ques avances pour se mettre bien avec lui, et que les amis de Rochester s'efforçaient d'amener une réconciliation générale. « Dans ma petite opi-
« nion, répondis-je à sa seigneurie, vous êtes
« bien plus fort tout seul, maintenant que la
« faveur publique vous est acquise par ce que
« vous avez fait en opposition à Rochester. Si
« vous vous rapprochez de vos antagonistes, vous
« courez risque de perdre l'appui de l'opinion
« nationale dont vous jouissez maintenant à si
« juste titre. Si au contraire vous restez tou-
« jours éloigné de Rochester, vous demeurerez le
« maître et de lui et du pays. Dans le cas même
« où vous succomberiez dans cette lutte, Sa Ma-
« jesté sentirait trop vite combien vous lui man-
« queriez pour que vous pussiez être long-temps
« éloigné de la cour. — Ce m'est, répliqua sa
« seigneurie, une chose fort difficile de demeurer
« ici avec des gens dont l'intérêt est de m'écarter;
« ils me joueront de mauvais tours, sachant bien
« que tant que je serai sur la scène, leurs ma-
« nœuvres et leur conduite ne resteront pas ca-
« chées au Roi. S'ils parvenaient, au surplus, à
« s'emparer entièrement et pour eux seuls de
« l'esprit du Roi, cette proie, ils ne la conser-
« veraient guère. Le Roi a une habitude qui le
« préservera toujours de tomber entièrement en
« de mauvaises mains, c'est d'écouter tout le monde
« et d'accueillir en arrière toute espèce d'informa-

« tions, sans que ses favoris aient le moindre soup-
« çon de cette surveillance secrète. » Sa seigneurie se plaignit alors vivement du prodigieux empire qu'exerçait sur ce prince la duchesse de Portsmouth. « Elle ne trahit pas seulement ses projets, « disait lord Hallifax, mais son amour ; nul doute « qu'elle n'accorde ses faveurs au grand prieur « de France, qui passe souvent la mer et se couvre « du masque de l'amour afin de pouvoir plus « sûrement rapporter à son maître le roi de « France des renseignemens exacts et secrets sur « ce pays. » Sa seigneurie s'affligeait que Sa Majesté fût trop indifférente à de telles choses, et remarquait que la plus grande des fautes du Roi était de ne pouvoir être amené par aucun motif à ressentir, comme il le devait, ces torts évidens, et de se ravaler ainsi au-dessous de la hauteur de sa propre dignité. Sa seigneurie m'avertit, au surplus, que moi aussi j'étais, dans mon poste, l'objet de beaucoup d'envie, et me recommanda de ne rien négliger, quand je retournerais dans ma province, pour me concilier, autant que je le pourrais décemment, la faveur et la bienveillance générale.

En dernière analyse, je reconnus que la cause du lord du sceau était meilleure et plus digne d'éloges, mais le crédit de lord Rochester plus fort et plus puissant ; que le premier avait, à juste titre, de l'autorité sur le corps de la nation ;

que le second jouissait, sans trop le mériter, d'un pouvoir exclusif auprès du duc d'York, de la duchesse de Portsmouth, de milord Ormond, et des autres gens de la cour, qui tous vivaient de l'argent du Roi, et en attendaient le partage des mains de Rochester. Pour couper court, on craignait que les efforts de tout ce qui approchait de si près Sa Majesté n'obtinssent d'elle d'abandonner le lord du sceau privé, qui n'avait d'appui que lui-même, sa seule influence, le mérite, sans doute très-grand, des services importans qu'il avait déjà rendus, et ses moyens supérieurs d'en rendre encore dans l'avenir à la couronne. Ici se termine ce que j'ai à dire sur cette année.

Au mois d'avril de l'année suivante, je retournai à York, et j'y appris que la ville avait choisi le duc de Richmond pour son grand maître. Dans la position actuelle des affaires dans cette cité, je fus d'autant moins fâché d'un pareil choix, que le lord du sceau privé avait refusé l'offre de cette dignité par égard pour le duc de Buckingham qu'il fallait déposséder avant de lui donner un successeur. La duchesse de Portsmouth fut fort touchée de cette nomination, et à la réception du brevet de cet office, que la ville présenta au jeune duc dans une boîte d'or, Sa Grâce écrivit au lord maire une lettre de remercîmens, où elle disait que le Roi avait vu avec plaisir que dans cette circonstance la seconde cité de

l'Angleterre eût songé à son fils, et où elle promettait à la corporation de l'aider de tout l'appui de son pouvoir. Mais, d'un autre côté, le duc de Buckingham prit la chose fort mal et écrivit aux gens de la ville une lettre qui dut le leur prouver clairement. Ce duc était bien avec le lord du sceau privé : aussi ne savais-je pas trop quelle conduite tenir au milieu d'intérêts si opposés; mais je réussis, j'espère, à en avoir une qui ne pouvait offenser aucun des deux partis.

Dans le mois de juin suivant, se répandit le bruit alarmant d'une dangereuse conspiration formée contre Sa Majesté par des gens qui s'étaient vus trompés dans l'espoir d'obtenir des grâces de la cour, et par des protestans non-conformistes. Ce complot menaçait également le duc d'York; et le projet avait été d'abord de se défaire tout à la fois du Roi et de Son Altessse à leur retour de Newmarket, dont le jour était fixé. Ce coup devait s'exécuter par quarante hommes qui, après l'avoir fait, se seraient sauvés à Londres, où ils auraient répandu qu'il partait de la main des papistes. On disait qu'il y avait à Londres, un corps de gens tout prêts à prendre les armes, qui se seraient rendus sur-le-champ maîtres de la cité et de la Tour, et auraient ainsi dominé toute la nation. On assurait que le duc de Monmouth devait se mettre à la tête de cette insurrection.

Ces plans furent miraculeusement déjoués par

un incendie qui consuma une grande partie de la ville de Newmarket et força le Roi d'en partir dix jours avant l'époque fixée d'abord. Ce dessein, ainsi avorté, se renoua ensuite, et on s'arrêta à assassiner les deux princes comme ils reviendraient d'Hampton-Court; mais Sa Majesté revint seule, et le coup s'ajourna encore, le projet étant ou de tuer les deux frères, ou de n'en tuer aucun des deux. Ces mauvais succès et d'autres semblables persuadèrent à un de ces sombres conspirateurs que Dieu, pour me servir de sa propre phrase, était contre eux. C'en fut assez pour le porter à révéler tout le complot, et il le fit. A cette nouvelle, plusieurs des auteurs et des complices de cette conspiration se mirent en sûreté. Le duc de Monmouth s'enfuit. Le lord Gray, qu'on avait pris d'abord, s'échappa; mais on s'empara de sir Thomas Armstrong, du comte d'Essex, de lord Howard, d'Eskrick, de lord Russel et de quelques autres. Tous furent renfermés à la Tour. Sur-le-champ on nous envoya dans le nord l'ordre d'avoir les yeux ouverts sur tous les hommes suspects, de nous tenir prêts à mettre la main sur eux, et de rechercher spécialement un M. Goodenough et un M. Nelthorp, qu'on croyait avoir gagné notre pays. Nous apprîmes de quelques Ecossais que nous avions arrêtés et interrogés, que les fanatiques et les mécontens des deux royaumes étaient tous entrés dans la conspiration

et correspondaient entre eux par l'intermédiaire de colporteurs écossais et d'autres émissaires déguisés. On redoubla donc de soins et de surveillance à l'égard de tout ce qui venait du nord de gens de cette espèce. Peser sur les détails de cette conspiration, et sur les preuves fournies contre ceux qu'atteignit le châtiment, serait inutile, après ce qu'on a dit et rapporté de cette affaire dans des écrits, soit particuliers, soit officiels; je dirai donc seulement qu'elle fut, en définitive, fatale à lord Russel, l'héritier et le fils aîné du comte de Bedford, et à quelques autres d'un rang moins distingué.

Pendant qu'incertains de l'étendue du complot et des résolutions violentes auxquelles pourrait se porter à l'avenir la foule des gens désespérés qui s'y étaient engagés, nous étions en proie à la terreur, le reste de la chrétienté paraissait en danger d'être inondé par le Turc. Cette catastrophe semblait plus que jamais imminente dans ce temps où l'ennemi commun tenait Vienne étroitement assiégé, et réduisait cette capitale à de cruelles extrémités. L'heureuse valeur du roi de Pologne, aidé surtout du duc de Lorraine, général de l'Empereur, et un peu secondé par les électeurs de Saxe et de Bavière, détourna enfin ce malheur. Mais la simple mention de ce fait est tout ce qu'on peut attendre de ma plume. Je reviens donc au cours et à l'état de nos propres affaires.

Dans le mois d'octobre, je reçus de lord Hallifax une lettre qui m'annonçait que le Roi m'accordait la permission de venir à Londres. J'avais sollicité cette faveur, persuadé qu'il était bon de se trouver auprès de Sa Majesté dans un moment où, selon toute apparence, elle prendrait de nouvelles mesures et adopterait une nouvelle direction à l'égard, tant de la conduite des affaires en général que du choix des hommes en place, afin de mieux pourvoir à la sûreté de la nation et à la sienne propre, après de si horribles et si récentes machinations. Je partis donc pour Londres à la fin de ce même mois, et j'y arrivai en novembre.

J'allai voir le lord du sceau privé, que je trouvai fort avant dans les bonnes grâces du Roi; mais n'ayant pas tout-à-fait à se louer, autant qu'il était en droit de l'espérer, de la reconnaissance du duc d'York. Je sus aussi que la division entre sa seigneurie et le lord Rochester, non-seulement subsistait encore, mais avait pris plus d'aigreur et de violence qu'auparavant. J'appris enfin que le lord maire d'York avait été mandé par un ordre du conseil, pour donner des explications sur quelques paroles qui lui étaient échappées. Sa Majesté m'accueillit avec une extrême bonté. Le duc d'York me montra de la bienveillance, et le lord Rochester, à qui je rendis visite, ne fit pas difficulté de me recevoir convenablement.

Quant à l'espérance de la convocation d'un parlement, elle me parut toujours fort éloignée. La Flandre cependant était menacée de tomber, au printemps prochain, sous le joug de la France; et le retard qu'on apportait à réunir un parlement fatiguait et mécontentait beaucoup la nation, ou tout au moins la partie de la nation prononcée contre la France. Vers cette époque, le grand prieur de France se trouvait en Angleterre. La passion qu'il montrait pour la duchesse de Portsmouth, et les sentimens qu'avait pour lui cette dame frappèrent tous les yeux, et le Roi en conçut une si grande jalousie, qu'il fit partir sur-le-champ le grand prieur. On crut dès lors, et avec assez de raison, que la duchesse ne tarderait pas à le suivre, et fort peu de gens parurent s'en affliger.

Un grand personnage m'avait dit que bientôt il arriverait un événement qui mortifierait étrangement le duc d'York et son parti. Ce mystère parut devoir s'éclaircir quelques jours après. En effet, le duc de Monmouth, qu'on soupçonnait d'avoir, à cause de la conspiration, cherché un asile dans quelque pays étranger, se rendit de son propre mouvement à Whitehall, chez le secrétaire Jenkins. Le Roi et le duc d'York y vinrent de leur côté, ainsi qu'on l'avait concerté d'avance. Après une heure d'entretien, le duc de Monmouth eut la permission de se retirer chez lui au Cockpitit,

suivi de ses propres serviteurs, et sans autre surveillance que celle d'un sergent d'armes. On ne put d'ailleurs que conjecturer ce qui s'était dit et fait dans cette entrevue, car on ne l'a pas su avec certitude.

Ce fait excita la surprise générale. Le lord du sceau privé, chez qui j'allai, me dit que la grâce du duc de Monmouth, qui venait de baiser la main du Roi, du duc d'York et de la Reine, serait sans doute le sujet de beaucoup de suppositions, et qu'on ne manquerait pas de faire force conjectures sur l'intercession à laquelle était dû ce raccommodement. « On assure généralement, « répondis-je, que c'est l'ouvrage de la duchesse « de Portsmouth et de lord Sunderland; et tout « le monde sait qu'hier Sa Majesté a dit en plein « conseil que tout cela s'était passé à la prière « duc d'York, à qui Sa Grâce a fait des soumis- « sions en désavouant d'ailleurs toute prétention « à lui disputer la couronne. — La chose est bien « éloignée d'être ainsi, répliqua lord Hallifax, « car le duc d'York et ses amis s'y sont opposés « jusqu'au dernier moment. » Sa seigneurie alors me confia qu'elle avait été un des principaux agens de cette réconciliation, et me détailla plusieurs raisons qu'il serait inconvenant de consigner ici, mais qui, soit dans l'intérêt général, soit dans le sien propre, l'avaient déterminé à travailler dans ce sens. Je reconnus pleinement

par là que malgré la force de toutes les influences coalisées contre lui, ce noble marquis conservait un grand pouvoir sur Sa Majesté. Il me donna toutefois à entendre que le duc de Monmouth avait confessé la conspiration, mais sans vouloir témoigner publiquement contre ceux qui s'y étaient engagés. Pour en finir sur ce sujet, disons que si sa seigneurie fit, auprès du Roi, d'adroits efforts en faveur de ce duc, Sa Majesté fut elle-même de moitié dans leur succès. Elle avait pour lui toute l'affection d'un père, et ne pouvait s'empêcher de lui en prodiguer les témoignages les plus évidens, même en public, partout où elle le voyait, et le duc, de son côté, toutes les fois qu'il faisait sa cour au Roi et l'accompagnait, lui montrait tout le respect et toute la soumission d'un fils. La cour commença cependant à découvrir que si Son Altesse le duc d'York paraissait extérieurement satisfaite de la rentrée en grâce du duc de Monmouth, elle le faisait non par goût, mais par nécessité, le Roi ayant déclaré qu'il le voulait ainsi, et qu'elle n'avait eu connaissance du raccommodement que deux jours avant qu'il s'opérât.

Sa Majesté, mécontente alors de la ville d'York, me demanda, au sortir de chez la duchesse de Portsmouth, et en s'appuyant sur mon bras, si je ne connaissais pas de motifs légitimes de rendre une ordonnance qui privât cette cité de

ses chartes. Je répondis que non, que je ne négligerais rien pour m'en informer, mais que je craignais de n'y pas réussir aussi bien, à une si grande distance d'York, que si j'étais sur les lieux. Le lord maire avait, à ce qu'il paraît, refusé à un charlatan la permission d'élever son théâtre dans la ville, quoiqu'il fût porteur d'une recommandation du Roi. Cet homme s'en était plaint, et Sa Majesté regardait ce refus comme peu respectueux et personnellement offensant pour elle.

Le lord maire d'York, à son arrivée, vint me demander la permission de s'appuyer de mon nom devant le conseil, et d'y déclarer que, comme gouverneur, je savais combien il s'était montré prêt à me seconder dans toutes les mesures relatives à la dernière conspiration. J'y consentis. Ce n'est pas que j'ignorasse que le duc d'York, persuadé que le lord maire n'était pas étranger à la mauvaise réception que lui avait faite la ville d'York, désirait dans le fond de son cœur la punition de cet homme; mais j'imaginais ne pouvoir, en bonne justice, refuser mon appui au lord maire quand il avait le bon droit pour lui, ni faire mal en le présentant au lord du sceau privé, qui lui promit de l'aider de son crédit au conseil. Je savais tout ce qu'il y avait de tracasserie et de méchanceté dans les plaintes portées contre lui, et je me flattais de le convertir complétement à la bonne cause en le sou-

tenant et lui montrant de la bienveillance dans cette désagréable affaire.

Comme j'étais le lendemain chez la duchesse de Portsmouth, le Roi me dit qu'il y avait de nouvelles dénonciations contre le lord maire d'York, et qu'il craignait fort que ce ne fût qu'un mauvais sujet. « La vérité, répondis-je, est que « j'ai trouvé ce magistrat fort disposé à me se-« conder dans les fâcheuses circonstances où l'on « était dernièrement. Il est de mon devoir d'en « instruire Sa Majesté. Quant à ce qu'il a pu « faire depuis que j'ai quitté la province, je « n'ai rien à dire pour sa défense. » Mais finissons-en sur cet article.

Après avoir obtenu son pardon, le duc de Monmouth refusa de signer une déclaration publique de ce qu'il savait de la dernière conspiration contre le Roi, et reçut ordre de ne plus paraître à Whitehall. « L'action qu'on exige de lui, me « dit le lord du sceau privé, a quelque chose de « pénible ; mais Sa Grâce devait se montrer en-« tièrement soumise à la volonté du Roi. » Sa seigneurie était, comme je le remarquai, fort tourmentée de ce que le duc se montrait si obstiné; elle n'en avait que trop de motifs, puisqu'on croyait alors, ce qui était vrai, qu'elle avait plus que personne contribué à le faire rentrer en grâce. Le lendemain, M. Algernon Sydney, regardé comme un des chefs de la conspiration, fut exé-

cuté à Tower-Hill. Il ne parla point, avant son supplice, mais se contenta de laisser un écrit entre les mains du shériff. J'ai entendu le Roi qualifier ce papier de criminel et d'évasif, quoiqu'il ne niât pas positivement le fait dont son auteur était accusé. Quoi qu'il en soit, on ne jugea pas à propos de le faire imprimer. Le duc d'York n'était alors nullement bien pour le lord du sceau privé, quoiqu'il montrât extérieurement le contraire, et cela parce qu'il n'avait pas été consulté sur le rappel du duc de Monmouth ; aussi sa seigneurie disait-elle en propres termes *que jamais Son Altesse ne lui pardonnerait cette affaire*. Mais, dans le fait, le Roi avait été le principal auteur : aussi sa seigneurie parut-elle n'avoir rien perdu de son crédit auprès de Sa Majesté. Si, en effet, le duc de Monmouth se refusait à ce qu'on exigeait de lui, que pouvait y faire lord Hallifax?

Les puissances confédérées, l'Espagne, la Hollande, la Suède et toutes les autres qui faisaient alors leurs préparatifs pour résister à la France et sauver la Flandre, étaient fort mécontentes de l'indolence qui nous retenait dans notre neutralité. Les Espagnols étaient ceux qui se plaignaient le plus, et disaient qu'une telle conduite violait notre alliance avec eux; mais toutes ces représentations sur ce sujet n'obtinrent aucun succès. Notre Roi prétendait que ses affaires étaient en

si mauvais état au dedans, qu'il ne pouvait songer à se précipiter au milieu des embarras d'une guerre : c'en était assez pour confirmer toutes les craintes qu'on avait d'un vif attachement de notre cabinet aux intérêts de la France, et des liaisons secrètes entretenues avec cette puissance par l'intermédiaire de la duchesse de Portsmouth et d'autres.

Le bruit courut alors dans la ville que le lord du sceau privé n'était plus bien avec le Roi, et rencontrait dans la cour une opposition de nature à le déterminer à quitter les affaires. J'en informai sa seigneurie. Elle me répondit qu'elle avait, il est vrai, trouvé de la défaveur dans quelques personnes, mais aucune dans le Roi, avec qui elle était aussi bien que jamais; et qu'au surplus les affaires allaient, beaucoup plus tôt qu'on ne s'y attendait, prendre un tout autre tour, me désignant ainsi la chose dont je devinai facilement qu'elle s'occupait. Quelques jours après, je me trouvai avec le duc d'Albemarle, qui me dit voir avec chagrin que le lord du sceau privé, dans le dessein de l'emporter sur son rival Rochester, se fût si fort employé à faire rentrer en grâce le duc de Monmouth; et eût ainsi avancé la disgrâce du duc d'York, et aliéné un grand nombre de *loyalistes* auparavant ses amis. « Son « Altesse royale, m'ajouta-t-il, m'a dit, il y a « peu d'heures, que quand elle n'aurait eu au-

« cun autre titre à l'attachement du lord du sceau « privé, celui-ci eût dû ne pas oublier qu'elle « était le frère du Roi, la mettre dans le secret « de l'affaire du duc de Monmouth, et ne pas « faire revenir ce dernier sans qu'elle en fût ins- « truite le moins du monde; qu'elle se rappelle- « rait toujours, il est vrai, le service que le « lord du sceau privé lui avait rendu précédem- « ment ; mais que ce ministre se conduisait de « manière à le lui faire oublier, si cela était « possible, et travaillait encore, elle le savait, « de tous ses moyens à rapprocher le Roi et le « duc de Monmouth. Son Altesse, continua le « duc d'Albemarle, connaît mes liaisons intimes « avec le lord du sceau privé, mais mon loyal dé- « vouement et mon respect pour le duc d'York « l'emporteront toujours en moi sur tous ces liens; « et j'espère que sa seigneurie n'a pas intention de « lui faire aucun tort dans cette circonstance. » Le duc me tint encore beaucoup d'autres propos dans le même sens. Sa Grâce, en un mot, paraissait s'affliger beaucoup de ce que lord Hallifax avait fait en faveur du duc de Monmouth, et ajouta « que si le lord du sceau privé voulait l'en croire, « elle lui indiquerait comment l'emporter sur « Rochester sans recourir à des moyens aussi im- « populaires. »

Je communiquai les détails de cette conversation à sa seigneurie. « Je vois par tout ceci, me

« répondit-elle, que le duc d'York a l'intention « de se rapprocher de moi. Au reste, il est de toute « vérité que je n'ai pas vu le duc de Monmouth « depuis qu'il a quitté la cour pour la dernière « fois. Dans tout ce que j'ai fait en sa faveur, je « n'ai agi que par obéissance aux ordres de Sa « Majesté, et dès qu'elle ne m'en accordait pas « la permission, il m'était impossible d'en ins- « truire le moins du monde Son Altesse. Au sur- « plus, ajouta lord Hallifax en terminant, je « dîne avec le duc d'Albemarle mercredi pro- « chain, et si sa seigneurie aborde ce sujet, je « saurai mieux que lui dire, maintenant que « vous avez pris soin de m'apprendre ce qu'elle « pense. »

Je sus d'un grand personnage que nous étions plus loin que jamais d'avoir un parlement; et que certaines gens qui entouraient Sa Majesté lui conseillaient d'autres voies pour gouverner le royaume. Il s'affligeait que les fanatiques, qui ne pouvaient alors faire aucun autre reproche au gouvernement, eussent en cela et dans quelques autres affaires mises à cette époque sur le tapis, des motifs suffisans de plainte. « J'ai vivement « pressé Sa Majesté, me dit quelques jours après « le lord du sceau privé, d'assembler un parle- « ment. Je lui ai représenté que, quoiqu'elle « eût laissé échapper l'occasion favorable d'en « convoquer un immédiatement après la décou-

« verte de la dernière conspiration, et lorsqu'il « était impossible qu'elle n'en eût pas un selon « ses vœux; et, quoiqu'elle pût craindre d'en « trouver maintenant un moins bien disposé, « elle devait considérer sérieusement que plus « elle différait cette mesure, plus le danger se- « rait grand, et qu'il deviendrait tel, qu'on s'en « ferait un argument pour lui persuader de ne « plus réunir de parlement; que rien cependant « ne pouvait avoir plus de poids auprès d'elle « que ses propres promesses à la nation; que la « loi veut qu'un parlement soit assemblé tous « les trois ans; que lors de la dernière disso- « lution, et par la proclamation même publiée « pour faire connaître les motifs qui détermi- « naient à casser le parlement alors existant, Sa « Majesté s'était engagée à observer religieuse- « ment cette loi; qu'on en avait généralement « conclu que son intention était d'appeler un « nouveau parlement dans ces trois dernières « années; que je craignais beaucoup qu'on ne se « prévalût méchamment contre la couronne de « la non-exécution d'une mesure qu'on avait si « universellement attendue par Sa Majesté; que « les *anti-monarchistes* étaient maintenant, il « est vrai, dans un entier discrédit et complé- « tement découragés; mais qu'un tel procédé de « la part de Sa Majesté exciterait l'esprit de mé- « contentement là où on s'y attendait le moins,

« c'est-à-dire parmi ceux qui, bien qu'amis de « la couronne, désiraient en même temps qu'on « gouvernât conformément aux lois, et non-seule- « ment le désiraient, mais y comptaient depuis « que Sa Majesté avait donné sa parole royale qu'il « en serait ainsi. » Le marquis m'ajouta que si cependant Sa Majesté ne partageait pas à cet égard son opinion, bien loin de songer à quitter son service, il s'étudierait au contraire à trouver des moyens de l'excuser et de la mettre bien avec la nation. Ainsi donc il n'y avait plus alors aucune probabilité de voir un parlement assemblé, à moins qu'on n'y fût contraint par quelque raison venant du dehors; et personne ne pouvait dire si, dans le cas où la guerre continuerait, les puissances confédérées ne seraient pas provoquées à se déclarer contre nous.

Le duc d'York, en un mot, avait alors la souveraine direction des affaires et tenait en toutes choses la main très-haute. Cependant, fait vraiment étrange, le comte de Danby était au moment de sortir de la Tour contre le vœu de Son Altesse. Le lord du sceau privé m'assura que l'élargissement du comte allait avoir lieu, que lui-même s'était montré l'ami le plus chaud de sa seigneurie dans cette affaire, et que le Roi avait voulu que le duc d'York et lord Rochester eussent l'air d'y prêter les mains. Le duc, au fait, parut y aller sincèrement : que le Roi fit de même, on

ne pouvait en douter; mais Rochester et Sunderland s'y opposèrent sous main de tous leurs moyens, et firent si bien, que les juges différèrent d'élargir sa seigneurie sous caution jusqu'au dernier jour de la session. Ces deux lords craignaient que Danby ne se joignît à Hallifax pour affaiblir leur crédit.

On résolut, à cette époque, de porter un *quo warranto* contre les chartes de la ville d'York, pour peu qu'on pût le faire avec quelque ombre de justice. Deux jours après, lord Danby sortit sous caution de sa prison où il avait langui pendant cinq longues années, et il en fut de même de tous les lords papistes enfermés depuis le temps de la dernière conspiration. Le jour même de son élargissement, lord Danby alla baiser la main du Roi dans sa chambre à coucher, où je me trouvais alors par hasard. Ce prince le reçut avec une grande bienveillance : quand le comte se plaignit d'avoir été si long-temps détenu, Sa Majesté lui répondit qu'il devait savoir que c'était bien contre son vœu, et sa seigneurie lui en exprima toute sa reconnaissance; mais il n'eut avec le Roi aucun entretien particulier. Le lord du sceau privé survint bientôt après; les deux lords se saluèrent réciproquement, mais ce fut assez légèrement, tant d'une part que de l'autre. Le lendemain, toutefois, en quittant le lord du sceau privé, je me rendis, de la part de

sa seigneurie, chez le comte pour lui offrir ses services et l'assurer qu'elle lui aurait montré des égards plus marqués si elle n'eût cru que ce n'était pas le bien servir. Le comte répondit que le même motif l'avait seul déterminé à se conduire si froidement envers sa seigneurie. Il existait, en effet, alors à la cour de grandes craintes d'une alliance entre deux personnages. Le lord Danby me dit qu'il était décidé à quitter la ville, à se retirer chez lui et à ne plus se mêler des affaires, quoique bien persuadé qu'il pourrait y rentrer s'il le voulait, mais non pas, comme il le désirait, en obtenant qu'elles fussent dirigées dans le sens national, et il me déclara son aversion pour tout parti français ou papiste. Il me rapporta sommairement ce qui s'était passé entre le duc d'York et lui quand il avait été faire sa cour à Son Altesse en sortant de chez le Roi, et j'en conclus que sa seigneurie n'en était pas avec ce prince dans des termes très-affectueux. « Son Altesse, « me raconta le comte, me dit qu'il lui était re- « venu que souvent j'avais parlé d'elle fort légè- « rement; je lui répondis que fréquemment, il « est vrai, j'avais été assez malheureux pour dif- « férer d'opinion avec elle, que je ne pouvais « même m'empêcher d'ajouter que jamais il ne « m'était arrivé de trouver aucune raison de m'en « repentir; mais que quant à avoir jamais dit le « moindre mot sur sa personne, si on le lui avait

« rapporté, on lui avait débité des mensonges « et des calomnies, et que je désirais connaître « ceux de qui Son Altesse tenait ces renseigne- « mens; mais le duc évita de me satisfaire sur ce « point. » En résultat, j'appris du lord du sceau privé que le comte de Danby et lui étaient en bonne intelligence.

Le Roi se rendit le premier mars à Newmarket, et je l'y suivis quelques jours après. Le temps était très-pluvieux pour la saison : me promenant aux environs de la ville avec Sa Majesté, elle remarqua que mes souliers étaient fort minces, et me conseilla d'en prendre de plus forts pour éviter de m'enrhumer. Ce fait est bien peu de chose en lui-même, mais je le remarque comme une preuve de l'extrême et soigneuse bonté de ce prince pour toutes les personnes, même les moins considérables, qui l'approchaient. A Newmarket, il partageait ainsi son temps : le matin, il se promenait jusqu'à dix heures; assistait aux combats de coqs jusqu'au dîner; allait ensuite aux courses de chevaux vers les trois heures; à six retournait aux combats de coqs, mais pour une heure seulement; et se rendait au spectacle, quoique les acteurs fussent détestables. En le quittant, il soupait; allait après chez la duchesse de Portsmouth jusqu'à l'heure de son coucher, qu'il se retirait dans son appartement pour se mettre au lit.

Je ne m'arrêterai pas davantage sur ces délassemens d'intérieur, et dois remarquer ici que la guerre étrangère paraissait devoir se continuer avec chaleur. Le roi de France avait cependant offert ou une trève même ou une paix pour un certain nombre d'années ; mais c'était à la dure condition de ne rien rendre de ce qu'il avait pris, soit à l'Espagne, soit à l'Empire : aussi n'y avait-il aucune apparence que les confédérés voulussent y souscrire. Notre Roi, cependant, appuyait les propositions du monarque français, les présentait aux alliés comme raisonnables et offrait de se rendre garant du traité entre les parties belligérantes, si elles parvenaient à s'entendre.

Le lord Rochester conservait alors assez de crédit pour avancer ses amis, et M. Godolphin, l'un des commissaires de la trésorerie, fut fait secrétaire d'Etat à la place de sir Lyonel Jenkins qui, en raison de son grand âge, eut la permission de se retirer. Cette promotion n'eut pas lieu sans la participation de lady Portsmouth. Le même jour, le lord du sceau privé me dit que, quoique toutes ces influences coalisées lui fussent plus ennemies que jamais, le Roi ne l'en traitait pas moins bien que d'ordinaire. Il était, toutefois, visible que sa seigneurie avait une moins grande part aux affaires que par le passé, quoiqu'elle continuât d'occuper une grande place dans l'es-

time du Roi et que ses avis fussent généralement d'un grand poids auprès de Sa Majesté. Le 11 mai, le duc d'York fut déclaré grand amiral d'Angleterre; c'est-à-dire qu'on l'investit du pouvoir de cette charge sans lui en donner le titre ni la commission, ce qui aurait obligé Son Altesse au serment et à la communion : cela mécontenta fortement grand nombre de personnes. Un autre fait, arrivé le même jour, ne doit pas être passé sous silence, quoique d'un intérêt purement particulier : c'est que, contre l'usage, la duchesse de Portsmouth servant la Reine à son dîner, comme dame de sa chambre, cette princesse en fut si troublée que les larmes lui vinrent aux yeux, tandis que la duchesse riait de son chagrin et s'en faisait un jeu.

On apprit vers ce temps que les Français s'étaient emparés de Luxembourg. Notre cour n'en parut nullement fâchée; mais beaucoup de gens, et quelques uns même des plus affectionnés au Roi, furent extrêmement peinés de cette nouvelle. Cette place, connue pour être la clef de l'Allemagne, de la Hollande et de la Flandre, n'était, en effet, que trop propre à favoriser l'agrandissement de l'ennemi commun. Quelques jours après, je me rendis à Windsor pour faire ma cour au Roi à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance. Le cercle était nombreux, à cause de la circonstance; mais il y avait fort peu d'é-

clat et de magnificence, particulièrement dans les parures. Le duc d'York fut, ce même jour, déclaré membre du grand conseil, appelé communément conseil privé. Ce prince en était exclu depuis le statut qui exigeait la prestation du serment du test. Son Altesse refusa de le prêter en rentrant dans ce conseil. Ce fut le sujet d'une foule de propos, et on vit en cela une violation d'un des actes les plus solennels et les plus explicites du parlement.

Me disposant à partir pour le nord, j'allai prendre congé de Sa Majesté, qui me dit que ceux qui l'avaient servie aussi bien et avec autant de zèle que moi seraient toujours présens à sa pensée, et que j'en aurais personnellement la preuve. Je me rendis aussi chez Son Altesse royale et lui demandai ses ordres pour York. Elle me dit qu'elle ne doutait pas que je ne fisse tout ce qui serait utile au service du Roi, et que, pour ce qui la regardait personnellement, elle s'en reposait sur moi. J'assurai Son Altesse que jamais je ne trahirais en aucune manière la confiance dont j'étais honoré; mais je la priai de ne point prêter l'oreille aux propos qu'on pourrait lui tenir contre moi, et lui observai que toute place de chef de comté avait ses prétendans, et que je ne pouvais me flatter de n'avoir point d'ennemis, surtout ayant obtenu du Roi l'honneur de le servir préférablement à beaucoup de gens d'un ſang

égal, ou même supérieur au mien, et qui, par cela même, ne me regardaient qu'avec des yeux d'envie. Quelques jours après, je fis une visite au lord Danby. Il m'apprit que lord Rochester s'unissait aux modérés, non, sans doute, par aucune affection pour eux, mais pour se rendre un rival plus redoutable au lord du sceau privé, qu'on croyait placé sur un terrain plus ferme que lui, et, par là, plus en mesure de résister aux attaques d'un parlement dans le cas où l'on pourrait amener le Roi à en convoquer un. Mais, hélas ! rien n'annonçait qu'on dût penser de long-temps à des parlemens qui semblaient chassés sans retour. C'était, en effet, l'opinion du lord Danby, qu'il y avait une union intime entre nous et la France, quoique celle-ci eût pris tout récemment Luxembourg, et dût, vraisemblablement, voir tout réussir au gré de ses vœux.

Je retournai dans le nord. Vers le milieu du mois d'août suivant, on eut l'heureuse nouvelle que Bude avait été prise par le duc de Lorraine pour le compte de l'Empereur; on apprit aussi qu'une trêve était conclue entre ce prince et le roi de France, ce qu'on regardait comme l'annonce prohaine d'une paix générale, qui mettrait les puissances chrétiennes en état de mieux déployer toutes leurs forces contre les armes présomptueuses des infidèles. Ce qui ajoutait encore au bon aspect

des affaires, c'est que, comme nous l'apprîmes, il y avait eu de grands changemens parmi les puissances de la cour, et que lord Rochester particulièrement était passé de la place de chef de la trésorerie à celle de président du conseil. Il gagnait ainsi en dignité, mais perdait en avantages pécuniaires et en pouvoir. Il était donc très-évident qu'il n'avait pas désiré ce changement, et aussi clair que le lord Hallifax en était l'auteur. C'était ce que lord Danby, alors dans ses terres, avait prévu. Le marquis me le confirma bientôt par une lettre où il me mandait en propres termes : « Vous devez bien penser que je ne « suis nullement fâché de voir un tel adversaire « écarté de la seule place qui pouvait lui donner « pouvoir et richesses. Il supporte, au surplus, « ce coup avec si peu de philosophie, que si j'a- « vais quelque méchanceté, il me fournirait, de « reste, des occasions de triomphe. Vous voyez « que je n'ai pu m'empêcher de faire partager « ma satisfaction à un aussi bon ami que vous.» Le merveilleux était que le doigt du lord du sceau privé eût été capable de l'emporter sur les coups d'épaule du duc d'York, qui continuait de protéger plus que jamais Rochester.

J'allai le 4 septembre voir le duc de Newcastle à son château de Nottingham. Le duc de Buckingham y était venu quelque temps auparavant et avait donné sur les affaires de la cour, de longs

détails qui semblaient prouver que, malgré les événemens arrivés tout récemment, l'influence de la France était toujours toute-puissante dans notre cour. Sa Grâce m'ajouta que Buckingham en voulait au marquis d'Hallifax d'avoir refusé une conférence secrète avec l'ambassadeur de France, que lui-même s'offrait à conduire chez sa seigneurie, et que ce duc prédisait que le marquis n'aurait jamais un grand crédit tant qu'il se montrerait contraire aux intérêts de la France. Mais, en opposition à cette assurance, je reçus, vers la fin de ce mois, une lettre fort aimable du lord marquis et quelques autres très-grands personnages, qui m'apprirent qu'il y aurait probablement quelque grand changement à la cour, que sa seigneurie était toujours fort puissante auprès du Roi, et qu'on pouvait croire que la force de l'influence française commençait déjà à décliner.

Le *quo warranto*, dont on menaçait depuis si long-temps la cité d'York, fut enfin lancé contre elle le 20 janvier : on se résolut en conséquence à remettre la charte de la ville, et à n'opposer aucune résistance aux volontés du Roi. Je m'efforçai de paraître, autant que je le pouvais avec convenance, entièrement indifférent à ce qui se faisait d'un côté comme de l'autre; mais, presque au moment où ceci avait lieu, je reçus du comte de Burlington la fâcheuse nouvelle que le 2 février le Roi avait été

frappé d'une attaque d'apoplexie, quoiqu'on prétendît que ce n'était qu'une épilepsie; qu'il était resté près de trois jours comme mort, et n'était revenu à lui qu'à force de saignées, de ventouses, de vomitifs et de divers autres moyens auxquels on avait eu recours. Sa seigneurie me recommandait en outre, dans sa lettre, de tout disposer de manière à prévenir le mieux possible le désordre et le trouble dans le cas où, par malheur, Sa Majesté aurait quelque rechute. Toutes les précautions furent prises en conséquence. Sur le bruit que le Roi était mieux et en voie de guérison, il n'y eut que feux de joie et divertissemens dans notre comté : mais cette allégresse fut de bien courte durée; car, trois jours après, j'appris que Sa Majesté avait eu une seconde attaque, et que ses médecins craignaient beaucoup qu'elle ne pût s'en relever. A cette nouvelle, je redoublai de soin pour maintenir l'ordre et la tranquillité, et empêcher qu'il ne s'élevât quelque obstacle préjudiciable aux droits du duc d'York. Deux jours après, je sus que mon auguste et bon maître avait cessé de vivre. Le courrier n'arriva que sur les quatre heures du matin, que je me trouvai prêt à le recevoir, bien décidé à ne laisser délivrer aucune lettre que je ne me fusse entendu avec le lord maire et le haut shériff. Je leur remis sur-le-champ les lettres qui leur étaient adressées, et par lesquelles le conseil privé et le

secrétaire d'État leur prescrivaient, ainsi qu'à moi, de faire proclamer immédiatement Jacques II. Aussitôt donc que nous eûmes tout préparé pour cette cérémonie, ce qui fut fait avant le jour, je permis de distribuer les autres lettres. Vers les sept heures du matin, le grand shériff, accompagné de l'archevêque et de la plupart des gentilshommes alors dans la ville, se rendit à Castle-Yard pour y proclamer le Roi; tandis que de mon côté, ne laissant que les sentinelles nécessaires, je fis ranger toute la garnison en bataille sur la place du marché du Jeudi.

Vers les neuf heures, le Roi fut proclamé par le lord maire, le grand shériff et moi; cette cérémonie fut faite par le premier dans la cité, aux endroits ordinaires; par le second à Castle-Yard pour tout le comté, et par moi sur la place du marché du Jeudi, devant la troupe réunie. Je prescrivis, dans cette circonstance, une double salve d'artillerie et plusieurs décharges de mousqueterie, conformément aux ordres que j'avais reçus à cet effet de milord Sunderland. Tout se passa parfaitement; les signes les moins équivoques d'union et de joie éclatèrent généralement, non-seulement à York, mais ensuite dans tout le comté, et même dans le royaume entier.

C'était assurément par un extraordinaire effet de la volonté divine elle-même que le parti violent, qui avait osé lever la tête dans le parlement,

et s'était prononcé avec tant d'opiniâtreté pour l'exclusion du duc d'York, se hâtait de reconnaître ce prince au moment de son accession au trône, et montrait une telle déférence et une soumission si tranquille. Mais on est fondé à croire aussi que ce parti appréciait bien la différence de caractère qui distinguait le dernier roi de son successeur actuel : on pensait que le premier pouvait être amené plus facilement à sacrifier son frère au désir de conserver la paix au dedans, que le second à renoncer paisiblement à son droit et à ses titres aux trois royaumes, même pour éviter la guerre civile. Ce qui servit, au reste, beaucoup à rassurer les esprits et à calmer les passions, ce fut la déclaration que le roi Jacques fit en conseil privé dès que son frère eut rendu le dernier soupir; il promit formellement de maintenir le gouvernement établi en Angleterre tant dans l'Eglise que dans l'Etat, d'imiter scrupuleusement le feu roi dans son amour et sa douceur pour ses peuples, et de se montrer d'un côté aussi éloigné d'envahir les droits de la nation, qu'il serait prêt de l'autre à défendre les justes droits et prérogatives de la couronne.

Je demeurai quelques jours à York pour y assurer le maintien de l'ordre. Pendant ce temps-là j'appris officiellement que j'étais continué dans mon commandement, et qu'on me permettait de me rendre à Londres, où je désirais fort

aller; mais, à cette époque, de grands changemens commencèrent d'avoir lieu à la cour : milord Rochester fut fait grand trésorier d'Angleterre, et le lord du sceau privé passa à la présidence du conseil. Quant à la place, c'était, pour ce dernier, un avancement remarquable; mais on doutait fort que sa seigneurie l'eût désiré. Le crédit et les avantages attachés à l'emploi de lord du sceau privé étaient regardés comme plus qu'un équivalent à ce que l'autre office avait d'honorifique. On eut alors aussi la douce espérance de revoir un parlement, et Sa Majesté manifestait, disait-on, la volonté d'en convoquer un pour le mois de mai suivant.

Bientôt il ne resta plus aucun doute que le Roi ne fût papiste; ce prince assista publiquement à la messe. Il avait cependant ordonné que la chapelle de Whitehall demeurât dans l'état où elle se trouvait; mais chaque jour, pendant que la princesse de Danemarck se rendait à celle-ci, le Roi allait, de son côté, dans la chapelle particulière de la Reine. Je fus, à cette époque, choisi pour siéger au prochain parlement comme représentant de la cité d'York; ce fut le jour même où l'on m'honora de cette nouvelle mission que je partis pour Londres. A mon arrivée dans cette ville, le lord marquis d'Hallifax me dit que lui et lord Rochester, le grand trésorier, étaient alors mieux ensemble; qu'il n'avait rien négligé pour

bien servir le Roi, et continuerait à le faire; mais qu'il espérait que Sa Majesté n'aurait pas la pensée de le forcer à embrasser sa religion. Il semblait cependant tourmenté de cette crainte en voyant les emplois les plus considérables de l'armée d'Irlande confiés alors aux mains des papistes. Sa seigneurie me rappela, dans cette occasion, les diverses bontés dont l'avait comblé le feu roi: et nul au fait n'était plus avant que le marquis dans la faveur de ce monarque au moment où ce prince fut si malheureusement enlevé. Quelques jours après j'allai faire ma cour à Sa Majesté, lui baiser la main, et lui présenter une pétition des jeunes gens de la ville d'York; ils m'avaient prié de solliciter pour eux la permission de s'exercer au maniement des armes certains jours de l'année; et le Roi voulut bien accueillir favorablement cette demande.

Le lendemain lord Hallifax me dit que dans deux entretiens particuliers avec le Roi, il avait expliqué si nettement à ce prince toute sa pensée sur la grande question du gouvernement, qu'il s'étonnait que, du caractère dont était Sa Majesté, elle eût pu l'entendre jusqu'au bout avec le calme et la tranquillité qu'elle avait montrée. A ce propos, sa seigneurie observa que dans le prochain parlement on pourrait bien insister sur la révocation de certains actes; ajouta qu'une telle mesure exigeait une profonde et mûre dis-

cussion, et toucha quelques particularités qui ne sont nullement de nature à trouver place dans ces Mémoires.

Le Roi et la Reine furent couronnés à l'abbaye de Westminster, avec toute la pompe et la magnificence imaginables; le cortége ne traversa cependant pas, dans cette circonstance, la cité à cheval, comme c'était précédemment l'usage.

Leurs Majestés se rendirent sans suite au palais de Westminster : là elles se revêtirent, ainsi que les grands et tous les officiers de la couronne, des habits de cérémonie; on y prit aussi les marques distinctives des grandes charges et les insignes de la royauté; puis, passant par la cour du palais, garnie de barrières et préparée à cet effet, on se rendit processionnellement à l'abbaye de Westminster. De là, dès que la cérémonie fut achevée, tout le cortége retourna dans la grande salle du palais, où se donna le repas le plus somptueux.

Les membres de la chambre des communes commencèrent alors à s'occuper entre eux des demandes que pourrait présenter la cour, et des concessions à lui faire dans la session qui allait s'ouvrir. Le parlement était, en effet, composé, en grande majorité, de députés loyaux, mais en même temps bons patriotes et zélés protestans. Il se répandit qu'on demanderait, en faveur du papisme, plus que ne le permettaient les lois ac-

tuellement en vigueur, et que le Roi s'attendait qu'on lui établirait un revenu fixe, égal à celui dont avait joui son prédécesseur, et qu'on y joindrait un subside extraordinaire en argent comptant pour subvenir aux besoins du moment. Quant au papisme, on devait proposer, d'une part, de révoquer l'acte d'*habeas corpus;* mais je reconnus, aux discours que tenaient, dans l'intimité, plusieurs grands personnages, qu'ils n'étaient pas moins opposés à cette mesure que beaucoup d'entre nous; de plus, on voulait une déclaration de tolérance ou liberté de conscience générale : quelques uns se montraient peu éloignés d'y consentir, quoique l'on fût en même temps bien déterminé à n'admettre nulle modification qui pût rendre les papistes capables de posséder aucune place ou emploi dans le gouvernement, ou dépendant de lui. Pour l'argent, on était généralement disposé à fixer au Roi un revenu considérable, et à lui voter un subside extraordinaire; mais ces dons seraient-ils pour la durée du règne ou seulement temporaires, et devant être renouvelés de temps à autre par le parlement, afin que la nation fût consultée plus fréquemment? C'était ce qui faisait question. Sur tous ces points, je résolus de remplir scrupuleusement mes obligations envers la couronne, mais sans oublier non plus ce que je devais à mon pays et à ma religion.

J'eus, vers cette époque, un entretien avec M. Hilliard, sir Roger Martin, et un autre, tous gentilshommes d'une haute considération dans le parti papiste. Ils me dirent que Sa Majesté comptait sur l'abrogation des lois sanguinaires contre les catholiques; voulait qu'on leur accordât l'exercice privé de leur religion, et que ceux du moins qui avaient bien servi la famille royale, soit à la guerre, soit ailleurs, fussent déclarés capables d'occuper des places dans le gouvernement. « Le « Roi, ajoutaient-ils, donnera, en plein parlement, satisfaction entière à la nation sur ce « qui concerne sa religion et ses droits; mais si « la raison ne détermine pas à accéder à ses vues, « il sait ce qu'il doit faire. Sa Majesté n'a, certes, « pas l'intention de porter atteinte au pouvoir « royal en admettant celui du Pape; elle en est « bien trop jalouse pour se rendre coupable d'une « telle faute; sa détermination de défendre l'É- « glise d'Angleterre suffira d'ailleurs d'un autre « côté pour détourner le Pape de presser le Roi de « reconnaître la suprématie de la cour de Rome; « en un mot, concluaient-ils, il n'y a rien que « de raisonnable à ce que ce prince insiste pour « qu'on rapporte les diverses lois pénales portées « contre les catholiques. Sans cela, s'il venait « à mourir, il les laisserait en aussi mauvaise « condition que celle où il les a trouvés en mon- « tant sur le trône. » Il n'est pas besoin de dire,

au reste, quelle raison et quelle sagesse on pouvait attendre de gens qui, dans les circonstances où l'on se trouvait, mettaient en avant de pareils argumens.

J'accompagnai le Roi, dans sa barge, de Whitehall à Sommerset-House, où il vint rendre visite à la Reine douairière. Vers cette époque, le fameux docteur Oates fut convaincu de parjure; on prouva, en effet, qu'il était à Saint-Omer le 24 avril 1678, tandis qu'il avait affirmé, sous serment, s'être trouvé ce même jour à la taverne du Cheval-Blanc dans le Strand, où Pickering, Groves, Ireland et d'autres jésuites étaient accusés d'avoir conspiré la mort du feu roi Charles II. Ce fut une nouvelle agréable pour Sa Majesté. « Il est vrai « cependant, observa-t-elle à ce sujet, qu'il y eut « ce même jour à Londres une réunion de jé- « suites; aucun des écoliers de Saint-Omer ne « l'ignorait; mais il est heureux que Oates n'ait « pas été mieux informé du lieu où elle se tint: « ce fut dans le palais même de Saint-James, que « j'habitais alors, et, certes, si le docteur l'eût « su, il eût monté un rude coup contre moi. Au « surplus, ajouta le Roi, Oates une fois convaincu « de fausseté, voilà le complot papiste mort. « — Il est mort depuis long-temps, répondis-je, « et maintenant le voici enterré. » Ce prince goûta tellement ce mot, que je le lui entendis ensuite

répéter à la princesse de Danemarck, chez laquelle je l'avais accompagné.

Trois ou quatre jours après, le bruit se répandit qu'un approvisionnement d'armes avait été acheté en Hollande et transporté en Ecosse, et que le lord Argyle, le lord Grey et même, disaient quelques gens, le duc de Monmouth, avaient accompagné ou suivi cet envoi d'armes.

Le parlement se réunit cependant dans les salles accoutumées à Westminster; mais le premier jour on ne fit que recevoir le serment des membres de la chambre, et nommer l'orateur. Le choix tomba sur sir John Trevor, et fut confirmé par Sa Majesté. Les deux jours suivans se passèrent encore à faire prêter aux députés les sermens ordinaires et celui du test. Le 22 mai, le Roi fit son discours aux deux chambres et les assura qu'il maintiendrait et protégerait l'Église d'Angleterre, dont les membres s'étaient toujours montrés, dans les temps même les plus funestes, très-dévoués à la cause de son père, et zélés partisans de son frère. Il protesta également de sa fidélité pour la constitution, tant de l'Église que de l'État, telle qu'elle était établie par les lois; il ajouta que de même qu'il ne se départirait point des droits et prérogatives de sa couronne, il n'attenterait jamais aux propriétés de personne, et demanda qu'en retour de ces promesses le par-

lement lui votât pour sa vie un revenu égal à celui dont avait joui le feu Roi. Sa Majesté finit en annonçant que, d'après les rapports venus d'Écosse, le comte d'Argyle était débarqué avec des armes et des troupes dans les îles occidentales de ce royaume, et avait publié deux déclarations où il accusait le Roi d'usurpation et de tyrannie.

Les communes retournèrent dans leur chambre et déclarèrent sur-le-champ que le discours de la couronne serait pris en considération. Complétement satisfaite des promesses de Sa Majesté, pour la sûreté de la religion et des propriétés, elles lui votèrent pour sa vie un revenu semblable à celui dont le dernier Roi avait joui pendant la sienne. Elles arrêtèrent, en outre, que Sa Majesté serait remerciée de son discours par la chambre en corps. Les pairs se réunirent à cette démarche : elle se fit le lendemain. Les chambres ajoutèrent, de plus, une adresse à Sa Majesté pour l'assurer qu'elles la soutiendraient de leurs vies et de leurs fortunes contre Argyle, ses complices et tous autres traîtres quels qu'ils fussent. Cette adresse fut en conséquence présentée au Roi, et ce prince daigna y répondre qu'il n'attendait pas moins d'un parlement si heureusement composé d'hommes dévoués à la monarchie et à l'Église d'Angleterre, et ne craindrait, tant qu'il les aurait pour lui, aucun des enne-

mis qui se déclaraient ou pourraient s'élever contre sa personne. Toutes choses paraissaient donc sourire et prendre un aspect favorable, par cela seul que Sa Majesté semblait renoncer à tout projet de changement dans la religion de l'Etat, et entrer complétement dans une voie toute contraire.

Au milieu de tout ceci, on présenta dans la chambre la motion de faire quelque chose qui pût plaire à la nation, après avoir tant fait pour satisfaire le Roi, et l'on indiqua, comme ce qu'il y avait de plus convenable, quelques mesures propres à donner toute sécurité à la religion protestante. Quelques débats s'élevèrent, et la chose fut renvoyée au comité chargé des affaires religieuses. Celui-ci arrêta le lendemain de proposer à la chambre de déclarer que tous ses membres étaient prêts à soutenir Sa Majesté de leurs vies et de leurs fortunes pour la défense de la religion de l'Eglise d'Angleterre, conformément aux lois établies, et de présenter au Roi une adresse pour le supplier d'ordonner, par une proclamation royale, l'exécution des lois rendues contre les dissidens, quel que fût leur nom. Ces deux mesures, quoique le comité fût au complet, passèrent sans aucune opposition.

Mais quand on en fit, le lendemain, le rapport à la chambre, une discussion s'éleva sur la question de savoir si la chambre devait ou non

adopter l'avis du comité. « Ce serait, disait-on, « reprocher au Roi de négliger ses devoirs. C'est « la faute des juges de paix si les lois ne s'exé« cutent pas; de semblables résolutions alarme« ront le royaume et exciteront d'injustes défiances « contre Sa Majesté, qui a solennellement ma« nifesté l'intention de protéger la religion. Le « monarque a déclaré nettement que le seul moyen « de maintenir la bonne intelligence entre les « chambres et lui est d'en bien user à son égard, « et, certes, il ne pourrait prendre que fort mal « de pareilles propositions; enfin on encouragera « ainsi les rebelles déjà en armes dans le royaume « d'Ecosse. » A ces argumens, et à quelques autres du même genre, on répondait « que nous ne « rencontrerions qu'une criminelle indifférence « pour les intérêts de la nation, si, membres « de l'Eglise d'Angleterre, nous laissions tomber « des propositions tellement favorables à notre « religion. » A la fin, la question de savoir si on se réunirait ou non à l'avis du comité fut mise préalablement aux voix, et la négative l'emporta. Toute l'affaire aboutit, en définitive, à la résolution de faire au Roi une adresse portant que les communes s'en reposaient entièrement sur la déclaration par laquelle Sa Majesté promettait de défendre et de garantir, conformément aux lois établies, la religion réformée de l'Église d'Angleterre, qui leur était plus chère

et les touchait de plus près que leur propre vie.

On apprit en même temps qu'Argyle, à la tête d'un corps de trois mille hommes, avait pénétré dans ses propres domaines, au nord de l'Ecosse, et s'y fortifiait. Le lendemain, le Roi vint à la chambre haute et sanctionna le bill qui lui assurait pour sa vie le revenu de l'excise et des douanes. Dans un discours aux deux chambres, il les remercia ensuite de l'obligeante promptitude avec laquelle ce bill avait été voté, leur dit que cet empressement ne lui était pas moins agréable que le bill même; mais leur demanda en même temps quelques subsides extraordinaires pour la marine, le matériel de l'artillerie, le paiement de ce qui restait dû aux serviteurs et à la maison du feu Roi, et l'argent nécessaire pour la répression de la révolte d'Ecosse. Sa Majesté recommanda plus particulièrement à nos soins la marine comme la force et la gloire du pays; nous assura qu'elle portait un cœur vraiment anglais, jaloux de l'honneur de la nation, et se complaisait dans la pensée d'élever, avec la protection de Dieu et le secours de son parlement, la renommée de l'Angleterre, dans l'univers, plus haut encore qu'on ne l'avait fait pendant le règne d'aucun de ses ancêtres.

Ce discours fut pris en considération, et la chambre s'étant formée en comité général, vota qu'un subside serait accordé au Roi pour être

employé aux objets spécifiés dans le discours du trône. Pendant que les choses marchaient avec cette harmonie et cette facilité, on apprit, de Lyme en Dorsetshire, que le duc de Monmouth était débarqué dans ce comté avec des armes pour vingt mille hommes, et avait avec lui deux cents officiers et soldats; qu'une foule d'habitans de cette contrée accouraient auprès de ce duc, et qu'il s'était déclaré le protecteur de la religion protestante contre le papisme. Le Roi envoya en toute hâte le duc d'Albemarle, lord lieutenant de ce comté, pour lever la milice, et le fit suivre de quelques compagnies d'infanterie, et de six escadrons de grosse cavalerie et de dragons. Lyme qui, de sa nature, est un poste sûr et avantageux, se trouvait au pouvoir du duc de Monmouth: aussi disait-on qu'en moins de deux ou trois jours ses forces s'étaient élevées à trois mille hommes; mais on savait en même temps que le duc d'Albemarle avait réuni la milice et marchait à l'ennemi à la tête de huit mille hommes.

Sa Majesté ne fut pas plus tôt informée du débarquement du duc de Monmouth, qu'elle en instruisit les communes. Celles-ci votèrent immédiatement des remercîmens au Roi, et arrêtèrent de lui porter en corps une adresse où elles lui juraient de le soutenir de leurs vies et de leurs fortunes contre l'ingrat et rebelle Jacques duc de Monmouth et tous autres quels qu'ils pus-

sent être. Tels furent les favorables commencemens de ce règne court et mémorable. Bientôt après, arriva la déclaration de Monmouth. Sa Majesté l'envoya le lendemain aux deux chambres; celles-ci se rendirent auprès du monarque le jour même et votèrent une récompense de cinq mille livres à celui qui s'emparerait de la personne du duc et le livrerait au Roi mort ou vif. Dans sa déclaration, Monmouth accusait Jacques, duc d'York, désignant ainsi Sa Majesté, de l'incendie de Londres, de l'assassinat de sir Edmondbury Godfrey, du meurtre de Sidney et de lord Russel, d'avoir empoisonné le feu Roi et de lui avoir arraché la couronne, et le peignait comme l'esclave de conseils papistes et comme ayant corrompu l'élection du présent parlement. Le duc ajoutait que, venu pour venger tous ces crimes contre le prétendu Roi, il n'entendrait à aucun accommodement ni traité jusqu'à ce qu'il eût complétement atteint son but, et que, bien décidé à ne faire aucun quartier à ceux qui tenteraient de s'opposer à lui, il exhortait tous les gens bien intentionnés à le joindre et le seconder. Il terminait en disant qu'il avait de justes titres à la couronne, mais ne les ferait valoir qu'après avoir rassemblé un parlement libre, auquel il était prêt à donner toute satisfaction sur ses droits; promettait que les parlemens s'assembleraient chaque année, et ne pourraient être

congédiés qu'après le redressement de tous les griefs; garantissait liberté de conscience à toutes les sectes, sans même en exclure les papistes, et donnait beaucoup d'autres assurances de ce même genre.

Le bruit se répandit alors que Monmouth était sorti de la ville de Lyme avec deux cents hommes d'infanterie et cent chevaux, et avait rencontré un corps de milice du comté de Dorset, était tombé dessus, avait tué plusieurs personnes de marque et fait quelques prisonniers. On vota un subside additionnel pour les dépenses de la guerre contre le duc de Monmouth. La chambre des communes se mit, dans cette circonstance, en comité général pour aviser aux voies et moyens de lever ce nouveau subside; elle vota premièrement qu'il serait pris sur les nouveaux bâtimens construits depuis l'année 1660 dans l'enceinte des lieux compris dans les tables de mortalité, exceptant toutefois ceux qui avaient été construits par suite des deux derniers incendies de la cité de Londres et du bourg de Southwark; secondement, qu'il ne serait perçu que pendant un an sur les revenus d'une même maison; troisièmement, qu'il ne le serait que sur les bâtimens alors commencés; quatrièmement, qu'il y aurait un article pour empêcher qu'on ne bâtît davantage dans ces mêmes limites; cinquièmement, qu'on proposerait à la chambre

un bill dans ce sens. La chambre suivit sur tous les points l'avis du comité.

Le jour suivant, 18 juin, le Roi fit demander qu'on lui accordât sur quelques uns de ces fonds, pour le mettre en état de réprimer la révolte de l'ouest, un crédit tel que nous jugerions devoir le lui donner, et de disposer nos affaires en telle sorte que nous pussions, dans peu de jours, nous ajourner pour quelque temps. La chambre se forma en comité sur cette proposition, et lui vota une somme de quatre cent mille livres, qui était celle dont on était convenu le jour précédent, et, en même temps, elle nomma un comité pour examiner et estimer la valeur annuelle des revenus des nouveaux bâtimens élevés sur de nouvelles fondations.

Cependant la cour paraissait fort inquiète de l'accroissement des forces du duc de Monmouth, qu'on disait alors monter à quatre mille hommes de pied et quatre escadrons de cavalerie avec lesquels il avait marché vers Taunton, ville peuplée et remplie de factieux. Il s'en était rendu maître. Deux régimens de la milice ayant pris la fuite à la nouvelle de son approche, le duc d'Albemarle eut ordre de ne pas livrer combat jusqu'à ce qu'il eût été rejoint par les troupes soldées, ce qu'on supposait devoir être vers le 20 du courant. Le 19, environ deux mille cinq cents hommes de la garde, cavalerie et infanterie, marchèrent sous

la conduite du lord Feversham pour renforcer les troupes déjà envoyées au duc d'Albemarle. Ce même jour, la chambre des communes ayant compris que ce serait une opération très-difficile que de lever, sur les nouveaux bâtimens, les sommes dont on aurait besoin, s'occupa à transporter la taxe sur les toiles, eaux-de-vie, calicots français, etc.

Je ne puisomettre ici que milord Hallifax trouva très-mauvais que j'eusse été si vif pour la taxe des nouveaux bâtimens, qui l'atteignait fortement; mais je lui dis que c'était mon opinion, et que les intérêts de mon père eussent-ils été concernés dans cette affaire autant que les siens, j'aurais agi de même; que cependant j'étais très-fâché que lui, plus que personne au monde, pût désapprouver rien de ce que j'avais fait. Nous nous entendîmes sur-le-champ, et il me dit qu'il regrettait beaucoup d'avoir laissé échapper la moindre chose qui pût me faire de la peine. Quoique ce soit une affaire tout-à-fait particulière, je n'ai pu me dispenser d'en faire mention, parce que c'est la seule fois que nous ayons seulement paru différer l'un de l'autre. Mais revenons à des matières d'une importance plus générale.

Le 22 juin, Sa Majesté reçut d'Ecosse la nouvelle que le comte de Dunbarton, général en chef de ses troupes dans ce royaume, ayant appris que les rebelles avaient passé la rivière au-

dessus de Dunbarton, avait marché de Glascow à Sterling, et les avait atteints à la chute du jour; mais que dans la nuit les rebelles avaient échappé et étaient entrés dans Renfrew, que le comte était à leur poursuite avec sa cavalerie et ses dragons, et était informé qu'ils se retiraient devant lui en grand désordre; que le même jour trois domestiques d'un gentilhomme de Renfrew étaient tombés sur le comte d'Argyle comme il se sauvait habillé en paysan, coiffé d'un bonnet bleu; qu'ils lui avaient fait plusieurs blessures, tant qu'enfin, craignant qu'ils ne le tuassent, il leur avait dit qui il était; que, sur cela, ils l'avaient pris et conduit à Glascow, où on l'avait mis en prison. Le Roi fit passer tous ces détails aux communes, qui lui en adressèrent des remercîmens par ceux de leurs membres qui faisaient partie du conseil privé. Ceux-ci revinrent avec la réponse que Sa Majesté était chaque jour de plus en plus satisfaite du zèle et de la loyauté que manifestaient les communes pour sa personne et son gouvernement, et qu'elle les en remerciait.

Le jour suivant 23 juin, le Roi fut instruit que Monmouth avait écrit au duc d'Albemarle sous le titre de son fidèle et bien-aimé cousin et conseiller Christophe duc d'Albemarle, le sommant, sur son allégeance, de venir à son aide et secours; qu'en un mot, il se faisait roi; qu'il marchait de

Taunton vers Bristol avec une troupe d'environ cinq mille rebelles, tant hommes que jeunes garçons, et qu'Albemarle était sur ses talons.

Le lendemain 24, je me trouvai à dîner avec sir James Smith, le lord maire de Londres, que j'avais autrefois connu intimement, et qui était d'un club très-loyal de la cité, où j'avais coutume d'aller à l'époque du complot fanatique. Ce gentilhomme se plaignit à moi de n'avoir de lord maire que le titre, tandis que le lord grand juge Jefferies en usurpait toutes les fonctions. « La cité, me dit-il, n'avait aucun rapport avec « le Roi que par le canal de ce lord. Tout ce « qui s'y faisait de bien était attribué à son « influence et à ses soins, et lui, lord maire, « ainsi que les aldermen, n'étaient, aux yeux « de la cour, autre chose que ses instrumens. « Il arrivait sans cesse à sa seigneurie d'ou- « blier ce qui était dû à la haute dignité de la « cité, au point de le traiter, lui et ses con- « frères, avec beaucoup de mépris. Il ajouta « qu'en dernière analyse le lord grand juge était à « plaindre et que sa hauteur finirait par le perdre. « Le lord maire me dit qu'il était déterminé à « révéler tout cela au Roi ; mais que le moment « où nous nous trouvions ne lui paraissait pas « propre à cette révélation, et qu'une remon- « trance en ce sens pourrait être interprétée à « révolte et désaffection. » Je répondis que le Roi

connaissait trop bien les services et l'intégrité du lord maire pour former contre lui un pareil soupçon, et que, dans mon opinion, il n'était pas d'instant plus convenable pour accuser cet homme si en crédit à la cour; car c'était celui où on ferait le plus d'attention à de pareils griefs. Je fus réellement très-affligé que de si honnêtes gens éprouvassent le moindre mécontentement; mais j'étais cependant fort aise d'apprendre que l'on vît clair sur la conduite de cet homme orgueilleux, car il avait à ma connaissance traité la cité d'York aussi indignement qu'il pouvait traiter celle de Londres. Il avait expulsé cinq aldermen d'York après s'être solennellement engagé à les conserver, et cela sans permettre même qu'ils fussent entendus sur les crimes dont on les accusait. Le lord maire me dit qu'il avait fait souvent la même chose à Londres, et que plusieurs avaient été renvoyés de leurs emplois sans qu'il leur fût même permis de se défendre. Enfin un homme de la lieutenance de la cité me dit alors que si le duc de Monmouth faisait éprouver un échec aux troupes du Roi, il était fort à craindre qu'on n'eût à Londres une insurrection.

Le 2 juillet, les deux chambres se rendirent auprès du Roi dans la chambre des lords, et Sa Majesté, après avoir approuvé cinq bills, ordonna que la chambre s'ajournât au 4 août; ce qui se fit. Les craintes des amis du gouverne-

ment ajoutaient alors aux espérances de ses ennemis. L'armée du duc de Monmouth, fort augmentée, se composait de douze mille hommes de pied et quinze cents chevaux, marchant de côté et d'autre dans l'enceinte montagneuse des régions de l'ouest, et quoique l'armée du Roi en fût tout près, on ne faisait pas mine de vouloir se livrer bataille. Celle des armées du Roi qui se trouvait la plus proche de Monmouth, était commandée par le lord Feversham et n'avait pas plus de trois mille hommes de pied et cinq cents chevaux, mais la plus grande partie était de la garde. Un jour ou deux après, le Roi fut instruit que Monmouth était entré dans Bridgewater, qu'il avait l'intention de s'y fortifier pour se donner le temps de laisser reposer son armée, et que lord Feversham le suivait de très-près.

Le duc de Monmouth fut instruit que le lord Feversham s'était campé à trois milles de Bridgewater, que son armée était encore peu considérable, et qu'il attendait un renfort de trois régimens anglais et de trois régimens écossais tirés de Hollande, et qu'un corps de cavalerie de Londres était en marche pour le secourir. Le matin, de bonne heure, il fit sortir à la dérobée tous ses gens, l'un après l'autre, et marcha ainsi à la tête de son armée vers le camp du Roi avec tant de silence et en si bon ordre, que les troupes du Roi ne surent rien de son approche jusqu'à ce

qu'elles en furent averties par le feu de leurs sentinelles. Le duc de Monmouth marchait à la tête de l'infanterie, et lord Grey conduisait la cavalerie. Ils amenèrent leurs canons jusqu'à portée de pistolet. De l'autre côté, nos gens se mirent en ordre aussi promptement et les reçurent aussi bien qu'on pouvait l'attendre; mais ils furent tellement accablés par le nombre, que jusqu'au moment où lord Grey se retira avec la cavalerie, qu'effrayait le canon, nous courûmes grand risque de perdre la bataille. Quant au duc de Monmouth, il tint ferme jusqu'à ce que la plus grande partie de son infanterie eut été taillée en pièces. Alors il s'en alla, mais poursuivi de si près que l'on prit son manteau, ses papiers; et son secrétaire Ferguson, ce prêtre archi-puritain et rebelle. Lord Grey fut pris déguisé trois jours après.

Le duc de Monmouth s'était conduit, depuis le commencement de cette entreprise désespérée, avec l'habileté d'un grand capitaine. Le Roi même en convint, et je lui ai entendu dire qu'il n'avait pas pris une fausse mesure. Ainsi se calma d'une manière si heureuse, pour ne pas dire si surprenante, ce grand orage sorti d'une petite nuée; car le nombre de ceux qui avaient débarqué avec le duc ne passait pas cent cinquante. Si Monmouth eût obtenu la victoire, il était fort à craindre que dans les diverses parties

de l'Angleterre, les mécontens ne se soulevassent en si grand nombre que la couronne aurait été en danger; mais, pour compléter le bonheur du Roi, on reçut la nouvelle que le duc lui-même avait été pris déguisé dans un bois, par une troupe de gens de la campagne qui étaient à sa recherche. Avec lui était un comte de Horn, qui, ayant été découvert d'abord dans un buisson, dit aux gens qui le prirent que le duc n'était pas loin, et le même jour la duchesse de Monmouth et ses deux fils furent envoyés à la Tour. Le duc, lorsqu'on le prit, était presque à bout de ses forces, ne s'étant pas mis au lit depuis trois semaines; il n'avait point d'armes et ne fit aucune résistance. Il était dénué de tout et n'avait rien sur lui qu'une montre et environ trois cents livres en or, qui étaient tout ce qui lui restait d'argent. Le Roi, comme il est facile de le croire, fut extrêmement satisfait de cette nouvelle; mais il possédait une telle égalité de caractère qu'on ne le voyait jamais transporté de rien : certainement, il n'aurait jamais eu plus de raison de l'être qu'en cette occasion, où il voyait la rébellion anéantie jusque dans sa racine, et lui-même affermi sur son trône par les efforts tentés pour l'en faire tomber.

Quand le duc de Monmouth arriva à la ville, le Roi, à sa demande, le vit à Whitehall où il témoigna quelque repentir de son attentat, jeta le blâme sur le comte d'Argyle et sur Ferguson

qui l'y avaient excité. Il désavoua toute prétention à la couronne et dit qu'il n'avait pris le titre de Roi que pour attirer plus aisément à lui les gens de qualité. Je tiens tout cela du Roi ; mais on ne sut rien alors de ce qu'il avoua de plus. Il finit en implorant son pardon et demanda à genoux la vie au Roi. Il sollicita aussi par lettres les deux Reines ; mais, enfin, cinq coups de l'exécuteur séparèrent sa tête de son corps à Tower-Hill. Il marcha au supplice avec une grande indifférence, renonça à toute prétention à la couronne, et repoussa durement, pour ne pas dire pis, la duchesse sa femme qui lui avait apporté, lorsqu'il ne possédait rien à lui, une fortune de dix mille livres sterling par an. Il dit qu'elle lui avait été donnée en mariage durant sa minorité, mais que l'épouse de son choix était lady Henriette Wentworth, la fille unique et l'héritière du comte de Cléveland, qu'il avait séduite. Il avoua qu'il vivait avec elle depuis deux ans, conformément à des règles qu'il s'était faites, quoique ce ne fût pas selon les lois du pays. Il dit ensuite qu'il était affligé de l'effusion de sang qu'il avait causée ; mais, dans tout son discours, ne prononça pas le nom de rébellion. On prit dans ses poches des livres écrits de sa propre main, contenant des paroles magiques pour ouvrir les portes d'une prison, garantir des blessures dans une bataille, et tout cela mêlé avec des chansons et

des prières. Telle fut la fin du duc de Monmouth.

Vers les derniers jours de ce mois, je retournai à mon gouvernement. Il ne se passa durant les trois mois suivans aucun événement d'une importance assez générale pour mériter l'attention du public. Je saute donc à la fin d'octobre, époque à laquelle nous reçûmes la fâcheuse nouvelle que le marquis d'Hallifax, lord président du conseil privé, était tombé dans la disgrâce du Roi et complétement éloigné du conseil. Il avait toujours été pour moi un patron sincère et affectionné; mais ce qui est beaucoup plus important, c'était un homme d'une grande intégrité et des talens les plus distingués; en sorte qu'on eut lieu de craindre que son absence du conseil ne devînt aussi sensible au public qu'à ses amis. Mais, dès que c'était la volonté du Roi, le devoir de tout bon sujet était de s'y soumettre. Deux ou trois jours après, me trouvant avec l'archevêque d'York et sir Henri Gooderick, ils me dirent qu'il était très-vrai que le Roi avait mis de côté le lord président, mais qu'il n'avait donné aucun motif de ce renvoi, et ils témoignèrent quelques craintes que le Roi ne voulût, dans cette session, proposer certaines mesures en faveur du papisme.

Le 9 novembre, expirait le terme du dernier ajournement. Je me rendis à Londres. La chambre des communes avait remis au 13 du mois à prendre en considération le discours prononcé par le

Roi le jour de l'ouverture. La chambre des lords avait voté des remercîmens; mais la chambre des communes, à qui on avait proposé de faire aussi les siens, s'était prononcée, comme je viens de le dire, contre cette proposition. Le Roi, dans son discours, dit aux chambres qu'il éprouvait beaucoup de joie de se retrouver avec elles dans un temps meilleur que celui auquel on s'était séparé; que la rébellion était parfaitement apaisée, mais que cependant, comme il pouvait arriver par la suite que le gouvernement fût exposé de nouveau à de semblables entreprises, et qu'on avait éprouvé que la milice du royaume n'était d'aucun service, il avait cru devoir augmenter l'armée permanente jusqu'alors peu nombreuse; que ce serait pour lui, à l'avenir, un accroissement de charges, et qu'en cette considération il demandait un subside proportionné à ses nouvelles dépenses; qu'il y avait, à la vérité, dans cette armée, quelques officiers papistes, mais qu'il espérait que cela n'élèverait pas de différend entre lui et son parlement; car, bien qu'ils ne fussent pas légalement habiles à occuper des emplois, c'étaient tous des hommes qui avaient témoigné leurs principes par leur loyauté, et que les connaissant pour tels, il ne voulait pas leur faire l'affront de les éloigner, et autres choses semblables. Il termina en disant qu'il risquerait sa vie pour les véritables intérêts de la nation.

Le 13, les communes votèrent un subside pour les besoins actuels de Sa Majesté, mais n'en voulurent spécifier ni la quotité ni la destination particulière. Il s'éleva là-dessus un long débat, et, la question ayant été mise aux voix, on se divisa. Il y eut deux cent cinquante non, et cent vingt-cinq oui. Ensuite, le même jour, on se divisa sur la question de savoir si la chambre s'occuperait d'abord du subside au Roi, ou du second paragraphe du discours de Sa Majesté, concernant les officiers papistes de l'armée, et il fut emporté d'une voix seulement que le subside ne passerait qu'après. On dit au Roi que, dans cette division, plusieurs de ses serviteurs et des officiers de l'armée membres de la chambre avaient été contre lui. Le lendemain 14, j'allai baiser la main du Roi et il me demanda sur-le-champ depuis quand j'étais à Londres. Je lui dis que j'étais arrivé le soir précédent; il me dit qu'il était fâché que je ne fusse pas arrivé plus tôt; car, alors, il n'aurait pas été battu le jour précédent, faute d'une voix. Il ajouta que cela était fort dur, d'autant plus que cela venait de gens attachés à son service, ce que je regardai comme un avertissement indirect qu'il me donnait. Ce même jour, on prit en considération la seconde partie du discours du Roi, et le résultat fut qu'on rédigerait et qu'on porterait à Sa Majesté une adresse pour lui représenter que l'introduction des papistes

dans l'armée était entièrement contraire à la loi, et lui demander qu'ils fussent écartés de leurs emplois. On nomma un comité pour cet objet, et le même comité fut chargé de rédiger un bill pour indemniser ces officiers en considération de leur entrée au service dans un temps de danger si imminent. J'allai voir, ce jour-là, le lord Hallifax, et il me conta les circonstances de son renvoi. Il me dit qu'il aurait pu garder sa place avec plus d'avantage que jamais, s'il lui avait été possible, en conscience, de concourir à plusieurs choses dont il voyait poindre le germe; que le Roi s'était séparé de lui avec des apparences de bonté, mais n'avait voulu donner aucun motif de son renvoi et qu'il ne nommerait personne à sa place. Ce lord étant généralement regardé comme un homme sage et comme un sujet très-affectionné, son renvoi, particulièrement à l'époque d'un parlement presque encore dans l'enfance, fut, pour le grand nombre, un sujet d'étonnement, et donna lieu de craindre que ce changement dans les conseillers n'amenât un changement dans les conseils.

Le 19, on reprit la discussion sur le subside à accorder à Sa Majesté. La première proposition fut d'abord de deux cent mille livres, et ensuite le parti du pays offrit quatre cent mille livres, tandis que celui de la cour insistait sur douze cent mille livres pour le maintien des

troupes nouvellement levées durant un espace de cinq ans; mais la chambre ne voulut pas entendre à cette destination du subside, de peur qu'on n'en fît la base de l'établissement d'une armée permanente; on aima mieux donner l'argent au Roi pour en faire ce qu'il voudrait; et, à la fin, on proposa et on accorda sept cent mille livres. Durant le cours de ce débat, on insista beaucoup d'un côté sur l'utilité d'une armée permanente, surtout jusqu'à ce que les fermens de la rébellion fussent tout-à-fait apaisés, tandis que de l'autre on exposa le danger, l'insolence de la soldatesque, les mauvais exemples qu'elle donnait au pays et la charge pesante des logemens; mais on fit de tout cela un compromis, et les chambres déclarèrent leur intention de rendre, à l'avenir, la milice plus utile. Jusque-là on convint qu'il était nécessaire que l'armée demeurât sur pied.

L'adresse contre les officiers papistes était prête; elle fut lue et adoptée ce jour-là; mais il s'éleva un débat pour savoir si on demanderait ou non le concours des lords. Les courtisans étaient contre, afin de laisser au Roi plus de prétexte à la rejeter, et, par la même raison, le parti du pays s'y obstinait davantage. Dans cette occasion, je me rangeai avec le parti du pays; mais nous perdîmes la question d'environ quarante voix. Le jour suivant, nous prîmes en con-

sidération les voies et moyens de la levée des sept cent mille livres que nous avions accordées. Le même jour, nous allâmes en corps porter notre adresse au Roi, qui avait désigné ce moment pour la recevoir; mais sa réponse fut qu'il ne s'était pas attendu à une semblable adresse de la part d'une chambre des communes comme la nôtre, particulièrement lorsqu'il nous avait si récemment exposé les grands avantages de l'union qui subsistait entre lui et nous, et que nous en avions éprouvé les bons effets. « J'avais, disait-« il, des raisons d'espérer que la réputation que « Dieu m'a fait la grâce de m'accorder dans le « monde m'aurait valu de votre part une plus « grande et plus solide confiance pour moi et tout « ce que je vous dis; mais de quelque manière que « vous vous conduisiez de votre côté, je demeu-« rerai fidèle, du mien, à toutes mes promesses « et tiendrai les paroles que j'ai données dans « tous mes discours. » Il prononça ces mots avec une grande chaleur.

Le lendemain 18, la chambre délibéra sur les moyens de rendre le service de la milice plus efficace à l'avenir, mais le débat fut ajourné jusqu'au 21 du mois. En même temps, M. Wharton, fils aîné de lord Wharton, fit la motion de fixer un jour pour prendre en considération la réponse du Roi à notre adresse. En quoi il fut secondé par M. Cook, du comté de Derby, gentilhomme jouissant d'un re-

venu de trois mille livres. Il fut très-vif sur ce sujet, et alla jusqu'à dire « que nous étions tous Anglais, et qu'il espérait que quelques paroles de « mécontentement ne suffiraient pas pour nous inspirer une crainte capable de nous détourner de « notre devoir. » La chambre se montra très-offensée de ces expressions qu'elle jugea tout-à-fait indécentes, et en fut si irritée qu'elle envoya de suite M. Cook à la Tour, et remit la discussion sans fixer de jour.

Le lendemain, les lords commencèrent à prendre en considération cette partie du discours de Sa Majesté, relative aux officiers papistes. La discussion fut très-vive, et on l'ajourna jusqu'au 23. Le Roi se trouvait présent, comme il l'était presque toujours dans la chambre des lords, et fut très-offensé de la liberté qu'on se permit sur ce sujet. Dans la vérité, on était fort mécontent de voir la loi violée et mise au néant particulièrement sur ce point. Les meilleurs amis du Roi et les gens attachés à son service, soit civil ou militaire, étaient tous, si on en excepte ceux qui penchaient pour le papisme, singulièrement alarmés de telles mesures, et s'en exprimaient avec une grande liberté toutes les fois qu'elle devenait le sujet de leurs discours.

Dans cet état de choses, le Roi se rendit aux chambres avec la pompe accoutumée, et les informa par l'organe du chancelier que, pour cer-

taines raisons très-importantes, Sa Majesté jugeait à propos de proroger ce parlement jusqu'au 10 février suivant, et la prorogation fut prononcée en conséquence. Cela donna lieu à plusieurs conjectures. Quelques uns disaient que le Roi avait de si bons revenus et était si bon ménager, qu'il pouvait soutenir sa flotte et son armée sans nouveaux secours d'argent, et qu'il lui arriverait donc rarement désormais d'avoir besoin de parlemens. Cela paraissait d'autant plus vraisemblable que, par cette prorogation, il s'était privé de la somme de sept cent mille livres que les communes se préparaient à lui donner. D'autres croyaient que le Roi nous réunirait certainement à l'époque fixée, et que d'ici là il aurait trouvé quelque expédient pour satisfaire les chambres sur le seul article dont elles se plaignissent, savoir, l'affaire des officiers papistes : ce dont, quoi qu'on en dise, on pouvait malheureusement douter, lorsqu'on voyait quelques uns des gentilshommes qui s'étaient signalés pour l'adresse exclus de la présence du Roi, comme il arriva à M. Fox, grand payeur de l'armée, au lieutenant-colonel Darcy, au major Webb, et à d'autres qu'il n'est pas nécessaire de nommer.

Sans nous arrêter sur le procès et la condamnation de lord Brandon, mis en jugement pour la part qu'il avait prise à la révolte du duc de Monmouth, nous observerons ici que le parti pa-

piste se conduisait avec une grande insolence, ce qui fut d'autant plus remarqué que le roi de France était alors au plus fort de sa persécution contre ses sujets protestans, dont plusieurs fuyaient comme ils pouvaient, pauvres et dénués, car on les avait dépouillés de tout ce qu'ils possédaient. Cette preuve si frappante et si cruelle de l'esprit dominant chez la plupart de ceux qui professent cette trompeuse croyance était alors l'entretien de tous les hommes pensans, et ils commençaient à croire qu'il fallait prendre tous les moyens légaux et légitimes d'empêcher dans notre pays les progrès du papisme et réprimer actuellement son orgueil; mais le Roi, comme s'il avait été dans l'intention de nous montrer son penchant à la clémence, déclara qu'il avait accordé un sursis à lord Brandon, qui devait être exécuté dans trois jours. C'était, il faut l'avouer, de la part de Sa Majesté, un grand acte de miséricorde, car ce même lord avait obtenu son pardon sous le dernier règne, après avoir été condamné comme coupable de meurtre pour avoir, étant ivre, rompu le cou d'un valet.

A cette époque, les favoris commencèrent à se diviser entre eux. Lord Sunderland fut fait président du conseil en continuant à demeurer secrétaire d'Etat. Sa seigneurie, alors brouillée avec le trésorier, avait artificieusement insinué à la Reine que les amis et parens de la première

femme du Roi, comme Rochester, Clarendon, Dartmouth et autres, étaient les plus en faveur et possédaient les meilleurs emplois, tandis que ses amis à elle, bien qu'elle fût reine et épouse actuelle du Roi, étaient médiocrement placés. Ceux qu'on regardait comme ses amis étaient le lord Sunderland, le lord chancelier et le lord Churchill. Les deux partis commencèrent donc à dresser leurs batteries les uns contre les autres.

Pour ma part, j'avais vu tant de changemens en sens opposé, tant de gens, grands et petits, écartés et remplacés, que, je dois l'avouer, les réflexions que je fis là-dessus commencèrent à refroidir l'essor de mon ambition, et me disposèrent à conclure que dans le temps où nous étions, tout homme sage devait se tenir en arrière et se contenter de ce qu'il avait, plutôt que de hasarder son existence et sa conscience dans la chance très-incertaine d'augmenter sa fortune. Ce n'est pas que je trouvasse le Roi changé le moins du monde à mon égard, ni que la chute de mon puissant et excellent ami me fit désespérer de tenir pied. Au contraire, si j'avais voulu seulement aller aussi loin que quelques autres en un certain sens, j'avais alors, j'en suis persuadé, la plus belle occasion de m'élever que j'eusse jamais eue; mais je préférai une tranquillité assurée à une grandeur incertaine.

Les choses parurent alors poussées à un point

extraordinaire à l'égard de ceux qui possédaient quelque emploi dans le gouvernement. Fox, payeur en chef de l'armée, dont l'emploi était estimé dix mille livres par an, et le colonel John Darcy, petit-fils et héritier du comte de Holderness, qui avaient offensé le Roi par leur vote dans la chambre basse, après avoir été d'abord exclus d'abord de sa présence, furent entièrement mis de côté, et on dit qu'il avait été convenu dans le conseil que toutes les personnes qui, à l'avenir, se rendraient coupables de la même offense, seraient traitées de la même manière, ce qui effraya beaucoup de gens : on observa à cette époque que le lord trésorier était plus humble et plus obligeant que de coutume, d'où l'on conjectura que le vent était contre lui, et quelques uns de ses amis en convinrent. Sa seigneurie s'était prononcée pour l'intérêt protestant, tandis que la Reine et ses amis tenaient fortement pour le papisme.

Outre les gentilshommes que j'ai déjà nommés, il y eut plusieurs autres membres du parlement renvoyés de leurs emplois pour n'avoir pas voté conformément à l'attente du Roi. On écarta particulièrement plusieurs officiers de l'armée, très-éminens, de plus, par leurs familles et les services qu'ils avaient rendus à la couronne, ce qui fut un grand sujet d'étonnement. Mais ce qui me surprit autant que tout le reste, ce fut

ce que me dit l'archevêque d'York que lord Hallifax revenait sur le tapis. Ce m'était une très-agréable surprise, surtout après le tour que semblaient prendre les choses; mais j'eus le lendemain le chagrin d'apprendre de la bouche même de la marquise que ce bruit n'avait pas le moindre fondement. Le duc d'Albemarle m'apprit sur les affaires plusieurs choses qui me causèrent un grand étonnement. On attaquait les gens dans les rues de la manière la plus inouie. Il y eut un gentilhomme à qui on jeta dans les yeux une poudre qui le priva de la vue; un autre fut assassiné par deux hommes, quoique ni l'un ni l'autre de ces deux messieurs n'eût provoqué ni offensé le moins du monde leurs agresseurs, et un gentilhomme menaça le duc d'Albemarle au moment où Sa Grâce passait pour se rendre à sa chaise. On disait alors tout bas que le Roi proroegerait le parlement jusqu'au mois de mai : c'était certainement ce qu'il avait de mieux à faire s'il n'était pas déterminé à donner aux chambres quelque satisfaction suffisante à l'égard des officiers papistes, ce qui était bien loin de sa pensée, et entièrement contraire à ses intentions, comme il le témoigna, de reste, en plaçant dans des emplois militaires plusieurs autres personnes attachées à cette superstition. Enfin le Roi, persistant malheureusement dans ses premiers projets, déchargea sa colère sur l'évêque de Londres, un

très-digne prélat, frère du comte de Northampton, qu'il renvoya du conseil pour un discours que, durant la précédente session, il avait fait dans la chambre des lords relativement aux officiers papistes. L'archevêque d'York me dit qu'il s'était exprimé en cette occasion avec tout le respect et la déférence imaginables; quelques uns attribuèrent cependant le renvoi de sa seigneurie à ce discours si convenable. D'autres pensèrent qu'il avait pour motif son application à maintenir la princesse de Danemarck dans le sein de la religion protestante, en opposition à quelques efforts extraordinaires tentés pour l'attirer à celle de Rome.

Le 14 janvier, milord Delamere fut jugé par une commission particulière composée du lord grand maître et de trente autres pairs. On l'accusait d'avoir conspiré avec le duc de Monmouth et autres traîtres, pour faire révolter la nation et renverser le gouvernement. Je me trouvai assis près du Roi durant toute la séance. Le seul témoignage positif, porté contre sa seigneurie, fut celui d'un nommé Saxton, homme obscur, qui déposa sous serment que, vers le temps du débarquement du duc de Monmouth, il avait été recommandé par lord Brandon au lord Delamere, et s'était entretenu avec lui le 4 juin à sa maison dans le comté de Chester, en présence de sir Robert Cotton et d'un autre gentilhomme; que

leur conversation avait roulé sur les secours qu'on devait procurer au duc, et que sa seigneurie avait dit s'être engagée à lever dix mille hommes pour le soutenir, mais avait ajouté qu'elle ne pouvait effectuer sa promesse aussitôt qu'elle l'avait annoncée, se trouvant actuellement sans argent. Toutes les allégations des autres témoins portèrent uniquement sur des détails accessoires et des ouï-dire. Quelques uns déposèrent que le duc de Monmouth leur avait dit qu'il comptait sur les secours de lord Macclesfield, de lord Brandon et de lord Delamere, et qu'ils devaient être prêts à se soulever dans le comté de Chester, au moment de son débarquement. D'autres déclarèrent sous serment que le duc avait écrit et envoyé des messages à ses amis de Londres pour qu'ils avertissent ces lords de se tenir prêts, parce qu'il était au moment de son départ pour l'Angleterre. Le lord grand maître et le solliciteur général mirent en avant, dans le cours de ce procès, un point de droit dont on n'avait jamais ouï parler jusqu'alors. Ils soutinrent que dans un cas de haute trahison, n'y eût-il qu'un témoignage positif, si les autres, bien qu'accessoires, concouraient avec celui-là, c'en était assez pour trouver un prisonnier coupable. Par exemple, en supposant qu'un homme en eût entendu un autre dire qu'il avait formé le dessein de tuer le Roi un certain jour, et qu'un autre jurât avoir vu ce

même homme guetter le moment d'exécuter son dessein, ce témoignage était suffisant. Mais quelle que pût être la réalité de ce point de droit, il ne s'appliquait nullement au prisonnier; car il prouva de la manière la plus convaincante la fausseté du principal témoignage et démontra le plus clairement possible que ni lui ni les deux gentilshommes qu'on lui associait ne se trouvaient, le 4 juin, au lieu où Saxton prétendait leur avoir parlé; que deux d'entre eux étaient alors à Londres et l'autre à seize milles du lieu désigné. Il soutint aussi que quand cet homme n'aurait déposé contre lui que la vérité, il ne pouvait servir de témoin légal, se trouvant lui-même prisonnier comme complice de la révolte de Monmouth, et pris dans sa déroute, et, par conséquent, exposé à la tentation de témoigner contre lui pour sauver sa vie. Lord Delamere fut acquitté sur le tout, les pairs l'ayant à l'unanimité déclaré non coupable. Beaucoup de gens blâmèrent les jurisconsultes qui avaient conseillé au Roi de mettre un pair en jugement sur un fondement si léger, tandis que d'autres observèrent que le Roi l'ayant fait emprisonner, il fallait bien qu'il lui fît faire son procès publiquement : autrement, on aurait dit qu'on l'avait arrêté sans qu'il y eût rien contre lui. Mais, quand tout fut fini, je vis que le Roi était violemment irrité contre Saxton. Le lendemain, il déclara qu'il serait d'abord condamné

pour parjure et ensuite pendu pour haute trahison.

Peu de jours après, je dînai chez le lord chancelier avec le lord maire de Londres et quelques autres gentilshommes. Le chancelier, ayant, selon sa coutume, beaucoup bu à dîner, fit appeler un certain Montfort, homme à lui, excellent mîme et qui avait été comédien, et lui ordonna, pour divertir la compagnie, comme il lui plut de le dire, de plaider devant lui sur un sujet d'invention. Dans son plaidoyer, Montfort singea tous les grands jurisconsultes du temps, parodiant leur ton, leur action et leur maintien, ce qui jetait beaucoup de ridicule non-seulement sur les jurisconsultes, mais sur la loi elle-même, et ne me parut pas très-prudent de la part d'un homme qui occupait, dans la justice, des fonctions si éminentes. Pour divertissant, cela le fut certainement beaucoup; mais que cela fût prudent de la part du lord chancelier, je ne le penserai jamais. Retournons au Roi.

Il était bien connu que mistriss Sidley, qui avait été la maîtresse du Roi et avait eu de lui plusieurs enfans lorsqu'il n'était que duc d'York, mais qu'il avait quittée à son avénement à la couronne, avait alors repris auprès de lui toute sa faveur. Il la créa comtesse de Dorchester, et lui rendait très-souvent visite, ce qui donnait beaucoup de chagrin à la Reine; mais elle ne put rien gagner à cet égard, jusqu'à ce que son parti et

les prêtres parvinssent, à force d'importunités, à l'emporter en remontrant au Roi d'une manière si pressante le péché d'un pareil amour, et, ce qu'il y avait de pis, le tort qu'il ferait à leur religion, que le bruit courut qu'il abandonnait sa maîtresse et lui avait fait dire de passer en France ou qu'il lui retirerait sa pension de quatre mille livres par an.

Pour revenir encore une fois au lord chancelier, il pensa mourir alors d'une attaque de la pierre, qu'il avait bravement gagnée dans une épouvantable débauche de vin chez M. l'alderman Duncomb, où lui, le lord trésorier et quelques autres avaient bu avec tel excès de folie, qu'on disait tout bas entre amis qu'ils s'étaient mis en chemise, et que si un accident ne les en eût empêchés, ils voulaient aller au cabaret boire à la santé du Roi; ce qui fut le sujet de beaucoup de risées, pour ne pas dire pis.

Le terme de la prorogation du parlement était expiré. Les membres de la chambre des communes et celle des lords se réunirent dans leurs chambres respectives. Les membres des communes présens étaient au nombre de cent cinquante. L'huissier à la verge noire les somma de se rendre à la chambre des lords. On y lut un ordre autorisant le chancelier, le lord trésorier et d'autres d'entre eux à proroger le parlement jusqu'au dix mai suivant. La prorogation fut prononcée en conséquence.

Bien qu'on ne pût dire que le Roi eût jusqu'alors empiété d'une manière notable sur les droits de l'Eglise d'Angleterre, il employait tous les moyens qu'il pouvait imaginer et pratiquer pour l'agrandissement de la sienne. Il augmentait dans les places le nombre des papistes, particulièrement en Irlande. Par ses soins ou du moins par sa permission, on imprimait, vendait et criait publiquement des livres papistes. Il publiait quelques écrits papistes trouvés dans le cabinet du Roi. Il faisait déclarer que le feu Roi était mort papiste et racontait les circonstances de ce fait. Il donnait une relation de la conversion de feu la duchesse d'York, écrite par elle-même avec les motifs de cette conversion. Il adressait à l'archevêque de Cantorbéry une lettre ou un ordre pour lui enjoindre d'engager le clergé de son diocèse à prêcher les bonnes mœurs, mais à ne point mêler de controverse dans ses sermons. Enfin, il chargeait lord Castlemaine d'une ambassade solennelle auprès du pape et faisait beaucoup d'autres choses de même nature et dans le même sens, par où on devinait ce qui devait suivre infailliblement.

Le 29 avril, qui était le premier jour du terme, il fut fait un grand changement parmi les juges de Westminster-Hall. Il y eut un nouveau grand juge des plaids-communs et un autre juge remplacé dans le même tribunal. On nomma un nouveau grand

baron, et, enfin, quatre nouveaux juges dans les diverses cours. Cela fit beaucoup de bruit. Les gentilshommes qu'on écartait étaient des gens de grand savoir et de beaucoup de loyauté, dont le seul crime avait été de ne pas vouloir prononcer, comme l'avaient fait plusieurs de leurs confrères en faveur de cette opinion, que le Roi, par sa prérogative, pourrait dispenser les catholiques romains du serment du test. Le lendemain, M. Jones, fils du grand juge de ce nom, qu'on venait d'écarter, m'apprit que lors de son renvoi, son père avait dit au Roi qu'il n'était nullement affligé qu'on l'eût mis de côté; mais qu'il l'était beaucoup que Sa Majesté eût pu attendre de lui une interprétation de la loi, telle qu'il lui était impossible de la donner en conscience, et qu'il ne trouverait que des indigens, des ignorans et des ambitieux qui fussent capables de prononcer comme elle le voulait. A cela, Sa Majesté répondit « qu'il « fallait que ses juges fussent tous d'une même « opinion. » M. Jones me dit encore que sir Robert Sawyer, procureur général, avait reçu du Roi l'ordre de dresser, en vertu de la prérogative royale, un warrant pour investir d'un bénéfice un prêtre de l'église romaine et pour confirmer, au moyen d'un *non obstante*, la nomination d'un certain Walker à l'emploi de chef d'un collége d'Oxford et celle de plusieurs associés du même collége tombés ainsi que lui dans les erreurs du

papisme ; que le procureur général avait dit au Roi que cela serait contraire non-seulement à un statut particulier, mais à toutes les lois portées depuis la reine Élisabeth ; qu'il n'osait donc pas faire ce que lui ordonnait Sa Majesté et la priait d'y réfléchir, car cela frappait l'église protestante jusque dans sa racine et démentait les gracieuses promesses faites par Sa Majesté. Enfin, le procureur général dit à M. Jones qu'il ne doutait pas qu'on ne trouvât bientôt un autre que lui pour faire la chose, et qu'on ne lui ôtât sa place, tant le Roi était sous le joug du clergé romain.

Ce que craignait alors le procureur général n'arriva pas ; mais le 5 mai, le solliciteur Finch fut renvoyé. On mit à sa place un nommé Powis, prêt à faire très-volontiers ce qu'avait refusé l'autre ; c'est-à-dire, à adresser le warrant pour la confirmation de Walker dans son office de chef d'un collége de l'université d'Oxford et de celle des trois associés du même collége. Il en fit également un autre en faveur du curé de Putney. Ces warrants passèrent au grand sceau, bien que ceux qu'ils concernaient fussent aussi complétement papistes qu'il fût possible de l'être ; et, comme si l'on eût voulu qu'il n'y manquât rien, on mit de côté la plupart des officiers protestans de l'armée d'Irlande, et des papistes furent nommés en leur place.

Le terme de la prorogation étant expiré, elle

fut continuée par commission du Roi jusqu'au 22 novembre. Le 10 mai, jour de cette nouvelle prorogation, le Roi dit le matin, dans sa chambre à coucher, que plusieurs des politiques de la chambre des communes étaient venus, dans la crainte qu'il ne les surprît en portant quelque affaire à la chambre, mais qu'il n'en agirait pas avec eux comme ils avaient coutume d'agir avec la couronne: discours tout-à-fait extraordinaire. Trois jours après, lorsque j'allai prendre congé de lord Dover, autrefois l'écuyer Henri Jermyn, papiste et grand favori du Roi, il me dit que le parlement serait rappelé à l'époque désignée, et que s'il ne se pliait pas à la volonté du Roi, il fallait qu'il prît garde aux suites de son refus; en un mot, le Roi, qui avait depuis peu pris un confesseur jésuite, poussa les choses très-loin, et parut beaucoup plus appliqué qu'il ne l'avait encore été à étendre et favoriser les progrès de sa religion. Il se montra résolu à protéger à tous risques ceux qui partageaient implicitement sa croyance. On en vit un exemple remarquable dans l'affaire de sir Edouard Hales, papiste déclaré. Le Roi lui ayant donné un régiment d'infanterie, il fut poursuivi dans cette session des assises, et l'on conclut contre lui, d'après la teneur du statut, à une amende de cinq cents livres, pour avoir exercé cet emploi sans posséder les qualités requises. En cette occasion, tous les juges, excepté

le baron Street, s'accordèrent à déclarer que le Roi avait pouvoir de dispenser de toutes les obligations imposées par les lois pénales, et que Sa Majesté, seule en possession du pouvoir, était seule juge en ce cas. Sir Edouard ayant donc fait valoir le pardon du Roi, gagna son procès : événement qui causa beaucoup de surprise et fit beaucoup parler dans tout le royaume.

Malgré ce qui m'avait été si positivement assuré concernant la rentrée du parlement, il parut, le 15 octobre, une proclamation pour le proroger de nouveau du 22 novembre au 14 février suivant; ensuite de quoi le Roi continua à déplacer les protestans en faveur de ses amis les papistes, et j'attendis à tout instant mon tour. Chaque courrier nous apportait la nouvelle du renvoi de quelques officiers civils ou militaires. Quelques uns aussi quittaient d'eux-mêmes leurs places, mais plus généralement on les renvoyait, et la plupart de leurs emplois étaient remplis par des papistes. Lord Clarendon, lord lieutenant d'Irlande, fut rappelé, et M. Talbot, Irlandais, papiste rigide, créé peu de temps auparavant comte de Tyrconnel, fut envoyé à sa place; ce qui frappa d'un tel effroi un grand nombre de protestans de ce royaume, qu'ils quittèrent leurs propriétés, les vendirent comme ils purent et revinrent en Angleterre. M. Saville, vice-chambellan du Roi, attaché à sa chambre dans le temps qu'il n'était

que duc d'York, et depuis lors ambassadeur de France, fut privé de tout emploi.

Pour laisser un moment les affaires publiques dans cette fâcheuse situation, je me hasarderai à faire mention d'un incident particulier qui fit alors quelque bruit à York. Une vieille femme y fut, durant les assises, condamnée comme sorcière. Les gens plus crédules que moi en ces sortes de choses trouvaient les preuves contre elle extrêmement fortes. Le jeune garçon, qu'elle était accusée d'avoir ensorcelé, tomba tout-à-coup sans connaissance devant le tribunal, au moment où il jeta les yeux sur elle, puis revint aussi subitement à lui-même et raconta très-distinctement les maux divers qu'elle lui avait fait subir; mais on remarqua que durant l'accès, ce jeune garçon ne se tordait point les membres, que sa bouche n'écumait point, et que l'attaque ne cessait point graduellement, mais tout d'un coup; en sorte que le juge crut devoir absoudre la vieille: en cela il me parut agir sagement; mais cependant je ne saurais me dispenser de continuer mon histoire. Un de mes soldats étant de garde vers onze heures du soir, à la porte de la tour de Clifford, le jour même où la sorcière avait été mise en jugement, il entendit un grand bruit dans le château, et, s'approchant du porche, il vit un rouleau de papier sortir en se glissant par-dessous la porte, et de là, s'imagina au clair de la lune

lui voir prendre d'abord la forme d'un singe, et ensuite celle d'un dindon, qui passa et repassa près de lui. Surpris à cette vue, il courut à la prison et appela le sous-gardien, qui vint et vit le rouleau de papier danser de côté et d'autre, puis se glisser de nouveau sous la porte par un intervalle à peine de l'épaisseur d'une demi-couronne. Cette étrange histoire me fut racontée par tous les deux, et je laisse au lecteur à choisir ce qu'il en doit croire ou rejeter.

Il est à propos d'observer ici la manière dont on agissait envers ceux qui avaient quelque affaire auprès du gouvernement, particulièrement les membres des deux chambres en possession de quelques places et attachés de près à la personne du Roi. Sa Majesté les prenait à part et leur disait que l'acte du test avait été fait dans la plus grande chaleur des factions, et non pas tant contre les catholiques romains en général que contre lui en particulier, et pour empêcher qu'il ne se mît en possession de ses droits au trône; que tant que cet acte et les lois pénales demeureraient en vigueur, personne de cette religion ne pourrait être en sûreté; qu'il était contraire à toute loi municipale que des sujets nés libres fussent exclus du service de leur prince, et qu'il fût interdit à un prince d'employer à son service ceux qu'il jugeait à propos d'y appeler; qu'il espérait donc de leur loyauté qu'ils ne lui refuseraient

pas leur voix pour annuller des lois si injustes. Quiconque refusait de prêter l'oreille à cette insinuation, était sûr de voir sa demande rejetée.

Le temps de la rentrée du parlement s'approchait. Plusieurs des membres négligeaient de se rendre à Londres. Le Roi ordonna aux juges, dans leurs différens circuits, de tâter le pouls individuellement à l'opinion de la chambre. Je fus donc en conséquence, et à ma grande surprise, accosté à York par un juge qui me dit qu'il avait ordre de s'entretenir avec moi sur le sujet dont j'ai parlé. Je demandai si Sa Majesté m'avait particulièrement nommé. Il me répondit qu'il n'avait reçu du Roi qu'un ordre général de sonder les inclinations des divers membres du parlement, et que l'instruction qui me regardait nominativement lui venait du chancelier seul. Je demandai du temps pour y penser, et le lendemain matin, je lui répondis que je voyais bien qu'un refus serait regardé comme une marque de déloyauté; que j'avais si récemment fait ma cour au Roi, et lui avais donné de telles assurances de la droiture de mes intentions, que je ne pouvais craindre que Sa Majesté eût conçu contre moi le moindre soupçon, surtout puisqu'il ne lui avait pas plu de me nommer; que je ne pouvais me croire obligé de me déclarer à d'autres qu'à elle-même, mais que si Sa Majesté jugeait à propos, lorsque j'aurais l'honneur

de lui faire ma cour, ce qui aurait lieu bientôt, de s'expliquer avec moi un peu plus qu'elle ne l'avait fait jusques alors, je consulterais ma loyauté et ma conscience, et je lui donnerais tout ce qu'il me serait possible de satisfaction. Le juge me dit qu'il rapporterait ce que je lui avais dit, et ne me parut pas très-vif à me presser d'accéder aux désirs du Roi; mais il avait ses ordres, et il obéissait. Je pensai que c'était là la réponse la plus prudente que je pusse faire alors; car, si j'avais répondu affirmativement, j'aurais encouru le mécontentement et la censure de la plus grande partie de la nation; négativement, j'aurais complétement désobligé le Roi : danger auquel il me paraissait d'autant plus nécessaire de se soustraire, qu'il n'était pas vraisemblable qu'il eût à subir désormais le contrôle d'aucune réunion de parlement. Je crois d'ailleurs que dans tous les cas de cette nature, le plus sûr est de s'ouvrir au prince en personne, et d'éviter autant qu'il est possible le danger qui peut résulter de la perfidie, des préjugés ou de l'ignorance d'un tiers.

Un certain nombre de renvois fut le résultat de cet examen auquel on soumettait les membres de la chambre. On écarta entre autres Herbert, vice-amiral d'Angleterre, et maître de la garde-robe. Il jouissait, en places, d'un revenu de la valeur de trois mille livres par an. Le Roi, après

avoir menacé et mis ses menaces à exécution, après avoir également employé tous les moyens de persuasion les plus efficaces pour déterminer la majorité du parlement à voter dans le sens qu'il désirait relativement au test et aux lois pénales, voyant que tout cela ne servait à rien, ne se soucia nullement de le rassembler à l'époque qu'il avait paru désigner. En conséquence, le 18 mars, il déclara au conseil que de puissantes considérations l'engageaient à proroger le parlement jusqu'au 22 novembre suivant. En cette même occasion, Sa Majesté déclara que malgré tous les efforts successifs de quatre de ses prédécesseurs, qui en avaient fait leur principale affaire, et avaient été en cela secondés par leurs parlemens, on n'avait pu parvenir à établir l'uniformité de religion, et que ces tentatives étaient devenues grandement préjudiciables au royaume, témoins les suites de la rébellion élevée du temps de son père; qu'il était donc déterminé à publier une déclaration en faveur des dissidens de toute sorte, afin qu'ils pussent pratiquer librement leurs diverses religions, et qu'il espérait que cette mesure contribuerait au repos général et à la tranquillité du royaume, à l'accroissement de la population et au progrès du commerce. Mais, indépendamment des motifs allégués en cette circonstance, il parut à la plupart qu'il y avait un dessein formé de saper les

fondemens de l'Eglise d'Angleterre, et ses enfans ne pouvaient s'empêcher de craindre pour elle quelque étrange attaque. Il en était cependant qui ne redoutaient pas très-fort les conséquences de ces manœuvres, et pensaient que la tolérance pouvait devenir utile sous le point de vue politique. C'était là de beaucoup le plus beau côté du projet, par où se termina l'année 1686.

Enfin la déclaration pour la liberté de conscience fit son apparition dans le nord; elle était revêtue du séduisant prétexte d'une affection générale portée par Sa Majesté à tous ses sujets quels qu'ils fussent, contenait une invitation à tous les étrangers de toutes sectes de venir parmi nous. On supposait que le commerce en retirerait des avantages considérables, et on promettait aux ministres de l'Eglise anglicane protection pour leurs droits, priviléges et immunités, ainsi que pour le libre et tranquille exercice de leur religion dans toutes leurs églises; mais tout cela n'était que trop bien combiné pour diviser les églises protestantes, *divide et impera*, afin que les papistes parvinssent avec toute la facilité possible à se mettre en possession de la première place. Les presbytériens ou calvinistes, dont la plupart avaient commencé à se soumettre à la conformité, le sentirent si bien qu'ils continuèrent à fréquenter nos églises; mais les anabaptistes, quakers et indépendans jugèrent à propos de

répondre à la déclaration par des adresses de remercîmens et de gratitude. La confiance du Roi parut s'en augmenter. Il continua de déplacer beaucoup de gens, mais particulièrement les membres du parlement assez obstinés pour s'opposer à ses desseins. Cependant, vu la prorogation, on ne jugea pas qu'il valût la peine de s'enquérir des dispositions de chacun; en sorte qu'on abandonna ou du moins qu'on suspendit les interrogatoires qu'on avait commencés concernant le test et les lois pénales. Ces injustices n'entraînèrent à un changement de foi qu'un bien petit nombre de protestans de qualité ou jouissant de quelque fortune. Peu ou point se laissèrent séduire par les appâts qu'on jetait devant eux, ou effrayer par les signes de colère et l'implacable mécontentement du Roi. L'honneur fut donc alors la plus grande sauve-garde de notre religion : des gentilshommes auraient rougi qu'on pût les croire capables de sacrifier les douceurs d'une bonne conscience à l'espoir mercenaire d'une récompense. Sur ces entrefaites, mourut le duc de Buckingham. Il avait possédé une grande fortune et avait souvent joui sous le dernier Roi de plus grande faveur, mais n'en avait jamais eu aucune sous celui-ci. C'était l'homme le plus spirituel, le plus beau et de la meilleure compagnie de son temps; mais malheureusement adonné aux plaisirs, sans constance dans sa con-

duite, et, sous tous les rapports, ennemi de lui-même.

Tandis que chaque jour il arrivait au Roi des adresses de remercîmens de la part des dissidens de toutes les sortes et même de quelques unes des églises d'Angleterre, j'étais souvent averti des démarches que faisaient les papistes pour persuader au Roi de leur accorder le manoir d'York, afin d'en faire un séminaire où l'on instruisît la jeunesse dans les principes de leur religion. J'appris, en effet, le 24 juin, qu'il avait été accordé, pour l'espace de trente ans, à un prêtre nommé Lawson. Surpris de cette nouvelle, j'écrivis à lord Bellasis, le principal commissaire de la trésorerie, lui remontrant que le feu Roi m'avait accordé cette demeure par ma commission de gouverneur, confirmée par le Roi actuel; qu'elle me valait soixante livres par an, et qu'elle m'en avait coûté, depuis que je l'habitais, environ deux cents en réparations. Comme on ne m'avait rien alloué pour cette dépense, je demandais, ou qu'on m'en laissât la jouissance, ou que Sa Majesté voulût, par sa grâce, m'en accorder une compensation, et prendre en considération mes déboursés afin de m'en dédommager comme elle le jugerait à propos dans sa grande sagesse et justice. Peu de jours après, parut une proclamation datée du 2 juillet, par laquelle le Roi dissolvait le parlement et en même temps frappait

de stupeur tout le corps de la nation. Le lendemain, le nonce du pape ayant fait son entrée publique à Windsor, le duc de Sommerset, un des lords de la chambre alors de service, refusa d'assister à cette cérémonie. En conséquence de quoi, il eut défense de paraître à la cour, et fut privé de toutes ses places. Les six gentilshommes de la chambre particulière du Roi furent traités de même et pour la même cause. Ainsi d'heure en heure les choses prenaient un aspect plus fâcheux. Peu de temps après, je reçus de lord Feversham une lettre par laquelle il m'informait que, d'après mes demandes, il avait parlé au Roi au sujet du manoir d'York, mais qu'il avait appris que le Roi l'avait pomis à Lawson pour l'usage que j'ai dit; que Sa Majesté lui avait répondu qu'elle ne savait pas que je l'habitasse, et que si j'y avais fait des réparations à mes frais, on y aurait égard, ajoutant, pour ma consolation, que si elle ne m'avait pas connu pour un si honnête homme, elle n'aurait pas laissé si long-temps un gouverneur à York; mais, peu de temps après, une autre lettre du même lord m'apprit que les lords commissaires de la trésorerie avaient fait au Roi à Windsor de telles représentations sur cette affaire, qu'il n'y avait encore rien de décidé.

A cette époque d'imminens dangers, il y eut un noble, le marquis de Worcester, dont la conduite fut attribuée par quelques uns à la fo-

lie, bien que certainement ou dût la considérer comme le résultat d'une haute prudence humaine. Comme il passait par le comté d'York en allant à Londres, j'allai lui rendre visite à une maison qu'il avait empruntée dans nos cantons, et où il séjourna dix jours. Il avait dans son train quatre carrosses et une centaine de chevaux. Son habitude était de dîner à six ou sept heures du soir, et son repas durait constamment jusqu'à six on sept heures du matin. Durant cet intervalle, tantôt il buvait, tantôt se faisait faire de la musique, tantôt il prenait du tabac et tantôt mangeait. Ses convives avaient la liberté de demeurer à table ou de la quitter, d'aller, de venir ou de dormir, comme il leur plaisait. Les plats et les bouteilles restaient pendant ce temps sur la table. Le matin arrivé, si le temps était beau, il allait chasser à courre ou à l'oiseau. Souvent il dansait, puis se mettait au lit à onze heures et y demeurait jusqu'au soir. Malgré ces irrégularités, c'était un homme de grand sens; et, bien, comme je l'ai dit, que quelques uns le prissent pour fou, il est certain que cette conduite avait pour objet d'échapper dans ces jours fâcheux à quelque jugement plus sévère et de conserver ses biens auxquels il tenait beaucoup.

Le président du collége de la Magdeleine à Oxford étant mort, le Roi envoya à l'université son *mandamus* pour la requérir de nommer à cette

place l'évêque de la ville ; mais elle répondit : *Locus plenus est*. Comme le Roi passait, quelques jours après, par Oxford, le maître et les associés du collége étant venus se présenter à Sa Majesté, elle leur dit que les membres du collége en avaient mal agi à son égard, et ne s'étaient conduits ni en gentilshommes, ni en sujets soumis. Elle leur ordonna de revenir immédiatement sur leur élection, et de choisir l'évêque, ou qu'autrement elle leur ferait sentir ce que pesait la main d'un roi. Ils s'en allèrent et firent répondre qu'ils étaient affligés d'avoir été assez malheureux pour encourir le déplaisir de Sa Majesté, mais qu'ils ne pouvaient procéder à une nouvelle élection sans se rendre coupables de parjure volontaire, et qu'ils espéraient donc que le Roi voudrait bien les excuser. On observa généralement, durant ce voyage, que le Roi courtisait les dissidens et maltraitait l'Église anglicane. Les papistes ne formant pas un corps assez nombreux pour pouvoir l'opposer à l'Eglise nationale, il pensa qu'il devait augmenter leurs forces par l'alliance des dissidens, auxquels il jeta de la poudre aux yeux au moyen de la liberté de conscience et en leur disant que si on désirait la révocation du test et des lois pénales, c'était pour leur tranquillité et leur sûreté, aussi bien que pour celle des papistes.

C'était une étrange chose de voir les hommes

qui s'étaient occupés avec un zèle si infatigable à le dépouiller de ses droits, et même à lui ôter la vie, s'efforçant, dans le parlement, de le faire accuser de haute trahison à l'occasion du statut contre la réconciliation avec l'Église de Rome; c'était, dis-je, une étrange chose de les voir maintenant préférés à ceux qui l'avaient sauvé de leurs mains, non-seulement au parlement, mais aussi sur le champ de bataille; mais il paraît qu'aux yeux d'un sincère zélateur de l'Eglise de Rome toute autre considération perd son poids et sa valeur, et loin que cet oubli soit alors taxé d'ingratitude, on le regarde comme grandement louable et très-salutaire dès qu'il s'agit de l'avantage de la mère Eglise.

En conséquence de cette très-mauvaise doctrine, le Roi renvoya plusieurs aldermen qui s'étaient toujours signalés par leur fidélité et leur loyauté et avaient tenu son parti avec une grande constance dans les temps les plus fâcheux; et, ce qu'il y a de pis, c'est que ces aldermen de la cité de Londres, membres de l'Eglise anglicane, furent remplacés par des non-conformistes. Le docteur Hough, président du collége de la Magdeleine, fut privé de ses fonctions par certains inspecteurs nommés par le Roi dans cette vue, et cela parce qu'il avait été élu conformément aux statuts contre le *mandamus* du Roi; mais le docteur refusa constamment de quitter

sa place jusqu'à ce qu'il y fût contraint par la force, et en appela des inspecteurs au Roi à Westminster-Hall.

C'était à mon tour de subir une portion de l'orage qui, jusques alors, avait grondé au-dessus de ma tête, auprès de moi ou à quelque distance. Le 5 novembre, je reçus du père Lawson, le prêtre dont j'ai parlé, une lettre pour m'avertir que le Roi lui ayant fait concession, pour l'honneur de Dieu et le bien de son peuple, de la maison à lui appartenant à York, et désignée sous le nom de Manoir Sainte-Marie, il attendait de ma civilité accoutumée que je l'en mettrais en possession facilement et de bonne grâce. A quoi je répondis que je tenais cette maison en vertu de la commission qui m'avait été donnée de gouverneur d'York, qu'il ne pouvait imaginer que je m'en dépouillasse ainsi de moi-même; que j'avais trop de respect pour les bienfaits du Roi et me sentais trop fier de le servir pour en agir ainsi; mais que si Sa Majesté l'ordonnait positivement, je n'aurais plus qu'à obéir, avec cette réserve, toutefois, que si Sa Majesté lui cédait la maison, j'espérais qu'il s'efforcerait, comme il le devait en toute justice, de me faire avoir un dédommagement. Il y eut entre nous plusieurs lettres à ce sujet. Enfin lord Feversham me fit savoir que la maison était donnée. En même temps, Lawson me flattait que le Roi me

dédommagerait de manière ou d'autre, et me rapportait plusieurs paroles favorables de Sa Majesté sur mon compte.

Le père Lawson vint enfin en personne et réclama la mise en possession. Toute contestation eût été inutile. J'ordonnai à mon concierge de le laisser entrer; mais il sortit ensuite de la maison jusqu'à ce que j'eusse pu en faire retirer mes effets. Les profits nets de ce domaine, outre l'usage de la maison pour moi et mes amis, l'herbe et le foin que j'en retirais pour la nourriture de mes chevaux durant mon séjour dans la ville, se montaient à environ 40 livres par an. Je jugeai après cela que le reste suivrait bientôt, car le Roi avait fait savoir ou ordonné à la plupart, si ce n'est à tous les lieutenans des comtés d'Angleterre qu'ils eussent à assembler les députés et juges de paix de leur comté et à leur faire les trois questions suivantes : 1°. si dans le cas où le Roi convoquerait le parlement et où ils en seraient nommés membres, ils voteraient ou non pour la révocation du test et des lois pénales; 2°. s'ils donneraient ou non leur voix pour le parlement aux hommes qu'ils croiraient favorables à la révocation; 3°. s'ils consentiraient ou non à vivre en paix avec ceux qui professaient une religion différente de la leur. Quelques lords lieutenans refusèrent d'obéir à cet ordre et furent renvoyés pour faire place à des papistes, et les

députés lieutenans et juges de paix qui ne rendirent pas une réponse satisfaisante furent pour la plupart dépouillés de leur emploi.

C'était certainement pousser les choses beaucoup trop loin, et il était impossible qu'on ne se demandât pas avec surprise ce que cela voulait dire; car, que pouvait-on répondre sur de pareilles questions avant d'avoir entendu les argumens et les débats de la chambre? qui pouvait prétendre à répondre pour l'homme qu'il nommerait membre du parlement, et se croire assuré de l'esprit dans lequel il voterait quand il serait en possession de son siége dans la chambre? Si on avait été en général disposé à tromper le Roi, il était bien aisé de parler d'une façon et de voter d'une autre; d'ailleurs c'était attaquer les parlemens par la base que de vouloir ainsi engager les votes à l'avance; les lois du pays accordant aux chambres la liberté de juger et de prononcer selon que les choses leur paraîtront au moment de leur réunion. La réponse la plus générale des protestans de l'Eglise anglicane fut que, s'ils entraient dans la chambre, ils voteraient selon l'opinion qui résulterait pour eux de la discussion, et donneraient leur voix pour être membres du parlement à ceux qu'ils verraient disposés à en faire de même, et qu'ils vivraient en paix avec tout le monde comme de bons chrétiens et de loyaux sujets. Il y eut durant

ce temps de grands déplacemens de fonctionnaires civils et militaires ; la plupart des corporations furent purgées de ceux de leurs aldermen qui tenaient à l'Eglise anglicane, et à leur place furent nommés des papistes ou des dissidens. Cependant, peu de temps après, le Roi sembla, en apparence, se relâcher de la sévérité de cette inquisition ; mais les lords lieutenans la continuèrent dans les comtés, bien qu'avec très-peu de succès.

Tandis que cela se passait en Angleterre, le roi de France se trouvait engagé dans une vive dispute avec Sa Sainteté concernant les franchises et immunités des ambassadeurs à Rome. Elles venaient d'être réglées d'une manière à laquelle, le roi de France excepté, s'étaient soumis tous les princes catholiques. L'ambassadeur de France ayant réclamé les anciens droits, le pape lui refusa audience, et, comme il persistait, le déclara excommunié. Les cardinaux eurent défense de le visiter comme ambassadeur, et lui ainsi que sa suite s'étant rendus à l'église de Saint-Louis, regardée comme la paroisse des Français, pour y entendre la messe de minuit le jour de Noël, on leur en interdit l'entrée. Sur la nouvelle de ce qui s'était passé, le parlement de Paris fut assemblé. Le procureur général en appela de Rome au prochain concile général, établissant que le pape ne pouvait aucunement prétendre à l'infaillibilité,

qu'il n'avait pas le pouvoir d'excommunier les princes, que son autorité sacerdotale était de nulle valeur dans les choses temporelles, et que c'était faire abus du pouvoir des clefs que de les employer à de mauvaises fins; que Sa Sainteté avait manqué à son caractère de vicaire de Jésus-Christ, non-seulement en ceci, mais aussi en refusant des bulles à ceux que Sa Majesté avait nommés et recommandés comme évêques pour des siéges vacans dans son royaume, et cela sans autre raison si ce n'est qu'ils ne voulaient pas reconnaître son infaillibilité ou le déclarer, comme l'appellent les théologiens italiens, *monarque universel;* qu'il en résultait que la France avait en ce moment trente siéges vacans, et que l'opiniâtreté du pape devait être soumise, selon les anciennes coutumes de l'Eglise, au contrôle d'un concile œcuménique ou d'un concile national. Après ces paroles et d'autres plus fortes encore, le procureur général se retira, et le parlement fit droit à son appel. En même temps, la bulle du pape fut déclarée nulle. Il fut défendu de la répandre en aucune partie du royaume, et ordonné que le Roi serait humblement supplié d'exercer son autorité en faveur des immunités et franchises de l'ambassadeur à Rome, et qu'il serait convoqué un concile ou assemblée de notables pour remédier au désordre résultant de ces longues vacances des archevêques et évêques;

enfin que toute communication serait interdite avec la cour de Rome, et qu'on ne permettrait pas qu'on y fît passer la moindre somme d'argent.

Ce nous fut un étrange spectacle à nous autres Anglais. On nous regardait comme liés d'une manière inséparable au royaume voisin, et cependant, tandis que nous nous efforcions de nous courber honteusement sous le fouet, il paraissait résolu à soustraire sa tête au joug. Le 29 janvier, on entendit publier une proclamation ordonnant des actions de grâces publiques pour la grossesse de la Reine. La joie de cette nouvelle, si véritablement elle donna quelque joie, était continuellement troublée par quelque acte violent ou injuste de la part du Roi. On remarqua entre autres l'affaire du comte d'Oxford, le premier de son rang dans le royaume, bien que sa fortune fût peu considérable. Ayant reçu l'ordre d'employer son crédit dans sa lieutenance à préparer la révocation des lois pénales et du test, il répondit sans détour qu'il ne pouvait entreprendre de persuader aux autres une chose que, pour son compte, il jugeait contraire à sa conscience. Alors le Roi lui ôta son régiment de cavalerie et le donna au duc de Berwick. Quelque temps après, le comte de Burlington ayant remis entre les mains du Roi sa commission de lord lieutenant de West-Reding, dans le comté d'York, Sa Majesté, conformément à la marche qu'elle avait prise et suivait obsti-

nément à l'égard de la plupart des lieutenances qui vaquaient en Angleterre, donna celle-ci à lord Thomas Howard, frère unique du duc de Norfolk, papiste ardent et zélé.

On n'avait pas fait dans de West-Reding, comté d'York, la recherche d'opinion dont j'ai parlé relativement à la révocation du test et des lois pénales; mais à la session générale de trimestre tenue à Pomfret, les juges papistes, au nombre de six, et sir Georges Bointon, avocat du Roi, qui, à ce que je présume, aspirait à être nommé juge, proposèrent de signer et de présenter à Sa Majesté une adresse de remercîmens pour l'indulgence qu'elle venait d'accorder relativement aux affaires de conscience. Ils voulaient la faire signer non-seulement par les juges, mais encore par les deux grands jurys; mais aucun des juges, si ce n'est les six dont j'ai parlé, et un M. Bull, ne voulurent, non plus que les grands jurys, y apposer leur signature. En sorte que les catholiques romains l'envoyèrent signée seulement par eux comme si elle était signée par tous les juges de la session. C'était par des manœuvres et des artifices de ce genre qu'on trompait le Roi sur l'opinion de ses sujets relativement à l'acte de tolérance. Partout, comme dans le lieu où je parle, trois ou quatre personnes se mettaient en avant et prétendaient représenter toute la corporation ou le comité.

Quelques jours après, un juge catholique romain me dit que le Roi était maintenant convaincu que la méthode d'interrogation relativement à la révocation du test avait été mauvaise, qu'il avait l'intention d'appeler d'autres juges, mais qu'on ne s'y prendrait pas de la même manière; que Sa Majesté se ferait instruire par des hommes qu'elle connaissait pour ses fidèles serviteurs des opinions de chacun sur la liberté de conscience, et qu'il avait l'ordre particulier de lord Thomas Howard qui l'avait reçu du Roi de s'entendre d'abord avec moi à ce sujet. Je lui dis que la méthode qu'on avait prise avait été tout-à-fait sans avantage pour Sa Majesté, puisqu'il en était résulté que, dans chaque comté, la plupart des principaux gentilshommes et des plus influens avaient été dépouillés de leurs emplois, mais que la nouvelle marche qu'on se proposait ne présentait pas moins d'inconvéniens et occasionnerait les mêmes déceptions, car il était impossible à un homme de pénétrer dans les secrets du cœur d'un autre; qu'il était difficile à chacun de s'engager pour soi-même, soit comme membre du parlement ou autrement; que s'il était nommé, il ne pouvait honnêtement promettre de voter de telle ou telle manière, jusqu'à ce qu'il eût siégé et entendu les débats, et que, s'il n'était pas nommé, il lui était tout-à-fait impossible de répondre le moins du monde pour celui qu'il choisirait comme son

représentant. Que je pensais que généralement on regardait la liberté de conscience comme utile et avantageuse à la nation si on l'établissait sur des bases convenables et avec un respect véritable pour les droits et les priviléges de l'Église d'Angleterre. A cela, il répondit que le Roi avait ouvertement déclaré que pourvu que l'on consentît à passer un acte pour la liberté de conscience, l'Église anglicane obtiendraït tous les dédommagemens qu'elle pourrait raisonnablement désirer pour sûreté. Il me dit que nous nous retrouverions et aurions à nous entretenir plus au long sur ce sujet, ce que, pour le présent, j'évitai autant qu'il me fût possible. Je n'avais nulle envie de m'expliquer tout-à-fait, ne voulant point découvrir mon sentiment plus qu'il n'était nécessaire, ni parler sur le compte des autres.

J'obtins, à deux reprises différentes, des congés pour aller à Londres et y trouvai la situation des affaires telle que je l'attendais. Les papistes poussaient vivement le Roi pour qu'il hâtât la révocation des lois portées contre eux, et les autres s'y opposaient avec la même chaleur et la même opiniâtreté. Il arriva une chose qui échauffa encore beaucoup plus la dispute. Sa Majesté avait récemment renouvelé sa proclamation pour la liberté de conscience et donné ordre aux évêques de la faire lire dans les églises de leurs diocèses respectifs. L'archevêque de Cantorbéry

et les autres évêques firent une remontrance à ce sujet, établissant, dans une pétition qu'ils présentèrent au Roi, qu'ils ne pouvaient obéir à Sa Majesté en ce qu'il lui avait plu de leur ordonner; qu'aucun évêque ou ministre de l'Église d'Angleterre ne pouvait donner son assentiment à la proclamation, et que ce serait le donner que de la lire ou de la faire lire; que dans le dernier règne le parlement avait deux fois condamné une déclaration du Roi du même genre que celle-ci; qu'ils seraient donc exposés, s'ils y acquiesçaient, à être recherchés pour avoir fait une chose jugée contraire à la loi; que, si le Roi lui-même ne pouvait faire mal, ses ministres ou agens étaient responsables de ce qui se faisait contre la loi, et que, bien qu'il plût à Sa Majesté d'établir la liberté de conscience, il était cependant du devoir du clergé de persuader aux hommes, autant qu'il serait en son pouvoir, de tenir à leur communion; et que, s'ils publiaient la volonté du Roi, ainsi qu'on les en avait requis, ce serait comme s'ils disaient au peuple qu'il n'était nécessaire de venir à l'église, qu'autant que cela lui plairait; que d'après la même règle, il pourrait leur commander de lire la messe dans leurs églises, et les trouver soumis à cet ordre. Les évêques présentèrent, en telle occasion, encore plusieurs autres argumens qui déplurent si violemment au Roi, qu'il leur ordonna de comparaître devant lui, au conseil, le 8 juin.

Le premier juin, j'avais été baiser la main du Roi qui me reçut gracieusement. Le marquis d'Hallifax m'honora d'une visite et se montra très-favorable à la liberté de conscience, mais opposé à ce qu'on révoquât tout à coup le test et les lois pénales; bien qu'il ne parût pas éloigné de désirer que la chose se fît par degrés, et après de sages et mûres délibérations.

Le 8 juin, sept des évêques comparurent devant le Roi en son conseil. On leur ordonna de signer des reconnaissances de cinq cents livres chacun, comme caution qu'ils se représenteraient pour répondre à une information qui devait être faite contre eux aux assises suivantes, pour désobéissance aux ordres du Roi. Ils s'y refusèrent, disant qu'ils ne devaient point s'engager par aucune caution de ce genre, jusqu'à ce que l'information eût été commencée ou l'accusation portée, et qu'en y consentant ils iraient non-seulement contre la loi, mais trahiraient les priviléges de la pairie. Sur quoi l'archevêque de Cantorbéry et ses six collègues furent envoyés prisonniers à la Tour; rigueur qui fut vivement ressentie par le corps de l'église. J'étais alors à Whitehall; je vis les évêques comme ils allaient s'embarquer pour se rendre à la Tour. Ils montraient tous une grande sérénité, et l'archevêque de Chichester, en particulier, m'appela et me demanda de mes nouvelles. Le lendemain, lord Huntingdon, un des mem-

bres du conseil privé, me dit que si le Roi eût su que les choses devaient aller si loin, il n'aurait jamais donné l'injonction de lire la déclaration dans les églises.

Au milieu de cette fermentation, le 10 juin, dimanche de la Trinité, environ dix heures moins quatre minutes du matin, la Reine mit au monde un prince à la grande joie de la cour; mais quelle que fût l'importance de l'événement, on ne peut pas dire que le public y ait fait grande attention. L'emprisonnement des évêques absorbait alors tous les esprits. On se rendait en foule à leur prison pour obtenir leur bénédiction, et les plaindre du traitement rigoureux qu'ils éprouvaient. L'on remarqua avec surprise les personnes qui s'y rendaient et les choses qui s'y passaient. Entre autres, dix ministres non-conformistes vinrent leur rendre visite. Le Roi en fut si outré qu'il manda quatre d'entre eux pour les réprimander; mais il répondirent qu'ils ne pouvaient se dispenser de marquer leur adhésion aux prisonniers comme à des hommes fermes et constans dans la foi protestante. Tel fut du moins le sens de leurs paroles. Il se passa un fait plus étrange encore. Les soldats qui étaient de garde à la Tour buvaient fréquemment à la santé des évêques; Sir Edouard Hall, constable de la cour, en ayant été averti, envoya des ordres au capitaine de la garde pour que la chose n'eût pas lieu plus long-temps. On

lui répondit que, dans ce moment-là même, les soldats portaient la santé des évêques, et qu'ils la porteraient et n'en porteraient pas d'autres tant que les évêques seraient à la Tour.

Enfin, arriva le premier jour des assises. L'archevêque de Cantorbéry et ses collègues ayant réclamé l'*habeas corpus*, vingt-un des premiers personnages de la noblesse se présentèrent au banc du Roi pour les cautionner, et ils furent en conséquence admis à caution. En cette occasion, des milliers de personnes se pressèrent dans la salle et les cours du palais, sur leur passage, demandant leur bénédiction que l'archevêque leur donnait sans hésiter, les exhortant avec la même liberté à demeurer constans dans leur religion. Quinze jours après, une information fut portée au banc du Roi contre leurs seigneuries, comme auteurs et publicateurs d'un libelle séditieux. Les conseils des évêques, les plus habiles gens de leur profession dans toute l'Angleterre produisirent en leur faveur de tels argumens, que les juges furent divisés; deux d'entre eux déclarèrent qu'il n'était pas suffisamment prouvé que leur pétition ou adresse pût être regardée comme un libelle, et les deux autres regardèrent la preuve comme suffisante : cela coûta à sir Richard Halloway et à sir John Powel leur place de juge, qu'on leur ôta aussitôt après les assises. Dans le cours de ce procès, le pouvoir que prétendait

le Roi de dispenser de l'exécution des lois, et qui était le grand point de la contestation, fut discuté avec un talent admirable par les conseils des évêques qui écrasèrent tellement ceux du Roi, que la cour eût alors désiré de bien bon cœur que l'affaire n'eût pas été poussée aussi loin. Westminster-Hall, les cours du palais et toutes les rues environnantes étaient remplies d'une multitude de peuple qui poussa de tels cris de joie et de si bruyantes acclamations lorsqu'on apprit que les évêques étaient acquittés, que ce fut, pour le bruit, une véritable rébellion, quoique dans le fait et dans l'intention il n'y eût assurément rien de pareil. On fit des feux de joie non-seulement dans la cité de Londres, mais dans la plupart des villes d'Angleterre, à mesure que les nouvelles y arrivaient; et cela en dépit des ordres sévères qu'on avait généralement donnés pour l'empêcher. Le clergé prêcha plus haut et plus librement que jamais sur les erreurs de l'Eglise latine. Le lendemain je suivis le Roi au camp de Hounslow-Heath. Tout le monde remarqua qu'il paraissait tourmenté d'un grand trouble d'esprit; mais il me parla avec beaucoup de bonté toutes les fois que je passai près de lui. Le 12 juillet, j'assistai en qualité de juge à la session générale tenue pour l'enceinte des franchises de Westminster, et quelques jours après à la session tenue à Hicks'hall

pour le comté de Middlesex. J'y trouvai une étrange révolution parmi les juges de paix. On avait introduit, dans la commission, un si grand nombre de papistes et de fanatiques que je ne pris aucune part aux affaires et ne cherchai point à me mêler avec eux. On accusa, comme auteurs de tumultes, plusieurs hommes arrêtés pour avoir fait des feux de joie ou y avoir pris part; mais le grand jury ne voulut pas prononcer contre eux, bien qu'on les représentât jusqu'à trois fois : tant était général et dominant l'amour des évêques et de la cause protestante. Alors milord Hallifax me conseilla d'examiner en moi-même si dans l'état des affaires il était prudent de garder mes emplois. Je répondis que j'avais de grandes obligations au Roi et que je le servirais aussi bien que je le pourrais tant qu'il voudrait m'accorder cet honneur sans s'embarrasser de ma religion.

Le lord Sunderland, depuis long-temps soupçonné de papisme, se déclara ouvertement pour cette communion. L'abjuration eut lieu le 13 juillet dans la chapelle du Roi avec les cérémonies ordinaires. Dix ou onze jours après, le Roi se rendit à l'embouchure de la Tamise, sous prétexte de jeter un coup d'œil sur la flotte, mais en réalité pour apaiser les marins prêts à se mutiner parce quelques uns de leurs capitaines avaient publiquement fait célébrer la messe sur leurs

bâtimens. Le Roi les caressa tant qu'il put, alla de vaisseau en vaisseau, les appela ses enfans, leur dit qu'il n'avait rien à voir à leur religion et qu'il accordait à tous la liberté de conscience; mais qu'il espérait qu'ils se conduiraient en hommes d'honneur et de courage lorsque son service le leur demanderait. On alla, pour leur complaire, jusqu'à ordonner à tous les prêtres de quitter les vaisseaux; cependant l'amiral Herbert, habile marin que le Roi avait dépouillé de plusieurs grandes places, parce qu'il n'avait pas voulu promettre de voter pour la révocation, passa secrètement en Hollande où il fut fait amiral; ce qui irrita d'autant plus le Roi qu'il fut suivi d'une foule d'autres marins. Quelque temps après, le duc de Norfolk vint me rendre visite à Londres. Nous discourûmes sur la présente situation des affaires. Je le trouvai très-ferme et très-décidé pour l'Eglise protestante à laquelle il s'était converti sous le dernier règne, et nullement satisfait de la cour. Quelques jours après, conduisant ma femme et ma fille à Windsor pour présenter leurs respects à la Reine, je trouvai la cour dans une sorte de consternation, et le Roi, malgré l'égalité de maintien qui le rendait difficile à pénétrer, me parut de mauvaise humeur à cause de la nouvelle qu'on avait reçue que les Hollandais équipaient une grosse flotte qu'ils paraissaient destiner contre nous, et que les Français et les Hollandais étaient

au moment de se brouiller et allaient probablement nous presser chacun de son côté de nous déclarer pour l'une des deux parties. Si l'on considère les méfiances qui existaient alors sur le fait de la religion, le violent mécontentement de l'armée et les circonstances où l'on se trouvait pour convoquer un parlement et lui demander de l'argent, on concevra que la cour eut raison d'être inquiète. La première chose que fit le Roi fut de déclarer le 24 août qu'il convoquerait un parlement pour le 27 novembre suivant, protestant, dans le conseil, qu'il s'y déterminait beaucoup plus pour le bien et la satisfaction de la nation, que par aucune crainte de l'armement des Hollandais. Cependant il commanda généralement à tous les officiers de se rendre à leur poste et tira des troupes des garnisons de l'intérieur pour renforcer celles des ports de mer.

Prêt à partir pour York, j'allai prendre congé de Sa Majesté, avec une crainte terrible qu'elle ne me fît, à l'égard de la révocation, la même question qu'aux autres; mais elle n'en fit rien; elle me recommanda seulement de me porter à York, candidat pour le prochain parlement, ce dont j'aurais bien voulu être dispensé, mais il n'y eut pas moyen. Elle me souhaita ensuite un bon voyage. J'appris précisément alors que, la semaine précédente, la question avait été faite à tous nos juges de West-Riding, mais qu'ils

avaient tous répondu négativement. Ainsi je ne pus m'empêcher de penser que je l'avais échappé de bien près.

Je fis savoir au maire et autres habitans d'York que mon intention était de me porter aux élections prochaines pour un de leurs représentans. Je trouvai que la magistrature serait en grande partie contre moi; mais j'étais fort soutenu par le reste des citoyens. Dans la vérité, j'étais assez embarrassé à savoir que faire. Je ne désirais pas entrer dans ce parlement. Non-seulement j'étais devenu infirme et presque hors d'état de siéger à la chambre; mais, de plus, je craignais que l'attente du Roi sur mon compte n'allât plus loin que ne pouvait prêter ma conscience; car en même temps que j'étais déterminé à n'y point manquer, j'avais peine à me résoudre d'offenser un si bon maître. Dans cet embarras, j'allai trouver le Roi à Windsor. Je lui montrai les lettres que j'avais écrites à York, et les réponses que j'avais reçues, priant Sa Majesté d'avoir la bonté de répondre à trois questions que je voulais lui faire : 1°. Si, vu la difficulté et la cherté du débat et l'incertitude du succès, il était toujours dans son intention que je continuasse à me présenter? Il me répondit positivement qu'il le fallait. 2°. Si, ayant à combattre une opposition aussi forte, je n'avais pas à craindre, dans le cas où je ne réus-

sirais pas, qu'il ne me l'imputât à défaut de zèle? Il me promit qu'il n'en ferait rien. 3°. S'il voudrait m'aider de tout son pouvoir pour empêcher que je ne fusse repoussé, et y employer particulièrement les moyens que je lui proposerais? Il répondit qu'oui, et donna ordre sur-le-champ aux lords d'épurer les corporations comme je le voudrais, de faire, dans la cité d'York, tous les changemens que je pourrais désirer, et de placer ou déplacer à ma volonté, droit que le Roi, à ce qu'il paraît, s'était réservé à lui-même par la dernière charte; mais je pris bien garde à ce que je faisais en ce genre. Je pensai que si je ne faisais renvoyer personne, on me croirait sans pouvoir, ce qui me jeterait dans le mépris; et que si je déplaçais trop de gens, cela pourrait exciter la cité contre moi, me faire regarder comme trop fort dans l'intérêt de la cour et empêcherait mon succès. Je me bornai donc à demander qu'on renvoyât le lord maire, et qu'on nommât à sa place sir. . . . . Thompson, ce qui l'empêcherait d'être membre du parlement, et qu'on reintégrât dans leurs places d'aldermen MM. Edouard Tomson et Ramsden, qui avaient été mes principaux appuis dans la dernière élection pour York, et avaient ensuite été dépouillés de leurs fonctions en grande partie à cause de moi. Après quoi, je pris congé du Roi, et lui offris quelques médailles romaines. Il les reçut

avec beaucoup de bonté et m'ordonna de nouveau de faire tout ce que je pourrais pour être élu.

Je priai ensuite M. Brent, l'agent des affaires des corporations, de me faire ajouter, s'il pouvait, au moyen d'un writ d'assistance, au banc des juges de la ville d'York, ainsi que quelques autres que je lui nommai : ce qu'il me promit de faire. Pour parler maintenant d'autre chose, le duc de Berwick avait, à cette époque, fait venir d'Irlande cinquante Irlandais papistes pour les incorporer dans son régiment. Chacun des capitaines devait en avoir quelques uns dans sa compagnie; mais le lieutenant colonel Beaumont et cinq autres capitaines, les seuls qui se trouvassent au régiment, alors en quartier à Portsmouth, refusèrent d'en prendre un seul, disant que leurs compagnies étaient au complet, et qu'ils n'iraient pas renvoyer de bons soldats, et des Anglais, pour d'autres beaucoup moins bons et étrangers. Ils demandèrent qu'on leur laissât le choix de leurs hommes ou qu'autrement ils rendraient leurs commissions. Le duc de Berwick, fort irrité, fit son rapport au Roi, et les envoya prendre par vingt hommes de cavalerie qui les conduisirent en prison au château de Windsor pour y être jugés par un conseil de guerre. Je les vis et leur parlai au moment de leur arrivée, et les trouvai résolus à ne pas céder. Ils me dirent que le duc n'avait pas proposé de faire entrer un

seul Irlandais dans ma compagnie, qui faisait alors partie de son régiment; ce que je regardai comme une grande bonté de sa part, et pour mon compte comme un bonheur qui tenait du miracle.

Cependant le prince d'Orange et l'ambassadeur de Hollande avaient dernièrement assuré le Roi que leurs apprêts n'étaient pas contre nous; mais le Roi n'étant pas, à ce qu'il paraît, suffisamment tranquillisé par cette assurance, ordonna, de son côté, de grands préparatifs de flotte pour le printemps, et quelqu'un me dit positivement qu'il avait 250,000 livres sterling dans ses coffres.

Le 10 septembre, on assembla un conseil de guerre pour juger le colonel Beaumont et les cinq capitaines. Ils furent tous destitués, bien qu'avec beaucoup de répugnance de la part du Roi, qui paraissait effrayé des conséquences. On leur offrit leur pardon s'ils voulaient consentir à accepter les hommes. Tous le refusèrent. Cela causa un grand mécontentement dans toute l'armée, et en particulier dans le régiment dont la plupart des officiers donnèrent bientôt après leur démission. Le même jour, sir Walter Vavasor et M. Middleton revinrent rapporter au Roi les réponses qu'ils avaient reçues dans le West-Riding et de la part des corporations, sur la question qu'ils avaient été chargés de leur faire. Il arriva que

le lord maire et les aldermen d'York et ceux qui m'étaient les plus opposés se trouvèrent tellement en faute qu'ils devaient nécessairement perdre leur place sans que je me donnasse la peine de les en faire sortir. Je les abandonnai donc à leur étoile et n'insistai que sur la commission d'assistance pour moi et les amis que je désignerais; mais, bien que par les nouvelles chartes on eût apporté beaucoup d'obstacles à l'élection populaire du maire et des douze aldermen, que le Roi désignait comme il lui plaisait, et que par là on espérât s'assurer pour le parlement un choix conforme aux volontés du Roi, chaque courrier m'apportait de nouvelles raisons de craindre que je ne pusse être élu à York, et lord Hallifax, quand j'allai prendre congé de lui le 16 août, me conseilla de ne pas mettre trop d'ardeur à me faire élire, et surtout de ne pas trop employer l'aide de la cour, et cela pour plusieurs motifs qu'il m'engagea à prendre en considération.

Quelques jours après, je partis pour le comté d'York; et comme j'étais chez moi à la campagne, je reçus l'avis que mon crédit à York était fort affaibli par mon absence, et ce qu'il y avait de plus fâcheux, c'est que la compagnie de lord Mongomery avait ordre de quitter la ville; et on me mandait que si je ne revenais pas promptement, sa seigneurie serait obligée de remettre

les clefs entre les mains du maire. Je revins donc en toute hâte et je reçus les clefs. Je représentai au Roi l'inconvénient de n'avoir pas à York une seule compagnie de troupes soldées, et désirai savoir ce que je devais faire des clefs. Le Roi répondit sur le premier point que c'était d'après de mûres réflexions qu'il avait rappelé la compagnie, et que quant aux clefs, j'en pourrais disposer comme je le jugerais à propos.

Je priai le lord maire de convoquer une assemblée générale, parce que j'avais quelque chose à communiquer. L'assemblée fut, en effet, convoquée le 1er octobre; mais sa seigneurie, plus opposée que personne à mon élection, n'eût pas la patience d'attendre mon arrivée et sépara l'assemblée presque aussitôt qu'elle fut réunie, craignant que je ne gagnasse quelques personnes à mon parti. Précisément à la suite de ceci, il nous arriva une proclamation annonçant que le prince d'Orange, à l'aide et avec le concours des Etats généraux, avait formé le projet d'envahir le royaume à la tête d'une puissante flotte et d'une nombreuse armée. L'ordre était donc donné à tous les lords lieutenans, députés lieutenans et autres officiers de Sa Majesté, de se tenir prêts à défendre le Roi et le royaume. A cette époque, lord Thomas Howard, papiste rigide, était lieutenant du West-Riding, et alors en ambassade à Rome. Il n'avait laissé que trois députés dont

deux papistes, et sur les trois il n'y en avait alors que deux dans le pays. La plupart des gentilshommes du comté d'York étaient en ce moment à la ville, attendant le moment d'être convoqués par un writ du Roi pour l'élection des membres du parlement. Je pressai le grand shériff d'avertir quelques uns de ces gentilshommes, tandis que je convoquerais les autres pour le jour suivant. Sir Henri Gooderick commença un discours que j'appuyai, pour montrer combien nous étions peu en état d'employer la milice au service du Roi si on ne nous donnait pas un autre lord lieutenant sous lequel nous pussions servir légalement, c'est-à-dire un protestant. En même temps nous signâmes une représentation à Sa Majesté. Je savais très-bien à quel point cela lui déplairait; mais pour prévenir son mécontentement, je lui rendis compte en particulier de l'intention dans laquelle cela avait été fait, et le priai de me pardonner la part que j'avais prise à cette démarche, l'assurant que c'était pour son service.

Au milieu de tout ceci arriva, le 4 octobre, un agent spécial envoyé pour épurer la corporation, écarter le lord maire et les aldermen et en nommer d'autres presque tous papistes; mais il y avait tant d'irrégularité dans la commission, et il se commit dans l'exécution un si grand nombre de méprises que le projet manqua. Le lende-

main, j'obtins du lord maire de convoquer une assemblée générale. En cette occasion, je parlai une grande demi-heure et convainquis tellement les assistans de tous les artifices qu'on avait employés pour me nuire et des injustices qu'on m'avait faites, qu'ils parurent tous convertis en ma faveur; et, pour ajouter à l'effet de mes paroles, je leur remis les clefs, mais les obligeai à reconnaître que c'était de ma part une pure courtoisie, et à promettre de me les rendre aussitôt que je les leur demanderais pour le service de Sa Majesté. Lord Fairfax, catholique romain et lord lieutenant de North-Reding, qui se trouvait alors à York, me fit remarquer que ce ne pouvait être à bonne intention que les lords Devonshire et Danby étaient venus dans le pays, bien que le premier prétendît ne s'y être rendu que pour voir ses biens, et l'autre pour prendre les eaux de Knaisbourg: tous deux étaient très-fréquemment invités chez sir Henri Gooderick. Le premier vint à York, où je lui fis toutes les civilités possibles et en reçus autant de sa part. J'allai voir l'autre chez sir Henry, n'imaginant pas que des hommes d'une si grande qualité et d'une si haute fortune pussent avoir l'intention de rien faire de préjudiciable au gouvernement, ou dangereux pour eux-mêmes; et, au fait, leur conduite extérieure était parfaitement convenable et exempte de tout reproche.

Deux jours après, je reçus un exprès du nouveau secrétaire d'Etat lord Preston. Sunderland, qui s'était fait papiste et avait causé de grands maux depuis qu'il approchait de Sa Majesté, avait été mis de côté (1). Lord Preston m'informait que Sa Majesté avait reçu très-favorablement la représentation que nous lui avions fait passer au nom du comté, et qu'en conséquence il avait nommé le duc de Newcastle lord lieutenant de tout le comté d'York. Sa Grâce étant venue à la ville peu de temps après choisir ses députés et nommer ses officiers de milice, tant de cavalerie que d'infanterie, le Roi commença alors, mais malheureusement trop tard, à sentir l'erreur qu'il avait commise en outrant les choses à ce point, à l'instigation des papistes. Il rétablit, dans la plupart des comtés, plusieurs des juges de paix destitués, et dans toute l'Angleterre remit en vigueur les anciennes chartes, relâcha l'évêque de Londres, rendit justice au collége de la Magdeleine, et recommença de nouveau à caresser l'Eglise anglicane.

Au milieu des espérances que faisait naître

(1) Il y a ici erreur dans les souvenirs de sir Philip. Lord Sunderland ne fut renvoyé que le 26; on voit même, quelques pages plus loin, que c'est le 29 seulement qu'il reçut la nouvelle positive de son renvoi.

(*Note de l'Éditeur.*)

ce changement, arriva, le 10 octobre, la nouvelle que le prince d'Orange grossissait considérablement son armée, et que sa flotte était prête à mettre à la voile. A trois jours de là, 13 du même mois, j'eus du Roi l'ordre de recevoir sept cents dragons écossais venant du nord. Ils arrivèrent deux jours après. J'espérais beaucoup qu'ils prendraient leurs quartiers dans le comté d'York et y demeureraient pour la défense de la ville et du pays; mais le danger approchait d'heure en heure. La crainte d'une descente du prince d'Orange se fortifiait de plus en plus, et le Roi, voulant avoir son armée aussi nombreuse qu'il serait possible, ordonna aux dragons, après trois jours de séjour à York, de continuer leur marche vers le midi. Le duc de Newcastle, qui ne me cachait rien, me dit avoir appris que le lord Danby avait beaucoup d'argent sur la banque de Hollande : il me dit aussi que sa seigneurie avait été pressée par lord Bellasis et par un ordre du Roi de se rendre à Londres; qu'elle avait fait quelques offres de service, mais n'avait nullementi ntention d'obéir : ce que je sus ensuite certainement d'un autre côté.

Le 15 octobre, m'entretenant chez le doyen avec le comte de Danby, sa seigneurie me dit : « Nous sommes maintenant en mauvaise situa« tion, quelque chose qu'il arrive. Si le Roi bat « le prince d'Orange, le papisme va revenir sur

« nous avec plus de violence que jamais, et si « le prince bat le Roi, la couronne et la nation « ne laisseront pas d'être en danger. » Le dernier lord maire avait été renvoyé; mais comme dans le choix de son remplaçant on n'avait pas bien suivi les réglemens de la nouvelle charte, on ne pouvait recevoir le serment de celui-ci; en sorte que c'était une singulière chose que l'état de la ville d'York : archevêché sans archevêque, cité sans maire, et ville de garnison sans un seul soldat. Mais on pourvut bientôt à tout cela. On rétablit l'ancienne charte, et avec elle l'ancien lord maire. L'évêque d'Exeter, qui s'enfuit de cette ville lors du débarquement du prince d'Orange, fut fait archevêque d'York, et on m'envoya une compagnie d'infanterie à demeure.

Ce qu'il y avait d'étrange, et ce qu'on pouvait regarder comme un présage certain des malheureuses conséquences de cette invasion, c'est que ni la noblesse des provinces, ni le peuple ne s'en inquiétaient pas le moins du monde. « Le prince, « disait-on, vient seulement pour maintenir la « religion protestante, il ne fera pas de mal à « l'Angleterre. » De l'autre côté, la cour donnait à entendre que c'était à la couronne qu'il en voulait, et que les Hollandais le soutenaient dans l'intention de s'emparer du commerce d'Angleterre. Au fait, les déclarations de Son Al-

tesse, publiées peu de temps après son débarquement, paraissaient assez obscures et assez ambiguës. Le prince y présentait les griefs de la nation sous un jour très-odieux, assurait que l'intention du Roi était de changer le gouvernement de l'Eglise et de l'Etat, de rendre son pouvoir absolu et d'extirper la religion protestante. « C'était, disait-on, dans cette vue qu'il avait « insisté sur le pouvoir de dispenser de l'exécu- « tion des lois ; qu'il avait refait et arrangé à son « plaisir toutes les chartes, afin d'obtenir des « membres du parlement tels qu'il les désirait ; « qu'il avait fait interroger d'avance ceux qu'il « voulait avoir pour membres des communes, « et leur avait fait prendre des engagemens; et, « ce qu'il y avait de pis encore, avait trompé « la nation par la naissance supposée d'un faux « prince de Galles, uniquement dans le but de « favoriser le papisme et de priver le prince et « la princesse d'Orange de leurs droits à la cou- « ronne. »

Le Roi, voyant qu'on faisait grand bruit sur cette naissance du prince de Galles, assembla, peu de temps avant l'invasion, un conseil extraordinaire où furent convoqués toute la haute noblesse, les évêques et tous les ministres étrangers. La Reine douairière, plusieurs lords et ladies, les serviteurs du Roi et de la Reine, au nombre de quarante, tant protestans que pa-

pistes, donnèrent devant cette assemblée des preuves convaincantes de la naissance d'un prince. Tous furent ensuite interrogés sous serment à la chancellerie, où leur déclaration fut enregistrée.

Le 29 octobre nous arriva la nouvelle que la flotte hollandaise avait été complétement dispersée par une tempête, que lord Sunderland était certainement renvoyé, et lord Preston secrétaire d'Etat à sa place. Le Roi cependant faisait de grands préparatifs de guerre et avait calculé que son armée pouvait monter à six mille hommes de cavalerie et dragons, et trente-huit mille fantassins. La flotte était sortie sous les ordres de lord Dartmouth, mais elle était fort inférieure à celle des Hollandais, et ne servit de rien. Trois jours après, la déclaration du prince d'Orange fut envoyée par une main inconnue à un homme de la ville qui me l'apporta, et je la transmis immédiatement au secrétaire d'Etat. En même temps, des ordres furent envoyés pour s'assurer de lord Lumley, alors dans le North-Riding; mais le colonel John Darcy, qu'on avait chargé de cette mission, prétendit qu'il n'avait pu le trouver. Cependant il parut ensuite que sa seigneurie n'était pas loin, et qu'on aurait pu l'arrêter si on eût voulu. Le lendemain, un exprès du secrétaire de la guerre m'informa que la flotte hollandaise avait été vue par delà les

Dunes, dirigeant sa course vers l'ouest; ce qui nous fit espérer que nous n'avions pas à craindre un débarquement dans le nord. Trois jours après, je reçus par un autre exprès la nouvelle que, le 5 novembre, le prince était débarqué à Torbay, dans l'ouest, et qu'il avait marché sur-le-champ à Exeter, accompagné du maréchal de Schomberg, ancien et habile militaire, et suivi d'un grand nombre d'Anglais, tous marquans dans la haute et moyenne noblesse, et qu'il amenait aussi une forte armée de terre.

J'envoyai aussitôt au duc de Newcastle la nouvelle de cette invasion, qu'il avait déjà reçue de plus haut. Il me répondit que le prince ayant débarqué sur un point aussi éloigné, sa présence n'était nullement nécessaire à York. Cela me parut une marque de timidité, et je lui fis dire que le danger n'était pas seulement de la part des étrangers, mais de celle des alliés qu'ils devaient avoir dans le pays, car il était impossible que le prince osât attaquer l'Angleterre avec une armée de vingt mille hommes, s'il n'était pas certain de trouver de l'aide parmi nous. Les députés lieutenans, au nombre de dix, étaient tous à York; et, désirant fort maintenir la paix et le bon ordre, ils proposèrent pour le 19 du mois une réunion de la noblesse et des francs tenanciers du comté, afin d'y faire rédiger quelque déclaration d'une loyauté inébranlable envers le Roi en ces temps

de danger, et aussi pour délibérer sur ce qu'il pouvait y avoir à faire pour l'honneur de Dieu et notre bien-être et sûreté. Cette motion fut faite par sir Henri Gooderick; je l'appuyai ensuite, observant qu'une adresse dans ce sens obligerait le gouvernement et découragerait ses ennemis. On fit donc des lettres de convocation qui furent envoyées dans tout le pays. En même temps j'écrivis à lord Preston, secrétaire d'Etat, pour l'informer de l'intention où les gentilshommes de nos cantons paraissaient être de présenter au Roi une adresse loyale. J'écrivis au duc de Newcastle pour l'engager à venir à la réunion.

Ce même jour 15 novembre, comme j'étais à dîner avec lord Fairfax, sir Henri Gooderick et autres chez un gentilhomme qui nous avait invités, le clerc du juge de paix de West-Riding vint nous apprendre qu'on avait formé une nouvelle commission, de laquelle étaient exclus trente environ des principaux gentilshommes du voisinage, et entre autres sir Henri lui-même. Cela le mit dans une telle fureur, qu'il jura qu'il était bien fâché d'avoir provoqué cette assemblée comme il l'avait fait pour le service du Roi; mais on me dit que l'intention était d'y discuter quelques points qui n'auraient pas été si favorables à la cour, car on voulait en même temps faire une pétition pour demander la prompte convocation d'un parlement libre. On devait aussi,

disait-on, insister sur d'autres concessions. Cependant la chose me fut niée positivement, et en particulier par sir Henri Gooderick; et, comme c'était un homme d'un caractère généralement ouvert, j'avoue que j'ajoutai foi à ses paroles. Mais l'amitié met trop souvent un bandeau sur les yeux.

Quatre jours après, le duc de Newcastle vint en personne à York, et dit qu'il avait appris qu'on formait le projet d'une pétition pour demander un parlement libre, et qu'il ne croyait pas bon qu'on assemblât au même lieu tant de troupes de la milice. Je demeurai ce soir-là avec Sa Grâce jusqu'à minuit, et nous résolûmes, si la pétition ou adresse n'était pas conçue dans les termes de la plus parfaite loyauté, d'y refuser notre signature. Le lendemain Sa Grâce réunit ses députés lieutenans, et leur demanda si leur assemblée du jeudi avait un autre but que celui de faire une déclaration de loyauté envers Sa Majesté. Sur quoi sir Henri Gooderick, l'un d'entre eux, répondit sans détour que son projet était de présenter une pétition pour demander un parlement libre, et qu'il espérait que toute l'assemblée se joindrait à lui pour faire cette pétition, à l'exemple de celle qui venait d'être présentée par quelques évêques et quelques lords séculiers. Le duc fut si mécontent de cette réponse, qu'il déclara qu'il ne resterait pas pour se voir faire affront et im-

poser la loi par ses propres députés, et qu'il partirait le lendemain. Je m'opposai à cette résolution, disant qu'on n'en pouvait prendre aucune avant l'assemblée, et que si elle jugeait nécessaire de faire autre chose qu'une pure déclaration de loyauté, il était possible que son adresse au Roi fût rédigée de manière et avec une telle modération, qu'elle satisfît le pays sans offenser la cour. En un mot, je pensais que Sa Grâce devait, à tout événement, se trouver sur les lieux dans ce moment de trouble et d'embarras; mais le duc partit comme il l'avait annoncé, disant que j'avais été seul de son parti.

Le 22 novembre, fut le jour de la réunion, jour fatal, selon moi. Je ne voulus pas me rendre à la salle commune, lieu désigné pour l'assemblée; et, au fait, je ne le pouvais pas, à cause de quelques contusions que j'avais reçues, mon cheval étant tombé sur moi; mais j'appris qu'au milieu de cette réunion, composée d'environ cent gentilshommes, sir Henri Gooderick avait déclaré que, comme depuis ces dernières années le gouvernement avait fait de grands efforts pour rétablir le papisme dans le royaume, et avait travaillé, de diverses manières, à anéantir les lois du pays, il n'y avait moyen d'obtenir le redressement des nombreux griefs sous lesquels nous gémissions que par la convocation d'un parlement libre; qu'il n'y avait pas un moment à perdre pour présenter une

pétition en ce sens, et qu'ils ne pouvaient suivre un meilleur exemple que celui que leur avaient donné plusieurs lords spirituels et temporels. Il y en eut qui ne partagèrent pas entièrement son opinion, et auraient voulu que l'on adoucît et corrigeât quelques expressions de l'adresse, observant qu'en même temps qu'ils présentaient une telle pétition, il était de leur devoir d'assurer le Roi qu'ils le soutiendraient, au hasard de leurs vies et de leurs fortunes, au milieu des dangers qui le menaçaient, ainsi que son royaume; mais cela fut écarté. Lors donc que l'adresse fut rédigée selon les intentions de sir Gooderick et de ses amis, malgré l'opposition de plusieurs qui se retirèrent, on la présenta à la signature; mais deux personnes seulement avaient signé lorsqu'un M. Tankard arriva avec l'effrayante nouvelle d'un soulèvement des papistes, qui avaient, disait-il, tiré sur les troupes de la milice. Tous les gentilshommes alarmés se précipitèrent hors de la salle, et ceux qui étaient du projet coururent à leurs chevaux, qu'ils avaient là tout prêts dans cette intention. Lord Danby était demeuré chez lui, attendant le moment où serait donnée cette fausse alarme. Aussitôt il monta à cheval avec son fils, lord Lumley, lord Horton, lord Willoughby et autres, qui, avec leurs domestiques, formèrent un corps de cavalerie d'environ cent personnes bien montées et bien armées.

Ils se rendirent auprès des quatre escadrons de milice, qu'on avait rassemblés pour un tout autre objet, et crièrent : « Un parlement libre ! la « religion protestante et point de papisme ! » Les capitaines de ces compagnies étaient lord Fairfax, sir Thomas Gower, M. Robinson et le capitaine Tankard. Ils étaient, depuis la veille au soir, dans le secret, et d'ailleurs étaient, de leur nature, très-disposés à prendre eux-mêmes un parti de ce genre. Ils répondirent donc aux cris des autres, et entraînèrent leurs compagnies. Ils se rendirent d'abord à la grand'garde des troupes permanentes, où il n'y avait pas plus de vingt hommes, qu'ils surprirent avant que j'eusse le moindre avis et même le moindre soupçon de ce qui se préparait ; ne croyant pas qu'il fût possible que deux hommes de ce rang et de cette fortune se laissassent emporter par leur mécontentement, quelque grand et juste qu'il pût être, au point de s'engager dans une entreprise si désespérée et si contraire aux lois, qu'ils se vantaient de défendre, et à la religion qu'ils professaient. Je ne fus pas plutôt averti de ce qui venait de se passer, que j'envoyai chercher les officiers et le poste, et appris qu'ils étaient tous prisonniers. Je mandai les capitaines des quatre escadrons de milice, leur ordonnant de m'amener leurs escadrons, en ma qualité de gouverneur pour le Roi. Je donnai les mêmes ordres à la grand'garde de la milice à

pied; mais ils ne voulurent pas bouger d'un pas, ni écouter aucun ordre. J'envoyai alors chercher mes chevaux, et allais me rendre auprès de la milice, espérant par ma présence la ramener au service du Roi, lorsque sir Henri Bellasis, qui avait commandé un régiment en Hollande sous les ordres du prince d'Orange, et rôdait depuis long-temps dans le comté d'York pour le service de Son Altesse, conduisit devant ma porte un parti de trente chevaux, et m'empêcha ainsi de sortir de chez moi jusqu'à l'arrivée de lord Danby, qui vint me trouver avec ses principaux associés.

Sa seigneurie me dit qu'il n'était bon à rien de résister, que lui et les gentilshommes qui l'accompagnaient avaient pris les armes pour un parlement libre et pour la défense de la religion protestante et du gouvernement établi par les lois; que le Roi avait presque anéanti ce que le prince d'Orange venait rétablir, et qu'il espérait que je m'unirais à eux dans un si louable effort. Je leur répondis que j'étais aussi bien qu'eux pour un parlement libre et la religion protestante, mais que j'étais aussi pour le Roi. Sa seigneurie répondit qu'elle était également pour le Roi, et espérait que, suivant les mêmes principes, nous nous unirions dans une même action. Je lui répondis que bien que nous fussions d'accord sur le fond des choses, nous différions absolument sur la forme; que je ne pouvais penser qu'il fût légal

de rien arracher à la couronne par une violence quelconque, et qu'ayant l'honneur d'être gouverneur d'York pour Sa Majesté, il m'était impossible, quelles que pussent être les conséquences de mon refus, de m'associer à des hommes qui agissaient contre son autorité et la commission qu'il m'avait donnée. Sa seigneurie me dit alors qu'elle était obligée de m'arrêter. Je lui répondis que j'étais sans défense, dénué d'armes et de secours, et me reconnaissais au pouvoir de sa seigneurie pour faire de moi tout ce qu'il lui plairait; mais, après quelques momens de consultation, lord Danby me dit qu'il me savait un homme d'honneur, et regarderait ma promesse de ne pas sortir de chez moi comme un empêchement aussi fort pour moi, que le pourrait être une garde ou une prison; qu'il fallait donc que je lui donnasse ma parole d'honneur de ne pas sortir de ma chambre. Cependant il m'engagea à réfléchir sur ce qu'il m'avait dit. Ensuite il s'empara de toutes les portes, mit partout bonne garde, et ne permit à personne d'entrer ni de se retirer. Ils s'assurèrent de tous ceux qui témoignaient désapprouver leur conduite, et particulièrement des officiers de la compagnie d'infanterie qu'on m'avait envoyée; mais le jour même la compagnie se joignit à eux. Ainsi réunis, ils visitèrent le lendemain les magasins, où Dieu sait que les approvisionnemens étaient réduits à peu près à

rien, malgré les pressantes remontrances que depuis long-temps, et dernièrement encore, j'avais adressées au Roi. Les escadrons de milice et quelques gentilshommes qui, au nombre de soixante, au plus, étaient venus s'y joindre comme volontaires, fourragèrent les maisons de plusieurs papistes pour y chercher des prêtres, des armes et des chevaux, qu'ils prenaient partout où ils en trouvaient. Ils firent prisonnière, dans ses quartiers à Tadcaster, une compagnie d'infanterie nouvellement levée, mais qui n'était pas encore armée; ils enlevèrent aussi une compagnie de grenadiers qui passaient par York pour aller à Londres; mais jusque-là ils n'avaient touché aux propriétés de personne, excepté à celles du Roi, à celles des papistes et aux miennes; car ils se servirent, sans scrupule, du charbon et des autres provisions que j'avais faites pour l'usage de la garnison.

Le 24 novembre, le comte engagea le lord maire à convoquer une assemblée générale. Sa seigneurie y fit un discours où elle exposait les raisons de la prise d'armes et de la déclaration qui l'avait accompagnée, et demandait que la cité se joignît à eux pour cette déclaration qui fut signée sur sa demande, et que signèrent aussi beaucoup de gentilshommes. Elle parut le lendemain imprimée et signée de six lords, trois fils de lords, cinq baronnets, six chevaliers,

soixante-six écuyers et gentilshommes et cinquante-six des citoyens d'York. Nous apprîmes alors de Nottingham que le comte de Devonshire, lord Delamere et un grand nombre d'autres personnages de la haute et moyenne noblesse avaient pris les armes dans ces cantons, et qu'on se rendait en foule autour d'eux.

Cependant le Roi était en marche pour Salisbury, qu'il avait désigné pour le rendez-vous général de toute son armée. Il avait fait partir le petit prince son fils, selon les uns, pour Portsmouth, selon les autres, pour la France. Un jour ou deux après, je demandai au comte de Danby qu'il me permît de demeurer prisonnier dans ma maison de campagne, où je lui promettais de ne rien faire à son préjudice, mais de me tenir et conduire, conformément à ma parole, comme un véritable prisonnier. Sur quoi il m'envoya chercher pour dîner avec lui, et me dit, quand j'arrivai, que pour me faire mieux digérer mon dîner, il m'annonçait que je pourrais partir quand je voudrais aux conditions que je lui avais proposées. Il me dit à dîner que l'absence du duc de Newcastle avait été particulièrement favorable à leurs projets, et qu'il ne doutait pas que je n'éusse conçu quelques craintes ou quelques soupçons de ce qui devait arriver. Je répondis que j'avais bien cru, à la vérité, qu'ils porteraient leurs prétentions très-haut dans leur pé-

tition, mais n'avais jamais imaginé que tant de gentilshommes de leur rang se hasardassent dans une entreprise si périlleuse, et que si j'avais pu le prévoir, j'aurais certainement résisté, malgré l'inutilité d'un tel effort, ou me serais du moins échappé de la ville. Je m'entretins avec plusieurs de ces gentilshommes, et m'aperçus qu'ils commençaient à réfléchir sur ce qu'ils avaient fait, et à y voir plus de danger qu'ils n'avaient cru d'abord. Ils me parurent troublés de ce qu'on ne venait pas se réunir plus promptement autour d'eux. Lord Willoughby me dit que c'était la première fois qu'un Bertie prenait parti contre la couronne; que c'était un chagrin pour lui, mais que telle était la fatale nécessité des temps, qu'il ne lui avait pas été possible de l'éviter. Je lui répondis qu'on aurait pu, sans en venir à la force ouverte, s'opposer à l'usurpation notoire de nos droits; qu'une représentation franche et complète de nos griefs, soutenue d'une manière efficace par tout le royaume, n'aurait pu manquer d'obliger le Roi à juger plus sainement de son entreprise; que le besoin absolu d'argent, la violente fermentation qui régnait dans toute la nation, et la certitude acquise qu'on ne pourrait jamais nous remettre sous le joug du papisme, auraient contraint Sa Majesté, pour son intérêt et même pour sa sûreté, à changer de direction. Sir Henri Gooderick voulut alors me persuader

de signer leur déclaration, mais je leur dis que cela n'était pas possible; que, bien que je pensasse comme eux sur son contenu, maintenant qu'ils avaient pris les armes, je ne pouvais, dans mon opinion, m'unir à eux pour la déclaration sans donner lieu de penser que je m'unissais aussi à l'acte de violence par lequel ils l'appuyaient. M. Tankard me pressa aussi très-vivement de m'unir à eux, mais je n'y voulus point consentir. Au milieu de tout cela, arriva le clerc du juge de paix pour m'apprendre qu'on avait formé une nouvelle commission dans laquelle étaient rétablis tous les gentilshommes de West-Riding, qui avaient été exclus, comme je l'ai dit plus haut, et que j'en étais exclu à mon tour, ainsi que deux autres personnes. Lord Danby, relevant aussitôt la chose, me dit qu'il était clair qu'il y avait du mécontentement contre moi, et que très-certainement je serais beaucoup plus maltraité de l'autre côté que du leur; mais cela n'eut aucune influence sur ma résolution. Le lendemain, le duc de Newcastle envoya l'ordre à ses capitaines de cavalerie de renvoyer les escadrons de milice; mais, au lieu d'obéir, ils rirent beaucoup de ce message, alors si peu de saison.

Ce jour même, j'obtins une passe des généraux pour me rendre chez moi, sur ma parole que je me renfermerais dans ma demeure, ou du moins ne m'en éloignerais pas de plus de cinq milles,

et que j'y vivrais tranquillement, m'abstenant de toute action hostile. On nous donna alors pour nouvelle que l'armée, en votant pour un parlement libre, avait déclaré qu'elle défendrait la personne de Sa Majesté envers et contre tous sans aucune exception : c'était précisément ce que j'aurais voulu qu'on mît dans notre pétition du comté d'York; mais on nous avait à peine appris cette louable détermination, qu'on vint nous dire qu'un nombre considérable de grands personnages, officiers de l'armée et confidens particuliers du Roi, avaient quitté le parti de Sa Majesté et passé au prince d'Orange, et entre autres lord Churchill. Celui-ci étant, le 19 novembre, en qualité de major-général à Salisbury avec le Roi, qui y avait donné rendez-vous à son armée, devait, dit-on, sous prétexte de mener le Roi visiter les postes extérieurs, le livrer à un parti de l'armée du prince d'Orange; mais un excessif saignement de nez empêcha le Roi de poursuivre sa route, et lord Churchill, voyant son dessein manqué, alla sur-le-champ trouver le prince, accompagné du duc de Grafton, du colonel Berkley et de plusieurs autres. Il est à remarquer que ce lord Churchill avait été élevé du rang de page du Roi à celui de vicomte d'Angleterre, et qu'il possédait de grands biens dus entièrement à la munificence de Sa Majesté. Le Roi, étonné de ce départ, et ne sachant plus à

qui se fier, retourna, le 24, à Andover, où il soupa avec le prince Georges de Danemarck son gendre et le duc d'Ormond, qui, à la surprise de tous, désertèrent cette nuit même et passèrent au prince avec plusieurs autres personnages considérables et de haute réputation. Le lendemain, la princesse de Danemarck quitta secrètement Whitehall, accompagnée de lady Churchill, et se réfugia à Nottingham. Le nombre de ceux qui avaient ainsi abandonné le Roi ne s'élevait pas encore à mille personnes; mais il résulta de ces désertions une telle méfiance, qu'on n'osait plus compter les uns sur les autres, ne sachant qui demeurerait fidèle à la cause royale; en sorte que l'armée et l'artillerie eurent ordre de rétrograder vers Londres, où Sa Majesté arriva le 26. Les postes avancés furent établis à Windsor, Reading et lieux d'alentour.

Le lendemain, il convoqua tous les lords spirituels et temporels qui se trouvaient actuellement à la ville, au nombre d'environ cinquante. D'après leur avis, on expédia sur-le-champ des writs pour la convocation d'un parlement libre, pour éloigner les catholiques romains de tous les conseils et emplois, et pour annoncer un pardon général en faveur de tous ceux qui étaient avec le prince, et nommer des commissaires pour traiter avec lui. La proclamation fut aussitôt publiée en conséquence, et le parlement convo-

qué pour le 15 janvier suivant. Les lords Hallifax, Nottingham et Godolphin furent nommés commissaires pour aller trouver le prince. Mais pour revenir à ce qui se passait dans nos provinces septentrionales, la ville de Kinston-sur-Hull, ou autrement de Hull, place d'une si haute importance, fut surprise à cette époque par M. Copley, lieutenant-gouverneur, qui, s'étant fait un parti dans la ville, se rendit maître dans la nuit du gouverneur lord Langdale, ainsi que d'un grand nombre de catholiques romains qui avaient cherché un refuge dans cette ville. Les soldats, passant du parti de la trahison, se déclarèrent pour le Roi et la religion protestante, et envoyèrent aussitôt donner avis à York de ce qu'ils avaient fait. Environ le même temps, on envoya d'York un parti qui s'empara des chevaux et des armes du duc de Newcastle, mais sans aucune violence ni insulte contre la personne de Sa Grâce. En un mot, il ne resta, dans toute la partie du comté que j'habitais, et même dans tout le nord de l'Angleterre, que bien peu de gentilshommes attachés au parti du Roi.

Plymouth, Bristol et les autres places se soumirent au prince, et la défection commença à devenir générale; et au beau milieu de tout cela le prince de Galles, que tout le monde croyait en France, fut ramené de Portsmouth à Londres; mais il n'y demeura pas long-temps, et la nuit

suivante, qui était celle du dimanche, la Reine, vers minuit, monta avec lui à bord d'un vaisseau préparé en secret, et un vent favorable les conduisit à Dunkerque. Le lendemain un régiment de cavalerie écossaise alla se rendre au prince, et à peine se passait-il une heure sans que Sa Majesté, semblable à Job, ne reçût de mauvaises nouvelles d'une espèce ou d'une autre; en sorte que le 11 novembre, cédant aux plus funestes conseils, le Roi partit secrètement, accompagné seulement de trois ou quatre personnes. On crut généralement alors que c'était pour suivre la Reine : cela parut tout-à-fait extraordinaire, et l'on fut saisi de surprise, car ses commissaires venaient de lui faire savoir que les affaires pouvaient s'accommoder avec le prince d'Orange, à la satisfaction de Sa Majesté; et, en conséquence, il avait convoqué son conseil de cabinet pour le lendemain neuf heures du matin; mais il n'avait nullement, à ce qu'il paraît, le projet de s'y trouver, car il partit le soir même sans laisser un ordre ou une instruction sur ce qu'on avait à faire. Le lord chancelier s'en alla en même temps emportant avec lui le grand sceau, en sorte que tout tomba dans la dernière confusion, et la consternation était inexprimable. Les lords spirituels et temporels écrivirent donc à Son Altesse le prince d'Orange pour lui faire savoir que le Roi les avait quittés, et l'informer qu'ils allaient

prendre soin de tenir tout en ordre jusqu'à ce qu'ils eussent reçu ses instructions, l'engageant à se rendre à Londres.

La populace s'était montrée déjà excessivement irritée contre les papistes; mais alors, supposant, avec assez de probabilité, que c'était par leur conseil, ou plutôt à leur instigation, que le Roi avait quitté Londres, elle passa au dernier degré de violence; elle se sépara en troupes nombreuses, se jeta sur les chapelles des catholiques qu'elle abattit ainsi que la maison de plusieurs de ceux qui professaient cette religion, prit et mit en pièces leurs meubles, et emprisonna ceux qu'on soupçonna être prêtres; elle n'épargna pas même les chapelles et la demeure des ambassadeurs et autres ministres étrangers, surtout celle de l'ambassadeur d'Espagne, à qui, en cette occasion, on prit, selon l'opinion commune, des effets et de l'argenterie pour la valeur de cent mille livres, tant à lui qu'à quelques personnes qui avaient cherché un refuge dans sa maison. Les objets de peu de valeur, ou ceux qui appartenaient à la superstition romaine, furent brûlés publiquement au milieu de la rue. Le même jour, le lord chancelier, que la marée avait forcé d'attendre trop long-temps, fut pris à Wapping, déguisé en marinier et sans sourcils, car il les avait coupés à dessein. Il fut mis à la tour par ordre des lords. Dans le premier moment, comme

on ne faisait que le soupçonner, il avait été conduit au lord maire; mais on le reconnut bientôt, et on fut obligé de lui donner une forte garde, sans quoi il aurait été certainement mis en pièces. Le fameux quaker Penn, homme d'une grande réputation de capacité, et que le Roi avait fort consulté relativement aux pouvoirs de dispensation qu'il avait malheureusement voulu usurper, et sur son projet de liberté de conscience, fut aussi arrêté, ainsi que le père Peters, cet incendiaire, scandale du conseil privé, où, le premier de son ordre pernicieux, il siégeait depuis plusieurs années.

Cependant le Roi en partant écrivit aux officiers généraux de l'armée que, se trouvant réduit à cette extrémité de faire partir la Reine et le prince de Galles, il était forcé de les suivre, et qu'il espérait qu'un jour ou l'autre Dieu daignerait toucher le cœur de la nation d'un sentiment d'honneur et de loyauté; que, s'il eût pu se fier à ses troupes, il aurait au moins porté quelques coups pour sa défense; mais que, bien qu'il y eût parmi elles quelques braves et loyaux sujets tant officiers que soldats, ceux-ci lui avaient conseillé de ne se pas hasarder à la tête de son armée et de ne s'en pas servir pour combattre le prince d'Orange. Il remerciait ceux qui lui étaient demeurés fidèles, et ajoutait que, sans attendre d'eux qu'ils s'exposassent par leur ré-

sistance à une armée étrangère, il espérait qu'ils se tiendraient libres de toute association et exempts de toute mauvaise action de ce genre; il disait, en *post-scriptum*, que comme il les avait constamment trouvés loyaux envers lui, ils avaient toujours trouvé et trouveraient toujours en lui un bon maître. Lord Feversham, qui commandait alors en qualité de général, fit passer cette lettre au prince d'Orange, et lui manda en même temps que, d'après les instructions qu'elle contenait de ne faire aucune résistance, il avait, pour prévenir l'effusion du sang chrétien, averti l'armée de cette résolution, sur quoi elle s'était en grande partie débandée.

Cependant Sa Majesté s'efforçait de quitter le royaume dans une barque, accompagnée d'un petit nombre de gens de sa suite, parmi lesquels se trouvait sir Edouard Hales; mais après s'être embarqués à une île du comté de Kent, comme ils prenaient le large ils furent abordés par un bateau dans lequel étaient six hommes armés qui allaient, disaient-ils, pour faire la chasse aux prêtres et les encager. Ils traitèrent le Roi, mais surtout ceux qui l'accompagnaient, d'une manière très-grossière et très-brutale, et prirent à Sa Majesté trois cents guinées qui étaient tout ce qu'elle possédait alors, et son épée. Cependant, lorsqu'ils surent qui elle était, ils voulurent lui rendre le tout, mais Sa Majesté ne reprit que

son épée. Ramené à terre, le Roi se rendit chez lord Winchelsea, où il fut repris d'un autre saignement de nez qui l'affaiblit beaucoup et le rendit fort malade. On donna avis de son retour aux lords qui étaient à Whitehall; ils ordonnèrent à quatre nobles, Aylsbury, Middleton, Yarmouth et un autre, et à quelques uns de ses serviteurs de se rendre près de lui et de lui porter ce dont il aurait besoin; quelques uns de ses gardes y allèrent aussi, ainsi que lord Feversham; mais ils avaient ordre de laisser Sa Majesté en toute liberté de faire ce qu'elle désirerait, ne jugeant pas convenable de lui imposer aucune contrainte. Environ à la même époque, furent pris également les lords Peterborough et Salisbury, dernièrement convertis par le père Walker, maître d'un collége de l'Université d'Oxford. Le prince d'Orange, qu'on avait invité à venir à Londres, avait atteint Windsor avant de savoir que le Roi eût été arrêté dans sa fuite.

Son Altesse, avant d'arriver à Londres, envoya de ses troupes se mettre en possession de la Tour, les plaça dans la ville et aux environs, mit un poste à Whitehall, et à deux heures du matin fit avertir Sa Majesté qu'il fallait que, dans la journée, elle s'éloignât à la distance de dix ou douze milles, accompagnée des gardes de Son Altesse. Sa Majesté s'en alla donc à Rochester, suivie du lord Dumbarton, de lord Aylsbury et

de lord Arran. Alors le prince vint à Saint-James, où il fut complimenté par un grand nombre de gens de la première noblesse. Les cloches sonnèrent, on alluma les feux de joie, et la multitude n'épargna aucun signe public de réjouissance : cependant les hommes sérieux de la cité paraissaient trouver bien dur que le Roi fût forcé de quitter Londres une seconde fois.

Le prince, à son arrivée, parut mieux disposé pour les presbytériens que pour les membres de l'Église anglicane, ce qui troubla fort le clergé. Il donna ordre qu'on assemblât, le plus tôt possible, autant qu'il se pourrait des troupes du Roi, et fit fourrer le lord Feversham en prison au château de Windsor pour les avoir débandées ainsi que pour d'autres choses dont on l'accusait. Nous ne devons pas oublier de dire que Son Altesse le prit si haut dès le premier moment qu'elle fit attendre quatre heures le duc de Beaufort avant de l'admettre près d'elle. Le Roi, alarmé de cette manière d'agir, commença à se croire en danger, et fit dire aux lords qu'il désirait quitter le royaume. Leurs seigneuries prirent quelque temps pour examiner la réponse qu'elles avaient à faire ; mais, tandis qu'elles délibéraient, le Roi se donna lui-même la satisfaction qu'il désirait et s'évada secrètement. Alors les gardes anglaises et les autres troupes furent envoyées par le prince à vingt milles de Londres

pour faire place aux troupes étrangères qu'il avait amenées avec lui.

Les lords spirituels et temporels, au nombre de soixante, présidés par lord Hallifax, après avoir siégé quelque temps dans leur chambre, voyant que Sa Majesté ne voulait pas nommer un autre chancelier ou garde du sceau, ni représenter le grand sceau, firent une ordonnance pour bannir à dix milles de la cité tous les papistes qui ne l'habitaient pas depuis quatre ans. Leurs seigneuries n'interrompirent point leurs séances jusqu'au jour de Noël, et entre autres choses rédigèrent une adresse au prince pour l'engager à se charger du gouvernement jusqu'à ce que les affaires fussent arrangées. Le lendemain, un certain nombre de lords furent nommés pour présenter cette adresse, mais Son Altesse leur dit qu'elle ne pouvait leur répondre avant d'avoir pris l'avis des communes; car c'était seulement deux jours auparavant que le prince avait ordonné au lord maire et à cinquante des aldermen et des membres du conseil commun de se réunir dans la chambre des communes avec tous ceux des membres du parlement sous le dernier règne qui se trouvaient alors à Londres, pour y siéger en comité à l'imitation des lords. Ils s'assemblèrent donc au nombre d'environ trois cents, et votèrent leur adhésion à la plupart des choses faites par les lords, et particulièrement à l'a-

dresse présentée au prince pour l'engager à se charger du gouvernement jusqu'au 22 janvier, époque à laquelle était convoquée une convention. Il paraît que les writs expédiés pour la convocation étaient regardés comme nuls et de nul effet. Tout cela se fit au milieu d'un calme presque absolu. On ne tenta aucune attaque, aucun mouvement ne s'éleva ou ne fut même essayé. Tout fut paix, assentiment et soumission.

Le prince, ayant reçu ces adresses, répondit que, conformément à l'opinion qu'elles exprimaient, il se chargerait de prendre les mesures nécessaires pour maintenir la tranquillité de la nation jusqu'à l'époque de la convention, et qu'il expédierait dans les différens comtés et villes des lettres pour la convoquer; qu'il aurait soin que le revenu fût employé de la manière la plus convenable à l'utilité et aux besoins des affaires; qu'il ferait de son mieux pour mettre l'Irlande dans la situation la plus favorable au maintien de la religion protestante et du parti de l'Angleterre, et qu'en tous temps il risquerait sa vie pour les lois et libertés de ces royaumes, et la défense de la foi protestante, qui était le véritable but de sa venue.

On reçut la nouvelle que le Roi était arrivé sain et sauf en France, et qu'il était allé rejoindre la Reine alors à Paris. Le roi de France avait d'abord fait préparer le château de Vincennes pour les y recevoir et loger, mais Leurs Majestés

passèrent ensuite à Saint-Germain. Malgré l'absence du Roi et son séjour en terre étrangère, lord Tirconnel, lieutenant d'Irlande, n'en demeurait pas moins fermement attaché à Sa Majesté, et était soutenu par une nombreuse armée de papistes ; tandis que lord Inchiquin, à la tête d'une armée de protestans, avait pris Londonderry et quelques autres fortes villes du royaume. Libre alors d'aller où il me plaisait, je me rendis, le 22 janvier, à Londres, où je vis promptement combien tout était changé. Les gardes et autres militaires qui, par leur bonne mine et leur élégante tenue, étaient l'ornement de la ville, avaient été envoyées en quartier loin de Londres, et les rues fourmillaient de Hollandais de mauvaise mine et mal vêtus, et d'autres étrangers composant l'armée du prince. Cependant la cité paraissait avoir beaucoup d'affection pour ses libérateurs et ne s'apercevait, ni de leur mauvaise mine, ni de l'oppression sous laquelle ils la faisaient gémir, et qui était bien plus insupportable que tout ce qu'on avait jamais pu souffrir de la part des Anglais.

Bien que la convention se réunît le 22, on ne fit rien d'important jusqu'au 28. Ce jour-là les communes ayant pris en considération l'état des affaires de la nation, elles votèrent que le roi Jacques II s'étant efforcé de renverser le gouvernement de ce royaume par la violation du con-

trat primitif existant entre le Roi et le peuple ; ayant, par l'avis des jésuites et autres individus pervers, subverti les lois fondamentales du pays; enfin, ayant quitté le royaume, il avait, par cela seul, abdiqué, et que le trône se trouvait vacant. Le lendemain 29, la même discussion eut lieu à la chambre des lords, et de même que la veille, à la chambre des communes, il se fit plusieurs motions. Quelques uns, mais en petit nombre, auraient voulu qu'on rappelât le Roi, mais avec des conditions; d'autres auraient voulu qu'on continuât à gouverner au nom du Roi, en investissant le prince du pouvoir exécutif sous le titre de Régent ou Protecteur. Quelques uns voulaient que le Roi perdît la couronne et que le prince fût élu roi. D'autres enfin voulaient que l'on couronnât le prince et la princesse comme on avait couronné Philippe et Marie, et que le prince arrivât au trône par droit d'héritage, au titre de sa femme, sans avoir égard au prince de Galles, qui serait tenu pour incapable de succéder comme catholique romain, en raison de son baptême reçu en cette communion. Enfin leurs seigneuries se réunirent aux communes sur le point principal, la vacance du trône, mais elles ne purent s'accorder avec elles sur les expressions. On ajourna donc le débat au lendemain, mais cet ajournement ne fut emporté qu'à une majorité de trois voix. Le même jour, les

communes votèrent : 1°. qu'il avait été reconnu qu'il ne convenait point qu'un royaume protestant fût gouverné par un prince papiste ; 2°. qu'on nommerait un comité chargé de résumer en quelques articles généraux ce qui était absolument nécessaire pour la sécurité de notre religion, de nos lois et notre liberté : ce dernier vote était de la plus haute importance, et passé dans l'intention très-sage d'établir la base des conditions sur lesquelles pourraient reposer les droits de la personne appelée à succéder au trône et l'obliger à une plus stricte observation des devoirs qui lui étaient imposés qu'on ne l'avait obtenu jusqu'alors. Cependant le prince ne semblait s'inquiéter en aucune façon de ce qui se faisait et demandait seulement que, vu la nécessité des affaires de Hollande et d'Irlande, on procédât le plus promptement qu'il serait possible afin d'arriver bientôt à une conclusion.

Le lendemain, 31 décembre, fut consacré à une fête d'action de grâces pour remercier Dieu de l'arrivée de Son Altesse, venue, comme on le dit alors, pour nous délivrer du papisme et de l'esclavage; mais on remarqua que les témoignages de la joie publique n'étaient pas aussi vifs qu'on y avait compté. Il est aisé de rendre compte ici des raisons de cette froideur, mais il vaut mieux retarder un peu cette explication. Le même jour, les lords siégèrent et reprirent leurs débats ;

mais ils différèrent des communes relativement à l'expression *abdiqué* à laquelle ils auraient voulu substituer le mot *déserté*, et ne purent consentir à reconnaître avec elles que le trône fût absolument vacant; ainsi on avait toujours la possibilité d'établir un Régent ou Protecteur, ou même de rappeler le Roi avec des conditions.

Tandis que cela se passait, je vis, le 1er. février, lord Hallifax et M. Seymour, l'ancien orateur de la chambre des communes, homme d'une grande capacité, et fort d'avis que l'on continuât de gouverner au nom du Roi, et même que le Roi fût rappelé en personne, si l'on pouvait se mettre à l'abri du papisme. Le docteur Burnet y était aussi. Il soutint avec une grande violence qu'il fallait déférer la couronne au prince, et que l'Angleterre ne pourrait jouir d'un bon et solide gouvernement si Son Altesse n'était placée au timon des affaires, et le royaume étroitement uni à la Hollande. Seymour dit que ce qu'il proposait était impraticable; car, si le prince était roi, il n'aurait moyen de se soutenir que par l'appui d'une armée sur laquelle on pût compter comme un moyen de défense contre son souverain naturel. Il observa que de même que l'armée anglaise n'avait pas voulu combattre en faveur du papisme, elle répugnait à combattre contre son Roi, et qu'il était, de plus, impossible que l'Angleterre et la Hollande s'unissent sin-

cèrement dans un seul intérêt, poursuivant toutes deux, comme elles le faisaient, la possession d'un unique objet, savoir, le commerce. Ce même soir, milord Hallifax me dit qu'il n'avait pas été d'abord dans le secret de l'expédition du prince; mais que maintenant que Son Altesse était chez nous, et qu'elle y était venue par de si bonnes raisons, il pensait que nous étions obligés de prendre parti pour elle et de la défendre. Je lui répondis que j'avais ouï dire que lord Danby se flattait d'être mieux que lui dans les bonnes grâces du prince, mais il me donna quelques raisons de croire qu'il en était autrement : il remarqua que le zèle de sa seigneurie commençait à se refroidir, et finit en disant que lord Danby ne pouvait pas avoir l'espérance d'obtenir l'emploi de trésorier, attendu que Son Altesse avait déclaré qu'elle voulait mettre cette place en commission. Lord Hallifax me dit ensuite de quelle manière il devait être employé, et s'appliqua, par quelques argumens, à me démontrer qu'on pouvait légalement servir le gouvernement qui allait s'établir. Il me fit voir en particulier que si le Roi avait abandonné ses fonctions, ce n'était pas une raison pour laisser tomber la constitution, et qu'elle tomberait nécessairement si l'on refusait de servir sous le gouvermement de ceux entre les mains de qui elle serait remise. Enfin que dans notre situation actuelle le *salus populi*

devait être *lex suprema*. Sa seigneurie continua en disant qu'il y avait tant de gens qui refusaient de servir, et si peu de gens qui y fussent propres, que si j'étais dans l'intention de m'engager, il ne doutait pas qu'il n'y eût place pour moi, et que lorsque les choses seraient solidement établies, je pourrais prétendre à une ambassade auprès de quelque prince ou Etat de l'Europe, et que là je pourrais me tenir à l'écart jusqu'à ce que les nuages qui couvraient l'horizon fussent entièrement dissipés. Sa seigneurie me proposa ensuite de me conduire le lendemain chez le prince, que je n'avais pas encore vu, et me conseilla de prendre garde aux sociétés que je fréquenterais, et d'être fort circonspect dans mes actions et ma conduite.

Le lendemain, j'allai chercher le marquis. Il était avec le prince dans sa chambre à coucher. Il sortit pour me parler et me dit qu'on ne pourrait pas voir Son Altesse en public avant deux heures de là, et me conseilla d'attendre jusqu'au lendemain. En même temps, les lords qui tenaient pour que la couronne fût conférée immédiatement au prince, commencèrent à craindre que le parti contraire ne l'emportât. Ils trouvèrent donc moyen d'émouvoir le peuple, qui vint en tumulte présenter une pétition aux deux chambres pour demander que l'on couronnât le prince et la princesse d'Orange, et que l'on prît de suite

des mesures pour assurer la liberté et la propriété, ainsi que pour la défense de l'Irlande; mais les lords la rejetèrent parce qu'elle n'était pas signée, et les communes en firent autant, disant qu'elles ne voulaient pas qu'on leur prescrivît leurs votes, et qu'on prétendît les forcer par la crainte, attendu qu'elles devaient voter librement. Le même jour, il arriva des lettres du Roi; mais, comme le messager n'était pas présent pour attester que les lettres venaient du Roi lui-même, elles furent mises de côté pour le moment, et celui qui les avait apportées eut ordre de se présenter devant les lords le lundi matin suivant. Précisément, dans cette conjoncture, une dame de la cour me dit qu'on s'étonnait beaucoup que mon ami le marquis d'Hallifax eût été si vif pour faire déclarer que le Roi avait abdiqué; car il savait positivement que Sa Majesté ne serait jamais partie si elle n'y eût été contrainte par la frayeur. Elle m'assura que quelques semaines avant qu'on sût d'une manière certaine l'intention du prince, sa seigneurie avait négocié avec le Roi pour rentrer dans les affaires; que c'était elle que sa seigneurie avait envoyée au Roi; que le Roi avait donné au marquis un rendez-vous chez elle, qu'ils étaient convenus des conditions, et que ce qui était encore plus fort, sa seigneurie avait traité avec quelques prêtres pour son retour; que, d'après cela, Sa

Majesté avait compté particulièrement sur le marquis lorsqu'elle l'avait mis au nombre des commissaires nommés pour aller trouver le prince ; qu'après avoir conféré avec Son Altesse, il avait écrit au Roi une lettre particulière où il lui faisait entendre qu'on avait de mauvais desseins contre sa personne, et que cela avait été la véritable cause de la fuite de Sa Majesté et du départ de la Reine; qu'après qu'on eut ramené le Roi à Whitehall, lord Hallifax fut un des pairs qui vint au nom du prince lui enjoindre de partir dans l'espace de deux heures pour se retirer à Rochester ou à Ham, et que son motif pour se charger auprès du Roi d'un si fâcheux message fut qu'il était assuré que le parti du prince avait décidé dans le conseil qu'il fallait se rendre maître de la personne du Roi et le mettre en prison, et qu'enfin sa seigneurie savait très-bien que ni la première, ni la seconde fois Sa Majesté n'était naturellement disposée à s'en aller, et n'y avait été forcée que par le soin de sa conservation. La même personne m'ajouta que le Roi avait l'imagination tellement frappée de l'idée de son danger, et avait été si profondément affligé du départ de la princesse Anne, que son esprit en avait été troublé, mais qu'à son retour il était tout-à-fait remis. Elle me dit ensuite que la seconde fois il était si loin d'avoir formé le projet de s'en aller, qu'il ne savait de

quel côté tourner; que tantôt il voulait s'en aller vers le nord et se mettre entre les mains de lord Danby; qu'une autre fois il pensait à aller trouver l'archevêque de Cantorbéry ou l'archevêque de Winchester; qu'elle avait été envoyée de sa part vers ceux-ci pour savoir s'ils voudraient recevoir le Roi et le mettre en sûreté; qu'ils n'avaient ni accepté ni rejeté cette proposition. Elle me dit, de plus, que des lords avaient dessein de se servir du marquis en faveur du prince, mais étaient fort éloignés de vouloir faire terminer la chose à son avantage, et que comme c'était lui qui avait le premier conseillé qu'on retirât aux villes leurs anciennes chartes, il y avait quelque lieu de craindre qu'aussitôt que le gouvernement serait établi on ne le recherchât pour ce conseil, aussi bien que pour quelques autres particularités de sa conduite, attendu qu'il avait de grands ennemis dans le parti auquel il venait de s'attacher. Enfin, elle me pria d'arranger les choses, s'il était possible, de manière à ce qu'elle pût s'entretenir avec le marquis et tâcher de le modérer assez pour le porter à favoriser la proposition de la régence et ne pas pousser si vivement à la déchéance ou à l'abdication. Je lui dis que je ferais ce que je pourrais, mais que sa seigneurie me paraissait trop engagée pour reculer. La même dame me dit qu'un lord d'Ecosse très-important l'avait assurée, peu

de jours auparavant, que si les deux chambres s'accordaient à déclarer le gouvernement vacant, l'Ecosse se choisirait un Roi pour son propre compte, cesserait d'être une province de l'Angleterre et de venir humblement se mettre à la suite d'une cour anglaise.

Les lords ne firent autre chose ce jour-là que d'ordonner qu'on ne fêterait plus le 8 février comme on avait coutume de le faire pour l'anniversaire de l'avénement de Sa Majesté. Ils envoyèrent aux communes leur résolution relativement à l'abdication et à ce qui en dépendait. Les communes, le lendemain, ayant pris ce message en considération, résolurent de s'en tenir *totidem verbis* à leur premier vote.

Le 2 et le 3 février, je vis le duc de Sommerset, le comte de Burlington, le comte de Scarsdale et quelques autres lords, qui, après avoir servi très-activement le parti du prince, semblaient en quelque sorte s'en repentir. Quelques uns disaient que la chose allait beaucoup plus loin qu'ils ne s'y étaient attendus; d'autres, qu'ils n'auraient jamais cru que le prince prétendît à la couronne; mais tous se réunissaient à penser qu'elle devait être mise sur la tête de la princesse pour passer de là à ses héritiers naturels. Le comte de Scarsdale, en particulier, me dit que la princesse de Danemarck sentait très-bien

l'erreur qu'elle avait commise en abandonnant son père pour se ranger du parti du prince, qui maintenant s'efforçait en retour de la dépouiller de son droit et d'obtenir le pas sur elle dans la succession au trône.

Le 4, les lords ayant envoyé aux commissaires l'exposé de leurs motifs pour s'en tenir au mot *déserté*, et ne pas regarder le trône comme vacant, la chambre se divisa sur ce message. Il y eut cent quatre-vingt-trois voix pour l'opinion des lords, et deux cent cinquante et une contre. Le jour suivant, les chambres eurent une conférence dont le résultat fut que le lendemain 6, les lords s'accordèrent au vote des communes. La vacance étant donc prononcée par tout le monde, les lords procédèrent à examiner de quelle manière le trône devait être rempli, et votèrent à la fin que le prince et la princesse d'Orange seraient proclamés sous le titre de roi Guillaume et de reine Marie; mais les communes allèrent plus loin et votèrent que la sanction des lois et le vote négatif appartiendrait au Roi seul, déclarant qu'il ne pouvait y avoir deux votes négatifs. On ajouta que la succession au trône passerait du Roi et de la Reine à celui des deux qui survivrait, puis à leur postérité, et à défaut de celle-ci, à la princesse Anne et à ses enfans, et à défaut de postérité de la princesse

Anne, aux enfans du nouveau Roi, en cas qu'il en eût d'une autre femme, et ensuite en droite ligne, les papistes exclus pour toujours.

Le 8 février, les communes terminèrent un exposé des griefs et usurpations des droits des sujets qu'elles envoyèrent aux lords pour qu'ils s'y joignissent, voulant le présenter au prince pour lui en demander le redressement, en même temps qu'elles lui offraient la couronne d'Angleterre avec toutes ses dépendances.

Cependant le marquis d'Hallifax m'avait prié de le faire rencontrer chez moi avec la dame dont j'ai parlé. Ils s'y virent le 9 février, et ils eurent ensemble une conversation de deux heures. Il me dit ensuite qu'elle l'avait très-vivement poussé, au point qu'elle lui avait dit qu'il était de tous les hommes celui qu'elle s'étonnait le plus de voir soutenir que le Roi avait abdiqué, quand il savait si bien que c'était lui-même dont on s'était servi pour le forcer à fuir, en lui faisant dire que s'il demeurait sa vie serait en danger; que le Roi avouait que, dans cette circonstance, il lui avait dû la vie, comme une autre fois il lui avait dû de n'être pas exclu de la succession. A cela sa seigneurie répondit que le Roi en avait mal agi avec lui; car, l'ayant envoyé en message vers le prince, il ne devait pas partir avant qu'il fût revenu de sa mission. Elle répliqua que ce n'était pas à elle que sa seigneu-

rie pouvait parler ainsi, puisqu'elle savait très-bien que c'était lui qui l'avait fait partir pour se fâcher ensuite de ce qu'il était parti. Alors le marquis se plaignit de ce que le Roi ne s'était pas adressé à lui avant le débarquement du prince. Elle le contredit encore en ceci et assura que sa seigneurie savait très-bien qu'elle n'ignorait pas les fréquentes invitations qu'il avait reçues du Roi, et que s'il n'eût pas tenu la dragée si haute, il aurait été depuis long-temps rappelé aux conditions qu'il aurait voulu prescrire. Ensuite elle lui représenta que, bien qu'engagé très-avant dans le nouveau parti, il ne pouvait être trop circonspect dans sa conduite ; que certainement le comte de Danby lui damerait le pion et lui jouerait dans cette cour le même tour que lord Sunderland dans l'autre; que tout ce qu'on faisait alors reposait sur des bases bien chancelantes; que l'Ecosse choisirait assurément un roi particulier, que l'Irlande était probablement perdue, car le lord député Tyrconnel était alors à la tête d'une armée de quarante mille hommes; que l'Angleterre elle-même était fort divisée et dans un grand état de fermentation, ajoutant beaucoup d'autres choses dans le même sens. Le marquis avoua qu'on ne pouvait fonder que de bien faibles espérances sur le nouvel ordre de choses, bien que ce fût de beaucoup le meilleur que l'on pût établir dans la circonstance. Il

ajouta que, connaissant le crédit qu'avait la dame auprès du Roi, il espérait que, dans l'occasion, elle se montrerait de ses amis comme il serait le sien toutes les fois qu'elle pourrait en avoir besoin. La vérité est qu'elle lui parla beaucoup plus franchement qu'aucun autre n'eût osé parler à un aussi grand personnage; mais sa seigneurie la connaissait bien et s'attendait à tout ce qu'elle pouvait lui dire. Sa seigneurie, en me racontant ceci, ajouta qu'il était de la prudence de prêter l'oreille à tout le monde.

Il y avait certainement à cette époque de grands et violens mécontentemens dont je vais expliquer la cause. Le prince s'était déclaré pour n'avoir aucun dessein sur la couronne, et maintenant il cherchait à s'en emparer par tous les moyens possibles. Il prétendait être venu pour affermir la religion protestante, et il amenait avec lui, dans son armée, quatre mille papistes : ce qui n'était guères moins que le Roi n'en avait dans la sienne, avec cette différence que les siens étaient étrangers et ceux du Roi pour la plupart Anglais. On avait publié une déclaration portant que la naissance du prince de Galles était supposée, qu'il y avait un traité particulier du Roi avec la France pour réduire l'Angleterre en servitude, et qu'il serait clairement démontré qu'on avait fait périr le dernier Roi ainsi que le comte d'Essex; et cependant il ne paraissait aucune preuve

de tout cela, si ce n'est quelques petites circonstances relatives au comte d'Essex. Ensuite le prince avait placé dans la ville ses troupes hollandaises, tandis qu'on avait envoyé les troupes anglaises dans des quartiers éloignés, et de plus Son Altesse déclarait qu'elle était dans l'intention de garder ses propres troupes en Angleterre, et d'envoyer les nôtres en Hollande et en Irlande. On avait fait, dans la succession, un passe-droit à la princesse Anne. Plusieurs personnages de la première noblesse, à qui leur empressement à joindre le prince paraissait avoir mérité des places et des emplois, en avaient été exclus pour n'avoir pas voté en sa faveur aussi promptement qu'il l'avait imaginé. Enfin l'on n'avait pas seulement ouvert les deux lettres adressées par Sa Majesté aux chambres; et, vu la frugalité naturelle des Hollandais, le commerce à Londres paraissait fort déchu de ce qu'il avait été dans le temps du Roi: telles étaient les causes des mécontentemens qui se manifestèrent alors.

Le 11 février, les deux chambres étant convenues d'une liste de griefs et usurpations, et la princesse d'Orange étant arrivée en bonne santé, le parlement en corps se rendit à Whitehall près de Leurs Altesses, qui les reçurent dans la salle des banquets, assises sur deux siéges de parade. L'orateur de la chambre des lords, après avoir lu les griefs et demandé le redressement, leur

offrit les couronnes d'Angleterre, de France et d'Irlande avec toutes leurs dépendances et possessions y appartenantes. Le prince répondit, dans un discours fort peu étendu, qu'il les acceptait et ferait tout ce qui serait en son pouvoir pour le maintien des libertés de la nation. Ensuite il se retira avec la princesse, tandis que les hérauts et plusieurs personnes de la première noblesse les proclamèrent roi et reine dans la forme accoutumée. Le reste de la journée fut employé en réjouissances et en acclamations, au milieu desquelles cependant je rencontrai des gens dont le maintien n'annonçait que la tristesse.

Les principaux griefs dont la convention demandait le redressement étaient la suspension des lois ou leur exécution par le Roi sans le concours du parlement; la prétention au pouvoir de dispenser de l'exécution des lois; la cour des commissaires ecclésiastiques; les levées d'argent en vertu de la prérogative; l'existence d'une armée permanente en temps de paix sans le consentement du parlement; les obstacles apportés à la liberté du choix des membres du parlement chargés de représenter le peuple; les entraves mises dans le parlement à la liberté de la parole; le taux excessif des cautions et des amendes. Les chambres demandèrent qu'on supprimât les sermens d'allégeance et de suprématie, et qu'on mît à la place les deux sermens suivans : « Moi,

« A. B., je promets sincèrement et jure d'être « fidèle et de porter une ferme allégeance à Leurs « Majestés le roi Guillaume et la reine Marie. « Ainsi Dieu me soit en aide. — Moi, A. B., je « jure que j'abhorre, déteste et abjure du fond du « cœur, comme impie et hérétique, cette dam- « nable doctrine et proposition que les princes « excommuniés ou déclarés déchus par le pape « ou par l'autorité quelle qu'elle soit du siége de « Rome peuvent être déposés ou mis à mort par « leurs sujets ou par toute autre personne, et je « déclare qu'aucun prince, individu, prélat ou « état étranger, n'a ou ne doit avoir aucune juri- « diction, puissance, supériorité, prééminence « ou autorité, ecclésiastique ou civile dans l'in- « térieur de ce royaume. Ainsi Dieu me soit en « aide. »

Les chambres ayant été ajournées pour quelque temps, les jours suivans furent employés à présenter au nouveau Roi les félicitations. Le nombre en fut inexprimable. On nomma aussi et reçut à serment un nouveau conseil privé, d'après l'avis duquel Sa Majesté commença par nommer les grands officiers de la cour et du royaume. On était dans une grande attente de savoir qui aurait la préférence de lord Hallifax ou de lord Danby : le dernier se croyait assuré de la place de lord trésorier, l'autre me certifiait qu'il serait trompé dans ses espérances, et obligé de

se contenter de la présidence du conseil, place très-honorable et donnant beaucoup de crédit, mais fort peu de profit, tandis que lui, Hallifax, allait être nommé, par son propre choix, lord du sceau privé, ce qui était une place de haute confiance et valait trois mille livres par an. Avant que cela fût connu publiquement, sa seigneurie me dit que Danby avait l'oreille fort basse et ne laisserait pas ses collègues tranquilles, mais que, pour sa part, comme ils étaient à l'extérieur fort bien ensemble, il ne lui donnerait aucune raison légitime de mécontentement.

Le Roi étant ainsi établi sur le trône, la grande affaire était de se procurer un parlement qui confirmât ce qu'avait fait la convention; et, comme une nouvelle élection aurait pu présenter quelque danger, sous prétexte d'éviter la perte de temps dans un moment où les nécessités de l'État exigeaient une grande promptitude, après beaucoup de discussions entre les jurisconsultes sur la légalité d'une pareille mesure, et après de vifs débats dans les chambres, il fut décidé que la convention serait convertie en parlement. La chose s'exécuta par un bill qui, adopté d'abord à la chambre des lords, fut transmis ensuite aux communes, qui l'adoptèrent de même. On le présenta enfin à l'assentiment royal, qui fut accordé sur-le-champ.

Ainsi nous eûmes un parlement : à la vérité,

ce fut d'une étrange manière; mais enfin, lorsqu'il fut constitué, il procéda à préparer plusieurs bills, en particulier un bill de compréhension, et un autre bill pour tolérer les dissidens protestans. Ce dernier bill, ayant été proposé dans la chambre des lords par lord Nottingham, fut appuyé de quelques évêques, plus à la vérité par crainte que par inclination; enfin on vota la levée de quatre cent mille livres au moyen d'une taxe sur les terres.

Lord Arran qui avait, dans une réunion de la noblesse écossaise à Londres, proposé de rappeler le roi Jacques, fut mis en prison à la Tour. Il avait été attaqué peu de temps auparavant dans Leicester-Fields par huit coupe-jarrets. On retint plusieurs autres nobles écossais prêts à partir pour se rendre à la convention de leur pays. Ce même jour, 28 février, je dînai avec le comte de Danby qui me traita plus amicalement et plus familièrement que je ne m'y serais attendu. Il me dit qu'en rendant compte au Roi de la surprise d'York, il lui avait parlé de moi favorablement; mais il me parut que la manière dont se conduisaient les affaires l'avait extrêmement refroidi. Il me dit qu'embarqué, comme il l'était dans tout ceci, avec toute sa fortune, il était fâché de voir que les choses ne fussent pas mieux dirigées; qu'en laissant passer le temps sans envoyer des troupes en Irlande, nous avions

laissé arriver ce pays au point d'être presque impossible à soumettre; que sur ce sujet et sur plusieurs autres également négligés, il avait été avec le Roi pressant jusqu'à l'inconvenance; il avait dit à Sa Majesté qu'il voyait bien qu'elle faisait tout ce qu'elle pouvait pour encourager les presbytériens et abaisser les espérances de l'Église anglicane, ce qui ne pouvait être que préjudiciable à elle-même et à son gouvernement; mais, en même temps, il observa que le Roi prenait peu de part à la direction des affaires, ce qui tenait partie à ses dispositions naturelles, partie à sa santé : à la vérité, le Roi paraissait fort malade, et la difficulté qu'il éprouvait à avaler semblait annoncer qu'il avait peu de temps à vivre. Le comte me dit que c'était tout-à-fait contre son gré qu'il avait été nommé président du conseil lorsque le Roi eut déclaré qu'il ne pouvait lui donner le bâton de trésorier, parce qu'il était déterminé à mettre la trésorerie en commission; qu'on lui avait offert la place de secrétaire d'État à joindre à celle de président du conseil, mais qu'il l'avait refusée; que tout ce qu'il avait demandé au Roi pour lui-même, c'était une patente à laquelle il avait droit en raison d'une première concession, et aussi de répandre ses bienfaits sur quelques gentilshommes du nord de l'Angleterre, qui s'étaient associés à lui pour la révolution. Enfin, que le Roi lui avait

dit qu'il ne pouvait, d'aucune manière, convenir à ses intérêts que lui lord Danby demeurât hors des affaires, et l'avait, en quelque sorte, forcé d'accepter la présidence. Le comte me parut douter que l'ordre actuel des choses pût durer fort long-temps, et m'apprit qu'avant de s'en aller, le roi Jacques avait envoyé vers lui dans le nord, offrant de se remettre entre ses mains. Il me dit avoir répondu, par Charles Bertie, qui s'était chargé de lui apporter le message, que les forces dont il était en état de disposer dans le nord n'étaient pas suffisantes pour qu'on pût s'y fier; mais que, si Sa Majesté voulait amener avec elle un parti considérable et venir sans aucun de ses papistes, il perdrait la vie plutôt que de souffrir qu'il lui fût fait le moindre tort; mais que le Roi, ne pouvant consentir à se séparer de ses catholiques romains, n'avait pas voulu se rendre à son invitation : il ajouta que, si le Roi voulait seulement abandonner ses papistes, il pouvait se faire encore qu'il ne fût pas trop tard pour lui. Il observa que le duc de Gordon, papiste et gouverneur du château d'Edimbourg, le seul magasin qu'il y eut en Écosse, avait été prêt un moment à le rendre à qui l'aurait voulu, mais que maintenant il le tenait avec opiniâtreté pour le roi Jacques, et que les mécontens croissaient de jour en jour en Angleterre. Il reprocha au lord Hallifax, au Roi et à tous ceux qui l'en-

touraient, de se laisser aveugler par la plus étrange sécurité, blâma particulièrement lord Hallifax d'avoir insisté avec tant de violence, dans un de ses discours, sur ce qu'il fallait qu'on donnât au prince le titre de légal et légitime héritier du royaume. Ce que lord Hallifax avait fait, à ce que je suppose, pour laisser toute leur valeur aux anciens sermens d'allégeance et de suprématie sans qu'en même temps on pût se faire un scrupule de prêter les nouveaux. Lord Danby soutint que cela n'avait pas le sens commun; car eût-on pris pour roi le prince de Galles, il n'aurait jamais pu être regardé comme notre souverain légitime; mais sa seigneurie parut cependant soutenir très-vivement et très-sérieusement la légalité du nouveau serment, et blâma les évêques de se montrer si difficiles à cet égard après la part qu'ils avaient eue à ce grand et extraordinaire changement. Lord Danby cita là-dessus le discours de lord Nottingham qui avait dit, dans la chambre des lords, que, bien qu'il n'eût pas consenti le moins du monde à cette révolution, mais se fût opposé de tout son pouvoir à l'avénement du prince, comme contraire aux lois, cependant, puisque Son Altesse était montée sur le trône et qu'on lui devait protection comme au roi *de facto*, il croyait juste et légal de lui jurer allégeance. J'ai rapporté exactement tous les détails de cette conversation

pour faire connaître plus à fond ce que pensaient des affaires les hommes les plus considérables. Je m'étonnai cependant que sa seigneurie se hasardât à me parler si franchement, mais elle était bien sûre que je ne la trahirais pas, même auprès de lord Hallifax.

Ce même jour, le marquis d'Hallifax, rentré en possession du sceau privé, me présenta au Roi, ce qu'il avait déjà tenté plusieurs fois. Il avait demandé auparavant qu'un fils à moi, encore très-jeune, pût avoir ma compagnie, sans être obligé de la commander d'un an ou deux, afin qu'il eut le temps de finir son éducation; mais Sa Majesté pensa que ce serait d'un mauvais exemple, et ne voulut pas y entendre. Après avoir baisé la main du Roi, je lui dis que j'avais eu l'honneur, sous le dernier roi, d'occuper jusqu'au dernier moment un poste de confiance, que j'avais ignoré ses projets jusqu'au moment de leur exécution; et n'aurais pu alors m'y prêter en honneur et conscience; mais que j'étais ferme protestant et avais en cette qualité souffert en mes biens. Je conclus en disant que je demeurerais exactement fidèle à mon devoir quelque part que je servisse. Lord Hallifax demanda alors que je pusse garder ma compagnie sans être obligé d'y faire mon service, à quoi j'ajoutai: « Sire, si vous avez résolu de me reprendre mes deux gouvernemens « d'York et de Burlington, j'espère que vous

« n'exigerez pas que je fasse le service de capi-
« taine d'une simple compagnie. » Sa Majesté dit que non, qu'elle n'exigeait de moi aucun service; ce fut tout ce qui se passa dans cette entrevue.

Le 1er. mars, une dame à qui le roi Jacques avait confié quelques cachets et bijoux, me dit que Sa Majesté lui avait écrit de les remettre entre les mains d'une personne envoyée pour les recevoir. Elle me montra la lettre qui était datée du 17 février, nouveau style; je vis par cette lettre que le Roi était prêt à partir pour l'Irlande sous peu de jours; on comptait sur ses amis pour le soutenir. La dame dont je parle me dit que le roi de France lui avait fourni une grande somme d'argent et six mille Suisses protestans; qu'il devait se rendre en Écosse en passant par l'Irlande; qu'il y convoquerait un parlement au lieu d'une convention qu'on avait proposé d'y réunir; que de là il marcherait en Angleterre, et se mettrait entièrement entre les mains du parti protestant. Elle ajouta que, comme elle avait de l'amitié pour le lord du sceau privé, elle était tentée de s'ouvrir à lui si elle croyait le pouvoir avec sûreté. Je lui dis que je parlerais à sa seigneurie le soir même, et que je lui rendrais réponse.

Ayant donc trouvé l'occasion de parler au marquis, je remplis ma promesse; mais, je l'avoue, sur une affaire aussi délicate, je ne m'avançai

qu'avec beaucoup de précautions; cependant je lui donnai clairement à entendre que le principal motif pour lequel cette dame avait voulu le voir était le désir de lui communiquer des choses importantes pour lui-même et pour le service public. Alors il commença à s'ouvrir plus librement avec moi sur ce chapitre qu'il n'avait fait jusqu'alors. Je lui dis, en général, qu'il y avait de grands projets en train; il me répondit qu'il le croyait, et que, bien qu'on parût tenir au gouvernement actuel parce qu'il était le plus fort, il n'était pas prudent de se hasarder trop loin; que si les choses étaient réellement comme je le lui avais dit, il croyait sage de se tenir en bonne intelligence avec les hommes de l'opposition, et de laisser connaître à quelques personnes qu'il avait toujours parlé avec respect du roi Jacques; que si nous en venions aux coups, on ne pouvait guères prévoir qui frapperait le plus fort, et qu'il serait très-aise de voir chez moi la dame dont j'ai parlé, lorsque cela lui conviendrait. Sa seigneurie me dit cependant qu'on prendrait tous les soins imaginables pour écarter les dangers qui pourraient menacer le gouvernement; qu'on leverait une armée de vingt mille hommes, et qu'on s'assurerait de tous les gens suspects; car l'intention du parlement était d'accorder au Roi le pouvoir de faire arrêter qui lui plairait, et tenir en prison ceux qu'on aurait ainsi arrêtés jusqu'à ce qu'on les mît

en jugement; enfin, que le parlement fournirait très-libéralement au Roi les moyens de soutenir la guerre. A cette époque, plusieurs lords et gentilshommes des deux chambres se retirèrent dans leurs différentes provinces, et l'on me dit que quelques personnes, qui paraissaient extérieurement très-attachées au gouvernement actuel, s'occupaient à traiter avec le parti contraire. Je communiquai cet avis au marquis, et je lui citai en particulier quelques personnes qu'il était bien loin de soupçonner; sur quoi sa seigneurie me dit que si les affaires du roi Jacques en étaient au point où on le disait, les papistes machineraient certainement quelque complot pour faire assassiner ou faire périr, de manière ou d'autre, le roi Guillaume, sachant très-bien que ce serait une tâche difficile que de soutenir la couronne sur la tête d'une femme. Il m'ajouta beaucoup d'autres choses dans le même sens.

J'allai voir le lord Bellasis, qui avait été, sous le roi Jacques Ier., commissaire de la trésorerie. Il me dit que, bien que papiste, il avait été tout-à-fait opposé aux mesures qu'on avait prises en faveur de la religion catholique, mais que ses conseils n'avaient jamais été écoutés parce que les chauds du parti avaient fait entendre au Roi que c'était ceux d'un vieillard timide et possédant de grandes propriétés qu'il ne voulait pas hasarder. Il observa que tant d'hommes puissans

s'étaient engagés dans cette révolte, qu'il était presque impossible d'espérer que le Roi, demeurant papiste, pût jamais remonter sur le trône, mais qu'il lui suffisait d'être protestant pour que la chose se fît en bien peu de temps. Lord Bellasis était, avec beaucoup de raison, considéré comme l'homme le plus sage de son parti.

Cependant les chambres hésitaient un peu sur les nouveaux sermens. Les communes ne se faisaient guères scrupule de les prêter, mais quelques lords s'y refusaient, ainsi que le plus grand nombre des évêques, pensant qu'ils ne le pouvaient légalement, engagés comme ils l'étaient par les sermens qu'ils avaient prêtés au roi Jacques : et même ceux qui y consentaient ne pensaient remplir en ceci qu'un devoir local et momentané, résultant naturellement de la protection qu'ils devaient au roi Guillaume et à la reine Marie. Le 3 mars, lord Hallifax vit la dame que j'ai dit avoir reçu une lettre du roi Jacques; elle en agit très-franchement avec lui, mais n'osa pourtant lui dire tout ce qu'elle savait. Cependant il la pria d'être de ses amies dans le cas d'un changement dans les affaires.

Les deux chambres avaient, quelques jours auparavant, voté qu'elles soutiendraient le roi Guillaume et la reine Marie au prix de leurs vies et de leurs fortunes. Les communes avaient terminé le bill de la taxe sur les terres, et délibé-

raient sur d'autres moyens de faire de l'argent pour la couronne, de lever des hommes et de suppléer à la perte de cette branche de revenu, appelée taxe sur les feux, qu'elles voulaient supprimer par un acte spécial comme un impôt oppressif et de difficile levée. Cependant chaque jour augmentait rapidement les craintes que l'on avait conçues de la part du roi Jacques, que l'on disait actuellement en Irlande; et pour lequel on assurait que l'Ecosse ne manquerait pas de prendre parti. On donna des commissions pour la levée de dix mille hommes de pied, accordant à chaque homme vingt schellings d'engagement; mais, malgré cet avantage, et bien que les colonels fussent, pour la plupart, des gens de qualité et très-influens, on craignait beaucoup qu'il ne fût pas aisé de rassembler un si grand nombre de soldats. Le roi de France avait fourni au roi Jacques, pour son expédition d'Irlande, une escadre de quatorze vaisseaux de guerre, six frégates et trois brûlots, bien montés et bien équipés, une somme de deux cent mille livres en argent comptant, à laquelle il avait ajouté un présent de cinquante mille pistoles pour sa poche, avec de l'argenterie, des tentes, et tout un équipage, le plus royal et le plus magnifique du monde. Il envoyait avec lui huit habiles officiers généraux, cent d'un grade inférieur, une garde de cent Suisses, une compagnie de bons pionniers, avait enrégimenté

quinze mille Anglais, fournissait des armes pour quarante mille autres, du canon et des munitions en grande abondance, et avait offert de plus quinze mille soldats français; mais le roi Jacques avait refusé ce dernier secours, disant qu'il voulait réussir par l'aide de ses propres sujets, ou périr dans l'entreprise. Au milieu de ce danger menaçant, lord Hallifax me dit que les communes étaient toujours disposées à le poursuivre lui et lord Danby, et que quelques membres avaient déclaré qu'ils ne donneraient pas d'argent jusqu'à ce que le Roi les eût renvoyés tous deux, ainsi que quelques autres. « Mais, me dit sa seigneurie, on ne fera pas du Roi ce qu'on voudra comme ils se le sont imaginé; il est en état de se défendre. Les communes étaient irritées contre le marquis pour avoir conseillé au roi Charles II d'ôter à la cité de Londres ses chartes, et pour s'être opposé au bill d'exclusion; mais je lui dis qu'il était tout-à-fait insensé à des hommes qui venaient d'élever un nouvel édifice d'en vouloir renverser aussitôt la principale colonne. Sa seigneurie me dit qu'elle s'embarrassait fort peu que les communes réussissent ou non dans leur entreprise contre lui, et que ce ne lui serait pas un grand chagrin de perdre sa place. Le marquis me pria ensuite de le réconcilier avec une dame que je lui avais dernièrement amenée pour une affaire dans laquelle elle croyait avoir à se plaindre.

de lui. Il ne voulait pas être mal avec elle, parce qu'elle était fort en crédit auprès du roi Jacques.

Le mécontentement paraissait grand dans toutes les classes. Les affaires semblaient s'embrouiller, et le 13 mars j'ouïs dire au lord du sceau privé que, dans la situation où étaient les choses, le roi Jacques, s'il était protestant, n'en aurait pas pour quatre mois avant de rentrer. Lord Danby alla plus loin, et affirma que pour peu qu'il voulût seulement nous donner satisfaction relativement à notre croyance personnelle, ce qui lui était très-aisé, il deviendrait difficile de tenir contre lui : discours qui me parurent très-extraordinaires de la part de grands personnages, surtout tenant aux affaires comme ils y tenaient. Peu de jours après, c'est-à-dire le 17, le régiment de lord Dunbarton, composé de treize cents hommes, tous Ecossais, qu'il avait depuis long-temps ramené de France et qui était alors en quartier à Ipswich, partit en corps avec ses armes et quatre pièces de canon pour se rendre en Ecosse, plutôt que d'obéir aux ordres qui lui étaient donnés de s'embarquer pour la Hollande. Le lord du sceau privé m'ayant fait l'honneur de me venir voir ce jour-là, me dit que le Roi avait envoyé après le régiment écossais deux régimens de cavalerie hollandaise et un de dragons; que si les Ecossais avaient fait cela sans aucun accord avec d'autres, ils étaient perdus; mais que s'il y avait dans le complot quelques autres troupes

qui se fussent engagées à s'unir à eux et à les soutenir, l'affaire pouvait présenter quelque danger. Je m'aperçus que le marquis était assez inquiet de voir Danby, sous prétexte de santé, se retirer si fort des affaires et fort mécontent de ce que quelques personnes sans aucun titre à faire valoir s'étaient singulièrement avancées par le moyen de ce lord et avaient obtenu des places importantes. Il trouvait mauvais surtout que lord Willoughby, très-jeune homme et tout-à-fait étranger aux affaires, fût chancelier de l'échiquier. Je lui dis que je m'étonnais beaucoup plus encore de voir lord Mordaunt qui n'avait jamais eu à lui une somme de cent livres sterling, premier commissaire de la trésorerie. Je m'expliquai alors très-franchement avec lui sur l'incertitude évidente des affaires, l'engageai à être prudent et circonspect, et l'assurai que je désirais sa sûreté et celle de sa famille autant que la mienne. Alors sa seigneurie observa, entre autres choses, que le Roi gouvernait sans aucun art, à quoi je répondis que, dans mon opinion, notre gouvernement en exigeait un peu. « Je « le pense, dit le marquis; nous y allons un « peu simplement. » J'informai sa seigneurie de plusieurs choses, qui faisaient murmurer dans la ville, et de quelques autres qui produisaient le même effet dans les provinces; sur quoi le marquis me dit: « Tenez, sir John, nous avons

« femme et enfans, il faut y penser et ne nous « pas aventurer trop loin. » Il ajouta que si un changement avait lieu, on accorderait une amnistie générale. « Cependant, dit-il, j'apprends « qu'il y en a une qui court secrètement et dans « laquelle je suis excepté; mais, continua-t-il, « comme vous savez que je vous ai donné quel- « ques avis indirects sur ce qui devait se faire, « vous devez m'instruire de ce que vous appren- « drez de l'autre côté. » Ces avis dont il me parlait étaient si peu clairs que, je l'avoue, je n'y avais rien compris; mais je lui étais si attaché, que je me sentais toujours disposé à lui communiquer ce que je pouvais apprendre sur ce qui intéressait le service public ou le sien en particulier, pourvu toutefois que par là je ne fisse tort à personne, ou n'eusse pas à trahir quelque confidence.

Le 22 mars, le lord du sceau privé me dit que les rebelles (c'est-à-dire le régiment écossais) s'étaient remis à la clémence du Roi, que les officiers avaient fait ce qu'ils avaient pu pour engager les soldats à combattre, quoique les Hollandais fussent quatre fois aussi nombreux; qu'ils avaient des confédérés, mais que ceux-ci, attendu l'événement, n'osaient pas lever la tête. Sa seigneurie m'ajouta qu'on avait de grandes espérances du côté de l'Ecosse. Et, en effet, le parti de l'Eglise presbytérienne qui s'était déclaré pour le

roi Guillaume, y était de beaucoup le plus fort. Le roi Jacques avait trop tardé à se rendre en Irlande. Il avait pour excuse les vents qui ne lui avaient pas permis de sortir plus tôt de Brest. L'Eglise anglicane était alors furieusement attaquée par quelques uns dans les deux chambres, le roi Guillaume paraissant beaucoup plus favorable au calvinisme. Il avait été fortement soutenu dans la chambre des lords et particulièrement par le lord du sceau privé, ce qui lui fit perdre un peu de son influence, que le test ne devait plus faire mention de la réception du sacrement, ordonnée par le statut de Charles II; et dans la chambre des communes on affirmait avec opiniâtreté que le Roi, dans son serment du couronnement, ne devait pas s'obliger spécialement à l'Eglise anglicane telle qu'elle était établie par la loi; mais ces deux points furent emportés en faveur de l'Eglise, ce qui prouva que son parti était le plus fort dans le parlement, et on pensa que cela pourrait bien engager le Roi à le courtiser un peu plus qu'il n'avait fait jusqu'alors.

Les affaires dans toute l'Europe paraissaient éprouver quelque stagnation, bien que de tous côtés on s'occupât de préparatifs de guerre. L'Empire rassemblait tout son contingent d'un côté contre la France, de l'autre contre les Turcs. L'Espagne laissait entrevoir une disposition à se

ranger du côté de l'Empereur. La Suède, la Hollande et l'Angleterre étaient près d'en faire autant. Le Danemarck paraissait décidé à demeurer neutre. Le pape était toujours irrité contre la France, bien qu'elle fît tout ce qu'elle pût pour l'adoucir, l'assurant qu'on s'occupait d'amener une guerre de religion; mais cela ne servait de rien pour le présent : Sa Sainteté pensait que le roi de France était devenu trop puissant pour la sûreté de ses voisins et qu'il fallait surtout songer au temporel. Les intérêts de l'Église étaient mis entièrement hors de la question. Les intérêts mondains l'emportaient complétement; et, dans les maximes reconnues et avouées alors de la religion romaine, la conscience était faiblesse et indolence.

Le 28 mars, je me rencontrai avec l'évêque de Saint-David qui me demanda si je croyais qu'il pût, sans inconvénient, prêter les sermens d'allégeance et de suprématie, étant du nombre des prélats qui s'y étaient refusés jusqu'alors et qu'on avait cités à comparaître devant la chambre des lords. Je lui dis qu'il me convenait mieux de lui demander conseil en pareil cas que de le lui donner, et que certainement sa conscience ne pouvait que le bien guider; mais je vis qu'il était déjà décidé, et, en conséquence, il se rendit le lendemain à la chambre et prêta le serment. Cependant l'archevêque s'obstinait dans

son refus; et, désavouant l'autorité du Roi et du parlement, ne voulut pas même se rendre à la chambre des lords. Les lords adressèrent à sa grâce une lettre pour lui enjoindre de se présenter; mais il écrivit pour s'en excuser et adressa sa réponse non pas au lord du sceau privé ni à l'orateur de la chambre des lords, mais au lord marquis d'Hallifax. La chambre vota que cette réponse n'était pas suffisante, mais pensa qu'il ne serait pas prudent de pousser la chose trop loin, se rappelant les mauvais effets qu'avaient récemment produits les rigueurs exercées contre les évêques. Un ou deux jours après, l'église d'Angleterre emporta un second vote dans la chambre des communes; et, en vérité, il était grand temps que ses enfans s'évertuassent à la défendre, car non-seulement les dissidens avaient obtenu qu'on pourrait modifier les sermens destinés à sa garantie, ou même être dispensé de quelques unes des prières de la liturgie et de quelques cérémonies, mais on avait même proposé des changemens au symbole. Il s'éleva, quelques jours après, une discussion très-extraordinaire dans les deux chambres entre les dissidens et les membres de l'Eglise anglicane, les premiers voulant étendre l'acte de compréhension et de tolérance beaucoup plus loin qu'il ne convenait aux autres; la partie était presque égale entre eux, et dans les deux cham-

bres c'était tantôt les uns qui l'emportaient et tantôt les autres.

Le 1er. avril, un certain nombre de régimens, pour la plupart dépourvus d'armes, de vêtemens, et qui, faute de paye, ne pouvaient s'acquitter dans les lieux où ils étaient en quartier, reçurent l'ordre de marcher vers le nord. Il n'y avait plus de doute sur la présence du roi Jacques en Irlande et sur son intention de marcher en Ecosse, bien qu'il eût contre lui, dans la convention de ce royaume, le parti de l'Église presbytérienne. L'argent était alors fort rare à la cour, et cependant on faisait chaque jour de grands préparatifs pour le couronnement du roi Guillaume et de la reine Marie. Si l'on manquait de fonds pour subvenir aux besoins de l'armée, de la cour, et aux dépenses nécessaires au gouvernement, ce n'était pas que le parlement se montrât lent à en accorder, mais on ne pouvait lever l'argent assez promptement, et la cité refusait d'en avancer sur les actes passés en parlement; car il était évident à tous les yeux que le mécontentement, déjà très-grand, augmentait chaque jour plutôt que de diminuer.

Quelques jours après, 7 avril, je vis le lord du sceau privé qui me dit que si l'Eglise d'Angleterre recevait quelque préjudice, elle ne devait s'en prendre qu'à elle; qu'elle portait trop haut ses prétentions; que les communes procédaient si lentement qu'il semblait qu'elles crus-

sent le monde entier borné aux murs de Westminster; que le Roi aussi se perdait en délais, ce qui était un grand obstacle aux affaires, où la diligence aurait été plus nécessaire que jamais. Il continua en disant qu'on avait à traiter avec tant d'imbéciles qu'il n'y avait de sages que ceux qui ne se mêlaient de rien. Il me dit encore qu'on lui avait parlé de quelques Irlandais débarqués en Ecosse, mais que les Ecossais les recevaient froidement, que le roi Jacques ne pouvait compter en Angleterre que sur l'armée, et qu'on en disposait de sorte qu'elle serait hors d'état de rien faire en sa faveur, et que, s'il ne venait pas très-promptement, il serait déçu dans cette unique espérance. Il tomba d'accord avec moi que le comte de Danby s'était fait donner le commandement de Hull, comme un lieu de retraite d'où il pouvait faire ses conditions en cas de changement, et m'assura qu'il était plus tourmenté de la toux du roi Guillaume, qui devenait chaque jour plus violente, que de tout le reste. J'avoue que, dans cette occasion, je temporisai un peu, pensant qu'il n'était ni sûr ni prudent de me trop ouvrir avec un conseiller privé et un si puissant ministre, surtout après avoir vu si peu d'effet des libertés que je m'étais permises avec sa seigneurie. Cependant, lorsque le marquis m'a demandé mon opinion, je n'ai jamais manqué de lui répondre franchement.

Maintenant jetons un coup d'œil sur le couronnement de notre nouveau Roi et de notre nouvelle Reine. Il eut lieu le 11 avril. Ce fut, comme à l'ordinaire, un spectacle très-brillant. Le cortége, jusqu'à l'abbaye, était en fort bon ordre, mais pas si complet en haute noblesse qu'il l'avait été aux deux dernières solennités du même genre. On avait pris un soin particulier de la chambre des communes; sa place était marquée, soit dans l'église, soit dans la salle. Il y avait pour ses membres des tables servies au banquet. J'eus l'honneur d'y être admis avec plusieurs de mes amis, et accompagnai également toute la cérémonie; en sorte que j'eus toute facilité pour bien voir ce qui s'y passa. L'évêque de Londres couronna le Roi et la Reine. Il était assisté de l'évêque de Salisbury, auparavant docteur Burnet, qui prononça le sermon, et de deux autres. Peu de jours après, comme j'étais avec le lord du sceau privé, l'évêque de Salisbury survint et se plaignit hautement de la lenteur de la chambre des communes, disant que si on ne se pressait pas davantage, les Hollandais finiraient par s'arranger avec la France. Il ajouta que c'était la faute de l'Eglise d'Angleterre, et s'exprima comme s'il eût cru que c'était en faveur du roi Jacques que l'on procédait avec tant de lenteur. Le lord du sceau privé entra dans ces sentimens, et ajouta que les gens d'église détestaient les Hollandais et

aimeraient mieux se faire papistes que d'admettre les presbytériens au milieu d'eux ; mais que, de l'autre côté, les presbytériens étaient aussi animés et aussi aigris contre les anglicans et gâteraient toutes leurs affaires par leur imprudence à l'égard du bill de compréhension, et par la faute qu'ils avaient faite de présenter mal à propos les autres bills; qu'en un mot, ils dégoûteraient d'eux les gens de qui ils attendaient de la faveur. Tous deux étaient fort mécontens de l'adresse présentée au Roi par la chambre des communes, pour le prier de soutenir et défendre l'Eglise d'Angleterre, conformément à sa première déclaration, et de convoquer une assemblée du clergé : ce qui, selon l'évêque, renversait entièrement le projet du bill de compréhension. Enfin le marquis dit qu'au train dont on allait, le gouvernement actuel ne pouvait pas durer longtemps.

Pendant ce temps-là, le roi Jacques était en Irlande : la convention d'Ecosse s'opposait à lui par tous les moyens possibles et avait déclaré le trône d'Ecosse vacant. Nous sûmes bientôt après qu'elle avait reconnu le roi Guillaume et la reine Marie roi et reine d'Ecosse, converti la convention en parlement, et invité les troupes anglaises en quartier sur les frontières à entrer dans le pays pour les soutenir contre le roi Jacques et ses adhérens; mais, en même temps, la convention

avait rédigé un certain nombre de conditions à proposer au Roi, et une liste de griefs dont on lui demandait le redressement. On demandait en particulier la suppression de l'épiscopat en Ecosse, et l'on voulait qu'à l'égard de ce pays le Roi reconnût la religion presbytérienne. Cependant le duc de Gordon continuait à tenir le château d'Edimbourg.

En Angleterre, le parlement s'occupait à lever de l'argent, et les communes firent une adresse au Roi pour lui demander de déclarer la guerre à la France, lui promettant tous les secours dont il pouvait avoir besoin ; mais il s'éleva de grands dissentimens dans les deux chambres relativement au serment dont les lords voulaient dispenser les évêques, convaincus que plusieurs d'entre eux aimeraient mieux quitter leur siége que de le prêter; tandis que la chambre des communes soutenait qu'on n'en devait dispenser personne : mais, quelque divisées qu'elles fussent sur la question, elles s'accordaient sur le bill de tolérance en faveur des dissidens protestans quels qu'ils fussent.

Le 20 avril, le Roi répondit favorablement à l'adresse qui lui rappelait ses promesses à l'Église d'Angleterre et lui demandait une convocation. Un jour ou deux ensuite, il répondit à l'adresse par laquelle les communes lui demandaient de déclarer la guerre à la France, et leur

dit qu'il consentait à leur demande d'autant mieux que le roi de France avait en quelque sorte commencé la guerre, et il les assura que tout l'argent qu'on donnerait pour cet objet y serait fidèlement consacré.

Il arriva vers ce temps un triste accident qui fut quelque temps l'entretien de toute la ville. M. Temple, fils de sir William Temple, qui avait épousé une Française riche de vingt mille pistoles, jeune gentilhomme d'un caractère sage et accompli, et récemment nommé par le roi Guillaume secrétaire de la guerre, prit une barque, et s'étant approché du pont, s'élança dans la Tamise et se noya. Il laissa dans le bateau un écrit portant ces paroles : « La folie que j'ai « eue d'entreprendre plus que je ne pouvais « faire, d'où il est résulté quelques accidens « fâcheux pour le service du Roi, est ce qui m'a « porté à terminer ainsi mes jours avant le temps. « Je lui souhaite bon succès dans toutes ses en- « treprises, et un meilleur serviteur. » Il est dangereux pour quelques caractères de se laisser aller au chagrin et à des idées chimériques; mais ne nous étendons pas sur ce triste sujet.

Le parlement s'occupait toujours de lever de l'argent; mais la forme des taxes, et les personnes sur qui elles portaient, donnèrent lieu à de grands mécontentemens. La capitation s'étendait sur tout le monde, à peine y en avait-il

quelques personnes exceptées, sauf celles qui étaient à l'aumône; car la chambre avait accordé jusqu'à quatre millions pour une seule année. Lord Hallifax me dit que le parti qu'avait pris le marquis de Caermarthen (1) de se retirer à la campagne, ce qu'il disait de sa mauvaise santé et la rareté de ses apparitions à la cour, élevaient de nouveaux soupçons; qu'il avait dit que les choses n'iraient pas long-temps sur ce pied; que ses parens et ses amis tenaient des discours très-vifs, que lui-même s'exprimait fort ouvertement, et que le lord Hallifax voyait bien que le nouveau marquis n'avait nullement envie de se lier intimement avec lui. Autant qu'il en pouvait juger, me dit-il, sa seigneurie imaginait que c'était lui qui l'avait empêché de parvenir au bâton de trésorier; mais il m'ajouta que, quelque chose que lord Caermarthen en pût penser, il n'en était rien; qu'il était de tous les hommes du monde celui que le Roi eût le moins voulu revêtir de cet office ou d'aucun autre emploi fort important: ce qu'il verrait bien si les affaires tenaient seulement jusqu'au mois de septembre. Alors j'informai sa seigneurie de plusieurs motifs que j'avais de croire le président mécontent. Lord Hallifax reprit en me disant que, pour sa part,

(1) Lord Danby, récemment créé marquis de Caermarthen. (*Note de l'Editeur.*)

il trouvait le Roi très-bien disposé en sa faveur; que non-seulement Sa Majesté le traitait fort bien, mais qu'il avait su par des tiers qu'elle parlait de lui d'une manière pleine de bonté : cette bienveillance venait de ce qu'il importunait fort peu Sa Majesté pour son propre compte et celui de ses amis, tandis que le lord président la persécutait sans relâche. Cela m'obligea à lui dire que je ne savais pas ce que le lord président pouvait perdre par là auprès du Roi; mais que j'étais certain que cela lui faisait gagner beaucoup auprès des autres; car le propos commun était que parmi les lords il n'y avait que le lord président qui s'intéressât pour ses compatriotes : ce que je lui dis parce que le lord du sceau privé, quoiqu'il me montrât beaucoup de bienveillance et de franchise, ne prenait pas mes intérêts comme j'avais cru qu'il le ferait. Sa seigneurie me dit de plus que la manière qu'avait adoptée le Roi de se rendre si fort inaccessible et de se confiner à ce point à Hamptoncourt dans un moment où la plus grande diligence aurait été nécessaire, était tout-à-fait la perte des affaires; qu'il avait voulu engager le Roi à coucher quelquefois à la ville, mais qu'il avait répondu que cela était impossible, à moins que sa seigneurie ne le voulût voir mort: « ce qu'il me dit, ajouta le lord, d'un ton très-« bref. » Enfin il me dit que si le Roi passait l'été, ce qu'il croyait possible, malgré la con-

somption qui le dévorait, et qu'il échappât à la main meurtrière des papistes, il ne doutait pas qu'ensuite le gouvernement ne se maintînt, même entre les mains de la Reine seule; que cependant le soin qu'il prenait des intérêts de sa famille l'engageait à se conduire avec toute la modération possible; que c'était pour cela qu'il n'avait point pris de grandes places, n'en avait point ajouté d'autres à la sienne, et ne s'était pas fait décorer comme d'autres du cordon bleu. Le lendemain, je devais aller à Hamptoncourt, où lord Hallifax devait me présenter au Roi avant mon départ pour la campagne. Sa seigneurie me répéta ses promesses de faire pour moi ce qu'elle pourrait, mais me dit qu'il serait prudent de laisser passer deux ou trois mois avant de trop presser les choses afin d'avoir le temps de voir de quelle manière pourraient tourner les événemens.

FIN DES MÉMOIRES DE SIR JOHN RERESBY.

MÉMOIRES

DU

DUC DE BUCKINGHAM

SUR

LE RÈGNE DE CHARLES II

ET LA RÉVOLUTION DE 1688.



A PARIS,

CHEZ BÉCHET AINÉ, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

QUAI DES AUGUSTINS, N°. 57;

A ROUEN,

MÊME MAISON DE COMMERCE,

RUE GRAND-PONT, N°. 73.

1824.

NOTICE

SUR JOHN SHEFFIELD,

DUC DE BUCKINGHAM.

Deux favoris de roi, sir George Villiers père et fils, ont attaché une assez triste célébrité à ce nom de Buckingham, que tous deux portèrent successivement. Mais leur funeste influence sur le gouvernement de leur pays ne fut pas leur seule insulte à la morale et à la raison; tous deux y joignirent cet éclat irrégulier dont, en certains temps, la frivole insolence de l'homme de cour se plaît à orner le scandale de sa vie, et auquel ses agrémens ont peut-être moins de part que ses vices.

Des vices et des agrémens contribuèrent aussi à la réputation, moins politique et plus littéraire, d'un troisième duc de Buckingham, John Sheffield, né en 1649, d'abord comte de Mulgrave, et créé ensuite, par la reine Anne, duc de Buckingham. La destinée ni le caractère de celui-ci n'ont rien offert de singulier, rien qui lui donne une physionomie particulière, et il n'en représente que plus fidèlement celle de son époque. Spirituel, courageux, doué d'une belle figure, il fit la guerre, se livra aux femmes et au bel esprit, modes de son temps, que la cour

d'Angleterre avait rapportées de la cour de France; et entra plusieurs fois dans les affaires, mais sans qu'aucune grande influence y fît remarquer son passage. Après avoir partagé en tory les complaisances de la cour pour le catholicisme, tant que les catholiques servirent d'accès à la faveur du prince, il partagea en protestant l'humeur de la nation contre eux, lorsqu'au contraire ils prétendirent en exclure tout protestant, quelque peu qu'il le fût. Jacques II en était venu à ce point de ne plus vouloir qu'on servît ses projets sans adopter ses croyances. Mais, pour faire sa cour à ce prix, il fallait plus de dévouement et d'audace que le Roi n'était en état d'en inspirer à ses partisans. On crut du moins à la fidélité de Buckingham. Il avait été nommé, à l'avénement de Jacques, grand chambellan et membre du conseil privé. Lors des négociations qui préparèrent la révolution de 1688, un des agens employés par le prince d'Orange à traiter avec les lords mécontens proposa de faire entrer dans leurs projets le comte de Mulgrave. « Ce serait tout perdre, dit le comte de Shrewsbury, jamais il ne se joindra à nous. » Après la révolution de 1688, le roi Guillaume racontant ceci au comte de Mulgrave, lui demanda ce qu'il aurait fait dans le cas où l'on se serait adressé à lui. « Sire, « dit-il, j'aurais tout révélé au maître que je servais. » Il n'avait pas à craindre qu'une pareille réponse le brouillât avec le maître nouveau. Son attachement aux intérêts de l'ancien ne l'emporta pas hors des bornes de cette résignation que prescrivent les événemens une fois consommés. Il parla dans la

chambre des lords en faveur du titre du prince d'Orange, et pour qu'il régnât conjointement avec sa femme. Mais, sans se précipiter à la suite du nouveau règne, votant et parlant souvent dans le sens de l'opposition, il sut conserver la situation d'un homme dont le pouvoir recherche ou ménage l'alliance, sans oser jamais compter sur son dévouement. Buckingham n'aimait pas Guillaume, et ne voyait même qu'avec une sorte de dédain cette habileté taciturne, cette fermeté circonspecte, inaccessible à la vanité des paroles, ces talens dont l'éclat ne se trahissait que par des actions puissantes; il consentit cependant enfin à accepter du Roi une pension de trois mille livres, et l'entrée au conseil privé. Sous la reine Anne, dont il avait été, dit-on, amoureux dans sa jeunesse, il entra plus avant dans les affaires, s'en retira, y revint, et prit part à tous les mouvemens ministériels d'un règne beaucoup plus dirigé que le précédent par les influences de la cour. C'était là le véritable théâtre du duc de Buckingham : habile à perdre ses ennemis, indifférent sur les moyens, mais trop hautain pour laisser rabaisser sa situation personnelle, il la compromettait quelquefois par sa légèreté, et savait la soutenir par son audace. Dans sa jeunesse, la liberté de ses plaisanteries sur les maîtresses de Charles II l'avait souvent brouillé avec lui. Une fois, dit-on, le Roi poussa l'humeur au point de profiter de l'occasion qui se présentait pour envoyer le comte de Mulgrave à Tanger, sur un vaisseau hors d'état de tenir la mer. Le comte, averti du danger, et n'ayant pu obtenir un meilleur vaisseau;

ne voulut pas renoncer à une expédition qu'il avait sollicitée lui-même; mais il conseilla aux volontaires qui s'étaient engagés à le suivre, de ne se point exposer à des périls dont on ne leur saurait que peu de gré. Plusieurs profitèrent de l'avis; d'autres persistèrent, par honneur, dans leur première résolution. Parmi ces derniers fut le comte de Plymouth, un des fils naturels de Charles. Le temps les favorisa tellement que, malgré l'état déplorable du vaisseau qui faisait eau de toutes parts, ils arrivèrent sains et saufs à Tanger; mais, durant toute la traversée, le comte ne voulut pas qu'on portât à sa table la santé du Roi.

La littérature occupa le temps que Buckingham ne donnait pas aux intrigues du monde et de la cour. Son rang, ses liaisons avec les beaux esprits de son temps, les éloges de Pope et de Dryden, ont donné à ses vers beaucoup plus de célébrité qu'ils ne méritaient d'en conserver. De ses petits écrits en prose, aucun ne passe la portée d'un homme du monde, accoutumé à se contenter facilement des plus simples efforts de sa pensée: deux seulement ont dû, comme récits historiques, prendre place dans notre Collection. Le premier, intitulé *Mémoires sur le règne de Charles II*, semblerait n'avoir eu pour objet que de raconter un fait personnel à l'auteur; mais important en effet pour l'histoire du temps. On y trouve des observations de détail, une grande importance attachée à ces *dessous de cartes*, qui sont l'histoire pour l'homme de cour, et qui, sous le gouvernement frivole autant que corrompu de Charles II,

en composèrent effectivement une grande partie. Aussi de pareils mémoires, sur un pareil temps, auraient-ils été aussi instructifs qu'amusans, et l'on ne peut que regretter qu'ils n'aient pas été continués. Dans le fragment sur la révolution de 1688, on reconnaît la couleur plus sérieuse des temps qui s'approchaient, et le ton d'un homme que commencent enfin à atteindre les destinées de son pays. Rien ne démontre mieux la nécessité de la révolution alors accomplie que le sentiment d'attachement et surtout de pitié pour Jacques II, et d'inimitié pour le prince d'Orange, qui se montre à découvert dans ce court récit, sans être accompagné de la moindre expression de regret pour le gouvernement qui tombe. On dirait que l'auteur assiste à la représentation d'un événement historique consommé depuis long-temps, et qui ne peut plus inspirer d'autre sentiment que le désir de porter un jugement sur la conduite des acteurs. Tel fut, en effet, le caractère de la révolution de 1688, d'être, au moment de son accomplissement, nécessaire comme le passé. Ce fut là ce qui la rendit si calme et si facile.

Buckingham, à l'avénement de Georges Ier., se retira tout-à-fait des affaires et de la cour, et mourut en 1721, âgé de 72 ans. Il avait été marié trois fois, la dernière fois sous le règne de la reine Anne, à une fille naturelle de Jacques II. Les couches de cette dernière femme, la seule dont il ait eu des enfans, étaient, à ce qu'il paraît, en général assez dangereuses ; et l'auteur d'une espèce de biographie du duc de Buckingham, pour le justifier du reproche

d'avarice qui lui avait été adressé, nous apprend qu'il avait toujours l'attention, durant les grossesses de sa femme, de la faire soigner par un excellent médecin : « Chose à laquelle manquent bien souvent, « dit-il, des gens qui passent pour plus généreux « que lui. »

F. G.

MÉMOIRES

DU

DUC DE BUCKINGHAM

SUR LE RÈGNE DE CHARLES II.

J'ai trouvé beaucoup plus de plaisir, et, je puis le dire, plus d'instruction dans la lecture de ces petits morceaux d'histoire appelés mémoires, que dans celle de tous les historiens grecs et romains. L'explication de ce fait demanderait une digression beaucoup trop longue pour que je puisse la placer ici; mais ce que j'ai éprouvé à cet égard suffit pour m'engager à faire, surtout en des matières qui me sont si familières, ce que je voudrais qui fût fait par d'autres, et à donner, sur le petit nombre de choses que j'ai pu savoir, tous les détails que je voudrais qu'on me donnât sur les affaires plus importantes dont je n'ai pas eu connaissance.

Ce qui me donne lieu de croire que ce court récit ne laissera pas d'être utile, c'est que je suis résolu de le faire avec la plus scrupuleuse impartialité. Ce n'est pas, je l'avoue, que je n'aie eu assez long-

temps de la peine à savoir comment m'y prendre pour mettre de côté non-seulement mes sentimens, mais encore ma reconnaissance; il me semblait que c'était une sorte d'ingratitude que de suspendre, ne fût-ce que pour un moment, la pensée des obligations que je pouvais avoir contractées; cependant il me semblait, malgré l'exemple de beaucoup d'autres auteurs, qu'il aurait été aussi ridicule d'écrire sans cette impartialité qu'il le serait de publier mes rêves, ou d'exposer toutes les extravagances que peuvent me suggérer mes passions.

Je ne voudrais pas, malgré cela, qu'on me prît pour infaillible en tout ce que je vais dire, si ce n'est lorsqu'il s'agira des faits; car, pour ce qui est des projets des hommes et des véritables motifs de leur conduite, les affaires de ce monde sont comme des dés dont chaque joueur ne voit que le côté qui se trouve tourné vers lui : cependant, si chacun voulait rendre compte de celui qu'il voit, nous pourrions espérer que la fidélité des mémoires nous dédommagerait un peu des nombreuses infidélités du temps qui court, et là, au moins, nous pourrions trouver la vérité, toute la vérité, et rien que la vérité.

En 1672, M. de Schomberg fut appelé en Angleterre pour prendre le commandement de l'armée nouvellement levée et rassemblée à Blackheath,

où elle avait été d'abord commandée par le duc de Buckingham (1), en qualité de lieutenant-général. Comme celui-ci était un fort médiocre militaire et d'ailleurs assez mal avec le duc d'York, dont l'influence gouvernait à cette époque toutes les affaires de ce genre, on jugea qu'il serait convenable de lui adjoindre un homme de la réputation de Schomberg, d'autant plus qu'après ses talens et sa conduite, c'était le duc d'York qui avait le plus contribué à son avancement en France, dans le temps où il y servait lui-même; car les anciens traités entre la France et l'Écosse ayant toujours accordé aux ducs d'Albanie la disposition de leurs gardes écossaises, le roi de France fit au duc d'York la politesse de lui déférer le choix de leur commandant, et le duc nomma M. de Schomberg.

A peine arrivé en Angleterre, soutenu par sa propre réputation et ses succès en Portugal, et encouragé par ses amis, ou plutôt par les ennemis du duc de Buckingham, il refusa de servir à égalité avec lui, et ainsi obtint le rang de général: ce qui détermina, comme on s'y était attendu, le duc de Buckingham à donner sur-le-champ sa démission.

Précisément à cette époque le duc de Monmouth passa en France pour y prendre du ser-

(1) Sir George Villiers.

vice au siége de Maestricht. Le roi de France poussa l'attention pour lui jusqu'à retarder une attaque facile et sûre jusqu'au jour où c'était son tour de commander. L'honneur que se fit le duc dans cette occasion, bien qu'il ne le dût qu'à la généreuse amitié du Roi pour son frère, suffit pour établir à jamais sa réputation. Notre flotte était alors prête à mettre à la voile avec les nouvelles levées pour faire une descente en Hollande, sous les ordres du prince Robert qui commandait en chef la flotte et l'armée avec le titre de généralissime.

Je suis porté à croire qu'on n'avait jamais vu une flotte aussi considérable que l'était la nôtre lorsque l'escadre française l'eut rejointe, escortant un convoi de huit mille soldats de débarquement, tous montés sur de petits bâtimens; ce qui ajoutait encore à la magnificence de ce terrible, mais imposant spectacle.

Ce qui empêcha le duc d'York, malgré son extrême penchant pour les expéditions de ce genre, de briller, comme l'année précédente, à la tête de toutes ces troupes, c'était le refus qu'il avait fait de prêter le serment du test, voté dans l'hiver par le parlement, dans l'intention de l'écarter des affaires. A peine ses ennemis avaient tendu le piége, qu'il s'y était laissé tomber. Le *Greyhound* étant le meilleur des petits bâtimens qui accompagnaient la flotte, ce fut celui que

choisit M. de Schomberg pour lui et pour moi, qui servais sous lui dans cette expédition, et qui avais le bonheur de me trouver avec lui sur un pied de familiarité et d'amitié.

Il nous était souvent nécessaire de conférer avec d'autres officiers; mais, particulièrement dans les temps brumeux, ils avaient quelquefois de la peine à trouver le *Greyhound* au milieu de cette multitude de vaisseaux. M. de Schomberg me demanda un jour s'il ne serait pas à propos de hisser quelque pavillon pour servir de signal, au moyen duquel les officiers de débarquement pussent savoir où le chercher, soit pour lui rendre compte, ou pour recevoir ses ordres. Je lui répondis que, bien que l'été précédent j'eusse eu l'honneur de commander un grand vaisseau, je n'étais alors qu'un bien nouveau marin, et je lui conseillai donc de consulter Clément, capitaine du *Greyhound*, qui avait d'ailleurs le droit d'être regardé comme le premier dans son propre vaisseau. On envoya chercher le capitaine Clément qui consentit sur-le-champ à une chose qu'il jugeait non-seulement raisonnable, mais nécessaire pour prévenir des retards ou des méprises. Le général, avec sa politesse ordinaire, me demanda la permission de hisser dans les haubans un des drapeaux de mon régiment qui se trouvait alors sur le pont, disant qu'il croyait plus à propos d'employer ce

signal que ceux qui appartiennent au service maritime. Il n'y avait pas une demi-heure qu'il était élevé, que M. de Schomberg et moi, assis sur le gaillard d'arrière, entendîmes un boulet siffler au-dessus de nos têtes; il fut sur-le-champ suivi d'un second, et nous commençâmes à penser que des boulets qui venaient si près de nous valaient la peine qu'on y fît quelque attention, mais nous fûmes extrêmement surpris de voir qu'ils partaient du vaisseau amiral.

Le capitaine Clément, qui avait aussi pris l'alarme, confirma le général dans l'idée qui lui était venue que notre signal déplaisait au prince Robert. On envoya donc sur-le-champ pour expliquer au prince la raison qui l'avait fait élever, et pour recevoir ses ordres sur ce point et sur tout autre, nous disposant à y obéir sans retard.

En même temps le prince avait envoyé son lieutenant Withly avec l'ordre positif d'ôter le drapeau : celui-ci arriva à bord du *Greyhound* précisément au moment où le capitaine Clément venait de partir pour se rendre au vaisseau amiral; mais l'on crut tellement impossible que le prince ne se rendît pas aux raisons qu'était chargé de lui exposer le capitaine Clément, qu'on pria Withly de lui répondre respectueusement de notre part que, si Son Altesse persistait dans sa volonté après avoir entendu le capitaine, on ôterait sur-le-champ le drapeau. Cependant comme

le capitaine Clément arrivait au vaisseau amiral, le prince, voyant le canot de Withly revenir vers lui sans que le drapeau eut disparu du *Greyhound*, entra dans une grande colère, et ordonna, sans vouloir entendre le capitaine, qu'il fût sur-le-champ mis aux fers; il donna ordre en même temps à ses canonniers de couler à fond le *Greyhound* s'il n'ôtait pas son drapeau.

Dans cette extrémité, les gens de qualité qui servaient comme volontaires sur le vaisseau du prince, prirent la liberté de s'interposer un peu, et le conjurèrent de prendre patience seulement jusqu'à ce que quelques uns d'eux se fussent rendus sur le *Greyhound* pour expliquer tout ce malentendu, lui faisant observer qu'il ne fallait pas être si sévère pour la méprise d'un officier de terre et d'un étranger. Il ne fut pas difficile à des hommes de ce rang, au nombre desquels se trouvait le comte de Carlisle, conseiller privé, et, qui plus est, ami particulier du prince, d'obtenir son consentement pour se rendre sur-le-champ à bord du *Greyhound*, et il leur fut également aisé de nous persuader à tous de mettre bas notre pavillon plutôt que de nous laisser couler; mais ni eux, ni moi, qui avais quelque part à ce mauvais traitement, ne pûmes parvenir à apaiser M. de Schomberg, qui attribua la violence de ce procédé à une ancienne pique du prince Robert contre lui. « Sans un pareil motif, disait-il,

le prince était trop bien élevé pour se conduire d'une manière si brutale (ce furent ses expressions) envers une ancienne connaissance et un étranger.»

La cour n'était pas déjà disposée à plus de faveur qu'il ne fallait pour le prince Robert, qui, bien que généralissime de l'armée contre la Hollande, se montrait aussi inquiet que qui ce fût des facilités qu'un succès un peu considérable pourrait donner au Roi pour rétablir le pouvoir arbitraire. Je fus obligé de rendre au Roi un compte si fidèle et si impartial de toute cette affaire, qu'on ne fit nulle attention aux plaintes du prince; ce qui augmenta son humeur contre la cour et lui fit prendre le parti de renvoyer les troupes de débarquement à Yarmouth où elles demenrèrent tout l'été campées sur la côte sans qu'il les fit rembarquer ni les mît à portée de faire le moindre service. M. de Schomberg obéit, mais en s'en allant ne prit point congé du prince, et m'engagea à lui porter un cartel où il lui demandait de lui faire raison aussitôt que l'expédition serait finie. Si le Roi empêcha que cette affaire n'eût lieu, ce ne fut pas par amitié ni pour l'un ni pour l'autre; car en même temps qu'il était mécontent de la conduite du prince, pendant cet été, il ne prenait pas en bonne part la popularité que M. de Schomberg avait obtenue parmi les mécontens du pays. Quelques papistes lui avaient représenté sous de fausses couleurs cette affa-

bilité de conduite qu'il croyait nécessaire à un étranger dont l'intention était de s'établir en Angleterre et où il croyait voir une intention factieuse de se joindre au parti national. Ce fut là la cause de la fortune du duc de Monmouth. Le duc d'York qui faisait cas de son courage et de son goût pour la guerre, le regarda comme l'homme le plus propre à être opposé à M. de Schomberg avec lequel il était alors complétement brouillé, et, ainsi, fit en même temps sa cour au Roi en lui recommandant son fils bien aimé pour le mettre à la tête de nos affaires militaires, qu'il espérait par ce moyen continuer à diriger. Cependant la présence de Schomberg, que son goût autant que sa religion disposait à rester parmi nous, aurait été un obstacle invincible à ces projets, si l'humeur que donna à Schomberg le refus de la jarretière, n'eût contribué à lui faire promptement quitter l'Angleterre. Il désirait, à ce qu'il paraît, cette faveur depuis long-temps, mais s'en était si peu expliqué qu'il se trouva que j'eus moi-même la promesse de la jarretière étant alors dans son camp à Yarmouth et bien loin de me douter que je fusse en rivalité avec mon général. Il fut encore plus piqué de ne pas l'avoir, lorsqu'il la vit donner à un homme qui n'était que colonel sous ses ordres. Ainsi le prince Robert en disgrâce et le duc d'York devenu inhabile à exercer aucun emploi à raison du

test, tout concourait désormais à favoriser l'ambition du duc de Monmouth.

Il est encore une chose que l'exactitude historique ne me permet pas de passer sous silence et qui contribua beaucoup à la fortune de ce jeune homme : ce fut la très-grande amitié que le duc d'York professa ouvertement pour sa femme, personne d'esprit et de réputation qui avait l'ambition d'élever son mari, et toute l'habileté nécessaire pour y réussir par le crédit d'un oncle si bienveillant, dont l'unique dessein, je crois, était de la convertir. Il serait difficile de dire si ce fut le duc de Monmouth qui noua cette liaison ou s'il se contenta d'être de connivence; mais je me souviens très-bien que par la suite, lorsque ces deux princes furent devenus ennemis déclarés, le duc d'York me dit un jour, avec colère, comme une nouvelle marque d'insolence de son neveu, qu'il avait défendu à la duchesse de recevoir davantage ses visites. Sur quoi je ne pus m'empêcher de lui répondre franchement que, bien que je n'eusse pas trop l'habitude d'excuser le duc de Monmouth, je ne pouvais m'empêcher de le faire en cette occasion et désirerais fort qu'il n'eût pas d'autre tort envers Son Altesse. Le duc, étonné de me voir prendre le parti de notre ennemi commun, changea aussitôt de discours.

Le premier pas du duc de Monmouth vers

l'autorité qu'il voulait acquérir dans l'armée fut d'en obtenir sinon le commandement, du moins l'administration. Le lord Arlington consentit à lui céder cette partie de ses attributions, qui appartiennent en France à la place de secrétaire d'État qu'il occupait alors. Il le fit par amitié pour le duc et aussi pour sa commodité. Cette complaisance lui sauvait l'ennui de cette sorte d'affaires sans diminuer ni son pouvoir, ni ses profits, car les commissions passaient toujours par les mains du secrétaire. Le duc donnait seulement les ordres. Son second progrès fut le commandement envoyé par le Roi à tous les colonels de l'armée d'obéir à tout ce qui viendrait de la part du duc de Monmouth. C'était le créer général de fait, il n'y manquait que la formalité de la commission. Le duc l'avait pourtant encore aidé en ceci, tant il était aveuglé par son affection pour le mari ou pour la femme, ou plutôt, je pense, pour tous les deux.

Mais il arriva bientôt un incident bizarre et qui ne mérite qu'on en fasse mention que comme d'un exemple de l'instabilité qui préside aux affaires de cour et de l'ignorance où sont communément ceux qui écrivent sur ce sujet. Presque tous attribuent gravement à la prudence ou à la prévoyance ce qui n'est souvent que le résultat de l'humeur, de l'amour ou de la jalousie; car toute cette intimité du duc d'York et de son ne-

veu, si ferme, à ce qu'il paraissait, que même des intérêts directement opposés n'étaient pas capables de l'affaiblir, fut rompue par suite d'une petite inconstance d'une de leurs maîtresses, et encore en faveur d'un tiers. Cette cause accidentelle fit naître entre eux une telle inimitié qu'elle ne cessa point qu'elle n'eût mis l'un en danger de perdre sa couronne, et porté la tête de l'autre sur l'échafaud.

Je vais, par obéissance à vos ordres, vous détailler le tout sans détour et avec fidélité, quoique la chose ne puisse vous êtes racontée sans parler trop souvent de moi.

A notre retour de Yarmouth, on me donna l'ancien régiment de Holland qu'on joignit à un autre de nouvelle levée, ce qui fit que je demeurai employé après la paix, tandis que tous les nouveaux colonels étaient licenciés. Ce fut là, je suppose, ce qui donna aux deux ducs l'idée de penser à moi bientôt après pour commander le premier régiment des gardes à pied, et ils arrangèrent que le Roi achetât ce régiment du colonel Russel pour me le donner, ayant d'abord obtenu du bon lord Craven, qui commandait le second régiment, qu'il souffrît que je lui passasse sur le corps; mais précisément au moment où l'affaire allait être finie, le duc de Monmouth, toujours occupé de quelque amour, conçut une vive colère contre moi par suite d'une malencontreuse décou-



verte qui ne fit alors que trop de bruit à la cour. Comme il était toujours maître de lui-même, il ne s'emporta dans le moment à aucune insulte; mais il ne manquait pas de la ruse nécessaire pour se venger d'une manière plus efficace. Il obtint en secret du Roi de lui donner le régiment qu'on m'avait destiné, et, prévoyant qu'alors le sien pourrait bien m'être donné, il proposa de le faire passer au comte d'Ossory, contre lequel il ne pouvait y avoir aucune objection; en sorte qu'il me coupait le chemin des deux côtés.

Le duc d'York, qui croyait nous avoir réconciliés, ne soupçonna son neveu d'aucun artifice, et n'imagina pas qu'il eût pu lier une contre-intrigue. Il ne reconnut qu'ensuite, et sur une affaire beaucoup plus importante, à quel point il en était capable; il crut donc qu'il était temps de proposer au Roi le changement qu'on avait projeté, sans s'imaginer le moins du monde avoir à craindre d'essuyer un refus; car le Roi, quoiqu'il eût beaucoup plus d'esprit que la plupart de ceux qui dirigeaient ses actions, avait ce faible de toute sa famille de se laisser aisément gouverner. Aussi ses ministres avaient-ils pour méthode constante d'arranger d'abord entre eux ce qu'ils voulaient qu'on fît et de le proposer ensuite au Roi comme un acte du parlement que l'on craint rarement de voir refuser.

Mais ce fut là ce qui perdit notre affaire, et le dessein échoua précisément à cause du secret qu'on avait mis à le conduire. Le Roi assura son frère que n'ayant jamais songé qu'il lui pût faire cette proposition, il s'était engagé ailleurs, mais ajouta que c'était envers une autre personne qu'il aimait beaucoup; et alors il lui nomma le duc, s'étonnant qu'il n'en eût pas été instruit plus tôt.

Le duc voulut bien me faire part de l'affaire sur-le-champ, mais avec un grand ressentiment, non-seulement de ce que j'étais déçu dans mon attente, mais encore de ce qu'on avait projeté un si grand changement à l'égard des deux premiers postes de l'armée, sans l'en avoir informé d'abord. Il était naturel à un homme ainsi déchu de ses prétentions, de ne pas chercher à diminuer le chagrin du duc. Durant ma querelle avec le duc de Monmouth, j'avais inutilement essayé d'ébranler son affection pour ce prince; je ne perdis donc pas une si belle occasion de les brouiller pour jamais.

Je lui dis que mon intérêt, dans cette affaire, était tout-à-fait sans importance, et que j'étais amplement dédommagé du malheur qui m'arrivait par le chagrin qu'en témoignait Son Altesse royale; mais j'avouai que j'étais extrêmement troublé d'une autre considération qui se présentait à moi, et des étranges soupçons que tout ceci

faisait naître dans mon esprit. Le duc ne pouvait manquer de me presser de m'expliquer; je le fis avec une feinte répugnance, et lui dis que comme le commandement des gardes à cheval, qu'avait alors le duc de Monmouth, était infiniment plus honorable et plus avantageux que celui du régiment du colonel Russel, il était difficile d'imaginer qu'il eût voulu faire cet échange, si ce n'eût été pour l'accomplissement de quelque mauvais dessein, auquel vingt-quatre compagnies d'infanterie pouvaient servir plus utilement qu'un simple escadron.

J'ajoutai qu'il était clair que son seul but n'avait pas été de me désobliger, puisqu'il aurait pu se donner cette satisfaction, simplement en faisant donner le régiment au comte d'Ossory, sans quitter, pour le prendre lui-même, un commandement plus avantageux.

Le duc ayant pris feu là-dessus, je l'engageai plus vivement dans la querelle, en lui disant que j'abandonnais de bon cœur mes prétentions, s'il pouvait trouver, pour lui faire donner ce régiment, un homme sur lequel on pût compter, et contre lequel le duc de Monmouth n'eût pas d'objections à faire, comme il avait quelque prétexte d'en faire contre moi, à cause de notre querelle. Je lui représentai que l'importance de cet emploi était telle, que la couronne d'Angleterre pouvait un jour en dépendre.

Le duc me sut très-bon gré d'abandonner mes prétentions, et proposa quelques autres personnes, mais inutilement. Le Roi lui reprocha de s'opposer à une chose déjà résolue entre lui et son fils. Le duc, en désespoir de cause, s'adressa à lord Arlington, alors grand conseiller du duc de Monmouth, et lui fit entendre, sans détour, que si le duc de Monmouth ne se désistait pas de son projet, il devait renoncer à son amitié, qui lui avait été si utile, et que ce serait payer bien cher une bagatelle si peu importante pour lui, en comparaison de ce qu'il risquait pour l'obtenir. L'adroit ministre répondit avec quelque hauteur que le duc de Monmouth ne pouvait pas avoir besoin de son amitié, plus qu'il n'avait lui-même besoin de celle du Roi, qu'il risquerait très-fort d'affaiblir, en contrariant ainsi son inclination pour un fils si chéri.

Cette réponse, si surprenante de la part d'un secrétaire d'État, augmenta la chaleur que le duc mettait à cette affaire, et le détermina enfin à employer le seul expédient qui lui restât, et qui avait le double avantage de servir ses intérêts, en laissant dans des mains sûres ce poste si important, et de satisfaire sa vengeance, en empêchant le duc de Monmouth de l'obtenir. Il écouta le conseil qui lui fut donné d'envoyer chercher sur-le-champ le colonel Russel, qui était fort avare, et d'obtenir par quelque moyen, c'est-

à-dire, au prix de quelque somme que ce pût être, qu'il renonçât au projet de vendre son régiment. Le Roi était si éloigné d'user d'autorité, à cet égard, envers un ancien officier de son mérite et de sa qualité, qu'il l'assura, avec bonté, qu'on n'aurait jamais pensé à ce changement, si M. Russel, lui-même, n'avait demandé que, pour l'intérêt de son héritier, il lui fût permis de vendre son régiment. Il n'est pas difficile d'imaginer ce qui s'était passé entre le duc et Russel. Celui-ci garda son régiment, parce que, dit-il au Roi, quand il en était venu au moment de le vendre, il n'avait jamais eu le cœur de quitter son service, dans lequel il voulait mourir. Il résulta de tout cela une telle animosité entre les deux princes, qu'on va voir nos annales remplies des funestes effets qui en résultèrent, tandis que la cause originelle de leur rupture ne valait pas la peine d'être rapportée.

Tels sont les retours des affaires de la cour, qu'après tout ce bruit et l'arrangement qui avait été conclu entre nous relativement à ce régiment des gardes, il tomba entre les mains d'un tiers à qui personne ne pensait alors pour cet emploi, qu'on n'imaginait même pas voir entrer dans l'armée, et qui eut le bonheur de l'emporter sur nous deux en l'absence du duc d'York, alors en Écosse, et dont Russel avait abandonné le parti, à cause du complot papiste, en sorte qu'il avait

renouvelé sa demande de vendre. Le duc de Monmouth était alors tombé dans une telle disgrâce, qu'on m'avait donné son gouvernement de Hull et son emploi de lieutenant-général du comté d'York; ce qui, avec l'ancien régiment de Holland que j'avais déjà, surpassait les prétentions que j'aurais pu raisonnablement former à mon âge. Le Roi acheta donc à la fin le régiment du colonel Russel pour son autre fils le duc de Grafton. Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette anecdote, ce sont les motifs qu'elle donne de penser que le duc de Monmouth avait déjà en lui le germe des projets qu'il tenta ensuite d'accomplir, et que très-probablement les soupçons donnés alors par hasard contre lui au duc d'York n'étaient pas tout-à-fait dénués de fondement, car ce régiment, composé de deux mille quatre cents hommes, formait une grande partie de la petite armée que l'on tenait constamment réunie en quartier à Londres; tandis que le peu de régimens qu'on avait encore, était dispersé dans toutes les villes de garnison de l'Angleterre.

Cela fut évident à la mort du roi Charles. Si le duc de Monmouth se fût alors trouvé puissant à la cour et à la tête d'un régiment aussi nombreux, il n'aurait été nullement impossible qu'il s'emparât de la couronne.

FIN DES MÉMOIRES SUR CHARLES II.

RÉCIT

DE

LA RÉVOLUTION DE 1688,

PAR LE DUC DE BUCKINGHAM.



A PARIS,

CHEZ BÉCHET AINÉ, LIBRAIRE-ÉDITEUR

QUAI DES AUGUSTINS, N°. 57.

A ROUEN,

MÊME MAISON DE COMMERCE,

RUE GRAND-PONT, N°. 73.

1824.

RÉCIT

DE

LA RÉVOLUTION DE 1688.

En l'année 1688 quelques personnes furent étrangement consternées d'apprendre le débarquement d'une armée en Angleterre, sous le commandement d'un prince si proche du Roi par le sang, et encore plus par son alliance, et on attendait impatiemment l'issue d'un pareil événement. Le prétexte du débarquement du prince était le redressement des griefs. Il n'est pas nécessaire d'en dire le motif réel; on l'imaginera sans peine.

La nation avait été long-temps tourmentée, même sous quelques uns des derniers règnes, de la crainte du papisme et du pouvoir arbitraire, et, depuis quelque temps, un grand nombre des gens de la cour même et des membres du conseil témoignaient à cet égard leur mécontentement. Ce mécontentement provenait aussi, chez quelques uns, de deux autres motifs, la grande di-

minution de leurs traitemens en raison des retranchemens faits mal à propos par la trésorerie, et la concentration du pouvoir et de la faveur entre les mains d'un petit nombre d'hommes les plus insensés du parti catholique.

L'humeur qu'on éprouvait généralement de la conduite du Roi avait, comme une maladie contagieuse, gagné quelques uns de ses ministres eux-mêmes, tels que les comtes de Mulgrave et de Middleton qu'on n'avait jamais le moins du monde soupçonné d'aucune déloyauté envers leur maître, ou du moindre esprit de faction. Cependant le premier, non-seulement secondait ouvertement le clergé protestant, ainsi que le demandaient les devoirs de sa charge, mais s'absentait de tous les conseils; et tous deux, pour justifier leur mécontentement, saisissaient toutes les occasions de tourner en ridicule les mauvais conseils des papistes.

Mais un symptôme plus dangereux du changement qui se préparait fut la désertion qui se mit parmi les officiers de l'armée de Sa Majesté, et enfin celle du lord Churchill lui-même qui était une espèce de favori.

Cependant tout cela n'était rien auprès de la fuite de la princesse Anne, qui quitta la cour de nuit, sans être accompagnée de personne de sa maison, si ce n'est lady Churchill et mistriss Berkley. Elle s'en alla conduite par l'évêque de Londres;

la dernière disgrâce de celui-ci l'avait promu à une sorte de popularité dévote, que, de tous les évêques, il était autrement le moins propre à obtenir.

Comme cette extraordinaire désertion d'une des filles du Roi, et le parti que prit l'autre ensuite de s'asseoir sur le trône de son père, ont causé quelque surprise de la part de deux princesses toutes deux d'une dévotion rigide, et douées de grandes vertus, peut-être la postérité sera-t-elle bien aise d'avoir quelques détails sur ces actions, jusqu'alors sans exemple en des personnes si fort exemptes de blâme et d'une vertu si renommée.

Ce qu'il y a de très-remarquable, c'est que le malheur que le prince éprouva d'être renversé par ses propres enfans, vint surtout des soins religieux apportés à leur éducation et des penchans vertueux dont ils se trouvaient doués. Trompés les premiers, ils servirent, par l'infatigable activité de quelques personnes, à attirer dans la même erreur la plus grande partie de la nation que disposaient à penser comme eux, l'honnêteté de leurs penchans et les liens qui les unissaient à la personne accusée; car qui aurait pu soupçonner de telles filles d'injustice en vers leur père? On employa ce qu'on put trouver de gens les plus habiles à remplir ce but, à leur persuader que leur père était non-seulement résolu à persécuter

la religion protestante, mais que rien ne l'arrêterait pour y réussir, et qu'en conséquence, pour empêcher sa fille aînée de lui succéder et assurer le trône après lui à un individu de sa religion, il avait supposé la naissance d'un fils qui devait hériter de la couronne et établir ce que son père supposé n'aurait pas eu le temps d'affermir suffisamment; et, bien que la justice du Roi et la tendresse naturelle de son cœur dussent suffire pour dissiper de telles craintes, on représentait le zèle de la religion papiste comme capable de surmonter toute autre considération. A tout cela se joignit l'empire des volontés conjugales du prince d'Orange sur l'épouse la plus soumise qui fût au monde et qui se trouva enfin réduite à la terrible nécessité d'abandonner ou son mari ou un père prêt, à ce qu'elle croyait, à la déshériter. En sorte que deux dames vertueuses et religieuses consentirent, par religion et par vertu, à détrôner le plus indulgent des pères et ne craignirent pas de lui succéder chacune à leur tour à la place d'un frère innocent encore enfant.

Tantum religio, etc., etc.

Il n'est pas étonnant, après cela, que le Roi prît tout le monde en méfiance. Il quitta donc subitement son armée à Salisbury pour revenir à Londres réfléchir plus mûrement sur sa situation; et je dois observer ici le malheur qu'il eut de trop compter d'abord et ensuite trop peu

sur l'armée, car il est très-probable que ses soldats, une fois échauffés, l'auraient suivi et auraient battu le prince d'Orange comme ils avaient battu le duc de Monmouth. Les Anglais sont de la nature de nos coqs de combat: un valet irlandais s'était imaginé une fois en pouvoir laisser deux ensemble, parce qu'ils avaient combattu pour le même parti; mais il les trouva qui s'arrachaient les yeux. La vérité, c'est qu'il n'y a ni cause ni homme que notre nation aime autant que de se battre et quelquefois même sans aucun motif.

En quittant ainsi son armée subitement, le Roi donna lieu de penser qu'il avait montré trop de méfiance et de précipitation; mais comme tout nuit aux malheureux, il s'était fait tort récemment par un imprudent délai, comme alors par une démarche trop précipitée. Car lorsque lord Churchill l'eut quitté à Salisbury, il envoya sur-le-champ saisir ses papiers à Whitehall sans songer d'abord à s'assurer de sa femme et de la princesse; en sorte qu'il ne réussit qu'à effrayer l'une et à désobliger l'autre.

Quand le Roi fut revenu de Salisbury à Londres, son conseil se trouva réduit à un petit nombre de personnes. Comme depuis quelque temps il n'avait voulu compter comme entièrement de son parti que ceux qui étaient aussi de sa religion, il n'est donc pas étonnant que dans

ces momens de méfiance il ne songeât à prendre conseil que de quelques papistes, et comme ceux-ci étaient les gens les plus exposés à la haine du parlement, si on le rassemblait, et à celle de la populace, s'il survenait du désordre, tous unanimement lui conseillèrent de fuir, mais cela beaucoup plus pour leur intérêt que pour le sien, afin de pouvoir espérer son appui lorsqu'ils seraient en France où ils étaient obligés de se réfugier. Telle fut l'unique cause de la funeste résolution qu'il prit de quitter le royaume, résolution qui lui a peut-être coûté sa couronne et a certainement diminué quelque chose de sa réputation.

Le Roi, cependant, résolut d'essayer d'abord d'un autre remède ou du moins de s'en servir pour mieux dissimuler son projet de fuite. Il appela à Whitehall les pairs alors à Londres et les réunit en une sorte de conseil général. Là, quelques uns des évêques et les lords temporels lui exposèrent si hardiment leurs griefs, qu'il consentit à envoyer deux d'entre eux, le marquis d'Hallifax et le comte de Nottingham, en qualité de commissaires auprès du prince d'Orange. Il leur adjoignit lord Godolphin, le seul homme qui eût eu l'art ou le bonheur de se mettre à la fois en quelque faveur auprès du Roi et du prince d'Orange.

Cependant il fit promptement et secrètement partir la Reine sous la conduite de M. de Lauzun, l'ancien favori disgracié du roi de France,

ce qui indiquait suffisamment son intention de se retirer bientôt en ce pays ; mais on jugea qu'il fallait prendre son parti de s'exposer à ce soupçon pour mettre en sûreté le prince de Galles que la Reine emmena avec elle à Calais : après quoi le Roi, qui déjà se croyait forcé de quitter le royaume, commença à se sentir impatient de partir; et peut-être éprouva-t-il quelque trouble en pensant qu'il abandonnait trois royaumes, moins pour sa propre sûreté que pour suivre sa femme et son fils unique.

Le soir qui précéda son départ, au moment où il allait se mettre au lit, le comte de Mulgrave vint à entrer dans sa chambre à coucher. Son apparition à une heure si avancée put faire craindre au Roi que lord Mulgrave n'eût soupçonné son projet, qu'il était résolu de ne lui pas confier non plus qu'à aucun autre protestant. Il s'arrêta donc, et, se tournant vers le comte, lui dit à l'oreille que ses commissaires venaient de lui faire savoir qu'on espérait pouvoir s'arranger avantageusement avec le prince d'Orange. Le lord ne répondit au Roi qu'en lui demandant si l'armée du prince avait fait halte ou continuait à s'approcher de Londres. Le Roi avoua qu'elle marchait toujours ; alors l'autre secoua la tête, et, sans rien dire de plus, fit seulement au Roi un profond salut de l'air le plus abattu, pour lui faire comprendre humblement qu'il ne croyait

nullement aux choses que la fâcheuse situation du Roi l'obligeait à feindre dans cet instant.

Telle fut la réserve du Roi envers tout le monde, relativement à ce projet de départ. Et d'ordinaire, en effet, il n'est rien que les hommes cachent avec plus de soin que les démarches qu'ils font contre leur propre intérêt. Cette conduite mystérieuse coûta la vie au lord Jefferies, perte, à la vérité, peu considérable aux yeux de tout le monde, si ce n'est aux siens. Il mourut en prison quelque temps après, faute d'avoir été averti de prendre la fuite, ainsi que le firent le comte de Melford et le père Péters. On n'imputa point ce procédé à mauvais naturel, ni indifférence, deux défauts qu'on ne pouvait reprocher à Sa Majesté. On pensa plutôt que c'était un effet de sa générosité, qui lui inspirait une telle compassion, même pour ses ennemis, qu'elle n'avait jamais pu pardonner à ce lord la cruauté avec laquelle, contre ses ordres exprès, il en avait fait exécuter un si grand nombre dans l'ouest.

Le nonce aussi l'échappa belle; car, étant parvenu à se sauver jusqu'à Gravesend, derrière la voiture d'un envoyé de Savoie, il fut alors aperçu par Wilchensea, qui, bien que lord lieutenant du comté, n'aurait pas été en état de le défendre de la populace. Il fit donc avertir de la chose l'ambassadeur d'Espagne, qui, de même, en toute diligence, fit éveiller le prince d'Orange à Windsor,

et lui fit signer un passeport d'une espèce particulière, pour toute la suite du ministre de Savoie. Par ce moyen ils prévinrent un accident, qui aurait fait le plus mauvais effet sur tous les princes catholiques, alliés du prince d'Orange.

Mais, pour revenir au Roi, à trois heures du matin il partit, ordonnant au duc de Northumberland, qu'il laissait sur un petit lit, selon l'usage du gentilhomme de service, de ne pas ouvrir la porte avant l'heure où il avait coutume de se lever. A cette heure-là, un grand nombre de gens de qualité étant venus, comme à l'ordinaire, pour assister à son lever, répandirent aussitôt la nouvelle de son départ.

Le Roi, comptant gagner la mer par le comté de Kent, prit avec lui sir Édouard Hales, gentilhomme possédant de grands biens dans cette province, et nouveau converti, qui s'était attiré à tel point la haine de tout le canton, qu'il devenait un obstacle à sa fuite, plutôt que de la favoriser. C'est ce que le Roi nous dit lui-même à son retour de Feversham, s'étonnant que sir Édouard eût si peu de crédit dans son propre pays. C'était, en petit, une si parfaite image de la triste situation du Roi lui-même, que s'il l'eût connue plus tôt, elle eût suffi pour le rendre plus circonspect.

Comme ce départ subit du Roi était une

chose très-extraordinaire, il eut aussi partout d'étranges effets.

Ceux qui se trouvaient à l'armée du prince d'Orange regardaient la nation, ou, du moins, tous les bons emplois du gouvernement, comme livrés entre leurs mains. A Londres, tous les lords spirituels et temporels se réunirent à Guild-hall, avec le maire et les aldermen, qui étaient, ainsi que tous les citoyens, dans une telle consternation, qu'ils se soumirent entièrement à la conduite de ce petit nombre de pairs, presque aussi effrayés qu'eux; car, pour dire la vérité, la populace était la maîtresse, et si ces animaux-là eussent connu leur force, ils pouvaient faire tout ce qu'ils voulaient, au moins jusqu'à ce que l'armée du prince arrivât à Londres, car ce fut à elle alors qu'appartint le pouvoir. Cela valait un peu mieux, mais pas beaucoup. Un des lords, au nom de tous les autres, assura les magistrats de la cité de leurs soins et de leur attachement pour le bien public, après quoi ils se retirèrent dans une pièce qu'on leur avait préparée, et choisirent, pour faire l'office de secrétaires, M. Gwyn et M. Cooling, qui l'avaient été précédemment des comtes de Rochester et de Mulgrave, tous deux présens. Ils firent partir aussitôt pour la flotte, pour l'armée que le roi Jacques avait abandonnée, et pour toutes les garnisons considérables de l'An-

gleterre, des lettres qui les retinrent dans l'ordre, et entièrement soumises, non-seulement aux autorités alors existantes, mais encore à celles qu'on voudrait établir ensuite.

Les habitans de la cité étaient en grande crainte du côté de la Tour, s'imaginant que toutes leurs maisons allaient tomber, au premier coup de canon qu'on en tirerait. Les lords profitèrent donc de l'absence du lieutenant dans un pareil moment, pour en remettre le commandement à lord Lucas, qui avait le bonheur de s'y trouver en quartier, avec sa compagnie d'infanterie : mais l'acte le plus important de cette assemblée fut l'envoi d'un pair de chaque rang au prince d'Orange, pour lui porter une lettre signée de tous, par laquelle ils l'informaient du départ du Roi, et de la nécessité de la prompte arrivée de Son Altesse à Londres pour maintenir le repos public. Cette adresse fut signée par l'archevêque de Cantorbéry (Sancroft), le premier de tous; ce que je remarque ici, parce qu'après ce premier acte d'adhésion, il ne consentit jamais ensuite à paraître dans les affaires publiques, ni à rendre aucun hommage au prince d'Orange, lorsqu'il eut été élu roi d'Angleterre, et que, de l'autre côté, il s'était montré auparavant aussi récalcitrant envers le roi Jacques, n'ayant jamais voulu reconnaître son fils, ni lui donner la moindre marque de civilité.

Durant le temps que les lords passèrent ainsi assemblés dans la cité, ils mandèrent plusieurs fois le lord maire qui reçut tous leurs ordres avec autant de soumission que s'ils eussent été les plus légaux du monde, et quand l'assemblée se sépara, le peuple avait été si frappé de la dignité de ces lords, ou plutôt des soins qu'ils avaient pris pour empêcher tout désordre, que plusieurs d'entre eux, et même les deux lords dont je viens de parler, bien que ministres du malheureux Roi, furent reconduits dans leur voiture, jusqu'aux portes de la cité, aux applaudissemens de la multitude. Ce que je remarque à dessein, parce que c'est un des exemples les plus remarquables de l'avantage et du pouvoir qu'obtiennent sur les autres les hommes d'un certain rang, lorsqu'ils se montrent actifs et zélés pour le bien public.

A compter de cette époque jusqu'au moment où le Roi revint du comté de Kent, ces lords se réunirent chaque jour, à Whitehall, dans la chambre du conseil, et par là empêchèrent les désordres de la populace qui, dans la première heure après la disparution du Roi, avait jeté à bas la maison de l'envoyé de Florence et celle de l'ambassadeur d'Espagne. Ce dernier obtint réparation complète d'une si haute insolence, car le lord Mulgrave, bien que l'absence du Roi lui eût ôté le bâton de sa charge, crut l'honneur de

la nation si intéressé dans cette affaire, qu'il osa prendre sur lui de faire préparer sur-le-champ à l'ambassadeur un appartement à Whitehall, où une table nombreuse fut servie pour lui deux fois par jour, et où l'on plaça, dans la première pièce de son appartement, des soldats de la garde, ce qu'on ne faisait jamais que pour le Roi : il eut le bonheur d'être remercié de cet acte d'autorité par le roi Jacques et par le prince d'Orange. On ne pouvait donner au roi d'Espagne, son maître, une plus grande marque de respect; mais, quant à lui, il reçut encore une réparation plus avantageuse de la part du roi Guillaume qui lui donna dix-sept mille livres pour ce qu'il prétendit avoir perdu en cette occasion, mais bien plutôt pour le service qu'il lui avait rendu en persuadant à la maison d'Autriche de le reconnaître pour roi, ce à quoi elle était extrêmement opposée, malgré son alliance avec le prince contre la France et le roi Jacques.

L'évêque de Cantorbéry ayant refusé de venir davantage à l'assemblée des lords réunis à Whitehall, et l'archevêque d'York se trouvant sans expérience des affaires qui se traitaient dans une réunion de ce genre, un des lords dont j'ai parlé proposa un jour le marquis d'Hallifax comme propre à les présider. La proposition ayant été agréée, fut cause de la faveur qu'obtint le marquis auprès du prince d'Orange. Celui-ci avait

d'abord défendu constamment à ses agens de lui confier son projet de passer en Angleterre; mais, le trouvant à la tête du conseil des lords et prêt à servir dans tous les sens, il pensa qu'il lui pourrait être utile dans cette conjoncture. Cependant, avant de se fier entièrement à lui, le parti voulut lui faire subir une sorte de légère épreuve. Lorsque le Roi fut revenu de Feversham d'une manière si inattendue, on résolut, dans le conseil du prince, d'envoyer quelques personnes à Whitehall, au milieu de la nuit, pour faire signifier au Roi, d'une manière péremptoire, que le prince le regardait comme son prisonnier, et comptait, en conséquence, qu'il partirait immédiatement pour Ham, sous la conduite d'une garde hollandaise. Le comte de Shrewsbury et le lord Delamère se chargèrent volontiers de cette étrange ambassade; mais le prince y ajouta le marquis d'Hallifax auquel il donna le principal rôle : il ne put s'empêcher de sourire, comme il l'a avoué depuis, de voir l'homme que le Roi lui avait envoyé en qualité de commissaire se charger si volontiers d'un si honteux personnage. Tout cela se passa après que le Roi eut été reconnu dans le comté de Kent. Déjà, depuis quelque temps, les lords se réunissaient tous les jours à Whitehall, dans la chambre du conseil, quand on y vint avertir, en particulier, le lord Mulgrave que le Roi avait été arrêté à

Feversham par la populace irritée, et avait envoyé un pauvre paysan en donner avis, afin qu'on vînt le délivrer. Il était vraisemblable que le secours viendrait trop tard; car le messager avait attendu long-temps à la porte du conseil sans que personne voulût faire attention à lui. Lord Mulgrave, à ce triste récit, se sentit ému d'une grande compassion, et fut frappé de cet étrange exemple de l'incertitude des choses humaines; en sorte que la crainte d'offenser le parti dominant ne put l'empêcher de témoigner contre le conseil un peu d'indignation de ce lâche procédé. Le nouveau président, pour l'empêcher d'y donner l'essor dans le conseil même, se hâta d'ajourner la séance; mais lord Mulgrave conjura ses collègues, avec les plus grandes instances, de se rasseoir, afin qu'il pût les informer d'une chose qui ne permettait aucun délai, et de la plus haute importance qu'on pût imaginer. En conséquence, les lords qui ne savaient rien de l'affaire furent obligés à l'apprendre, et le petit nombre de ceux qui devinèrent ce qu'il avait à dire, et en prévirent les conséquences, n'eurent pas le temps de s'entendre sur une question aussi délicate et aussi difficile à déterminer que celle de sauver ou de sacrifier la vie d'un roi. Les lords s'étant donc rassis, il leur représenta quelle barbarie ce serait à une telle assemblée que de se rendre complice du massacre d'un simple gentilhomme

par les mains de la multitude; à plus forte raison de celui d'un grand prince, qui, malgré son papisme, était toujours leur souverain. Ils se virent donc obligés, de pure honte, de se relâcher un peu de leurs occupations politiques et de faire entrer le messager qui leur dit, en pleurant, comment le Roi l'avait engagé, avec beaucoup de peine, à remettre cette lettre aux personnes qu'il pourrait trouver disposées à le sauver d'un si imminent danger. La lettre n'avait point d'adresse, et avait pour objet d'avertir, de la part du Roi, celui qui la lirait, qu'il avait été découvert dans sa retraite par quelques pêcheurs du comté de Kent, et gardé d'abord par la noblesse du comté qui avait ensuite été forcée de le remettre entre les mains d'une multitude insolente.

Dans une occasion si pressante et devenue si publique, le conseil éprouva quelque surprise et quelque embarras : s'il y avait danger de déplaire en faisant leur devoir, les lords n'en couraient pas un moins grand en s'y refusant, car c'était un grand crime, aux yeux de la loi, de demeurer passifs en de telles extrémités; d'ailleurs la plupart d'entre eux, ne connaissant pas le prince d'Orange, le supposaient prudent, et par conséquent capable, soit générosité, soit politique, de punir un si lâche abandon. Ils trouvèrent par la suite cette précaution inutile; mais,

pour le présent, elle eut assez d'influence dans le conseil pour l'engager à envoyer deux cents des gardes du Roi, sous le commandement de leur capitaine, le comte de Feversham, d'abord pour mettre le Roi à l'abri de tout danger de la part du peuple, et ensuite pour l'accompagner jusqu'au bord de la mer s'il continuait à vouloir s'en aller, jugeant plus décent de concourir à sa fuite que de le retenir par force.

Mais il paraît qu'on obtint de lui qu'il abandonnerait, ou plutôt différerait son départ pour la France. Il est assez vraisemblable que, ne se fiant alors à personne, il ne feignît de croire qu'il avait eu tort de s'en aller, que pour trouver à Londres quelque occasion qu'il ne pouvait espérer en ce pays où il était si étroitement surveillé sous prétexte de sa sûreté; mais, quel que fût son projet, les acclamations et les démonstrations de joie qui accompagnèrent sa voiture, lorsqu'il traversa les rues de Londres, eurent à la fois l'effet de troubler ses ennemis et de le disposer à traiter un peu légèrement ses amis. Il blâma ouvertement, dans son conseil, tous les pairs qui, en son absence, et par pure nécessité, avaient pris sur eux un pouvoir si utile au repos public : ce qui montre à quel point les princes sont disposés à être jaloux de leur autorité, malgré tout le danger qu'ils courent à la pousser si loin.

Le retour du Roi rompit fort les mesures déjà prises dans le camp du prince d'Orange, qui était devenu une cour où l'on pensait avoir la disposition de toutes les places. Le prince, qui avait quelquefois besoin de conseils, ne pouvait trouver une occasion plus importante de se consulter avec ceux des hommes dont il se trouvait entouré, qui, par leur rang ou leur considération, étaient le plus en état de le servir en ceci. Quelques uns, qui depuis se sont montrés au nombre des plus ardens jacobites et non-jureurs, proposèrent d'envoyer le roi Jacques à la Tour, et insinuèrent même quelque chose de plus; mais, quelque mauvais caractère que puisse avoir un prince, il est toujours, en pareille occasion, moins sévère que ses conseillers, surtout envers les personnes du même rang que lui, et pour lesquelles il ne peut s'empêcher d'éprouver une espèce de sentiment de fraternité. Soit donc générosité, comme le supposaient les personnes disposées à le juger avec une partialité favorable, ou quelques promesses faites en partant à sa femme; soit qu'on lui persuadât que ni la mort, ni l'emprisonnement du Roi ne seraient si propres à lui assurer la couronne que sa fuite en France, pays odieux aux Anglais; soit enfin qu'il craignît que si son beau-père était mort, le titre de sa femme ne parût meilleur que le sien, le prince d'Orange résolut enfin de fermer les yeux sur le passage du Roi

en France, et dans cette vue de le garantir de toute violence.

Conformément à ce projet de le contraindre à partir en lui ôtant toute espérance d'accommodement, au lieu de recevoir civilement le comte de Feversham, que le Roi envoyait pour le complimenter, il le fourra sur-le-champ en prison, et M. Zuylestein fut chargé d'aller, en toute hâte, dans le comté de Kent interdire au Roi l'approche de Londres.

Mais le Roi y était déjà arrivé, au milieu de beaucoup de joyeuses acclamations, ce qui obligea le prince à lui envoyer sans délai les trois lords dont j'ai parlé, et on eut soin d'arranger la chose de manière à ce qu'ils parussent presque lui apporter son arrêt. Ils affectèrent de choisir l'heure de minuit pour se rendre auprès de lui, et exigèrent, plutôt qu'ils ne demandèrent, d'être admis près de son lit à cette heure indue. Le marquis d'Hallifax informa alors le Roi, de la part du prince, que Sa Majesté ne pouvait demeurer à Londres sans danger pour elle aussi bien que pour le repos public. Il lui demanda donc de se rendre sur-le-champ à Ham, maison proche de Londres, appartenant à la duchesse de Lauderdale.

Le Roi comprit le message, et comprit aussi le danger de la désobéissance. Il se borna donc en conséquence à demander qu'à la place de Ham on lui permît de se rendre à Rochester, ville peu

éloignée de la côte qui avoisine la France. Les lords lui apportèrent bientôt le consentement du prince à cette demande, et il fut envoyé par eau sous la garde de cinquante Hollandais, dont le commandant avait reçu l'ordre secret de le laisser échapper et passer en France.

Je ne dois pas omettre deux choses qui donneront l'idée du calme qu'il conserva dans une telle révolution de sa destinée. Lorsque le brave comte de Craven eut déclaré qu'il se laisserait plutôt hacher en morceaux que de rendre son poste aux gardes du prince, le Roi prévint, avec sensibilité et bonté, cette inutile effusion de sang; et, quelque crainte qu'il eût conçue, avec beaucoup de raison, pour la sûreté de sa personne, lorsque les trois lords entrèrent si subitement dans sa chambre, il dissimula si bien ses inquiétudes qu'il discuta avec eux l'heure de la marée, et les autres choses relatives à son départ, aussi froidement et d'un ton aussi indifférent que si c'eût été un voyage ordinaire. La même nuit où le Roi fut envoyé à Rochester, le prince d'Orange arriva à Londres. Le peuple avait été tellement effrayé d'un bruit artistement répandu d'un projet de massacre, prémédité, disait-on, par quelques papistes irlandais, et on craignait tellement aussi les excès ordinaires de la populace, qu'il fut reçu avec une apparence de satisfaction.

Le lendemain il convoqua à Saint-James, où



il établit sa cour, tous les lords qui se trouvaient alors à Londres, et, après leur avoir exposé en peu de mots les motifs qu'il donnait pour prétexte à sa venue, il les pria d'aviser aux meilleurs moyens d'accomplir les vues utiles et les promesses contenues dans sa déclaration. C'était la première fois, et ce fut aussi, durant tout son règne, la dernière qu'il parut se rappeler ces promesses.

Les lords en conséquence se réunirent le lendemain à Westminster, où ils ne firent autre chose que de choisir le marquis d'Hallifax pour leur orateur, et de voter une ordonnance contre les papistes pour leur défendre de se montrer aux environs des chambres du parlement; mais le lundi suivant, les lords reçurent avis que le Roi s'était échappé de Rochester, conformément à la convention tacite passée à cet égard entre lui et le prince, qui ne le laissa aller que parce qu'il regarda cette fuite en France comme le moyen le plus sûr pour lui-même de se mettre en possession du trône en Angleterre. Le Roi le sentit fort bien; aussi laissa-t-il, pour qu'on la présentât aussitôt que sa vie serait en sûreté, une lettre adressée au comte de Middleton, dans laquelle il protestait, devant Dieu et les hommes, contre cette fuite, à laquelle il était contraint par un homme à qui les liens du sang l'unissaient de si près. Ceux qui tenaient encore au roi Jac-

ques proposèrent de lire cette lettre, mais on vota qu'elle ne serait pas lue : ce fut la première preuve donnée de l'intention qu'avaient les lords d'exclure le Roi, bien qu'ensuite ils aient eu beaucoup de peine à s'accorder sur le meilleur moyen d'y parvenir.

Ils convinrent après cela de deux points, les plus importans de tous. Premièrement, que l'on convoquerait une convention par lettres circulaires, écrites, au nom du prince d'Orange, dans tous les lieux qui avaient droit de nommer un parlement; 2°. qu'on demanderait au prince d'administrer jusque-là toutes les affaires et revenus publics.

Quelques uns, qui avaient des biens en Irlande, désirèrent qu'on insérât spécialement dans l'adresse un article pour demander qu'on prît soin de la conservation de cet important royaume. Le nouveau parti de la cour (car l'attente certaine où il était m'autorise à l'appeler ainsi), le parti de la cour donc s'opposa assez gauchement à cette insertion; mais la raison et la nécessité d'une pareille mesure le forcèrent enfin d'y consentir.

On verra peut-être avec surprise, et peut-être même aura-t-on quelque peine à croire un jour que tout une chambre composée d'hommes de la première noblesse, parmi lesquels s'en trouvait un si grand nombre de l'ancienne cour et de l'ancien conseil, se soient si facilement décidés

à déposséder son roi, qu'on n'ait même pas lu la lettre qu'il avait laissée, et qu'on aurait pu regarder au moins comme les dernières paroles d'un souverain mourant; mais ce qui empêcha de la lire ce fut la crainte de la trouver trop dangereuse et trop touchante. On doit aussi considérer que depuis quelque temps les actions du Roi et celles du prince d'Orange, comme s'ils eussent été d'accord entre eux, avaient concouru à établir fortement dans tous les esprits, l'opinion que la religion protestante était en danger de la part de l'un, et protégée par l'autre : il en résulta que presque tous les ministres du Roi, aussi bien que ses courtisans, espérèrent trouver plus de faveur, même auprès de ce nouveau prince, qu'ils n'en auraient eu au milieu de ce petit nombre de bigots, dévoués à une religion qui n'en souffre aucune autre. Le zèle donc chez quelques uns, l'intérêt chez tous, se réunirent pour agir contre le Roi. Nous n'avons pas besoin d'aller chercher ailleurs les causes d'un si prompt changement.

De plus, nous pouvons raisonnablement supposer qu'un petit nombre de personnes, sans aucune intention favorable pour le prince, jugèrent imprudent de s'opposer au torrent dans un moment où, par là, elles n'eussent réussi qu'à se perdre, et crurent qu'il valait mieux réserver le crédit que par leur assentiment elles obtenaient

près du prince et du peuple, pour avoir les moyens de défendre l'intérêt public autant qu'il serait possible, dans un moment où tout le monde semblait l'abandonner; car quelques uns des anciens wighs, après avoir si long-temps désespéré d'obtenir la faveur de la cour, s'en laissèrent tellement transporter, que non-seulement leurs anciens principes, mais leur raison même, en furent ébranlés, et qu'on perdit une occasion que l'Angleterre ne retrouvera peut-être jamais de rétablir notre ancienne constitution, ce que je dis ici sans aucun rapport à l'un ou à l'autre des deux rois entre lesquels on avait alors à prononcer : j'entends seulement que, quel que fût le prince dont la convention aurait fait choix, on pouvait en cette circonstance assurer nos libertés et établir le gouvernement sur les bases les meilleures et les plus solides, et sur les intérêts communs du Roi et du peuple.

L'adresse par laquelle les lords investissaient le prince d'un pouvoir presque royal fut très-bien reçue, mais ne laissait pourtant pas d'être un peu embarrassante, car le prince pouvait craindre qu'il ne fût dangereux de tergiverser sur une offre de cette nature; mais, d'un autre côté, il n'y avait pas tout-à-fait sûreté à l'accepter sans qu'elle eût été approuvée par les communes.

La difficulté, c'est qu'il ne pouvait avoir cette approbation réelle et formelle sans assembler

d'abord un parlement, ce qui était en soi un si grand acte de souveraineté, que le convoquer par le seul avis des lords était, en quelque manière, accepter de leurs mains le pouvoir royal.

Il fut en cela mieux conseillé que dans la plupart de ses autres mesures, car il se résolut à un très-bon expédient; il répondit qu'il prendrait l'adresse en considération, et en même temps assembla à Saint-James tout ce qui se trouvait à Londres de membres de l'ancien parlement du roi Charles, ainsi que le lord maire, la cour des aldermen, et cinquante représentans du conseil commun, à qui il demanda de prendre en considération la nécessité extraordinaire où l'on se trouvait d'en venir promptement à quelque utile résolution.

Ils se réunirent donc le lendemain à Westminster dans la chambre ordinaire des communes, choisirent pour leur orateur M. Powel, et présentèrent une adresse exactement semblable à celle des lords. Il était, au fait, bien naturel que les deux chambres s'accordassent en tout, puisqu'elles étaient sous l'influence, je pourrais dire sous la contrainte des mêmes causes. J'entends, par cette dernière expression, l'effet que devait produire la présence de l'armée du prince sous les ordres d'un fameux général, le maréchal de Schomberg, et celui d'un bruit qui se répandit alors que les apprentis de la cité

venaient à Westminster, transportés de fureur contre tous ceux qui s'opposaient au parti du prince d'Orange. Il est certain que le prince lui-même eut peine alors à retenir quelques têtes chaudes dont le zèle ne lui déplaisait pas, mais dont il ne crut pas avoir besoin d'employer les secours en ce genre, et dont l'intervention eût, à juste titre, frappé de nullité tout ce qu'on voulait alors faire en sa faveur.

Aussitôt que les deux chambres eurent présenté publiquement leurs adresses au prince, et qu'en particulier chacun eût fait ses conditions, elles se séparèrent afin de laisser à leurs membres la faculté de se rendre dans leurs comtés respectifs pour y influer sur les prochaines élections de cette convention destinée à régler toutes choses.

Il est facile d'imaginer qu'on prit tous les soins possibles pour ne choisir que des personnes mal disposées pour le malheureux Roi; et, par cela seul qu'il était malheureux, il ne fut pas difficile d'en trouver; mais il arriva aussi que le parti de l'Église forma une opposition presque aussi vive que celle des jacobites, car il penchait à élever au trône la princesse d'Orange, au-dessus même de son mari, bien que celui-ci fût présent et en armes et l'autre absente. Ce fut pour cette raison que le prince la retint en Hollande jusqu'à ce qu'il eût surmonté cet obstacle, qui le chagrina plus qu'aucun autre.

Il y avait aussi opposition de la part de sa sœur, la princesse de Danemarck, qui trouvait bien dur de perdre son rang dans la succession, et de céder son titre à un prince qui n'appartenait qu'à la seconde branche, et de qui elle avait si bien mérité. Le parti de l'Église soutenait les prétentions des deux sœurs, par cette seule raison qu'elles avaient été élevées toutes deux dans les principes d'une extrême dévotion à cette Eglise.

Le prince, bien qu'il se servît contre cette opposition de quelques argumens plus solides, et du nombre de ceux qui manquent rarement leur effet, en avait un d'une nature un peu extraordinaire. Il s'efforçait gravement de faire accroire à ses partisans qu'il les laisserait tous dans le bourbier et s'en retournerait avec son armée en Hollande, plutôt que de céder au titre de sa propre femme ; et même il prétendit, bien qu'en vain, qu'elle ne fût pas admise conjointement avec lui à l'exercice de la souveraineté : et telle est l'excessive inquiétude de l'ambition même parvenue au succès le plus avantageux, qu'après avoir réussi avec tant de bonheur, et au-delà de toutes ses espérances, dans une expédition presque extravagante, cette jalouse prétention lui donna plus de chagrin qu'il n'en avait eu de toute sa vie.

Il entra en méfiance de ses plus intimes confidens parmi les Anglais, à cause du respect qu'ils témoignèrent pour sa femme, avec laquelle, à

l'imitation de Henri VII, il vécut toujours froidement et même un peu impérieusement, bien que sa constante et remarquable soumission envers lui, portée au point de la faire agir contre son père, et même contre ses principes, lui eût été d'un puissant secours dans tous ses projets.

Entre les diverses conférences qui eurent lieu en ce temps et en divers endroits sur cette affaire, il y en eut une à Saint-James chez M. William Herbert, alors malade de la goutte, et qui fut si touché d'entendre le grand favori du prince soutenir qu'il ne fallait point faire la princesse souveraine, mais reine seulement du fait de son mari, que, se levant vivement sur son lit, il protesta qu'il n'eût jamais tiré l'épée pour le prince s'il l'eût pu croire capable de traiter sa femme de cette manière. Cela alarma tellement M. Bentinck, et le convainquit si bien de l'impossibilité d'emporter un point que refusait de céder un courtisan aussi intéressé dans l'affaire que l'était Herbert, qu'une demi-heure après il leur apporta, de la part du prince, l'assurance de ne pas insister, et de se contenter qu'on l'appelât à la souveraineté conjointement avec sa femme, à condition qu'il aurait seul l'administration des affaires; ce à quoi on consentit, puisqu'elle-même le désirait.

Les prétentions de la princesse de Danemarck furent plus aisées à satisfaire. Le lord Churchill,

qui gouvernait tout chez elle, se voyant en passe d'obtenir une grande faveur sous le nouveau règne, s'occupait peu de celui qui devait venir après. Ainsi donc, en payant bien le favori, le prince n'eut autre chose à faire que de promettre à la princesse une forte pension établie par acte du parlement; et elle jugea qu'une pension actuelle, et qui lui suffirait pour tenir une cour brillante, valait bien autant que la réversion de trois royaumes.

Ce fut ainsi que dans les coteries du prince d'Orange on disposa toutes choses pour la convention. Elle se réunit le 22 janvier. Le prince écrivit aux deux chambres une lettre où il les pressait de faire toute la diligence possible, sous prétexte du danger commun dont ils étaient menacés. Les lords avaient à peine choisi de nouveau le marquis d'Hallifax pour orateur, qu'on apporta à celui-ci une lettre adressée à l'orateur de la chambre; et M. Gray, qui l'apportait, ayant dit qu'il l'avait reçue en France du comte de Melfort, à Saint-Germain, où vivait alors notre roi, une sorte de clameur s'éleva parmi les lords pour empêcher qu'elle ne fût lue : par où l'on put clairement connaître ce qui allait être décidé contre ce malheureux prince, bien que l'on continuât à se diviser sur la forme de l'exclusion.

Je voudrais ici pouvoir expliquer, avec tout le soin dont je suis capable, les secrets mouve-

mens par lesquels fut dirigée cette fameuse assemblée qui a décidé enfin de la couronne d'Angleterre, et je voudrais pouvoir ajouter de sa prérogative; car les justes limites apportées à la prérogative sont le seul rempart de notre liberté; mais, hélas! c'était alors la dernière pensée de ceux même qui, sous cet unique prétexte, détrônaient un roi et appauvrissaient une nation.

La chambre des communes était la plus unanime à se ranger du parti de la nouvelle cour. On jugea donc prudent de commencer par elle cette grande affaire; elle envoya aux lords un vote portant que le Roi, par la violation du contrat primitif et sa retraite hors du royaume, avait abdiqué le gouvernement, et qu'ainsi le trône était devenu vacant.

La chambre des lords était extrêmement complète; à peine y en avait-il un seul absent, excepté les papistes. Elle était divisée en trois partis: celui du haut clergé, inclinant en faveur des deux princesses; celui que nous appelons maintenant les whigs, composé d'hommes assurés de bons emplois sous le prince; et un troisième, le moins nombreux de beaucoup, disposé en faveur du malheureux roi, quelques uns par principe de conscience, et beaucoup plus parce qu'ils désespéraient d'obtenir la faveur du prince.

(*Le duc de Buckingham a laissé ce récit incomplet*).







